

L'industrialisation par le commerce



RAPPORT ECONOMIQUE SUR L'AFRIQUE

 Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

2015

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport, veuillez contacter :

Publications

Commission économique pour l'Afrique

P.O. Box 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900

Télécopie: +251-11-551-4416

Adresse électronique: ecainfo@uneca.org

Web: www.uneca.org

© 2015 Nations Unies

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage : mars 2015

Titre : Rapport économique sur l'Afrique 2015 : l'industrialisation par le commerce

Langue : Français

Numéro de vente : F.15.II.K.2

ISBN : 978-92-1-225064-9

eISBN : 978-92-1-057319-1

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Design de la couverture, mise en page, infographies de la version Française :

Carolina Rodriguez, Pauline Stockins, Stéphane Kluser, Thad Mermer

TABLE DES MATIÈRES

Encadrées, figures et tableaux	vii
Abréviations	xii
Remerciements	xiv
AVANT-PROPOS	XVI
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	XVIII
PRINCIPALES CONCLUSIONS	XXI
RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES	XXIV
CHAPITRE 1 :	
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET PERSPECTIVES	
À MOYEN TERME	
PERFORMANCE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE	5
L'expansion devrait se poursuivre	5
La consommation privée et l'investissement sont les principaux moteurs de la croissance	7
La croissance devrait progresser pour tous les groupes économiques	9
La croissance varie entre les sous-régions	9
L'emploi tarde à remonter	11
La pression inflationniste reste modérée	12
La plupart des devises africaines vont continuer de se déprécier	15
Les déficits budgétaires diminuent	18
La baisse des prix du pétrole pèsera sur les comptes courants	21
Les réserves internationales des pays exportateurs de pétrole restent élevées mais se détériorent	22
Les entrées de capitaux privés sont en hausse	24
Le capital-investissement est une chance à saisir	27
Les pays africains disposant d'une forte épargne font peu d'investissements intérieurs	29
Risques et incertitudes	30
PERFORMANCE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE	32
La croissance du commerce de marchandises faiblit	32
Le commerce des services change de composition	36
Net - L'Afrique exporte des biens mais importe de plus en plus de services	41
CONCLUSIONS	42
Bibliographie	43
Notes	44

CHAPITRE 2 : CHANGEMENT STRUCTUREL ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

CROISSANCE ET CHANGEMENT STRUCTUREL SELON LES PARADIGMES STRATÉGIQUES	48
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CHANGEMENT STRUCTUREL : UNE RELATION BIDIRECTIONNELLE	56
Pauvreté et inégalité	56
Démographie et urbanisation	58
L'urbanisation rapide de l'Afrique sans industrialisation	59
Constituer une force de travail éduquée et en bonne santé	60
Contraintes de l'enseignement primaire	61
Enseignement secondaire amélioré, mais pas assez pour le marché de l'emploi	63
Transition de l'école au travail	63
Les progrès au niveau de la santé sont essentiels pour la productivité du travail et l'industrialisation	63
Gains potentiels de productivité entravés par les faiblesses de l'éducation et des soins de santé	64
Le changement structurel, créateur d'emplois dans le secteur manufacturier et les services	64
Ratio emploi-population et taux d'activité en Afrique	66
La faible productivité du travail réduit les perspectives d'emploi de l'Afrique...	66
... et risque de nourrir l'instabilité économique et sociale	66
Le secteur informel continue de dominer l'emploi	66
COMMERCE ET EMPLOI	68
CONCLUSIONS	68
Bibliographie	69
Annexe 2.1	71
Notes	72

CHAPITRE 3 : THEORIES ET EXPERIENCE

FONDEMENTS THEORIQUES DES BÉNÉFICES COMMERCIAUX DE L'INDUSTRIALISATION	74
CADRE DE POLITIQUE COMMERCIALE SELECTIVE	76
Être au diapason des dirigeants	80
L'intégration régionale est toujours un triomphe de l'espoir sur l'expérience	82
Vers un commerce coordonné et harmonisé pour le développement industriel en Afrique : L'union fait la force	83
COHERENCE ET SELECTIVITE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE AVEC UNE MARGE D'ACTION QUI SE RETRECIT	84
La cohérence doit être accrue	84
La sélectivité semble bien au point sur papier, mais elle demande à être appliquée	86
Mobiliser tout le monde : l'économie politique de la réforme de la politique commerciale	88
La marge d'action se réduit	88
CONCLUSIONS	91
Bibliographie	92
Annexe 3.1 : Principaux éléments de la politique commerciale et industrielle dans dix pays	94
Notes	97

CHAPITRE 4 : REPOSITIONNER L'AFRIQUE DANS LES CHAINES DE VALEUR MONDIALES ET FACILITER LES ECHANGES

CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES ET INDUSTRIALISATION	100
RENFORCER LA PARTICIPATION AUX CHAÎNES DE VALEUR	103
Les pays africains se caractérisent par leur forte participation aux chaînes de valeur mondiales, mais à des niveaux peu élevés	103
Les chaînes régionales sont une transition nécessaire vers les chaînes mondiales	104
Le développement et la promotion des chaînes de valeur agroalimentaires locales et régionales annoncent des projets agroalimentaires prometteurs et lucratifs	107
Le commerce intra-africain des produits intermédiaires élargit les possibilités de création de chaînes de valeur régionales	111
Les pays se sont montrés déterminés à trouver leur place dans des chaînes de valeur	112
LA PERSISTANCE DES OBSTACLES AUX ÉCHANGES	115
Obstacles touchant à l'offre	115
Obstacles liés aux politiques commerciales	117
LES ÉCHANGES AFRICAINS DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES	120
Les produits intermédiaires importés ont connu un essor, mais sans stimuler la compétitivité de l'Afrique	120
Les exportations de produits intermédiaires ont connu une croissance vigoureuse, mais restent dominées par la production minière et à forte intensité de matières premières	123
LES SERVICES DANS LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'AFRIQUE	127
Les services fournissent des intrants essentiels à la plupart des autres entreprises	127
Le secteur des services peut amener à l'Afrique de très précieux investissements étrangers et capitaux privés	127
Les services ont le potentiel d'être des moteurs de création d'emploi	127
Partout en Afrique, il y a une forte corrélation entre la croissance des services, la croissance du PIB et la croissance de la valeur ajoutée manufacturière	128
Les services ont de plus en plus d'importance dans les économies africaines	128
Certains sous-secteurs des services ont connu une croissance particulièrement forte en Afrique, mais celle-ci ne s'est pas toujours traduite par une amélioration des services fournis aux entreprises locales	131
Le secteur des services est un vecteur de transformation économique dès lors que tous les pays ne peuvent pas compter sur un avantage concurrentiel dans le secteur manufacturier	131
CONCLUSIONS	135
Bibliographie	137
Annexe 4.1 : Correspondance entre les catégories de la base de données des échanges commerciaux par utilisation finale (OCDE) et d'autres classifications des marchandises	139
Notes	140

CHAPITRE 5 : FAIRE PROGRESSER L'INDUSTRIALISATION DE L'AFRIQUE PAR LES ACCORDS COMMERCIAUX

ÉCHEC DES RÉGIMES PRÉFÉRENTIELS S'AGISSANT DE RENFORCER L'INDUSTRIALISATION EN GÉNÉRAL	145
Les économies qui accordent des préférences commerciales ont absorbé une grande part des exportations de l'Afrique, mais ces dispositifs ont peu fait pour aider l'Afrique à s'industrialiser	145
Réduire les listes d'exclusion et trouver l'équilibre entre la capacité de production et les règles d'origine	148
Bien qu'elles puissent créer un environnement favorable, les préférences commerciales à elles seules ne sauraient suffire pour mettre en place des chaînes de valeur régionales	150
RENFORCER LES LIENS COMMERCIAUX ENTRE PAYS AFRICAINS POUR DONNER À L'INDUSTRIALISATION DU CONTINENT UNE BASE PLUS SOLIDE	151
La ZLET ne stimulerait pas exclusivement la production industrielle de grands acteurs	151
Stimuler le commerce intra-africain et sa teneur en produits industriels par le biais de la ZLEC	153
La ZLEC doit s'accompagner de réformes complémentaires ambitieuses, surtout la facilitation du commerce	153
Renforcer le commerce et les opportunités intra-industriels pour progresser dans la chaîne de valeur par l'intermédiaire de la ZLEC	154
NÉCESSITÉ DE POLITIQUES COMMERCIALES STRATÉGIQUES À L'ÉCHELLE DE L'AFRIQUE LORS DE L'OUVERTURE AU RESTE DU MONDE	157
Les structures de production asymétriques initiales dans les accords de partenariat économique débouchent sur des gains inégalement répartis	157
L'Afrique doit stratégiquement fixer ses structures de tarif extérieur commun (TEC) afin d'éviter de saper son processus d'intégration régionale et l'industrialisation du continent	158
Dans quelle mesure la marge de manœuvre dans la politique commerciale est-elle limitée par les accords commerciaux?	159
IMPORTANCE D'UN « ÉCHELONNEMENT JUDICIEUX » DES ACCORDS COMMERCIAUX	161
L'Afrique risque de faire les frais des accords commerciaux mégarégionaux...	161
... à moins qu'elle ne lance la ZLEC	162
La ZLEC doit s'accompagner de réformes audacieuses	162
CONCLUSIONS	165
Bibliographie	167
Notes	168
CHAPITRE 6 : VERS UN CADRE DE POLITIQUE COMMERCIALE SELECTIVE POUR L'INDUSTRIALISATION DE L'AFRIQUE	
THÈMES CLÉS	172
Faire des progrès réalisés récemment les bases d'un avenir durable	172
Combinaison de la politique commerciale avec d'autres politiques	173
Rejoindre les chaînes de valeur mondiales et régionales	174
Inverser la tendance du commerce des produits intermédiaires	175
Le commerce des services: plus important pour certains pays que d'autres	175
Exploiter les accords commerciaux au profit de l'Afrique	175
RECOMMANDATIONS	176
Notes	180

ENCADRÉS, FIGURES ET TABLEAUX

CHAPITRE 1

Encadrés

Encadré 1.1 : Situation de l'économie mondiale en 2014 et incidences sur l'Afrique	2
Encadré 1.2 : Définition de la transformation structurelle	4
Encadré 1.3 : Incidence de la baisse du prix du pétrole en Afrique	8
Encadré 1.4 : Changement de base du PIB et analyse du changement structurel	10
Encadré 1.5 : Effets économiques négligeables du virus Ebola sur l'Afrique	10
Encadré 1.6 : Financement intérieur : émissions obligataires de la diaspora et fonds souverains	26
Encadré 1.7 : L'avantage de jouer à domicile ?	31

Figures

Figure 1.1 : Performance de la croissance économique des régions émergentes et en développement, 2010-2016	5
Figure 1.2 : Performance économique de l'Afrique et composantes de la croissance, 2013-2015	6
Figure 1.3 : Performance économique de l'Afrique par groupes économiques et composantes de la croissance du PIB, 2013-2015	6
Figure 1.4 : Dynamisme de la croissance de l'Afrique et composantes de la croissance par sous-région, 2013-2015	7
Figure 1.5 : Ratios emploi-population dans les régions émergentes et en développement 1991-2012	11
Figure 1.6 : Taux d'inflation par groupe économique, 2010-2016	12
Figure 1.7 : Taux d'inflation et taux de change effectif réel par dotation en ressources naturelles, 2000-2014	13
Figure 1.8 : Inflation par sous-région, 2010-2016	14
Figure 1.9 : Taux de change effectif réel et part de valeur ajoutée par secteur, 2000-2012	16
Figure 1.10 : Solde budgétaire moyen par sous-région, 2010-2015 (en % du PIB)	18
Figure 1.11 : Solde budgétaire moyen par groupe économique, 2010-2015 (en % du PIB)	19
Figure 1.12 : Déficits budgétaires et taux de change réels, 2000-2014	20
Figure 1.13 : Solde du compte courant par groupe économique, 2010-2015 (en pourcentage du PIB)	21
Figure 1.14 : Réserves internationales par groupe économique, 2010-2015 (en pourcentage du PIB)	22
Figure 1.15 : Réserves internationales par sous-région, 2010-2015 (en pourcentage du PIB)	23
Figure 1.16 : Apports de capitaux extérieurs, 2010-2015 (en milliards de dollars)	24
Figure 1.17 : Part des apports d'IDE dans le PIB, par groupe économique, 2005-2015 (en pourcentage)	25
Figure 1.18 : Dette extérieure nette par groupe économique, 2005-2015	27
Figure 1.19 : Épargnants et investisseurs africains, 2000-2010	28
Figure 1.20 : Déficit de financement intérieur de l'Afrique, par groupe économique, 2000-2011	29
Figure 1.21 : Intensité manufacturière, par principale destination des exportations africaines, 2005-2010 (en pourcentage)	36
Figure 1.22 : Part des biens et services dans les exportations, par pays et par région, 2013 (en pourcentage)	37
Figure 1.23 : Exportations africaines de services commerciaux, par catégorie, 1980-2012 (en millions de dollars)	37
Figure 1.24 : Parts d'exportations des premiers pays exportateurs africains en 2012, par catégorie	38
Figure 1.25 : Part africaine des exportations mondiales de services, par catégorie, 2000-2013	39

Figure 1.26 : Importations africaines de services, par catégorie, 1980-2012 (en millions de dollars)	40
Figure 1.27 : Importations et exportations africaines de biens et services, 1980-2013 (en millions de dollars)	40
<i>Encadré 1.3 Figure 1: prix du pétrole brut, janvier 2000 – décembre 2014 (dollars le baril)</i>	8
<i>Encadré 1.7 Figure 1 : Exactitude des prévisions économiques africaines – Kenya, 2009-2013</i>	31
<i>Encadré 1.7 Figure 2: Exactitude des prévisions économiques africaines – Maroc, 2009-2013</i>	31

Tableaux

Tableau 1 : Part du PIB (prix de base) par secteur, Ghana, 2006-2010 (en pourcentage)	10
Tableau 1.1 : Croissance du commerce mondial de marchandises par région, 2012 et 2013 (en pourcentage)	32
Tableau 1.2 : Commerce mondial et commerce africain, par région, 2013	33
Tableau 1.3 : Part des biens manufacturés dans le commerce total de marchandises, par région, 2013 (en pourcentage)	33
Tableau 1.4 : Vingt premiers produits d'exportation de marchandises de l'Afrique à destination du monde, 2011-2013 (en milliards de dollars)	34
Tableau 1.5 : Vingt premiers produits d'importation de l'Afrique provenant du reste du monde, 2011-2013 (en milliards de dollars)	35
Tableau 1.6 : Croissance annuelle moyenne des exportations de services de l'Afrique, 2000-2013	38
Tableau 1.7 : Solde du commerce africain des services, 2012	41
<i>Encadré 1 Tableau 1 : Part du PIB (prix de base) par secteur, Ghana, 2006-2010 (en pourcentage)</i>	10

CHAPITRE 2

Encadrés

Encadré 2.1 : L'importance de bonnes politiques macroéconomiques pour la croissance de la productivité	55
Encadré 2.2 : L'indice africain de développement social	57
Encadré 2.3 : La transition démographique de l'Afrique – un dividende à réaliser	58
Encadré 2.4 : Décongestionner les villes	59

Figures

Figure 2.1 : Composition du PIB par secteur, Afrique, 1961-2012	47
Figure 2.2 : Parts sectorielles dans la valeur ajoutée, Afrique, 1970-1979	49
Figure 2.3 : Parts sectorielles dans la valeur ajoutée - Afrique, 1980-1999	50
Figure 2.4 : Parts sectorielles dans l'emploi et la valeur ajoutée, Afrique, 1991-1999	51
Figure 2.5 : Parts sectorielles dans l'emploi et la valeur ajoutée - Afrique, 2000-2012	52
Figure 2.6 : Taux de croissance industriel et manufacturier par sous-région, 2000-2012	53
Figure 2.7 : Contribution moyenne de l'activité manufacturière à la croissance industrielle, 2000-2012	54
Figure 2.8 : Instruction et transformation structurelle	60
Figure 2.9 : Niveaux d'apprentissage dans certains pays africains	61
Figure 2.10 : Coût unitaire de l'école primaire en 2010, à prix constant et en parité de pouvoir d'achat	62
Figure 2.11 : Emploi par secteur dans certaines régions du monde, 2000-2013, changement en pourcentage	65
Figure 2.12 : Emploi par secteur en Afrique (sauf Afrique du Nord), 2000-2013	65

Figure 2.13 : Taille du secteur informel dans certains pays	67
<i>Encadré 2.2, Figure 1 : Tendances en matière d'exclusion au Maroc, par groupe social, 2001-2011</i>	57
<i>Encadré 2.2, Figure 2 : Ventilation de l'IADS du Maroc par dimensions et par sous-groupe de population, 2010-2012</i>	57
<i>Encadré 2.2, Figure 3 : L'IADS en Zambie, par région, 2006-2013</i>	57
Tableaux	
Tableau 2.1 : Croissance totale et sectorielle du PIB, pour cent par année	47
CHAPITRE 3	
Encadrés	
Encadré 3.1 : Vaincre son système ou se laisser vaincre	75
Encadré 3.2 : Protection des industries naissantes: droits d'importation, contingents d'importation et subventions à la production	79
Encadré 3.3 : Expériences non africaines d'industrialisation réussies grâce au commerce	80
Encadré 3.4 : Quelques initiatives industrielles régionales en Afrique	82
Encadré 3.5 : Le cadre du développement industriel au Nigéria	86
Encadré 3.6 : Le plan de révolution industrielle au Nigeria	87
Encadré 3.7 : Toujours une certaine souplesse dans les accords de l'OMC	89
Figures	
Figure 3.1 : Cadre de politique commerciale sélective	76
Tableaux	
Tableau 3.1 : Mesures de politique commerciale et effets éventuels sur les chaînes de valeur mondiale	78
Tableau 3.2 : Informations de base sur les pays africains sélectionnés	85
Tableau 3.3 : Questions de cohérence dans la conception de la politique commerciale	85
Tableau 3.4 : Règlement des différends à l'OMC – cas relatifs à l'industrialisation, 1995-2005	89
Tableau 3.5 : Instruments de politique commerciale, OMC	90
CHAPITRE 4	
Encadrés	
Encadré 4.1 : Quelle chaîne de valeur ?	102
Encadré 4.2 : Comment mesurer la « participation » aux chaînes de valeur mondiales	102
Encadré 4.3 : Qu'en est-il de la chaîne de valeur du cuir dans le COMESA ?	107
Encadré 4.4 : Établir des liens avec les industries extractives – les cas du Mozambique et du Nigéria	125
Encadré 4.5 : Les services peuvent être sous-estimés	129
Encadré 4.6 : Même en plein essor, le secteur financier mozambicain se concentre sur les grands projets miniers, laissant les entreprises locales en manque de crédit	131
Encadré 4.7 : Les services prennent le pas sur le secteur manufacturier dans le développement du Rwanda	133

Figures

Figure 4.1 : Participation par secteur aux chaînes de valeur mondiales, intégration en amont et en aval, 2011	103
Figure 4.2 : Participation par pays aux chaînes de valeur régionales, intégration en amont et en aval, 2011	104
Figure 4.3 : Participation aux chaînes de valeur régionales, intégration en amont, 2011	105
Figure 4.4 : Chaînes de valeur continentales par secteur en 2011	106
Figure 4.5 : Exportations africaines de produits intermédiaires par secteur principal et destination	112
Figure 4.6 : Participation aux chaînes de valeur mondiales, par pays, intégration en amont et en aval, 1995 et 2011	113
Figure 4.7 : Échanges de marchandises de l'Afrique, par utilisation finale	120
Figure 4.8 : Importations africaines de biens intermédiaires, par pays et secteur principal, 2010-2012	121
Figure 4.9 : Importations africaines de biens intermédiaires, par secteur, 2010-2012	122
Figure 4.10 : Exportations de biens intermédiaires, par pays et secteur principal, 2010-2012	123
Figure 4.11 : Exportations africaines de produits intermédiaires, par secteur, 2010-2012	124
Figure 4.12 : Échanges Africains de coton et de tissus de coton	126
Figure 4.13 : Croissance annuelle moyenne des services, par région, 2000-2012	129
Figure 4.14 : Exportations africaines de services, par catégorie, 2013	130

Tableaux

Tableau 4.1 : Liste des 20 premières sociétés du secteur mondial des aliments et des boissons, valeurs en milliards de dollars des États-Unis	108
Tableau 4.2 : Coût de production et rentabilité par segments de la chaîne de valeur du maïs au Bénin en 2013-2014	110
Tableau 4.3 : Matrice des indices de complémentarité commerciale par région, 2012	115
Tableau 4.4 : Classification des barrières non tarifaires	118
Tableau 4.5 : Exemples de corrélations de croissance, 2000-2012	128
Tableau 4.6 : Dix premiers pays africains en termes de contribution des services au PIB, 2013	132

CHAPITRE 5

Encadrés

Encadré 5.1 : Évolution récente du système commercial multilatéral et conséquences pour l'Afrique	144
Encadré 5.2 : L'industrie de l'habillement du Lesotho stimulée par l'AgOA et sa disposition relative à la règle d'origine s'appliquant aux tissus en provenance de pays tiers	148
Encadré 5.3 : Quelques produits ayant des conséquences significatives	149
Encadré 5.4 : Défis attendus dans l'harmonisation des structures de TEC au niveau national (Botswana) et au niveau sous-régional (Cedeao)	159
Encadré 5.5 : L'Afrique doit tirer parti de la période de transition prévue dans les APE pour accélérer l'intégration régionale	164

Figures

Figure 5.1 : Évolution des exportations des pma africains vers les cinq principales destinations en dehors de l'Afrique, 2000-2002 par opposition aux moyennes de 2010-2012 (en milliers de dollars)	146
Figure 5.2 : Évolution des importations aux États-unis de produits admissibles au bénéfice de l'agoa en provenance de pays admissibles au bénéfice de l'agoa par secteur principal, 2001–2013 (en milliards de dollars)	147
Figure 5.3 : Évolution des importations aux États-unis de textiles, de vêtements et d'articles en cuir provenant de pays admissibles au bénéfice de l'AGOA, 2001–2013 (en millions de dollars)	150
Figure 5.4 : Évolution du commerce intra-africain après la mise en œuvre de la ZLEC seulement, par opposition à la mise en œuvre de la ZLEC accompagnée de mesures de facilitation du commerce, par secteur principal, 2022 (en milliards de dollars)	154
Figure 5.5 : part du commerce intrarégional et part de la valeur ajoutée régionale dans le commerce intrarégional, par principale région, 2011 (en pourcentage)	155
Figure 5.6 : Évolution du commerce bilatéral entre l'ue et l'afrique (CEDEAO +AOA) après la mise en œuvre des APE, par secteur, 2040 (en milliards de dollars)	158
Figure 5.7 : Évolution des exportations - accords commerciaux mégarégionaux (MRTA) seulement, par opposition à accords commerciaux mégarégionaux plus zlec, par grande région, 2020 (en pourcentage)	162
Figure 5.8 : Gain dans le commerce intra-africain - APE avec zlec, avec et sans facilitation du commerce, par secteur, 2040 (en milliards de dollars)	163
<i>Encadré 5.3 Figure 1 : Exportations des pays admissibles au bénéfice de l'AGOA vers les États-Unis après prorogation de la loi dans divers cas d'extension de l'admissibilité des produits, 2025 (en millions de dollars)</i>	149

Tableaux

Tableau 5.1 : changements dans la production industrielle après mise en œuvre de la réforme de la ZLET, changements exprimés en pourcentage par rapport à une situation sans ZLET	152
<i>Encadré 5.5 Tableau 1 : Calendrier de libéralisation des droits de la CEDEAO au titre de son APE avec l'UE</i>	164

ABRÉVIATIONS

ACET	Centre africain pour la transformation économique
ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ACR	Accord commercial régional
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AGOA	African Growth and Opportunity Act
APD	Aide publique au développement
APE	Accord de partenariat économique
ATV	Accord sur les textiles et les vêtements
BAD	Banque africaine de développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CE	Commission européenne
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CUA	Commission de l'Union africaine
CVM	Chaîne de valeur mondiale
CVR	Chaîne de valeur régionale
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
EIU	Economist Intelligence Unit
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
ICMT	Indicateurs clés du marché du travail
IDE	Investissement direct étranger
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INS	Institut Nord-Sud
CCI	Centre du commerce international
MRTA	Accord commercial mégarégional
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NPF	Nation la plus favorisée
NPI	Nouveau pays industrialisé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole

PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	Programme d'ajustement structurel
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTCI	Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
PTP	Partenariat transpacifique
RCEP	Partenariat économique global régional
R-D	Recherche et développement
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SGP	Système généralisé de préférences
SH	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologies de l'information et des communications
TPE	Taux de protection effective
TRIM	Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WEFM	Modèle de prévisions économiques mondiales
ZES	Zone économique spéciale
ZLEC	Zone de libre échange continentale
ZLET	Zone de libre-échange tripartite

REMERCIEMENTS

*L*e Rapport économique sur l'Afrique 2015, publication de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a été rédigé sous la direction de Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la CEA, avec la participation active d'Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA. L'équipe chargée du rapport a bénéficié de l'encadrement et de la supervision d'Adam Elhiraika, Directeur de la Division des politiques macroéconomiques de la CEA, de Stephen N. Karingi, Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la Commission, et de Takyiwa Manuh, Directrice de la Division des politiques de développement social.

L'équipe centrale de la CEA était composée de Souleymane Abdallah, Hopestone Chavula, Zivanemoyo Chinzara, Sandjong Tomi Diderot, Elizabeth Eilor, Soteri Gatera, Adrian Gauci, Gamal Ibrahim, Deniz Kellecioglu, Abbi Kedir, David Luke, Iris Macculi, Simon Mevel, Ottavia Pesce, Matfobhi Riba, Anja Slany, Heini Suominen, Semia Guermas de Tapia, Giovanni Valensisi et Jack Zulu.

Le Rapport a bénéficié de la précieuse contribution du Professeur E. Olawale Ogunkola, du Département d'économie et Directeur du Programme de recherche sur les politiques commerciales et de formation de l'Université d'Ibadan, au Nigéria.

Des études de cas ont été menées dans dix pays par Souleymane Abdallah (au Tchad), Hopestone Chavula (en Ouganda), Zivanemoyo Chinzara (en Tanzanie), Sandjong Tomi Diderot (en République du Congo), Adrian Gucci (à Cabo Verde), Deniz Kellecioglu (en Égypte), Iris Macculi (au Maroc), le Professeur E. Olawale Ogunkola (au Nigéria), Ottavia Pesce (au Mozambique) et Heini Suominen (au Botswana).

De précieux commentaires et suggestions ont été formulés par des membres du personnel de différents bureaux sous-régionaux et divisions de la CEA, ainsi que par les experts extérieurs ci-après: Peter Lunenborg du Centre Sud, à Genève (Suisse), le Professeur Francis Matambalyade de l'Institut nordique pour l'Afrique (Suède), Humphrey P.B.

Moshi, du Département d'économie de l'Université de Dar es-Salaam (Tanzanie), Seid Nuru Ali, de l'Institut éthiopien de recherche sur les politiques économiques (EEPRI) (Éthiopie), Sunday Oghayei, du Ministère fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement (Nigéria) et Isaac M. B. Shinyekwa, du Centre de recherche sur les politiques économiques (Ouganda). Des observations ont aussi été formulées par le Professeur Andy McKay, de l'Université du Sussex (Royaume Uni) et Colin McCarthy, professeur au Centre de droit commercial pour l'Afrique australe (TRALAC) et à l'Université de Stellenbosch (Afrique du Sud).

Nous saluons particulièrement l'appui apporté par les bureaux sous-régionaux de la CEA et les contributions écrites reçues d'Andrew Mold, Pedro Martins et Rodgers Mukwaya, du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est.

La publication de ce rapport n'aurait pas été possible sans la contribution et l'appui de Siham Abdulmelik, Bekele Demissie, Demba Diarra, Melkamu Gebre Ezigiabher, Muna Jemal, Agare Kassahun, Collen Kelapile, Yetinayet Mengistu, Charles Ndungu, Marcel Ngoma-Mouaya, Jimmy Ocitti, Mercy Wambui, Solomon Wedere et Teshome Yohannes de la CEA ; Bruce Ross-Larson et Joe Caponio de Communications Development Incorporated, ainsi que Carolina Rodriguez et Pauline Stockins, spécialistes de la communication et infographes.

AVANT-PROPOS

La croissance enregistrée ces dernières années en Afrique rappelle avec force l'urgence de la transformation structurelle. Cette croissance devrait se poursuivre à moyen terme sous l'effet de la hausse de la demande intérieure, qui s'explique principalement par la progression de la classe moyenne, l'amélioration de l'environnement des entreprises à l'échelle régionale, et de la gestion macroéconomique, l'accroissement des investissements publics, notamment dans les infrastructures, le dynamisme du secteur des services et le resserrement des liens avec les économies émergentes dans le domaine du commerce et de l'investissement.

L'Afrique ne peut cependant se contenter d'une croissance marginale. Le continent doit franchir un grand pas en avant pour parvenir à des résultats économiques durables, sans laissés pour compte et porteurs de transformation. La transformation structurelle des économies africaines par l'industrialisation est impérative. La structure actuelle des exportations de marchandises, dominées par les produits bruts et non transformés, n'est pas propice de développement recherché. Ce fait a été clairement établi dans plusieurs éditions précédentes du *Rapport économique sur l'Afrique*. Le présent rapport s'appuie sur les éditions de 2013 et 2014, qui préconisaient l'industrialisation fondée sur les produits de base et soulignaient le rôle important de la politique industrielle dans la transformation structurelle.

La présente édition a pour point de départ la relation symbiotique entre le commerce et l'industrialisation, et met en exergue le rôle et la place de la politique commerciale et du commerce dans le processus d'industrialisation. Le commerce peut, sous certaines conditions, promouvoir l'industrialisation, mais il peut aussi mener à la désindustrialisation. Le message central du présent rapport est donc que l'industrialisation fondée sur le commerce ne peut se faire automatiquement et qu'elle va nécessairement de pair avec une politique appropriée.

Le rapport attire l'attention sur la structure des exportations africaines et sur le fait qu'il faut apporter de la valeur ajoutée aux exportations en recourant à la transformation et à d'autres activités industrielles. Il dégage le rôle de la politique commerciale dans la promotion des biens intermédiaires, à savoir, créer, valoriser et intégrer ces produits dans des chaînes de valeur. Il est important de suivre cette direction pour intégrer la dynamique du commerce et de la production industrielle modernes dans les tâches et activités, et pas seulement dans les produits finis.

Pour participer efficacement aux chaînes de valeur mondiales, il faut investir dans des compétences propres aux différents secteurs, dans le capital humain, dans les infrastructures et dans les services financiers, et mettre en place un cadre d'orientation favorable. Une fois ces paramètres réunis dans la plupart des pays africains, le commerce intra-africain et les chaînes de valeur régionales peuvent être mis à profit pour des échanges d'expérience et favoriser les économies d'échelle, facilitant ainsi l'industrialisation de l'Afrique et, au bout du compte, son insertion dans les chaînes de valeur mondiales. Le rôle pivot des chaînes de valeur de services et, partant, la nécessité d'en renforcer le commerce, sont des éléments essentiels de la production et du commerce modernes.

Dans le présent rapport, la CEA s'intéresse aussi au grand nombre d'accords commerciaux que négocient actuellement les pays africains et note avec préoccupation le rôle réservé à l'industrialisation dans ce processus. Elle met en évidence le fait que l'Afrique doit s'assurer que son objectif en matière d'industrialisation n'est pas remis en question par ces négociations et accords. Pour progresser sur la voie de l'industrialisation par le biais du commerce, les pays africains devraient passer en revue les divers accords qu'ils ont signés afin de tirer parti de leurs marges de manœuvre. Il pourrait notamment s'agir de renégocier ces accords ou d'obtenir des dérogations et des concessions. Cependant, en adoptant une stratégie durable, les États africains renforceraient

leurs capacités (de négociation, de mise en œuvre, de respect des obligations et de défense des droits) et pourraient mieux tirer profit des divers accords commerciaux auxquels ils sont parties.

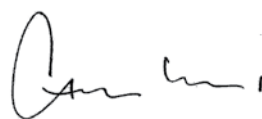
Autre recommandation formulée dans le présent rapport : il est essentiel de procéder par étape si l'on veut que le commerce soit un moteur efficace de l'industrialisation du continent. Le rapport montre clairement l'échelonnement des réformes engagées en matière de politique commerciale est indispensable pour réussir l'industrialisation de l'Afrique. Il est absolument manifeste que la création d'une zone de libre-échange continentale doit précéder la pleine application d'autres accords commerciaux entre les pays africains et le reste du monde.

Les analyses et les réflexions figurant dans le présent rapport sont fondées sur l'examen approfondi des questions en jeu et sur dix études de cas de pays, consacrées à l'évaluation de politiques commerciales, notamment dans la perspective de l'industrialisation. Il est aussi question du fait que, pour favoriser l'industrialisation, les politiques commerciales doivent nécessairement être sélectives. Le rapport traite aussi de la cohérence à établir, d'une part, entre la stratégie de développement et la politique commerciale, et d'autre part, entre la politique commerciale et la politique industrielle, au niveau national.

L'adoption et le renforcement d'une politique commerciale très sélective fondée sur une analyse empirique rigoureuse, soigneusement conçue pour promouvoir l'efficacité des entreprises bien établies et protéger les industries naissantes, éviter les externalités négatives de la politique et faire passer le développement industriel avant d'autres objectifs, constitue un pas important vers l'industrialisation par le commerce. Une telle politique doit être assortie de délais, progresser vers les objectifs fixés et faire régulièrement l'objet d'un suivi et d'une évaluation utilisant des indices de référence.

La politique commerciale n'est pas la solution miracle pour le développement industriel de l'Afrique, quel que soit son rôle majeur dans le processus d'industrialisation. Certaines politiques complémentaires sont compatibles avec les politiques commerciales et industrielles et ont une importance fondamentale. Les pays africains se sont déjà engagés à mettre en œuvre des programmes d'action dans le cadre du Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain, dans lequel la plupart des politiques complémentaires sont clairement définies.

Enfin, comme il n'y a pas de solution unique, le présent rapport fournit un cadre rigoureux dans lequel les pays africains ont tout loisir de réévaluer leur politique commerciale et de définir la voie qu'ils préfèrent emprunter pour parvenir à la transformation structurelle et à la réalisation des objectifs fixés. J'espère que la Vision africaine, les pays africains, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes trouveront dans le présent rapport une nouvelle source d'inspiration pour promouvoir davantage l'industrialisation fondée sur le commerce.



Carlos Lopes

Le Secrétaire général adjoint de l'ONU
et Secrétaire exécutif de la CEA

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La croissance de l'Afrique a continué d'augmenter, passant de 3,7 % en 2013 à 3,9 % en 2014. Ce résultat s'explique notamment par l'amélioration de la gestion macroéconomique, mais aussi par la diversification des échanges commerciaux et par les liens d'investissement tissés avec les économies émergentes. Les indicateurs de développement social de l'Afrique révèlent néanmoins le paradoxe de cette croissance: le taux de chômage élevé et de la pauvreté, coexistant avec une croissance robuste.

Le commerce continue de jouer un rôle majeur dans la croissance économique de l'Afrique; il a le potentiel de stimuler l'industrialisation qu'il a induite.

L'industrialisation devrait résoudre ce paradoxe en stimulant la diversification économique, en assurant un partage plus équitable des fruits de la croissance et en rendant plus efficace l'utilisation des abondantes ressources matérielles, minérales et humaines du continent, et ainsi favoriser l'élimination de la pauvreté et la transformation structurelle des économies africaines.

Le commerce conserve un rôle majeur dans la croissance économique de l'Afrique; il a le potentiel de stimuler l'industrialisation qu'il a induite, pour autant qu'on en fasse un de ses objectifs déclarés. Pour ce faire, il faut concevoir des politiques commerciales efficaces, les mettre activement en œuvre, et les assortir régulièrement de contrôles et d'évaluations. Ces politiques doivent tenir compte des évolutions survenues dans le système de production mondial, notamment l'internationalisation des systèmes de production, et s'y adapter aux fins de promouvoir la valeur ajoutée par la transformation et la fabrication. Enfin,

il faut que l'industrialisation fondée sur le commerce serve à orienter la conduite, les négociations et la mise en œuvre des diverses formes d'accord sur le commerce et l'investissement.

ENJEUX LIÉS À L'INDUSTRIALISATION PAR LE COMMERCE

Le continent doit relever deux défis étroitement liés: maintenir la forte croissance économique et la transformer en une croissance durable, sans laissés pour compte, écologique, créatrice d'emplois et soutenue par la productivité, l'objectif étant de réduire la pauvreté. La plus grande faiblesse de la croissance actuelle réside dans son incapacité de promouvoir la transformation structurelle des économies de la région. Le caractère rudimentaire des pratiques agricoles et la prestation de services dominant la structure des économies africaines. Cette dépendance manifeste à l'égard de l'agriculture traditionnelle et du secteur des services ne permet qu'une croissance limitée. Par sa capacité de créer des emplois de manière directe et indirecte, ainsi que des liens solides en amont et en aval avec d'autres secteurs de l'économie, y compris le secteur extérieur, l'industrialisation devrait non seulement transformer les économies africaines, mais aussi favoriser le développement durable.

À l'évidence, l'Afrique devrait tirer parti de ses ressources abondantes et diversifiées, notamment agricoles et minérales, du continent, pour son industrialisation. Ainsi, comme il a été recommandé dans les précédentes éditions du *Rapport économique sur l'Afrique*, le continent devrait faire fond de l'avantage comparatif que lui confère l'industrialisation fondée sur les produits de base et ajouter de la valeur à ces ressources en utilisant son important capital humain. Enfin, la mise à niveau constante, caractéristique de l'industrie moderne, est importante pour la viabilité de l'industrialisation

de l'Afrique. Dans tout cela, la politique industrielle a un rôle important à jouer car elle doit faire en sorte que l'industrialisation réponde aux aspirations du continent, notamment en favorisant une croissance partagée et porteuse de transformation.

Le commerce et l'industrialisation sont les deux faces d'une même médaille et se renforcent mutuellement: l'industrialisation facilite le commerce et vice-versa. L'industrialisation fondée sur le commerce accentue le rôle et la place du commerce dans la promotion de la modernisation du développement industriel. Elle va nécessairement de pair avec l'analyse de la structure des exportations et du rôle que joue la politique commerciale dans la production, les importations et les exportations.

À partir de cette forte association entre commerce et industrie, le présent *Rapport économique sur l'Afrique 2015* étudie les façons dont le commerce peut contribuer à accélérer l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique. Il analyse les défis que doit relever l'Afrique et les possibilités qu'elle peut exploiter dans le cadre de son industrialisation par le commerce, dans une économie régionale et mondiale qui évolue rapidement. Concrètement, il tente de répondre aux trois grandes questions ci-après :

- **Quand et comment les politiques commerciales favorisent-elles l'industrialisation ou lui nuisent-elles ?**
- **Quelles perspectives les chaînes de valeur mondiales offrent-elles à l'Afrique de s'industrialiser ?**
- **Quel est l'état actuel des politiques commerciales nationales et régionales en Afrique et comment influent-elles sur les ambitions industrielles du continent ?**

Le présent Rapport fait suite aux précédentes éditions, en particulier celles de 2013 (CEA et CUA, 2013), de 2014 (CEA et CUA, 2014) et de 2004 (CEA et CUA, 2004). Portant principalement sur le rôle joué par l'industrialisation dans la transformation structurelle de l'Afrique, ces rapports ont procédé à une analyse critique de l'industrialisation fondée sur les produits de base réalisée en Afrique et des politiques industrielles qui ont encadré cette évolution. Ils ont aussi jeté les bases du présent Rapport en mettant l'accent sur le rôle du commerce dans la promotion de l'industrialisation, tant au niveau régional que mondial, et souligné l'importance que revêt, pour l'Afrique, la mise en œuvre de politiques commerciales judicieuses, conçues pour remédier aux défaillances du marché et aux échecs institutionnels qui entravent la compétitivité des exportations. Dans ces rapports, les principaux facteurs qui limitent les échanges commerciaux de l'Afrique ont été énumérés, notamment l'étroitesse de la gamme de production et d'exportation, dominé par des produits de faible valeur comme les matières premières et les produits primaires, les coûts commerciaux très élevés, les barrières tarifaires et non-tarifaires qui entravent le commerce intra-africain et l'accès de l'Afrique aux marchés internationaux. Le présent Rapport met davantage l'accent sur le lien qui unit le commerce et l'industrie et, plus particulièrement, au rôle du commerce dans la promotion de l'industrialisation en Afrique.

Le Rapport de 2015 met davantage l'accent sur le lien qui unit le commerce et l'industrie et, plus particulièrement, au rôle du commerce dans la promotion de l'industrialisation en Afrique.

Deux grandes considérations ont présidé au choix du thème du présent Rapport. Premièrement, l'Afrique occupe une place marginale dans le commerce mondial. La part du continent dans les exportations mondiales n'a que peu augmenté de 1970 à 1980, passant de 4,99 % à 5,99 % et, depuis lors, suit une trajectoire descendante, et s'est établie à 3,33 % en 2010 et à 3,3 % en 2013. La part des produits manufacturés africains dans le total des marchandises exportées s'élevait à 18,5 % en 2013. Compte tenu des ressources matérielles, naturelles et humaines abondantes qui sont les siennes, le continent peut augmenter sensiblement sa part des exportations mondiales.

La seconde raison, étroitement liée à la première, tient au fait que, selon les données empiriques disponibles, les nouveaux pays industrialisés sont parvenus à rattraper les pays développés en appliquant des politiques commerciales très sélectives. Cela ressort clairement de la part occupée par l'Asie de l'Est dans les exportations mondiales, qui est passée de 2,25 %, en 1970, à 17,8 %, en 2010, ainsi que du poids des produits manufacturés dans les exportations de marchandises de la région, compris entre deux tiers et quatre cinquièmes du total. S'il est clair que, pour des raisons liées à la dynamique du commerce mondial et de la production industrielle, l'Afrique n'est sans doute pas en mesure de reproduire l'exploit réalisé par l'Asie de l'Est en suivant la même voie, il faut aussi noter que le continent est capable de surpasser les résultats de l'Asie de l'Est si elle s'attache à concevoir une trajectoire commerciale et industrielle judicieuse, tenant compte des enseignements tirés de l'expérience, ainsi que des grandes tendances qui ont marqué le contexte mondial récent et qui détermineront son évolution à l'avenir.

Il résulte de ce qui précède que, pour assurer l'efficacité d'une industrialisation reposant sur le commerce en Afrique, il faut nécessairement remplir une condition préalable fondamentale : la transformation structurelle du commerce et de la production industrielle. Les trois facteurs essentiels d'une telle transformation sont les suivants : 1) la production et le commerce des produits intermédiaires; 2) la création de chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales, l'intégration dans de telles chaînes et leur modernisation; 3) le renforcement du rôle des services dans 1) et 2), et dans le commerce en général. L'Afrique doit assurer le passage du commerce des marchandises au commerce des tâches et des activités, promouvoir, en même temps, le rôle croissant des services.

Enfin et surtout, il faut que les politiques commerciales garantissent l'efficacité de l'industrialisation reposant sur le commerce. La manière dont sont structurées les politiques commerciales nationales et les nombreuses activités liées aux négociations bilatérales, régionales et multilatérales sur l'ensemble du continent doivent avoir pour priorité de chaque instant l'industrialisation.

Les chaînes de valeur mondiales, l'une des caractéristiques essentielles de l'économie mondiale d'aujourd'hui, doivent être prises en compte par les pays africains qui cherchent à développer leurs exportations et à faire prospérer leurs économies.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les principales conclusions du présent Rapport, présentées dans les paragraphes ci-après, sont fondées sur le contexte décrit précédemment, l'examen approfondi des problèmes qui se posent et dix études de cas nationales, portant sur l'évaluation des politiques commerciales mises en place, notamment s'agissant de l'industrialisation.

La théorie et les données empiriques disponibles indiquent que, dans certaines conditions, le commerce peut être un véritable outil de promotion du développement industriel et de la transformation structurelle de l'Afrique. En encourageant la concurrence, l'innovation et l'utilisation efficace des ressources, la politique commerciale peut certes renforcer l'efficacité et le dynamisme des entreprises existantes et, partant, favoriser l'industrialisation. Mais, en soumettant les industries naissantes à la concurrence, elle risque aussi de provoquer la désindustrialisation. L'équilibre approprié entre promotion des secteurs relativement bien établis et protection et soutien des industries fragiles est un élément fondamental des politiques commerciales s'agissant de promouvoir l'industrialisation. À l'évidence, cet équilibre est délicat, mais pas impossible à réaliser; de fait, la plupart des pays industrialisés y sont parvenus.

Pour favoriser l'industrialisation, toute politique commerciale se doit d'être très sélective. Cette condition préalable s'impose de deux points de vue au moins: d'une part, l'industrialisation reposant sur le commerce entraîne des coûts énormes en termes de ressources et, d'autre part, elle exige une mise en œuvre, un suivi et une évaluation efficaces. Si le rôle et la place des politiques industrielles horizontales sont manifestes, il n'en reste pas moins que les politiques verticales (c'est-à-dire, sélectives) jouent un rôle important s'agissant de créer un avantage comparatif dynamique. Une politique commerciale et industrielle sélective et efficace se distingue par les caractéristiques suivantes: la politique s'appuie sur des études rigoureuses qui orientent le repérage des secteurs ; elle dispose d'un mécanisme de suivi et d'évaluation et elle est affranchie de toute

ingérence politique. Cependant, la plupart des pays ne se mobilisent pas pleinement en faveur de telles politiques commerciales sélectives et efficaces visant à promouvoir l'industrialisation au moyen de stratégies instituées et mises en œuvre.

L'industrialisation fondée sur le commerce n'est pas automatique. Elle exige des efforts concertés au moins à deux niveaux. Premièrement, il est indispensable que les politiques commerciales et industrielles mises en place soient intégrées et cohérentes, conçues et mises en œuvre avec soin et célérité, et suivies et évaluées avec rigueur et régularité. Ces politiques doivent être adaptées aux grands objectifs poursuivis par la stratégie et le programme de développement du pays, mais aussi tenir compte des difficultés et des possibilités que présente la conjoncture extérieure. Deuxièmement, l'adhésion des diverses parties prenantes est nécessaire. Une méthode efficace consisterait à mener des consultations avec divers groupes de parties prenantes pour s'assurer que la plupart de leurs préoccupations sont bien prises en compte. Les résultats des études de cas nationales indiquent qu'il faut renforcer la cohérence, d'une part, entre la politique commerciale et la stratégie nationale de développement et, d'autre part, entre la politique commerciale et les autres politiques, notamment industrielle.

Les réseaux d'échanges et de production régionaux et mondiaux offrent de nouvelles perspectives d'industrialisation à l'Afrique. À la place du modèle d'industrialisation ascendant, les chaînes de valeur segmentées offrent aux pays la perspective de s'engager dans le commerce international à un stade précis du processus de production, exploitant ainsi plus efficacement leur avantage comparatif. Dans ce contexte, le secteur des services revêt une importance fondamentale dans la création de la valeur ajoutée à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, alors que l'investissement direct étranger s'est imposé comme un facteur déterminant de l'expansion du commerce international. Pour

qu'elle favorise adéquatement l'industrialisation de l'Afrique, la politique commerciale doit répondre efficacement à l'évolution de la structure mondiale de la production, notamment pour ce qui est de la production de biens intermédiaires plutôt que de produits finis, et de la participation à une ou deux étapes d'une chaîne de valeur plutôt qu'à toutes ses activités. Ainsi, la promotion du commerce des produits intermédiaires, du commerce des tâches et du commerce des services (ces derniers étant des éléments importants de l'internationalisation des processus de production) est une condition préalable essentielle du développement industriel moderne.

Conformément aux tendances mondiales actuelles, les produits intermédiaires représentent l'essentiel du commerce de marchandises de l'Afrique, soit quelque 60 % des importations totales de marchandises du continent et plus de 80 % de ses exportations. En outre, ayant quadruplé au cours de la dernière décennie, les produits intermédiaires représentent la composante la plus dynamique du commerce de marchandises de l'Afrique. Pourtant, l'Afrique ne représente que 2 à 3 % du total mondial. Les importations de produits intermédiaires ont augmenté considérablement, mais n'ont guère réussi à inverser la désindustrialisation prématurée du continent et à stimuler l'émergence de chaînes d'approvisionnement régionales viables.

Les exportations africaines de biens intermédiaires sont dominées par les produits miniers et les produits manufacturés à base de ressources naturelles tels que les métaux de base ou les produits chimiques et les carburants et combustibles. Cette situation correspond à une intégration en amont du continent dans les chaînes de valeur mondiales, simplement en tant qu'exportateur de matières premières et d'autres produits intermédiaires à faible valeur ajoutée. Malgré son volume limité, le commerce des biens intermédiaires est beaucoup plus diversifié entre les pays africains qu'avec le reste du monde. La possibilité de voir émerger des chaînes de valeur régionales, en particulier dans le secteur manufacturier, reste cependant très incertaine en raison d'une série de contraintes structurelles et politiques. L'exiguïté des chaînes d'approvisionnement régionales est clairement illustrée par le fait que 88 % des intrants de l'Afrique sont importés de l'extérieur de

la région. Pour participer réellement aux chaînes de valeur mondiales, l'Afrique doit investir dans des compétences et le capital humain propres aux différents secteurs, dans les infrastructures et dans les services financiers, et mettre en place un cadre politique favorable. En raison du niveau d'évolution de ces paramètres dans la plupart des pays africains, le commerce intra-africain et les chaînes de valeur régionales sont considérés comme un socle d'apprentissage permettant de réaliser des économies d'échelle, facilitant ainsi l'industrialisation de l'Afrique et l'entrée, à terme, du continent dans les chaînes de valeur mondiales. Cela rejoint l'argument concernant l'industrie naissante.

Bien que les produits manufacturés représentent la majeure partie des biens intermédiaires importés, peu d'indices permettent de soutenir qu'un meilleur accès aux intrants importés a nettement fait progresser l'industrialisation de l'Afrique. Ce courant commercial donne à penser que les producteurs africains sont de plus en plus connectés aux chaînes de valeur mondiales, mais essentiellement en tant que fournisseurs de matières premières ou d'autres produits à faible valeur ajoutée. Le rang négligeable occupé par les exportations de produits intermédiaires - en particulier les intrants de l'industrie légère - ne fait que confirmer la constatation que le commerce intra-sectoriel a un poids limité dans la région, et illustre le faible niveau d'intégration dans les réseaux de production régionaux ou mondiaux. Les pays africains affichent des taux de participation élevés aux chaînes de valeur mondiales, bien qu'ils se situent à un niveau très bas de ces chaînes. Alors que l'intégration en amont s'est intensifiée dans de nombreux pays africains, la plus grande participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales demeure le produit de l'intégration vers l'aval induite par les exportations de matières premières. Cela illustre le fait que les entreprises africaines fonctionnent à l'échelon le plus bas des chaînes de valeur mondiales. Dans le même ordre d'idée, la participation aux chaînes de valeur mondiales en soi ne garantit pas la transformation structurelle: l'Afrique doit s'efforcer d'améliorer l'intégration vers l'amont. Le commerce intra-régional de produits transformés est la première occasion qui se présente aux entreprises africaines pour progresser dans la chaîne. Jusqu'à présent, seules quelques entreprises sont à l'origine

de la croissance de l'intégration en amont de l'Afrique. Les liens établis avec les chaînes de valeur mondiales doivent s'étendre à d'autres entreprises et secteurs de l'économie.

Les chaînes de valeur mondiales, l'une des caractéristiques essentielles de l'économie mondiale d'aujourd'hui, doivent être prises en compte par les pays africains qui cherchent à développer leurs exportations et à faire prospérer leurs économies. De même, l'importance croissante des technologies de l'information et des communications permet aux pays africains d'intégrer plusieurs chaînes de valeur sans avoir à mettre en place tout le processus de production. La participation et la compétitivité dans les chaînes de valeur mondiales sont liées à d'importants facteurs comme l'accès aux importations de biens intermédiaires, les coûts liés au passage des frontières, les droits d'importation et les procédures douanières.

Les services jouent un rôle important dans la transformation économique de l'Afrique. Ils sont des éléments essentiels pour la plupart des autres entreprises, apportent une contribution directe au PIB et à la création d'emplois, attirent des investissements dans les entreprises locales et constituent un pôle d'attraction pour l'investissement direct étranger. Dans les pays africains, l'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur des services est étroitement liée à la croissance de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière. La forte croissance enregistrée par certains sous-secteurs des services en Afrique ne s'est pas toujours traduite par une amélioration des services dans les entreprises locales. Dans de nombreux pays africains, les banques ont choisi d'accorder des prêts aux grands projets d'exploitation minière sous le contrôle d'investisseurs étrangers alors que les petites et moyennes entreprises locales restent confrontées à des restrictions de crédit. Le secteur des services, en soi, peut être un vecteur de la transformation économique, en particulier pour les petits pays et les États insulaires. Les pays africains ne peuvent pas tous se développer par l'activité industrielle. Le secteur des services joue un rôle de plus en plus important dans le commerce international. Il représente 50 % du total des échanges de produits à valeur ajoutée en provenance de l'Afrique. Le

terme anglais « servitization » (prestation de services à valeur ajoutée) a été inventé pour mettre en exergue le lien important qui existe entre les services et la participation aux chaînes de valeur.

Les régimes préférentiels ont généralement contribué à soutenir les échanges de l'Afrique avec les pays qui accordent des préférences, mais n'ont pas amélioré l'industrialisation du continent à ce jour. Tout en demeurant très utiles et importantes pour l'Afrique, les préférences commerciales unilatérales peuvent difficilement permettre d'atteindre les conditions nécessaires au développement des chaînes de valeur régionales.

L'accélération de l'intégration de l'Afrique, en particulier l'établissement d'une zone de libre-échange continentale africaine, pourrait contribuer grandement à appuyer son industrialisation. La création d'une telle zone permettrait d'accroître à la fois le commerce intra-africain et son contenu industriel ; l'adoption de mesures de facilitation du commerce, s'ajoutant à la mise en place d'une telle zone, multiplierait les effets positifs attendus. L'ambition affichée quant à l'intégration régionale de l'Afrique devrait être renforcée, en accordant une attention particulière aux chaînes de valeur régionales, aujourd'hui largement inexploitées.

Les pays africains doivent mettre à profit les progrès réalisés et continuer de bâtir des institutions robustes, à même de soutenir et d'améliorer le cadre d'action des entreprises, la gouvernance économique et la gestion macroéconomique.

Le séquençage des réformes menées dans le cadre de la politique commerciale contribue sensiblement à l'industrialisation de l'Afrique. De puissants arguments plaident en faveur de l'instauration d'une zone de libre échange continentale avant que d'autres accords commerciaux ne soient pleinement mis en œuvre

par les pays africains ou le reste du monde (ex. les accords commerciaux dits « mégarégionaux »¹). L'existence d'une telle zone permettrait non seulement de préserver les bénéfices escomptés de ces accords mais compenserait aussi la plupart, sinon la totalité, des coûts qu'ils engendreraient pour l'Afrique.

Pas de modèle à taille unique : si l'on tient compte des études de cas nationales, des différents niveaux de développement et du fait que les pays africains présentent une grande diversité dans de nombreux domaines, mais surtout dans celui des ressources, on s'aperçoit qu'aucun modèle unique ne peut être appliqué au lien qui unit le commerce et l'industrialisation des pays africains. C'est sur ce principe que devrait se fonder chaque pays ou région, selon le cas, pour définir les modalités qui lui conviennent le mieux pour réaliser sa transformation structurelle, et décider, à l'issue d'une analyse rigoureuse, si l'industrialisation est recommandée et justifiée. Ensuite, il convient de définir le rôle et la place du commerce et de la politique commerciale. Dans cette optique, les pays devraient adopter la

stratégie de politique commerciale la plus adaptée à leurs conditions initiales respectives. Cela dit, les diversités créent des synergies encore inexploitées qui ne sont réalisables que dans un cadre régional efficace.

Une Approche progressive de l'industrialisation et de la modernisation : les enseignements tirés de l'expérience des pays industrialisés et des pays émergents, ainsi que des tentatives précédentes d'industrialisation des pays africains, donnent à penser qu'une approche progressive de la modernisation et de l'industrialisation est réalisable et fortement recommandée. Selon le modèle de rattrapage de l'industrialisation dit le « vol d'oies sauvages », les économies africaines ont intérêt à s'intéresser d'abord aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, pour se tourner ensuite vers les secteurs de moyenne et haute technologie. Comme les niveaux de développement industriel varient d'un pays africain à l'autre, certains pays devront viser d'abord les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, tandis que d'autres en seront déjà à la modernisation de ces secteurs.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

L'Afrique doit mettre sa croissance actuelle au service d'un développement durable pour tous. Le continent ne peut se contenter d'appuyer les entreprises et d'en améliorer le cadre d'action, ni de bien gérer les affaires politiques et économiques ; il doit aussi élaborer des stratégies de développement social compatibles avec les besoins des secteurs industriels et modernes. Les conditions socioéconomiques propices, la paix, la sécurité, ainsi que la volonté politique sont autant de facteurs essentiels à la réalisation effective de la transformation structurelle de l'Afrique. Les pays africains doivent mettre à profit les progrès réalisés et continuer de bâtir des institutions robustes, à

même de soutenir et d'améliorer le cadre d'action des entreprises, la gouvernance économique et la gestion macroéconomique. Une telle dynamique stimulera, à son tour, la confiance des investisseurs et des consommateurs, et renforcera encore les perspectives de croissance du continent. Il faut opter pour une croissance durable et ouverte à tous, et diversifier les sources de croissance pour réduire la vulnérabilité des économies africaines face aux chocs intérieurs et extérieurs tels que les sécheresses, les crises mondiales de la consommation, ou encore les crises économiques, financières et de la dette. À cet égard, les politiques qui favorisent la croissance au service de tous, la

productivité et la transformation structurelle par l'industrialisation, la valeur ajoutée, la diversification des exportations et, enfin, l'intégration régionale, demeurent primordiales.

Le capital humain est au cœur de l'innovation. Les avancées techniques et technologiques ainsi que l'esprit d'entreprise lié à la création de connaissances et au système éducatif sont le noyau des stratégies de développement social associées aux programmes de transformation structurelle. Il faut une stratégie de développement sociale, reposant sur une planification à long terme, qui renforce les capacités productives de la population active par le biais de politiques de santé et éducatives de qualité, s'appuyant sur des critères d'équité, complétés par des investissements dans la recherche et le développement au service de l'industrialisation, des services modernes et de la transformation structurelle.

La dynamique démographique et l'urbanisation actuellement en cours en Afrique présentent un tableau nuancé des difficultés et des possibilités qui se présentent ; il convient de tenir compte de ces phénomènes sociaux dans tout programme de transformation structurelle. L'Afrique doit prendre des mesures d'ordre stratégique afin de tirer parti de la hausse des salaires en Chine et dans d'autres parties de l'Asie, et de la délocalisation imminente des industries à forte intensité de main-d'œuvre. Cette évolution plaide en faveur de l'instruction, de la formation et du perfectionnement de la main-d'œuvre, qualifiée ou non.

L'élaboration d'une politique commerciale très sélective, fondée sur une analyse empirique rigoureuse et conçue avec soin pour promouvoir l'efficacité des entreprises en place et protéger les industries naissantes, éviter les répercussions négatives et faire passer le développement industriel avant d'autres objectifs, constitue un pas important dans l'industrialisation fondée sur le commerce. L'exécution et la gestion d'une telle politique sont toutes aussi importantes que sa conception. Il convient de fixer des délais précis pour sa mise en œuvre, de suivre et d'évaluer régulièrement les objectifs fixés et les repères, et d'assurer une gestion méticuleuse du processus afin d'éviter toute récupération politique.

Les pays africains doivent repenser la politique commerciale pour en faire un outil de promotion du développement industriel au service d'une

transformation structurelle qui favorise une croissance pour tous, stable et durable, réduise la pauvreté et crée des emplois. Cette approche exige des actions déterminées qui doivent s'étendre à tous les niveaux des négociations commerciales et d'investissement car il apparaît clairement que chaque négociation commerciale bilatérale, régionale et multilatérale a réduit et limité l'utilisation des instruments traditionnels de politique commerciale jadis utilisés par les pays développés pour promouvoir l'industrialisation. Les pays africains doivent définir et mettre en place d'éventuels nouveaux instruments dans le système commercial mondial, à faire valoir pour favoriser l'industrialisation (autrement dit, des stratégies d'adaptation). À l'évidence, le monde n'attendra pas que les pays africains se soient industrialisés. Ces derniers doivent donc agir intelligemment, passer le système en revue et mettre en place des instruments de politique commerciale qui favoriseront leurs aspirations en matière d'industrialisation. C'est en effet la voie qu'empruntent les derniers venus dans le développement industriel, en particulier les nouveaux pays industrialisés. Les pays africains doivent cesser de négocier des accords comme si l'industrialisation ne comptait pas. Ils doivent inverser la tendance et lutter contre la perte de leur marge d'action, notamment lorsqu'ils négocient tout accord portant sur le commerce et l'investissement, et faire valoir le fait que ces instruments stratégiques doivent servir à promouvoir l'industrialisation de leurs économies.

La politique commerciale a besoin de politiques complémentaires et de diverses structures institutionnelles pour favoriser au mieux le développement industriel.

En ce qui concerne l'ordre de priorité des réformes de la politique commerciale, il conviendrait de renforcer et d'élargir l'intégration régionale avant d'ouvrir progressivement les économies africaines au reste du monde. Les pays africains seraient alors en meilleure position pour affronter la concurrence internationale. L'ouverture progressive et le recours à un protectionnisme avisé pour favoriser l'émergence des chaînes de valeur régionales

comme tremplin pour la mise en place d'activités à forte valeur ajoutée constituent un pas dans la bonne direction.

Les instruments de politique commerciale destinés à promouvoir l'industrialisation doivent être soigneusement choisis afin d'éviter les « externalités négatives de la politique », étant donné que les pays africains dépendent des marchés internationaux pour leurs apports et leurs produits. Une réflexion approfondie est nécessaire pour éviter tout effet involontaire. Une telle politique doit promouvoir l'efficacité et le dynamisme des entreprises bien établies et protéger l'efficacité des industries naissantes en leur servant de bouclier temporaire contre les aléas de la concurrence internationale. Dans le cas des industries naissantes ou émergentes, la protection tarifaire, conjuguée à différentes activités visant à développer la compétitivité des entreprises dans l'industrie, doit être conçue et mise en œuvre avec soin pour faire face aux externalités. Les objectifs doivent être définis et respectés.

La plupart des pays africains ont adopté des stratégies de développement et mené des actions visant à établir un lien étroit entre les politiques nationales (notamment commerciales et industrielles) et les objectifs nationaux globaux. Les pays africains doivent renforcer les liens entre les stratégies nationales de développement, la politique industrielle et la politique commerciale. Pour la plupart d'entre eux, le développement industriel n'est que l'un des objectifs que servent les politiques commerciales. Pour qu'une politique commerciale favorise l'industrialisation, il faut que le développement industriel figure au cœur de ses objectifs. À cet effet et dans une mesure raisonnable, les stratégies commerciales devraient être parfaitement cohérentes avec le développement national². En outre, en termes de séquençage de l'action, la formulation de la politique industrielle devrait précéder celle de la politique commerciale, et cette dernière devrait viser à promouvoir les buts et les objectifs énoncés dans la politique industrielle. Toutefois, lorsque cet ordre n'est pas réalisable, un exercice d'intégration peut s'avérer nécessaire.

S'agissant du commerce intra-africain, le volume de produits intermédiaires échangés entre les pays africains est bien plus conséquent que celui des produits exportés par le continent vers le reste du monde, ce qui indique qu'il existe une marge de manœuvre considérable dans les chaînes d'approvisionnement régionales pour

soutenir l'industrialisation de l'Afrique. Néanmoins, les chaînes de valeur régionales sont encore mal exploitées, et seulement 12 % des biens intermédiaires importés par des pays africains proviennent de la région. Un réseau de production solide, tant sur le plan national que régional, fournira un socle d'apprentissage et permettra de réaliser des économies d'échelle. Les plus grandes entreprises contrôlent et établissent des normes de produits dans leurs chaînes de valeur, limitant ainsi la possibilité, pour les entreprises locales, de progresser dans les chaînes de valeur mondiales. Il faudrait donc accorder une plus grande attention aux réseaux de production régionaux.

La progression dans la chaîne de valeur agricole est très rentable et mérite donc de figurer dans le programme de développement national et régional. L'expansion des industries à forte intensité de main-d'œuvre crée de nouveaux emplois qui contribuent à une amélioration de la situation sociale. Cependant, compte tenu de la suprématie des puissantes entreprises dans les chaînes de valeur du secteur alimentaire, il faut des décisions politiques d'investissement massif dans la mise en place de pôles industriels ruraux dans le cadre de l'industrialisation fondée sur les produits de base.

L'établissement de centres de services et de chaînes de valeur régionales peut aider les pays africains à exploiter mutuellement leurs capacités et à renforcer ainsi leur compétitivité.

Les pays africains doivent revoir l'ensemble des règles d'origine pour assouplir les limites imposées à l'utilisation des préférences et à la mise en place de capacités de production. En effet, les régimes préférentiels (par exemple, l'AGO) peuvent certainement appuyer le commerce de l'Afrique, y compris dans les secteurs manufacturiers, si les règles d'origine, habituellement très rigoureuses, sont assouplies pour mieux correspondre aux capacités de production souvent limitées des économies africaines. Une meilleure intégration du marché africain peut permettre de réunir les conditions voulues pour améliorer les moyens de production nécessaires à la création de chaînes de valeur régionales solides et à la diversification. Ainsi, l'harmonisation des règles d'origine à l'échelle continentale et, éventuellement, au-delà, sera, elle aussi, essentielle pour parvenir à réduire davantage les obstacles au commerce et à la progression dans les chaînes de valeur, et constituera un appui important à l'industrialisation de l'Afrique.

L'ouverture du marché africain par le biais d'accords de réciprocité peut aussi s'avérer avantageuse pour de nombreux pays du continent. Toutefois, son effet sur l'industrialisation de l'Afrique dépend fortement des conditions initiales de protection. L'Afrique devrait néanmoins saisir l'occasion qu'offrent les accords de partenariat économique entre certaines régions et l'Union européenne pour définir, de façon stratégique, ses dispositifs de protection extérieures (par exemple, faciliter les importations des produits intermédiaires à utiliser dans la fabrication de produits industriels) tant avec les partenaires africains qu'avec les partenaires non-africains. C'est un élément essentiel qui permettra de tirer davantage parti des accords bilatéraux et de garantir que les efforts d'intégration régionale et d'industrialisation ne soient pas affaiblis.

Comme indiqué précédemment, certains instruments de politique commerciale autrefois utilisés par les pays développés pour stimuler leurs secteurs industriels ne sont plus acceptables, et de nouveaux ont été créés. Il serait judicieux que les pays africains soucieux de promouvoir leur développement industriel passent en revue les divers accords qu'ils ont signés en vue de tirer parti des marges de flexibilité qui y figurent. Il pourrait s'agir de renégocier des accords ou de demander des dérogations ou des concessions. Toutefois, une stratégie durable permettrait aux États africains de renforcer leurs capacités (de négocier, de mettre en œuvre, de respecter leurs obligations et de défendre leurs droits) pour pouvoir tirer parti des divers accords commerciaux qu'ils ont signés. Il ne fait aucun doute que les droits de douane sont les instruments de politique commerciale les plus faciles à mettre en œuvre et qu'ils génèrent des recettes pour l'État. Cependant, d'autres instruments, dont les mesures para-tarifaires comme les contingents tarifaires, les subventions à l'exportation, les subventions destinées à la recherche et le développement, et les mesures de protection commerciale (contingents tarifaires, mesures compensatoires et mesures de sauvegarde) sont des instruments de politique commerciale efficaces. Bien entendu, leur mise en œuvre est plus délicate que celle des tarifs douaniers. Les capacités techniques doivent être renforcées, des institutions appropriées doivent être mises sur pied et des réglementations doivent être établies avant de pouvoir être invoquées. Pour que le commerce soit un vecteur d'industrialisation efficace, il faut que les pays africains se détachent des mesures tarifaires, renforcent leurs capacités,

et s'engagent ainsi pleinement dans des politiques commerciales modernes.

La situation actuelle, où les pays africains sont plus ouverts au reste du monde qu'à eux-mêmes, ne favorise pas le commerce régional et nuit à la création de chaînes de valeur régionales et à l'efficacité de celles qui existent. Il est donc impératif d'éliminer les derniers obstacles tarifaires et non tarifaires, non seulement en consolidant les communautés économiques régionales existantes, mais aussi, de façon plus générale, sur l'ensemble du continent, en soutenant ainsi l'émergence de réseaux d'approvisionnement régionaux viables. Cette dynamique permettra également d'exploiter pleinement la diversité du continent et d'en optimiser les avantages.

Les accords commerciaux régionaux peuvent servir de base au système de commerce multilatéral. S'ils peuvent compléter les systèmes multilatéraux, ils ne peuvent en revanche pas les remplacer. Cependant, d'un point de vue empirique, il apparaît clairement que l'échelonnement des réformes de la politique commerciale revêt une importance considérable. À cette fin, le régionalisme peut être une composante précieuse des réformes commerciales des États africains. Néanmoins, toutes les formes de régionalisme n'ont pas le même effet sur le commerce et l'industrialisation de l'Afrique.

Les possibilités politiques actuelles et escomptées de la dynamique Sud-Sud offrent une marge de liberté relativement plus élevée que les partenariats Nord-Sud, ce qui donne à penser que les pays africains auraient intérêt à renforcer leurs liens commerciaux avec leurs partenaires en développement. Cependant, l'ouverture du marché africain devrait être progressive et suivre le rythme de l'intégration régionale.

En effet, l'intégration régionale semble produire ses résultats les plus probants dans le cadre de l'appui à l'industrialisation des économies africaines. Il est possible de stimuler rapidement le commerce intra-africain par le biais de la création d'un accord commercial méga-régional africain en supprimant tous les obstacles tarifaires sur les marchandises qui restent sur le territoire africain et en s'attaquant aussi à ceux liés aux services.

Toutefois, il convient de souligner que la politique commerciale ne peut, à elle seule, réaliser le développement industriel. Des

politiques complémentaires et diverses structures institutionnelles sont nécessaires pour lui permettre de favoriser au mieux l'industrialisation et la transformation structurelle. Les pays africains devraient s'efforcer d'intégrer les politiques commerciales dans les stratégies de développement et d'assurer la cohérence entre toutes les politiques menées au plan national, en particulier entre politiques commerciales et politiques industrielles.

La politique commerciale n'est pas la solution miracle pour le développement industriel de l'Afrique, en dépit de la place et du rôle importants qu'elle occupe dans le processus d'industrialisation. Certaines politiques complémentaires jouent aussi un rôle fondamental. Le champ d'application des politiques complémentaires s'avère illimité, car toute politique ou mesure qui favorise l'industrialisation, en complément d'une politique commerciale, est une politique utile. Il conviendrait peut-être d'assurer la cohérence entre la politique macroéconomique, notamment la politique de change, et la politique commerciale.

À la lumière des coûts excessifs liés au commerce en Afrique, la question de la facilitation du commerce mérite une attention particulière s'agissant d'alléger le fardeau des procédures administratives et douanières longues et coûteuses. Ces lourdeurs administratives sont particulièrement importantes dans le contexte des chaînes de valeur mondiales, puisque les marchandises sont susceptibles d'être exportées et importées à plusieurs reprises dans une même chaîne de valeur.

Il faut remédier à la médiocrité des infrastructures matérielles et virtuelles de l'Afrique (routes, voies ferrées, ports, technologies de l'information et de la communication) et de renforcer ses réseaux de production et de distribution d'énergie afin de combler l'écart de compétitivité auquel se heurtent les entreprises africaines, pour permettre au commerce et à la politique commerciale de promouvoir l'industrialisation. Les initiatives politiques conçues au niveau sectoriel pour améliorer l'infrastructure et les liens entre entreprises dans la chaîne de valeur (par exemple, le projet Mozal au Mozambique) peuvent accroître la participation

de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales. La faiblesse des liens existant entre les secteurs prospères et les autres secteurs de l'économie constitue une difficulté majeure qui empêche l'Afrique d'exploiter pleinement le potentiel des chaînes de valeur mondiales. Les politiques doivent donc se concentrer sur la création de réseaux de production dans les économies africaines.

La création de zones économiques spéciales, de zones commerciales et de zones franches d'exportation, dont un réseau de production national ou des pôles industriels visant à inclure davantage de petites et moyennes entreprises et industries, et à promouvoir le resserrement des liens avec d'autres secteurs de l'économie, est une étape importante dans les transferts de technologie, qui pourrait être étendue aux pays voisins. De telles zones ont certes été mises en place dans de nombreux pays africains et pourtant, leurs résultats notamment la liaison avec le reste de l'économie, se révèlent décevants pour ce qui est de promouvoir les effets d'entraînement nécessaires au reste des économies.

Les politiques nationales doivent être complétées par des politiques régionales robustes, s'agissant de l'infrastructure régionale, des technologies de l'information et des communications, de la logistique et de la convergence en matière de politiques réglementaires. Elles doivent être axées sur les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et s'attacher davantage au secteur agricole pour améliorer la situation non seulement du point de vue économique, mais aussi du point de vue social.

NOTES

- 1 Les accords commerciaux mégarégionaux sont des accords d'intégration approfondis conclus entre des pays souvent situés dans des régions différentes. Ces accords concernent pour la plupart une importante part du commerce mondial et du produit intérieur brut.
- 2 Le degré élevé de cohérence s'explique par deux grandes actions: 1) le projet d'intégration commerciale du Programme des Nations Unies pour le développement ; 2) le cadre intégré renforcé. Les objectifs de ces actions soulignent le fait qu'il faut élaborer une politique commerciale améliorant la situation des pauvres.

**Première partie – Croissance économique,
changements structurels et développement social**

CHAPITRE



**ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE
ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME**

La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial a légèrement augmenté, de 2,4 % en 2013 à 2,6 % en 2014, sous l'effet de la croissance positive enregistrée pour la première fois depuis 2011 par la plupart des économies développées. Cependant, l'expansion mondiale demeure fragile, pour des raisons essentiellement liées aux facteurs suivants : a) la quasi stagnation de la zone euro, b) le ralentissement de la croissance dans les principales économies émergentes (notamment la Chine, la Russie et les grandes économies émergentes de l'Amérique latine), c) la récession enregistrée par le Japon au second semestre 2014. Aux États-Unis d'Amérique, la croissance, positive depuis

2012, a atteint 5 % au dernier trimestre 2014, mais reste sensible aux aléas de l'économie mondiale (encadré 1.1).

La croissance de l'Afrique est passée de 3,7 % en 2013 à 3,9 % en 2014, soit une progression inférieure à celle prévue dans l'édition 2014 du présent rapport. L'Asie de l'Est et du Sud est la seule région à avoir enregistré une croissance plus rapide que celle de l'Afrique, soit 5,9 % (figure 1.1). La croissance a été nourrie par la consommation privée et la formation de capital brut, soutenues par l'amélioration de la gouvernance et de la gestion macroéconomique, la poursuite de l'urbanisation, la stimulation de la

ENCADRÉ 1.1 : SITUATION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE EN 2014 ET INCIDENCES SUR L'AFRIQUE

La croissance mondiale connaît une certaine reprise, mais celle-ci est peu dynamique dans les économies émergentes

La progression de la croissance du PIB mondial (de 2,4 % en 2013 à 2,6 % en 2014) (DAES, 2014b)¹ a été soutenue par le fait que la reprise, qui a suivi la crise financière mondiale, s'est maintenue, bien que freinée par des tensions politiques en Asie occidentale et en Crimée. Les perspectives sont légèrement meilleures et, selon les prévisions, la croissance devrait atteindre 3,1 % en 2015.

Dans les économies développées, la croissance est passée de 1,2 % en 2013 à 1,7 % en 2014, grâce à l'amélioration des résultats de la plupart des économies européennes. L'Union européenne a connu une croissance de 1,3 %, contre 0 % en 2013, et cette reprise devrait continuer, quoiqu'à un rythme plus lent que celui annoncé dans les prévisions d'octobre 2014, soit une croissance annuelle de 1,2 % pour 2015 et de 1,4 % pour 2016².

L'économie américaine a enregistré une croissance de 2,3 % en 2014, légèrement supérieure aux 2,2 % de 2013, et devrait s'accroître, à 2,8 % en 2015. Cette évolution s'explique par l'accélération des investissements privés et le renforcement de la confiance des consommateurs, largement attribuable à l'amélioration des chiffres de l'emploi : le taux de chômage a baissé de 0,2 point de pourcentage en décembre 2014 pour s'établir à 5,6 %, soit 1,1 point de moins que les 6,7 % de décembre 2013³. Au Japon, la

croissance s'est ralentie, de 1,5 % en 2013 à 0,8 %, comme suite à la hausse de l'impôt sur la consommation survenue en avril 2014, qui a provoqué une poussée de la croissance au cours des premiers mois de l'année, suivie d'un ralentissement de la consommation privée. La croissance devrait ralentir légèrement et se fixer à 1,2 % en 2015.

Dans les pays émergents ou en développement, la croissance du PIB est passée de 4,7 % en 2013 à 4,4 % en 2014 et devrait rester stable en 2015. Cette stabilisation tient principalement à une baisse de la croissance en Chine et à ses conséquences pour les autres pays en développement, aux tensions géopolitiques en Russie et à la poursuite de la baisse des prix du pétrole et d'autres produits de base. À l'échelle régionale, la croissance a été la plus forte en Asie du Sud, où elle a atteint 5,9 %, contre 5,8 % en 2013, et devrait grimper jusqu'à 6 % en 2015, situation qui va de pair avec le renforcement des investissements et de l'activité économique.

Les économies en transition ont, elles aussi, connu un ralentissement (la croissance réelle de leur PIB se situant à 0,7 %) qui s'explique par le tassement de la croissance en Russie du fait de la crise de Crimée (et des sanctions imposées par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne) et de la chute du prix du pétrole depuis l'été. En Russie, la croissance

n'a atteint que 0,5 % en 2014, contre 1,2 % en 2013, et elle devrait demeurer inchangée en 2015. Les ondes de choc de cette crise font peser une menace sur les résultats économiques des partenaires commerciaux de la Russie, dont les grandes économies européennes telles que l'Allemagne. En Chine, on estime que la croissance est tombée de 7,7 % en 2013 à 7,3 % en 2014, les autorités ayant décidé d'orienter davantage l'économie vers la consommation et les services.

Les performances du marché du travail ne font pas écho à la reprise économique

Malgré les légers progrès de la croissance mondiale, le chômage n'a diminué que marginalement, à l'échelle mondiale, puisqu'il est passé de 6 % en 2013 à 5,9 % en 2014⁴. Il demeure élevé, à 7,8 % dans les économies développées, malgré une légère amélioration des conditions économiques dans la zone euro. Il est également demeuré élevé en Afrique et dans la région Amérique latine et Caraïbes, où il a affiché en 2014 des taux moyens de 10,1 % et 6,6 %, respectivement. Les jeunes sont particulièrement touchés, avec un taux de chômage de 13 % en 2014, qui devrait atteindre 13,1 % en 2015. Le taux de chômage devrait rester globalement le même en 2015 et 2016 dans toutes les régions.

demande, sous l'effet de la progression d'une classe moyenne grandissante qui pousse la demande, la diversification des liens établis avec les économies émergentes dans le domaine des échanges et de l'investissement, ainsi que l'intégration régionale et le renforcement des partenariats commerciaux dans la région.

L'inflation a reculé pour la région en 2014 et elle devrait continuer de baisser en raison du caractère prudent des politiques monétaires suivies, de la baisse des prix du pétrole et d'autres produits de base dans le monde, et du fait que les dernières récoltes ont été bonnes. À moyen terme, les pays importateurs

de pétrole seront les principaux bénéficiaires de la baisse de l'inflation. Il convient toutefois d'indiquer que, dans certains pays, spécialement ceux au marché pionnier, l'inflation due à la dépréciation de la monnaie a été jugée préoccupante et a poussé à adopter des politiques monétaires plus strictes.

Les déficits budgétaires africains ont continué de se creuser en 2014, sous l'effet des politiques budgétaires expansionnistes, les pays ayant continué d'engager des dépenses d'infrastructures et de percevoir moins de recettes provenant du secteur pétrolier et d'autres produits de base. Plusieurs pays, dont le Nigéria, le Sénégal et l'Afrique du Sud, ont pris

L'inflation baisse dans les pays en développement, mais le risque de la déflation menace certains pays développés

À l'échelle mondiale, en 2014, l'inflation n'a guère changé à 3,1 % contre 3 % en 2013 et elle devrait se situer à 2,9 % en 2015. Elle demeure faible dans les pays développés, particulièrement dans la zone euro, où elle a reculé de 1,5 % en 2013 à 0,7 % en 2014. Cette situation s'explique principalement par l'atonie de la reprise économique, mais aussi par la baisse des prix dans les secteurs de l'alimentation et de l'énergie, en particulier en ce qui concerne le pétrole. La faiblesse de l'inflation dans la zone euro, combinée avec un taux de chômage qui demeure élevé, laisse craindre un risque de déflation. Dans les économies en développement, l'inflation est passée de 5,8 % en 2013 à 5,7 % en 2014, l'Asie du Sud accusant une forte baisse (de 14,7 % à 9,2 %). Dans ces pays, l'inflation devrait tomber à 5,4 % en 2015, à cause de la baisse des prix des produits de base à l'échelle mondiale et du resserrement des politiques monétaires dans les économies développées.

Les prix des produits de base sont atones

Malgré leur baisse en 2014, les prix des produits de base demeurent pour la plupart relativement élevés, ce qui bénéficie aux pays africains riches en ressources naturelles. L'indice des produits de base s'est maintenu à 180-185 jusqu'au mois d'août, pour ensuite entamer une baisse et se situer à 130 à la fin de l'année (FMI, 2015). L'indice du prix mondial du pétrole brut est passé de 193 en janvier

2014 à 204, en juin, puis a chuté fortement, se fixant à 114 en décembre 2014, ce qui s'explique largement par la montée en flèche de l'offre de pétrole de schiste aux États-Unis et le ralentissement de la demande, surtout en Chine. Les prix des produits alimentaires de base et des matières premières agricoles n'ont guère varié depuis 2013, malgré le bond de l'indice des prix des boissons, passé de 151 en janvier 2014 à 185 en avril (en raison de la forte demande mondiale de cacao, de l'inertie de la production en Côte d'Ivoire et au Ghana, et des conséquences de la sécheresse sur le prix du café brésilien), puis retombé à 160 en décembre. L'indice des prix des métaux n'a cessé de baisser en 2014, pour se fixer à 149 en décembre, malgré une légère hausse suscitée par une contraction de l'offre en juillet et en août.

La croissance du commerce est timide

Le commerce mondial n'a guère progressé, la croissance des exportations reculant de 3,8 % en 2013 à 3,3 % en 2014, malgré la progression de celles des économies développées, qui devrait croître de 6,8 % en 2015 grâce à un rebond dans les régions en développement, en particulier en Asie du Sud, en Amérique latine et dans les Caraïbes. La balance des comptes courantes des principales économies est demeurée plutôt stable en 2014, par rapport à 2013. En 2015, les excédents devraient augmenter au Japon et dans la zone euro, tandis que le déficit courant américain devrait se creuser, en raison de la force du dollar des États-Unis (FMI, 2014). La croissance des

investissements directs étrangers (IDE) dans le monde est restée inchangée à 2,7 % du PIB (EIT 2015), malgré une baisse dans les économies émergentes, ce qui s'explique par le renforcement de la confiance des entreprises et la reprise des économies avancées.

Risques et incertitudes à moyen terme

Les perspectives pour 2015 sont généralement bonnes, la croissance s'accéléralant à l'échelle mondiale et retrouvant, en Amérique latine et en Europe, les niveaux de 2013. Si la reprise des principaux marchés d'exportation est modérée pour l'Union européenne et les États-Unis, elle est par contre positive pour les pays africains. Néanmoins, les perspectives sont incertaines, à cause de la fragilité de la reprise dans la zone euro, du ralentissement de la croissance en Chine et en Russie, et de la faiblesse des prix des produits de base. Les tensions politiques en Crimée et en Asie de l'Ouest sont autant de dangers pour l'économie mondiale et peuvent avoir des conséquences indirectes pour l'Afrique, du fait de la contraction de la demande de ses partenaires commerciaux. Les conséquences de la réduction progressive du programme d'assouplissement quantitatif des pays développés demeurent également incertaines. Par exemple, les hausses irrégulières des taux d'intérêt aux États-Unis ont récemment entraîné des sorties de capitaux et la dépréciation de la monnaie de certains pays en développement, les investisseurs choisissant de se tourner vers des actifs plus sûrs (DAES, 2014b).

des mesures pour réduire les dépenses publiques, contrer la corruption et l'inefficacité et diminuer les dépenses non essentielles. La mobilisation des recettes devrait s'améliorer car certains pays, dont l'Éthiopie et le Rwanda, continuent d'améliorer leur politique fiscale et la collecte de l'impôt. Le solde budgétaire global de l'Afrique devrait s'améliorer en 2015 et 2016 (DAES, 2015).

Le déficit courant de l'Afrique s'est accru en 2014, sous l'effet de la baisse des recettes tirées des exportations et de la hausse des importations de biens d'équipement, cette dernière étant généralement le signe d'une hausse de l'activité industrielle. Avec l'augmentation de l'offre, la demande mondiale de produits agricoles et minéraux a faibli au cours de la période à l'examen. Cette tendance devrait se maintenir à moyen terme. Les investissements dans les infrastructures continuant de progresser fortement et la consommation privée augmentant, elle aussi, les importations devraient encore croître, malgré un léger effet compensateur dû à l'affaiblissement des monnaies de la plupart des pays d'Afrique.

Les entrées de capitaux privés devraient se maintenir – voire augmenter – en 2015, grâce au renforcement de la confiance des investisseurs, joint à l'amélioration du climat des affaires. Les investissements directs étrangers et les envois de fonds devraient demeurer les principales sources de capitaux privés, sans toutefois contrebalancer le poids substantiel des flux financiers illicites.

Malgré les risques à moyen terme auxquels le continent est exposé -baisse des prix du pétrole et des produits de base, lenteur de la reprise ou

décélération de la croissance, resserrement des politiques monétaires au niveau mondial, épidémie d'Ébola (encadré 1.5), chocs climatiques et, dans certains pays, instabilité politique - les perspectives économiques sont bonnes. L'Afrique a renforcé sa productivité grâce à sa transformation structurelle (encadré 1.2) qui est liée à sa forte croissance (CEA et CUA, 2013). Le développement du commerce intra-africain, la progression de la diversification à l'exportation des produits agricoles, minéraux et pétroliers par la création de valeur ajoutée, et l'adoption de mesures visant à promouvoir l'industrialisation et le changement structurel devraient contribuer à consolider la croissance de la région.

Afin de traduire cette croissance en développement durable pour tous, l'Afrique doit continuer d'améliorer la conjoncture des affaires, la gouvernance politique et économique, ainsi que la gestion de l'économie, pour renforcer la productivité des secteurs dans lesquels elle détient un avantage comparatif. Pour ce faire, elle doit résoudre ses insuffisances en matière d'infrastructures, de technologies et de capital humain, en mobilisant de manière novatrice ses ressources internes. Le continent peut y parvenir, notamment en améliorant la gestion de son secteur public, en luttant contre l'évasion fiscale et la sortie illicite des capitaux, en renforçant ses systèmes financiers, en émettant des obligations liées à des projets d'infrastructure et en créant des fonds souverains. Enfin, l'Afrique devrait accélérer son intégration régionale et créer une zone continentale de libre échange pour stimuler son commerce intérieur de produits manufacturés (qui sont plus importants pour le commerce intra-africain que pour le commerce extérieur, voir chapitres 4 et 5).

ENCADRÉ 1.2 : DÉFINITION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE

La transformation structurelle est la caractéristique qui définit le processus du développement. Elle consiste à préférer affecter les ressources – en particulier les nouveaux investissements – aux activités à haute productivité d'un même secteur ou de divers secteurs, spécialement l'agriculture, l'industrie et les services. Timmer et al. (2012) soulignent qu'elle est à la fois la cause et l'effet de la croissance économique. Ils décrivent quatre processus constants et très interdépendants qui caractérisent la transformation structurelle : a) la baisse de la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi, b) l'urbanisation rapide due à l'exode rural, c) l'avènement d'une économie moderne, caractérisée par le développement de l'industrie et des services, et d) la transition démographique, par le passage de taux élevés à des taux bas, en ce qui concerne la mortalité et la natalité. L'aboutissement de la transformation structurelle est une économie et une société dans lesquelles l'agriculture, en tant qu'activité économique, ne se distingue pas des autres secteurs par ses caractéristiques, du moins en ce qui concerne la productivité de la main d'œuvre et du capital, ou la localisation de la pauvreté.

PERFORMANCE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

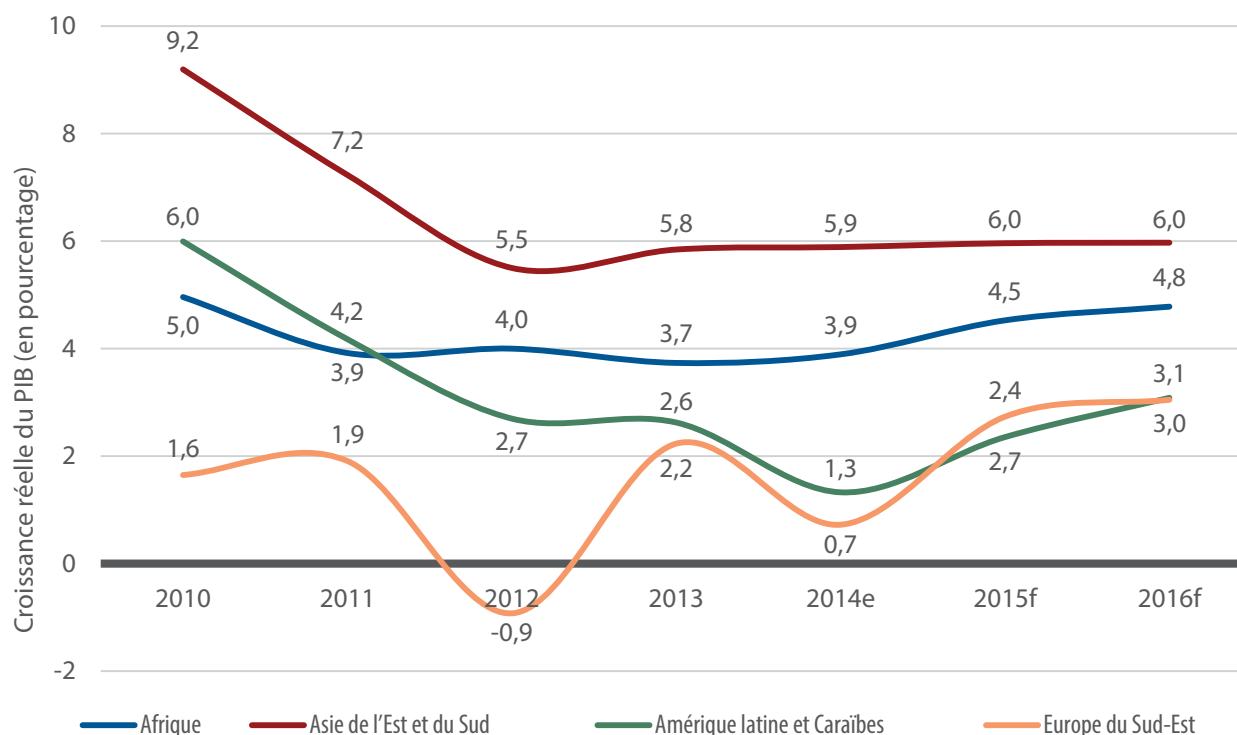
L'EXPANSION DEVRAIT SE POURSUIVRE

La croissance de l'Afrique est passée de 3,7 % en 2013 à 3,9 % en 2014, pourcentage inférieur aux prévisions établies dans l'édition 2014 du présent rapport⁵. Seule la région de l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud a connu une croissance plus rapide, soit 5,9 % (figure 1.1). Le taux de croissance du PIB de l'Afrique devrait se situer, respectivement, à 4,5 % et à 4,8 % en 2015 et 2016. Il devrait être légèrement inférieur à celui de l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud, qui devrait être de quelque 6 % pour la période 2014-2016 (figure 1.1)⁶. Malgré les incertitudes qui planent sur l'économie mondiale, l'élan pris par la croissance, nourri par la demande intérieure en hausse, devrait se maintenir, sous l'effet conjugué de la croissance de la demande intérieure, de

l'amélioration de la conjoncture régionale et de la gestion macroéconomique, de l'accroissement des investissements publics, spécialement dans le domaine des infrastructures, du dynamisme du secteur des services et du resserrement des liens avec les pays émergents en matière de commerce et d'investissement.

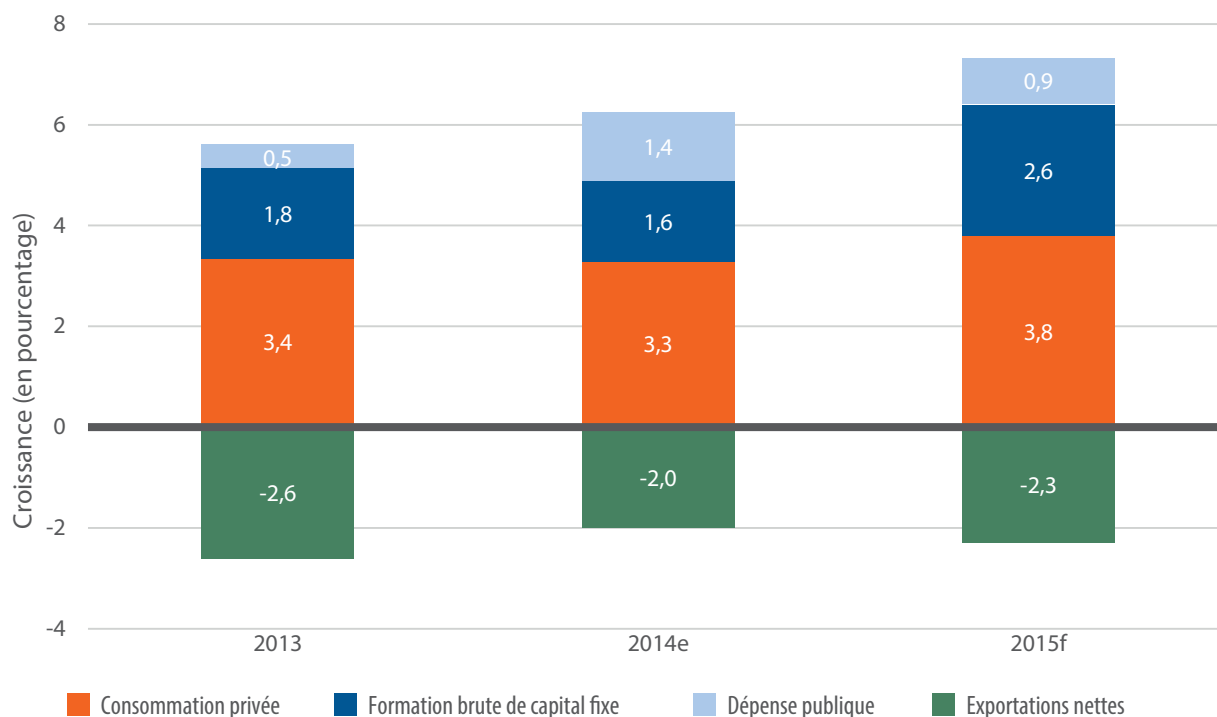
L'Asie de l'Est et du Sud est la seule région à avoir enregistré une croissance plus rapide que celle de l'Afrique, soit 5,9 %.

FIGURE 1.1 : PERFORMANCE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS ÉMERGENTES ET EN DÉVELOPPEMENT, 2010-2016



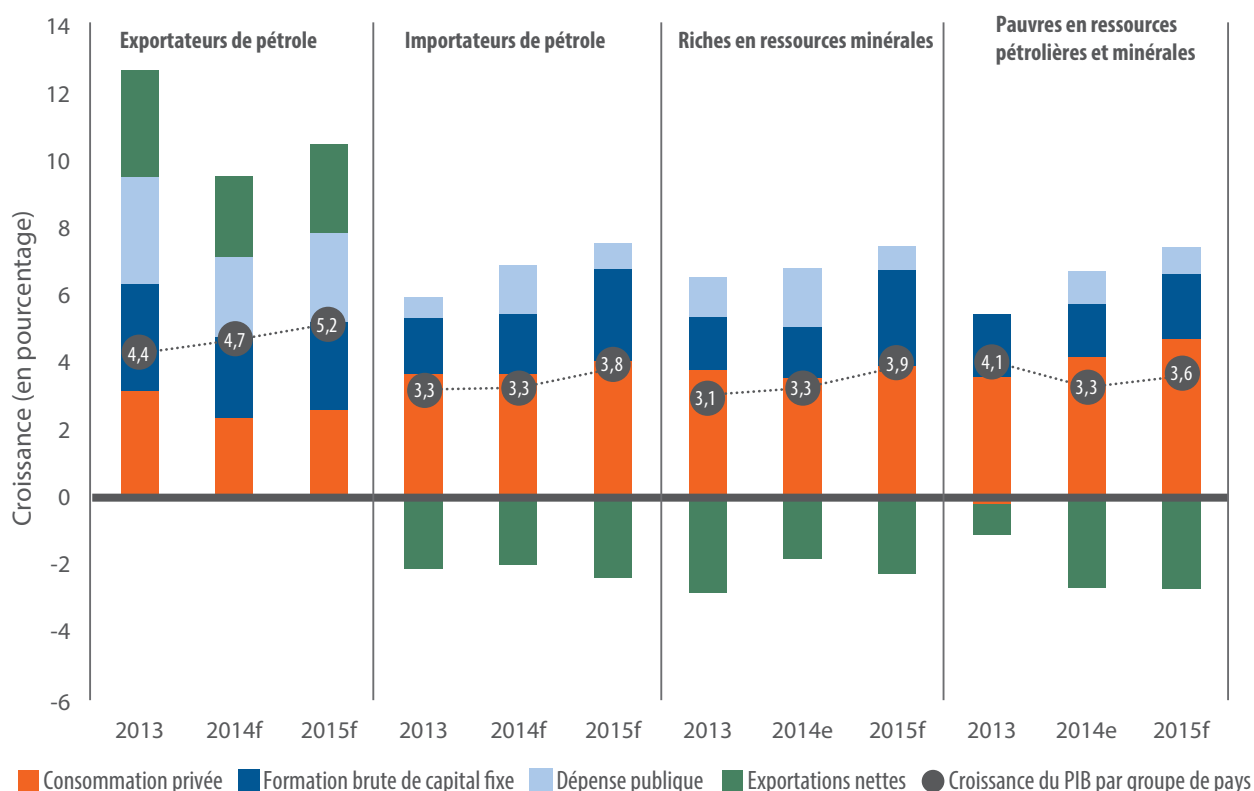
Source : Calculs fondés sur les données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2014b), les données sur l'Afrique excluent la Libye.
Note : e = estimation ; PIB = produit intérieur brut.

FIGURE 1.2 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE ET COMPOSANTES DE LA CROISSANCE, 2013-2015



Source : Calculs fondés sur les données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2014b) et de l'Economist Intelligence Unit (2014).
 Note : e = estimation ; p = prévisions

FIGURE 1.3 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE PAR GROUPES ÉCONOMIQUES ET COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DU PIB, 2013-2015



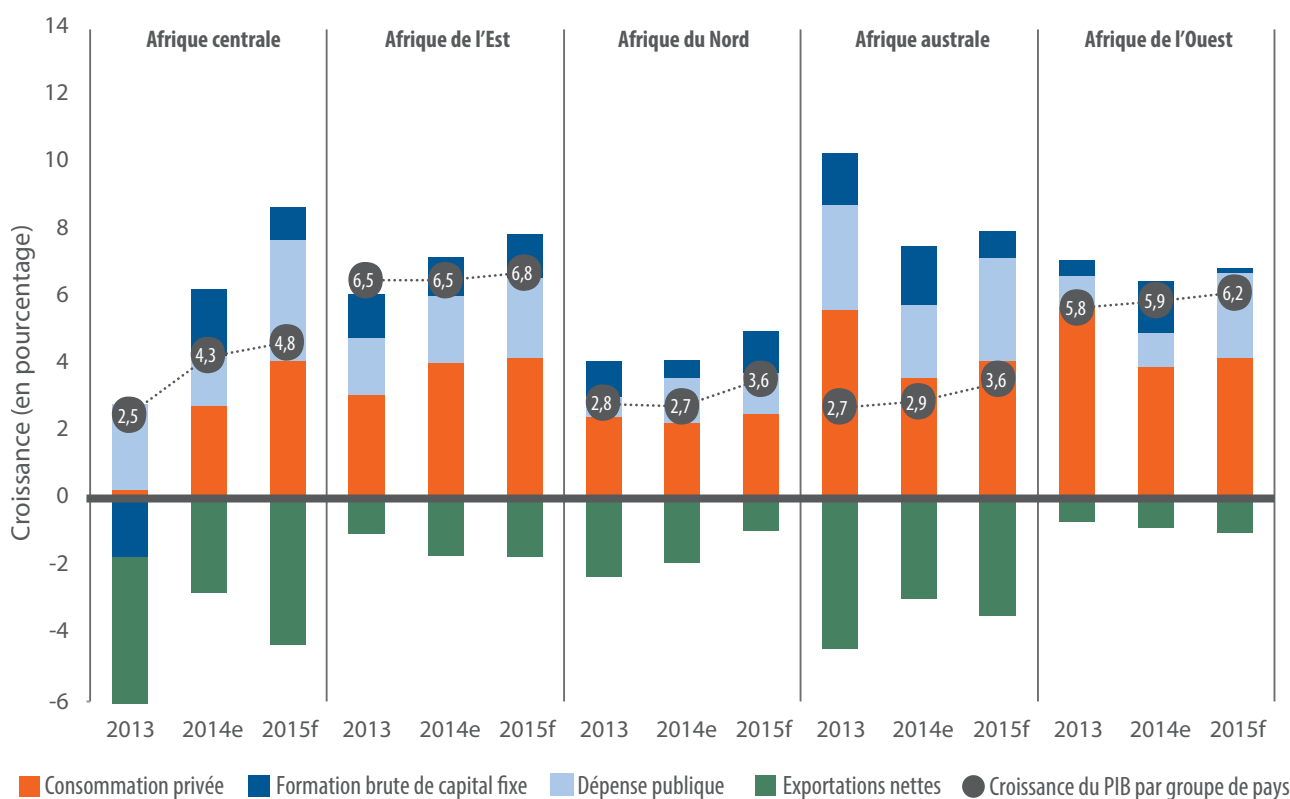
Source : Calculs basés sur les données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2014b) et de l'Economist Intelligence Unit (2014).
 Note : e = estimation ; p = prévision. Les importateurs et exportateurs de pétrole sont les importateurs et exportateurs nets, selon la définition figurant dans la note statistique. Les données sur la croissance des pays exportateurs de pétrole excluent la Libye.

LA CONSOMMATION PRIVÉE ET L'INVESTISSEMENT SONT LES PRINCIPAUX MOTEURS DE LA CROISSANCE

La croissance de l'Afrique a été modérément aidée par la consommation privée et l'investissement, qui ont respectivement progressé de 3,3 % et de 1,6 %, en 2014, contre 3,4 % et 1,8 % en 2013. La consommation privée et l'investissement (formation brute de capital fixe) devraient continuer de tirer la croissance, en augmentant de 3,3 % et 1,6 % en 2014, à 3,8 % et 2,6 % en 2015, respectivement (figure 1.2). Cette tendance est soutenue par une demande intérieure en hausse, suscitée par l'amélioration de la confiance des consommateurs et l'élargissement de la classe moyenne. Les investissements sont principalement portés par l'amélioration de la conjoncture économique et la réduction des coûts liés à l'activité économique, par exemple dans les pays suivants : Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda et République-Unie de Tanzanie (Tanzanie).

La dépense publique (infrastructures et salaires) a aussi été un puissant moteur en 2014, avec 1,4 point de pourcentage, contre 0,5 point de pourcentage en 2013 (figure 1.2). Sa contribution devrait décliner pour se situer à 0,9 point de pourcentage en 2015, en raison des mesures de consolidation budgétaire prises, principalement en Afrique centrale, australe et de l'Ouest. Les exportations nettes afficheront encore une contribution négative, malgré une légère amélioration en 2014 ; en effet, la valeur des exportations de la région – principalement des produits de base – ne compensera pas celle des importations de produits industriels, les États investissant davantage dans les infrastructures et la consommation privée demeurant soutenue. La contraction des exportations nettes des pays importateurs de pétrole devrait s'accélérer, de 2,0 % en 2014 à 2,4 en 2015 (figure 1.3). La baisse continue du prix du pétrole et la dépréciation attendue des monnaies africaines devraient être les moteurs de cette baisse, illustrant le fait qu'il faut ajouter de la valeur aux exportations et les diversifier.

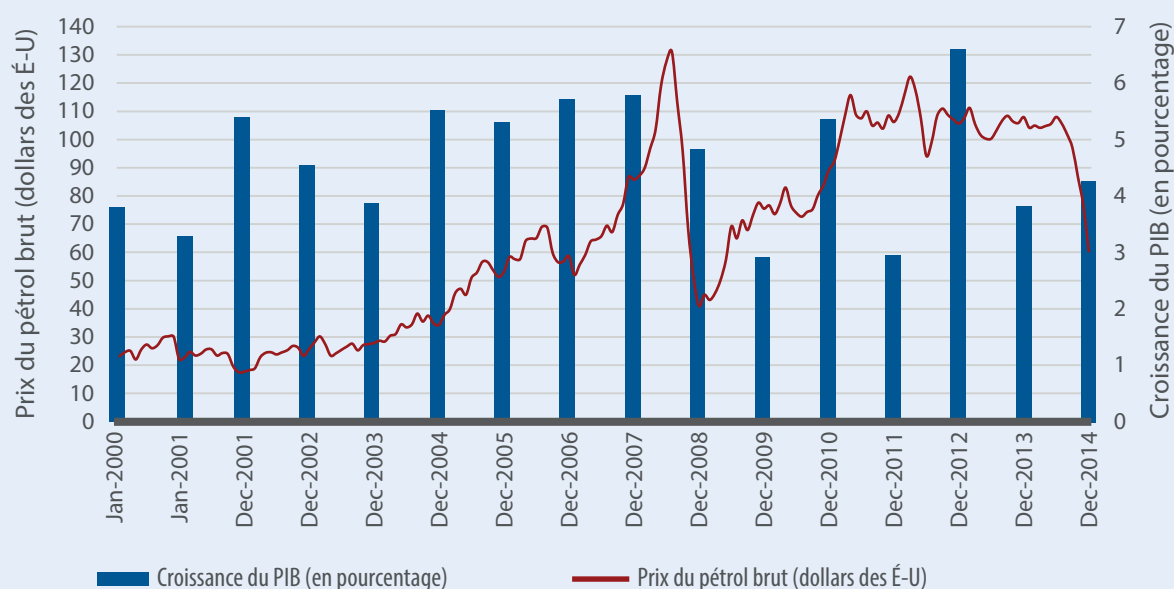
FIGURE 1.4 : DYNAMISME DE LA CROISSANCE DE L'AFRIQUE ET COMPOSANTES DE LA CROISSANCE PAR SOUS-REGION, 2013-2015



Source : Calculs basés sur les données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2014b) et de l'Economist Intelligence Unit (2014).
 Note : e = estimation ; p = prévision. Les données sur la croissance de l'Afrique du Nord excluent la Libye.

ENCADRÉ 1.3 : INCIDENCE DE LA BAISSÉ DU PRIX DU PÉTROLE EN AFRIQUE⁷

Depuis janvier 2000, d'une manière générale, les prix mondiaux du pétrole brut ont fortement augmenté, à l'exception de la chute enregistrée de juillet à décembre 2008, due au ralentissement de l'économie mondiale (voir figure ci-après).

ENCADRÉ 1.3 FIGURE 1: PRIX DU PÉTROLE BRUT, JANVIER 2000 – DÉCEMBRE 2014 (DOLLARS LE BARIL)

Source : Données mensuelles du Fonds monétaire international sur les prix des produits primaires
<http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.aspx>. Consulté le 23 janvier 2015.

Note: PIB = produit intérieur brut.

Cette baisse des prix du pétrole n'a eu qu'un effet positif marginal sur le PIB des pays importateurs de pétrole et des pays riches en minéraux – 0,01 % et 0,02 % – et un effet négatif marginal sur celui des pays exportateurs de pétrole – 0,17 %, ce qui signifie que la croissance actuelle du continent provient des secteurs non pétroliers et s'explique par les progrès accomplis dans la gestion macroéconomique et par l'efficacité des politiques budgétaires⁸. Le redressement de l'économie (pays occidentaux, Chine et Inde, à partir de 2009), la baisse de la production de pétrole brut due aux conflits au Moyen Orient et en Afrique) et la réduction de la production décidée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en réaction à la récession a fait monter les prix des produits pétroliers pendant tout le premier semestre 2014. Les prix ont ensuite baissé

de 29 % entre juin et décembre 2014, ce qui s'explique par le peu de ressort de l'activité économique mondiale, l'accroissement du recours à d'autres combustibles, dont les combustibles de schiste aux États-Unis, combinée avec la décision de l'OPEP de ne pas réduire sa production.

Les conséquences du tassement récent de la croissance en Afrique sont marginales (soit 0,03 % du PIB)⁹, même si certaines monnaies vont se déprécier, notamment en Angola, au Ghana et au Nigéria. La croissance ne sera pas considérablement touchée si les prix continuent de baisser à un rythme de 8 % par mois (taux de la baisse de juin à décembre) ou à un rythme moindre. L'évolution de la situation n'aura d'effet notable que si les prix du pétrole plongent à 33,75 dollars le baril, ce qui pourrait se produire en juillet-août

2015 si les prix continuent de baisser au rythme actuel. L'effet marginal de cette évolution sur l'Afrique est attribuable à la croissance des secteurs non pétroliers de l'économie africaine ainsi qu'à la capacité des États africains, spécialement les pays exportateurs de pétrole, de limiter au maximum les chocs en se protégeant contre la volatilité du prix du pétrole brut. Ces États épargnent davantage quand les prix sont élevés et utilisent leur épargne pour atténuer l'effet de la baisse des prix du pétrole brut sur leur économie.

Source : Analyse effectuée à partir des calculs de la Commission économique pour l'Afrique, d'après les données du Fonds monétaire international (2015) et de l'Economist Intelligence Unit (2015).

LA CROISSANCE DEVRAIT PROGRESSER POUR TOUS LES GROUPES ÉCONOMIQUES

Tous les groupes économiques devraient connaître une croissance modérée en 2015. Les pays exportateurs de pétrole (hors Libye) ont connu la croissance la plus rapide, soit 4,7 %, en 2014, contre 4,4 % en 2013 (figure 1.3). Malgré la chute du prix du pétrole, la croissance de ces économies, considérées en tant que groupe, devrait atteindre 5,2 % en 2015. La reprise de la croissance de la consommation et de l'investissement en 2015 compensera tout éventuel ralentissement supplémentaire de la croissance dans les pays exportateurs de pétrole.

La croissance des pays importateurs de pétrole devrait augmenter légèrement et se situer à 3,8 % en 2015, après avoir stagné à 3,3 % en 2013 et 2014. La croissance sera soutenue par des prix pétroliers bas et la confiance renouvelée des consommateurs et des entreprises. Dans ces économies, la croissance de la consommation privée et des investissements devrait atteindre, respectivement, 4,1 % et 2,8 %, en 2015.

L'incidence sur l'Afrique de la forte chute mondiale des prix pétroliers a été modeste, contrairement à la situation créée par le choc pétrolier de 2008 (encadré 1.3).

Les pays riches en ressources minérales devraient tirer profit de l'élan pris par leur croissance et progresser de 3,3 % en 2014 à 3,9 % en 2015, principalement grâce à la croissance des investissements et à la découverte de nouvelles ressources minérales, notamment en Angola (charbon), au Botswana (cuivre, charbon et diamants), au Ghana et au Libéria (or), en Namibie (uranium et diamants), en Sierra Leone (minerai de fer et diamants) et en Zambie (cuivre). Dans tous les groupes économiques, la croissance sera soutenue par la hausse de la consommation privée et des investissements (figure 1.3), mais la croissance des exportations nettes et de la dépense publique continuera de fléchir.

LA CROISSANCE VARIE ENTRE LES SOUS-RÉGIONS

Les variations de croissance d'une sous-région à l'autre devraient se continuer en 2015 (figure 1.4). La croissance du PIB de l'Afrique centrale devrait progresser de 4,3 % à 4,8 % en 2015. L'importance des dépenses publiques en infrastructures à forte intensité de capital au Cameroun et au Congo,

ainsi que l'évolution de la situation au Cameroun et au Tchad s'agissant du pétrole et du gaz, seront porteuses de croissance. Toutefois, l'instabilité politique régnant en République centrafricaine et les troubles sociaux et les problèmes dans la seule raffinerie du Gabon sont sources d'inquiétude.

La croissance de l'Afrique de l'Est devrait progresser, de 6,5 % en 2014 à 6,8 % en 2015, portée par Djibouti, le Kenya et l'Ouganda. Au Kenya, principale économie de la sous-région, la croissance sera tirée par l'expansion rapide de l'activité bancaire, des télécommunications, de l'urbanisation et des investissements dans les infrastructures, particulièrement ferroviaires. La croissance de l'Ouganda sera soutenue par la hausse de l'activité dans les domaines du bâtiment, des services financiers, des transports et des télécommunications.

En Afrique du Nord (hors Libye), la croissance devrait être de 3,6 % en 2015, contre 2,7 % en 2014, la situation se stabilisant en Égypte, économie principale de la sous-région. Elle devrait aussi être soutenue par les dépenses publiques dans les infrastructures, favorisées par une plus grande stabilité politique en Égypte et en Tunisie, ainsi que par la forte croissance de la consommation et de l'investissement privés. Le bas niveau des prix des produits de base, le resserrement de la politique monétaire en Algérie, en Égypte, au Maroc et au Soudan, ainsi que l'instabilité politique en Libye risquent de bouleverser ces prévisions.

En Afrique australe, la croissance devrait progresser, de 2,9 % en 2014 à 3,6 % en 2015. L'Angola, le Mozambique et la Zambie enregistreront de nouveau la croissance la plus rapide. Celle-ci sera surtout favorisée par les investissements du secteur non-diamantaire au Botswana, la relance de la consommation privée en Afrique du Sud, la hausse des investissements dans la prospection minière et gazière au Mozambique et, d'une manière générale, la consommation privée. Néanmoins, la baisse prolongée des prix du pétrole et des ressources minérales pourrait faire dévier ces prévisions, car deux tiers des pays de la sous-région possèdent de telles ressources ou exportent du pétrole.

La croissance de l'Afrique de l'Ouest devrait atteindre 6,2 % en 2015, contre 5,9 en 2014, même si les prévisionnistes sont prudents, en raison de l'instabilité qui règne au Mali et au Nigéria, qui ont récemment changé de base pour le calcul du PIB [remplacement de la structure actuelle des prix

ENCADRÉ 1.4 : CHANGEMENT DE BASE DU PIB ET ANALYSE DU CHANGEMENT STRUCTUREL

La progression de la croissance du PIB de l'Afrique s'explique notamment par le changement de base du PIB au Nigéria mais aussi au Ghana, au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie. Ce changement a aussi entraîné la réduction du ratio dette publique-PIB de ces pays, qui ont ainsi pu emprunter plus aisément sur les marchés intérieurs et internationaux, et lever des capitaux dans leurs secteurs de production. Et comme le changement de base contribue aussi à mieux déterminer les secteurs économiques dotés d'un potentiel de croissance, les ressources ciblées sur ces secteurs ont pu stimuler la productivité de ces pays.

Le changement de base régulier du PIB est essentiel pour évaluer la croissance d'une économie et sa part dans le PIB mondial. En Afrique, les pays dont l'année de référence est dépassée sont plus nombreux que ceux dont la base est à jour, ce qui signifie que la révision des données relatives au PIB se fait attendre pour de nombreux pays. Les six pays mentionnés ci-dessus ont changé récemment la période de référence de leur PIB. Le recensement, facilité par le changement de base du PIB, d'activités jusqu'alors non enregistrées, dans le secteur informel et dans les sous-secteurs des télécommunications et du divertissement, donne une idée plus précise de leur poids relatif dans l'économie. Les changements effectués après le changement de base figurent dans le tableau ci-après pour le Ghana.

ENCADRÉ 1 TABLEAU 1 : PART DU PIB (PRIX DE BASE) PAR SECTEUR, GHANA, 2006-2010 (EN POURCENTAGE)

Année	Ancienne série			Nouvelle série (après changement de base)		
	Agriculture	Industrie	Services	Agriculture	Industrie	Services
2006	38,8	28,3	32,9	30,4	20,8	48,8
2007	37,6	28,2	34,2	29,1	20,7	50,2
2008	37	28,3	34,7	31	20,4	48,6
2009	37,7	27,2	35,1	31,7	18,9	49,5
2010	35,6	28,3	36,1	30,2	18,6	51,1

Source : Extrait du tableau 4 du Service statistique du Ghana (2010). Note d'information sur les statistiques économiques : changement de base des comptes nationaux du Ghana, année de référence 2006. Novembre 2010.

Le changement de base effectué au Ghana n'indique pas seulement une expansion générale, mais aussi une réorientation structurelle en faveur des services, les parts de l'agriculture et de l'industrie baisse. Pour mieux percevoir le changement structurel de plus en plus manifeste de leur continent, les pays africains doivent changer la base de calcul de leur PIB. Ce changement a d'autres effets importants, tels que la baisse des ratios dette publique-PIB et recettes fiscales-PIB, et une augmentation de la part de l'Afrique dans le PIB mondial. Toutefois, d'une manière générale, l'incidence du changement de base sur l'ensemble de la croissance est réduite et dépend du nombre d'années entre les révisions.

Source : Analyse de la Commission économique pour l'Afrique et calculs fondés sur des rapports nationaux.

ENCADRÉ 1.5 : EFFETS ÉCONOMIQUES NÉGLIGEABLES DU VIRUS EBOLA SUR L'AFRIQUE

Les trois pays touchés par le virus Ebola, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, enregistreront une baisse de leur PIB, mais étant donné qu'en 2013, ces trois pays représentaient 2,4 % du PIB de l'Afrique de l'Ouest et seulement 0,7 % du PIB de l'Afrique, les effets de cette situation sur l'Afrique de l'Ouest seront minimes et, sur le continent, infimes.

Selon le LINK/WEFM(modèle de prévision de l'économie mondiale), en 2014 et en 2015, Ebola entraînera la perte de 0,1 point de pourcentage de la croissance du PIB de

l'Afrique de l'Ouest et, pour l'ensemble du continent, seulement 0,02 point de pourcentage (pour l'Afrique de l'Ouest, les prévisions sont réduites de 5,9 % en 2014 et de 6,2 % en 2015 ; pour l'ensemble de l'Afrique, elles sont réduites de 3,37 % et de 4,61 %).

Dans une autre projection simple, les prévisions sont moins optimistes mais largement similaires. La CEA 2014a prévoit un scénario de référence dans lequel les trois pays enregistrent une croissance de 0 % en 2014 et 2015, tandis que les taux

de croissance projetés pour les autres pays africains demeurent inchangés. Le modèle fait ressortir que la croissance projetée pour l'Afrique de l'Ouest a baissé de 0,19 point de pourcentage en 2014 et de 0,15 point de pourcentage en 2015 et, pour l'ensemble de l'Afrique, de 0,05 point de pourcentage en 2014 et de 0,04 point de pourcentage en 2015.

Source : Commission économique pour l'Afrique (2014a).

(base annuelle) pour mesurer le volume du PIB au moyen d'une base annuelle nouvelle ou plus récente (encadré 1.4)] et, dans une moindre mesure, de l'épidémie de la maladie à virus Ébola (encadré 1.5).

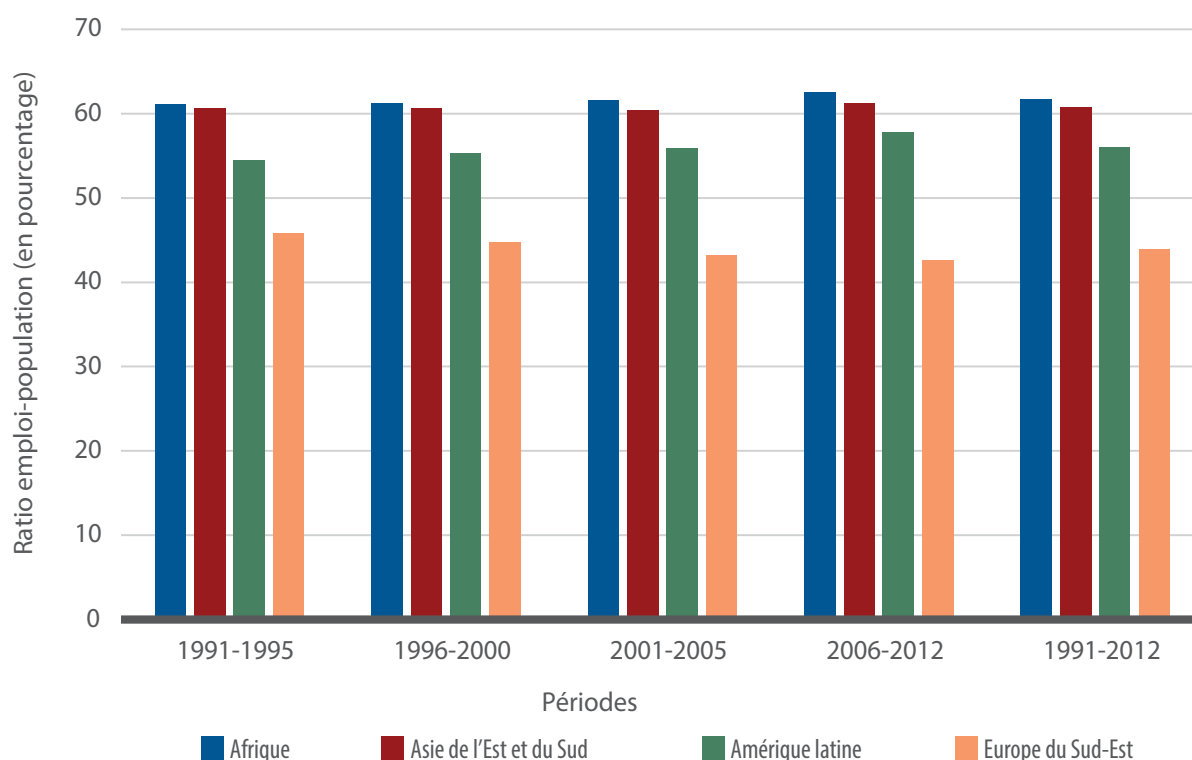
L'EMPLOI TARDE À REMONTER

La forte croissance enregistrée par l'Afrique au cours des dix dernières années ne s'est pas traduite par la création des nombreux emplois nécessaires pour sa population en âge de travailler. Sa capacité limitée de créer des emplois bien rémunérés dans l'économie structurée et la faible productivité de la main-d'œuvre ont rendu l'Afrique moins compétitive à cause du poids de l'emploi informel. On estime que le changement structurel (passage de ressources provenant de secteurs de l'économie à basse productivité à des ressources provenant de secteurs à haute productivité) sera la solution pour amener les économies africaines vers des secteurs plus productifs, car il stimulera la création d'emplois et réduira le poids du secteur informel. La majeure partie de la main-d'œuvre est passée de l'agriculture

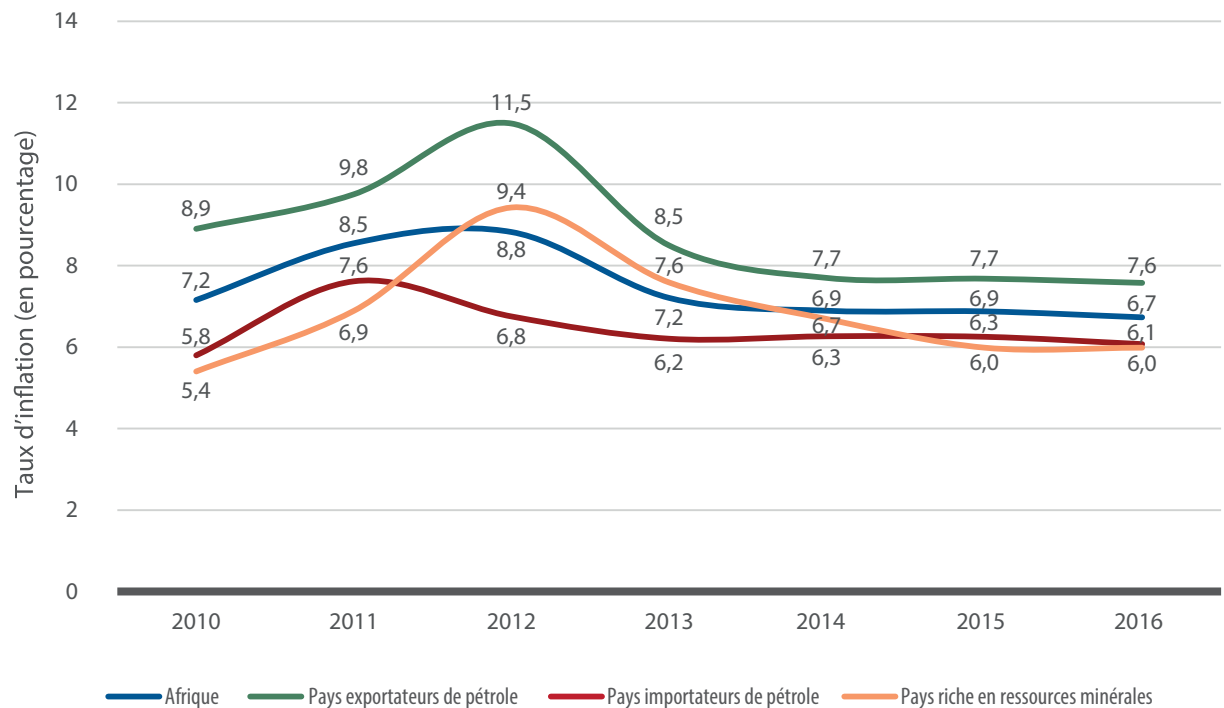
à l'industrie et aux services au cours des dix dernières années, mais ce changement ne s'est pas produit assez rapidement pour réduire le chômage des jeunes (résultat atteint par la plupart des pays d'Asie du Sud-Est). Néanmoins, le marché du travail enregistre certains progrès : le ratio emploi-population de l'Afrique est l'un des plus hauts à travers le monde, soit le deuxième après celui de l'Asie du Sud et de l'Est (chapitre 2).

L'emploi a progressé en Afrique à un rythme moyen annuel de 2,9 % de 1991 à 2012, soit un taux supérieur à celui des autres régions émergentes ou en développement, dont l'Amérique latine et les Caraïbes (2,5 %), l'Asie du Sud et de l'Est (1,4 %) et l'Europe du Sud-Est (0,9 %). De plus, le ratio emploi-population est passé de 61,3 % en 1991-1995 à 62,6 % en 2006-2012, augmentation la plus élevée de toutes les régions, à l'exception de l'Amérique latine et des Caraïbes (figure 1.5).

FIGURE 1.5 : RATIOS EMPLOI-POPULATION DANS LES RÉGIONS ÉMERGENTES ET EN DÉVELOPPEMENT 1991-2012



Source : Calculs d'après Organisation internationale du travail (2014).

FIGURE 1.6 : TAUX D'INFLATION PAR GROUPE ÉCONOMIQUE, 2010-2016

Source : Calculs d'après les données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2014).

Note : e = estimation ; p = prévision.

LA PRESSION INFLATIONNISTE RESTE MODÉRÉE

L'inflation en Afrique devrait poursuivre la tendance à la baisse amorcée en 2012, se stabiliser à 6,9 % entre 2014 et 2015, et diminuer pour se situer à 6,7 % en 2016 (figure 1.6).

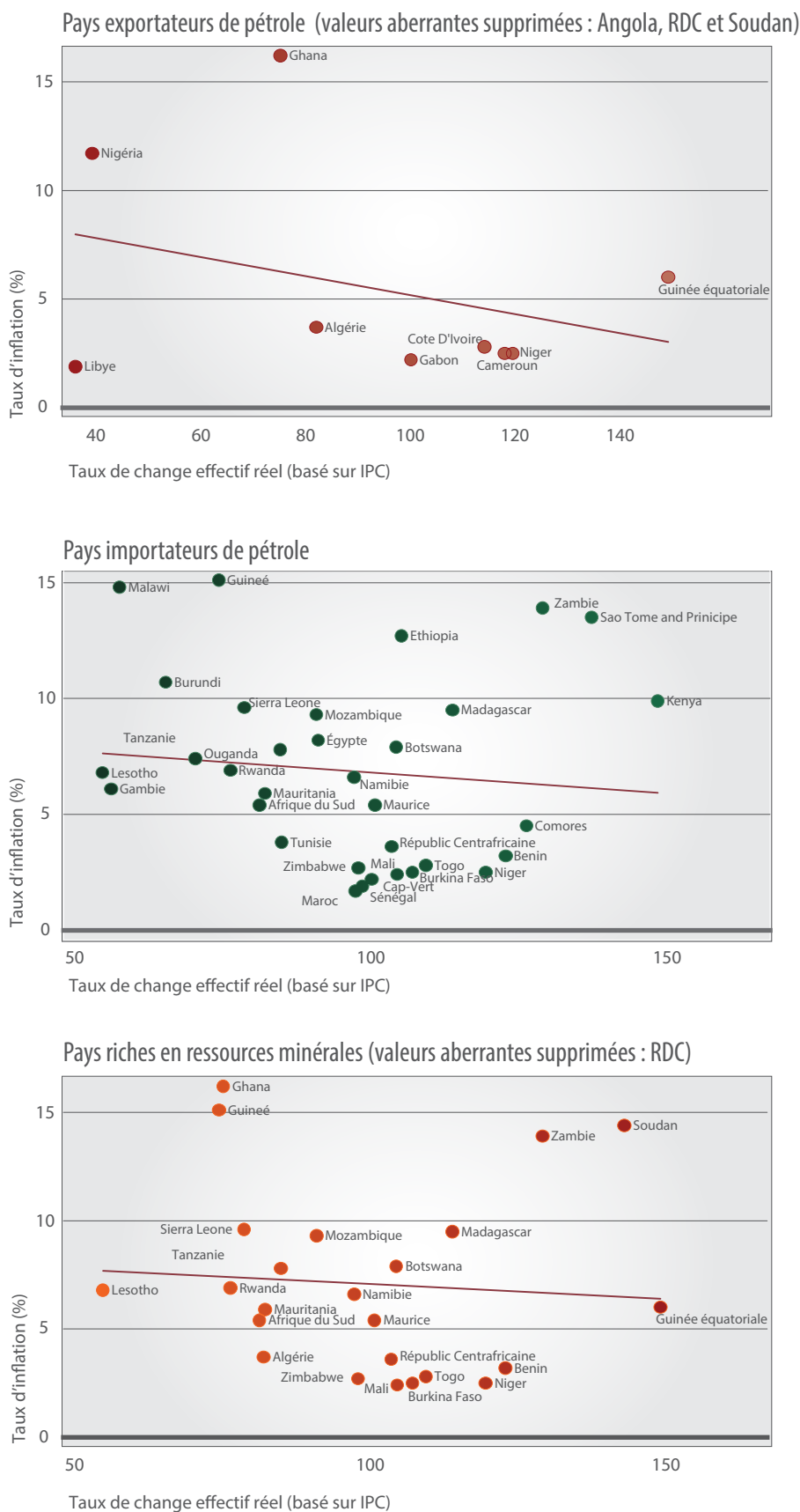
Les pays exportateurs de pétrole devraient d'abord connaître une hausse de l'inflation en 2015, puis une légère baisse en 2016. On observe que la baisse des taux de change est le principal facteur de hausse de l'inflation parmi les pays exportateurs de pétrole, avec des effets marginaux sur les pays importateurs de pétrole et les pays riches en ressources minérales (figure 1.7), ce qui peut s'expliquer par les effets de la baisse des prix du pétrole et des produits de base sur le marché mondial. Toutefois, cet effet est plus prononcé dans les pays exportateurs de pétrole que dans les pays riches en ressources minérales, un léger effet se faisant sentir sur les pays importateurs de pétrole.

Au niveau sous-régional, l'Afrique centrale devrait connaître l'inflation la plus basse, principalement en raison de la politique monétaire commune menée

dans la plupart des pays (la monnaie commune, le franc CFA, étant liée à l'Euro) (figure 1.8). En Afrique australe, l'inflation devrait reculer de 6,2 % en 2014 à 6 % en 2015, principalement grâce à la baisse du prix du pétrole et de l'ensemble des produits alimentaires, ainsi que de l'amélioration de l'approvisionnement alimentaire au Malawi et en Zambie, de la politique monétaire stricte appliquée au Lesotho et en Afrique du Sud, et de l'appréciation de la monnaie nationale au Botswana et en Zambie.

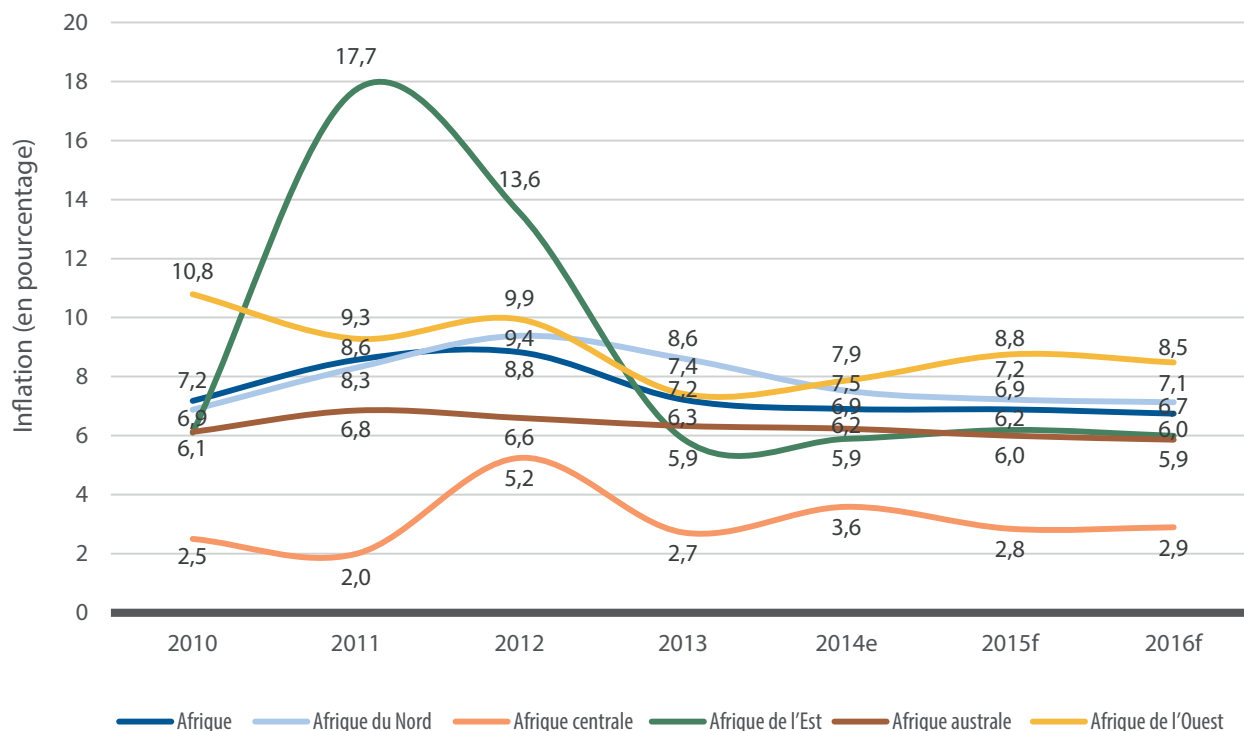
En Afrique de l'Est et de l'Ouest, l'inflation devrait progresser, de 5,9 % et 7,6 %, respectivement, en 2014, à 6,1 % et 8,8 % en 2015. Au Kenya, principale économie de l'Afrique de l'Est, l'inflation variera en fonction du bilan de la saison des pluies et, en Tanzanie, de l'affaiblissement du shilling et de la hausse des prix de l'électricité. La Banque centrale du Kenya n'a pas modifié ses taux depuis 2012, mais devrait les relever de 50 points de base à la fin du premier semestre 2015, pour contrer les effets inflationnistes d'une politique monétaire plus stricte dans les économies développées, notamment aux États-Unis d'Amérique.

FIGURE 1.7 : TAUX D'INFLATION ET TAUX DE CHANGE EFFECTIF RÉEL PAR DOTATION EN RESSOURCES NATURELLES, 2000-2014



Source : Calculs basés sur les données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2014b) et de l'Economist Intelligence Unit (2014).

FIGURE 1.8 : INFLATION PAR SOUS-RÉGION, 2010-2016



Source : Calculs d'après les données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2014).

Note : e = estimation ; p = prévision.

Le Nigéria, première économie de l'Afrique depuis le changement de base du PIB, devrait être le premier moteur de l'inflation de l'Afrique de l'Ouest, sa politique budgétaire expansionniste menée avant les élections de 2015, du dynamisme manifesté par la demande de consommation et de la baisse du taux de change. Au Ghana, l'augmentation de la tarification de l'eau et de l'électricité, autorisée par les autorités en juillet 2014, et les effets de la dépréciation du cedi ghanéen seront des sources de pression inflationniste au premier trimestre 2015.

En Afrique du Nord, l'inflation devrait encore baisser légèrement, de 7,2 % en 2014 à 7,1 % en 2015 (voir figure 1.8). L'Égypte devrait connaître l'inflation la plus forte, avec un taux de 10,1 % en 2015, sous l'effet de perturbations dans la chaîne d'approvisionnement dus à des difficultés politiques, de la hausse du salaire minimum dans la fonction publique et de l'instabilité monétaire. La Banque centrale a augmenté ses taux de 100 points de base en juillet 2014 pour contrer les pressions. En Algérie et en Mauritanie, où les prix de l'alimentation et des produits de base sont les premiers facteurs d'inflation du pays, l'inflation

sera atténuée. Le Maroc devrait enregistrer un taux d'inflation très bas à cause de la modération de la demande intérieure et de la légère appréciation de la monnaie face au dollar des États-Unis. En Libye, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement provoquées par des difficultés politiques et la hausse des prix du logement suscitent la préoccupation.

L'inflation au Soudan devrait continuer de ralentir, signe d'une monnaie faible et de la chute des prix du pétrole. En outre, la Banque centrale du Soudan s'est engagée à limiter les crédits accordés aux pouvoirs publics et à ralentir l'achat d'or, conformément avec l'accord conclu avec le FMI (EIU, 2014b).

L'inflation en Afrique devrait continuer de baisser en raison du caractère prudent des politiques monétaires suivies et des bonnes récoltes des dernières saisons.

LA PLUPART DES DEVICES AFRICAINES VONT CONTINUER DE SE DÉPRÉCIER

La baisse des prix du pétrole et des produits de base, le resserrement des politiques monétaires des pays développés et les importants déficits commerciaux et budgétaires continueront d'entraîner la dépréciation des taux de change dans la plupart des pays africains.

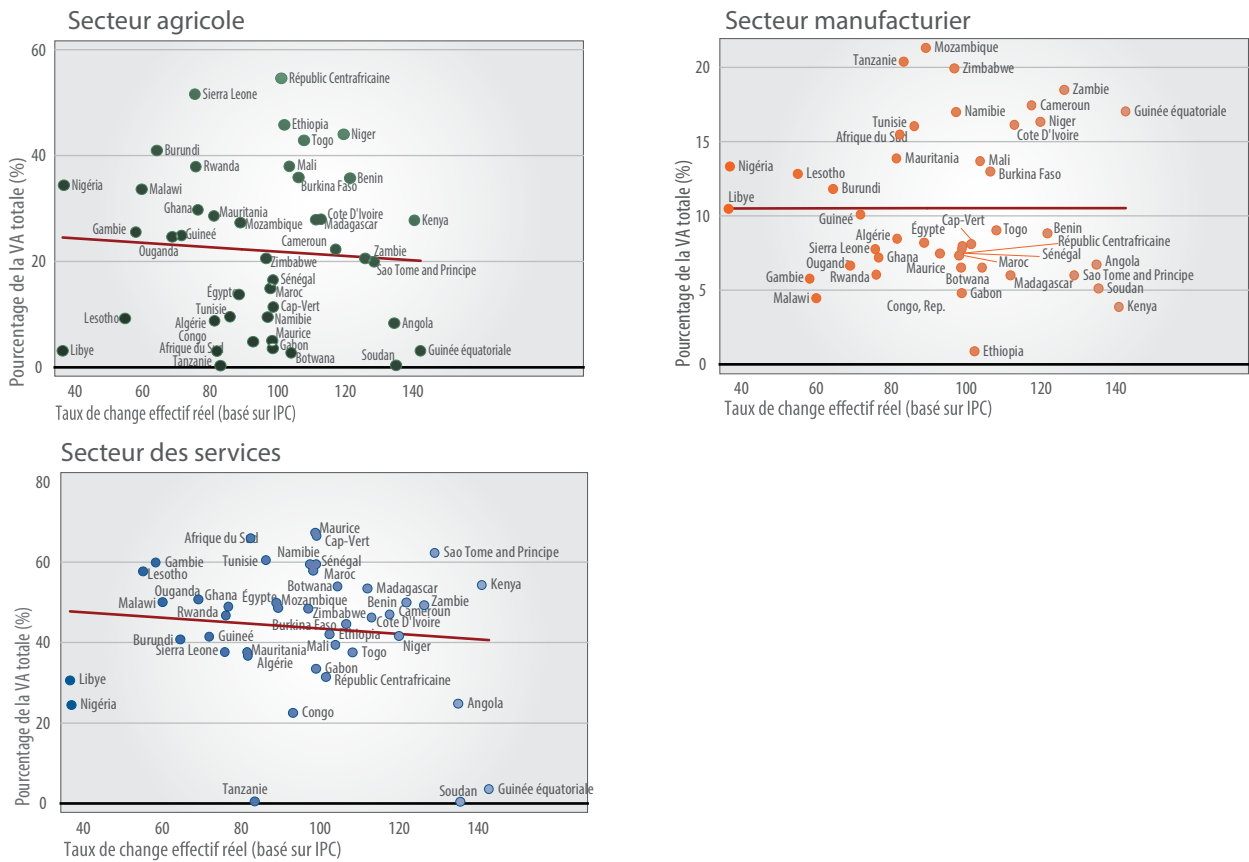
En ce qui concerne les économies les plus importantes du continent, la devise de l'Afrique du Sud devrait s'apprécier de 1,2 %, pour s'établir à 10,66 rands par dollar des États-Unis en 2015, mais conservera peut-être une certaine volatilité (le rand est la devise africaine la plus échangée). Malgré les pressions politiques qu'elle a subies pour maintenir le naira à un taux surévalué en 2014, la Banque centrale du Nigéria a procédé à une dévaluation en novembre pour réduire au maximum l'érosion de ses réserves de devises et a relevé son taux de 100 points de base, à 13 %. Le shilling kenyan s'est déprécié en 2013 et 2014 à cause de la faiblesse du prix du thé et de la baisse du tourisme, s'expliquant par les incertitudes liées à la sécurité. Le shilling devrait encore baisser en raison du resserrement des politiques monétaires à l'échelle mondiale. Dans la région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (dont la plupart des États d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale font partie), où le CFA est lié à l'Euro, le CFA s'est apprécié par rapport au dollar des États-Unis en 2014, mais devrait baisser en 2015.

Comme Rodrik et McMillan (2011) l'ont noté, la surévaluation du taux de change peut empêcher le développement de secteurs marchands, en particulier le secteur moderne manufacturier. En se fondant sur le taux de change effectif réel établi par l'Economist Intelligence Unit (l'augmentation traduit l'appréciation de la devise), la figure 1.9 montre que l'appréciation va de pair avec l'augmentation de la valeur ajoutée manufacturière et la baisse de la valeur ajoutée de l'agriculture et des services dans les pays exportateurs de pétrole. Par contre, dans les pays importateurs de pétrole, l'appréciation de la monnaie entraîne la baisse de la valeur ajoutée manufacturière et la hausse de la valeur ajoutée des services. Enfin, l'appréciation du taux de change réel va de pair avec une baisse considérable du secteur des services dans les pays riches en ressources minérales.

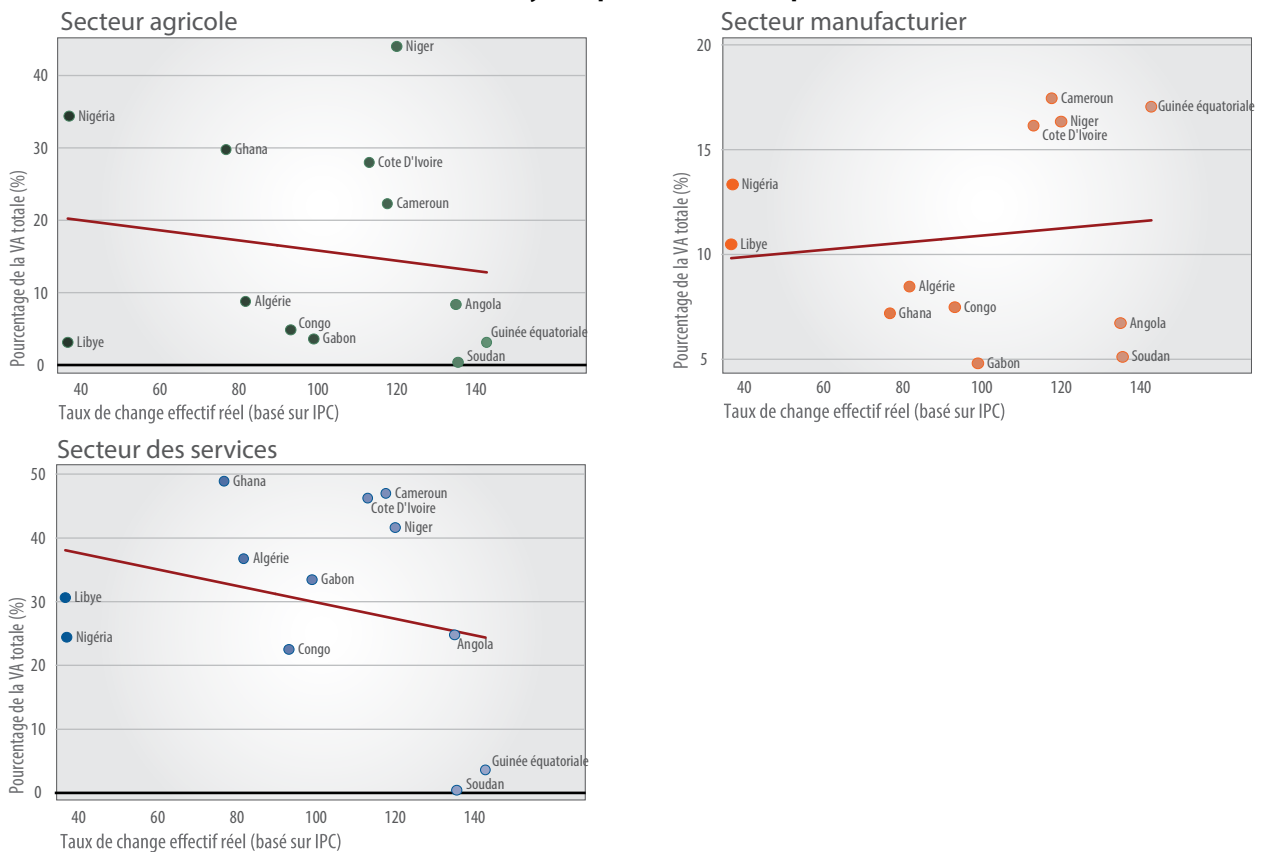
La baisse des prix du pétrole et des produits de base, le resserrement des politiques monétaires des pays développés et les importants déficits commerciaux et budgétaires continueront d'entraîner la dépréciation des taux de change dans la plupart des pays africains.

FIGURE 1.9 : TAUX DE CHANGE EFFECTIF RÉEL ET PART DE VALEUR AJOUTÉE PAR SECTEUR, 2000-2012

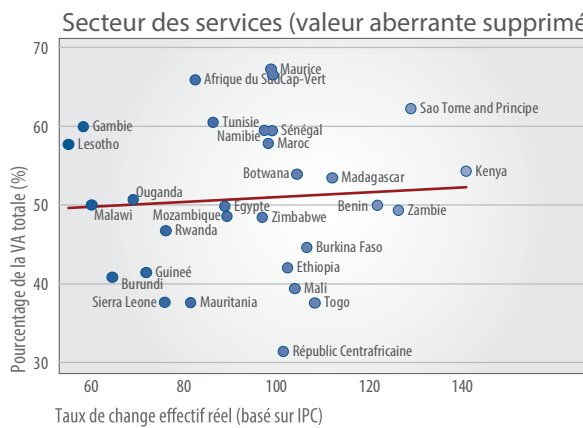
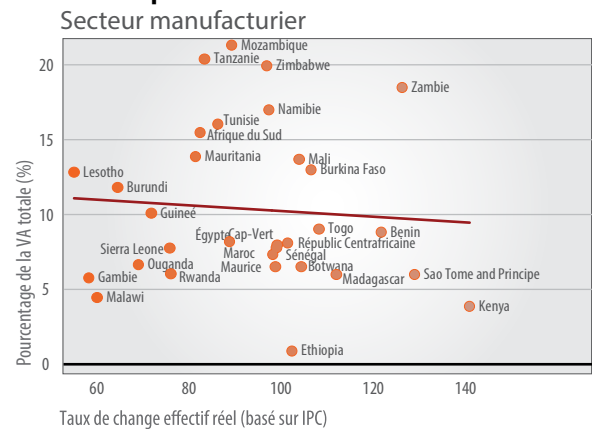
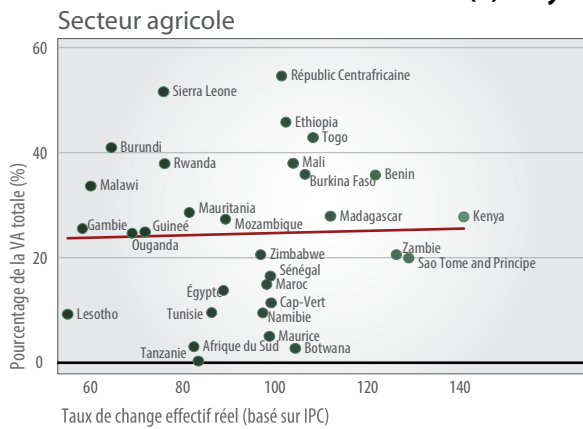
(a) Tous pays africains



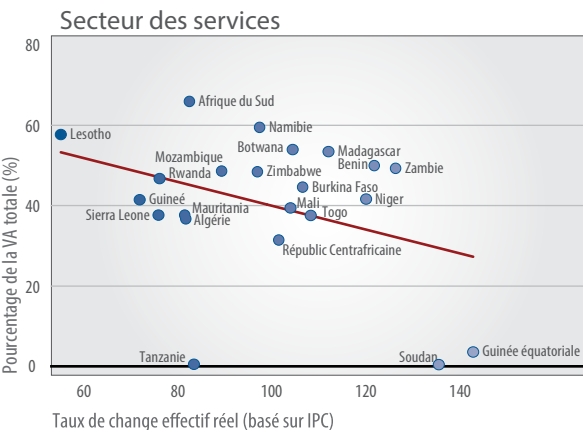
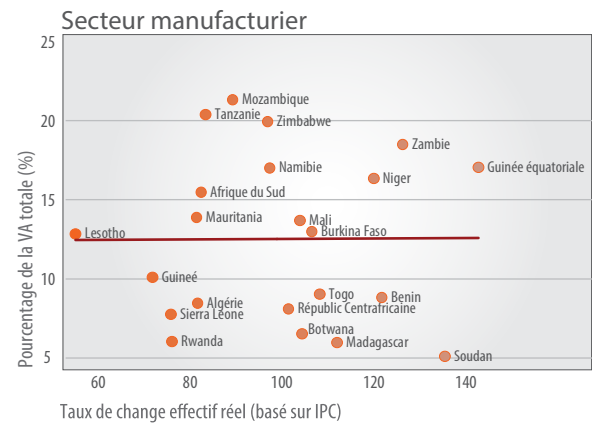
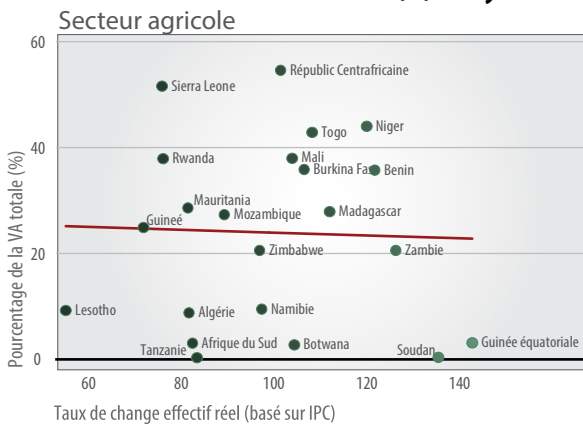
(b) Pays exportateurs de pétrole



(c) Pays importateurs de pétrole



(d) Pays riches en ressources minérales



LES DÉFICITS BUDGÉTAIRES DIMINUENT

Les déficits budgétaires sous-régionaux devraient rester négatifs, mais une tendance à l'amélioration se dégage néanmoins (figure 1.10).

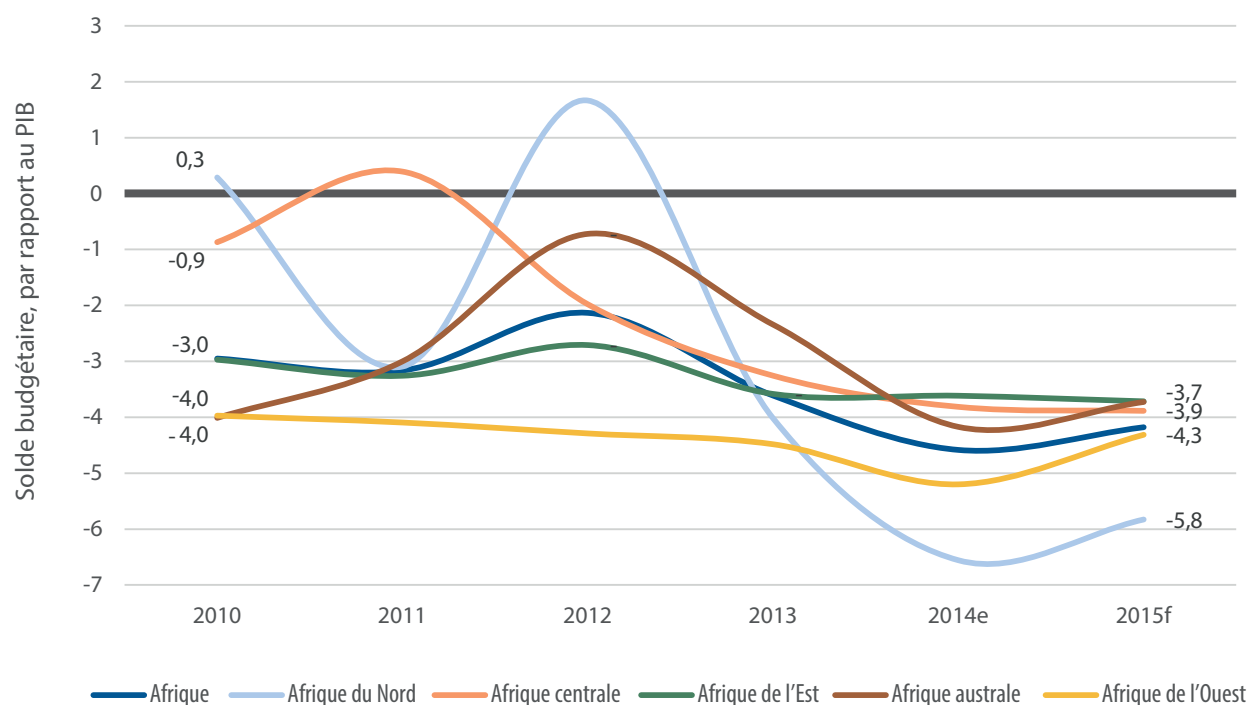
Le déficit budgétaire moyen de la région est passé de 3,6 % du PIB en 2013 à 4,6 % en 2014, mais devrait redescendre à 4,2 % en 2015, grâce aux baisses en Afrique du Nord (de 6,6 % à 5,8 %), en Afrique australe (de 4,2 % à 3,7 %) et en Afrique de l'Ouest (de 5,2 % à 4,3 %).

En Afrique du Sud, le déficit budgétaire devrait reculer, de 4,4 % du PIB en 2014 à 3,7 % en 2015, les autorités responsables du budget prenant des mesures pour lutter contre la corruption et les inefficacités, et diminuer les dépenses non essentielles. Au Botswana, les recettes fiscales tirées des ressources minérales, ainsi que de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi que le système de partage des recettes de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) consolideront l'excédent budgétaire, qui progressera de 1,2 % du PIB en 2014 à 1,5 %

en 2015. Le déficit budgétaire du Nigeria devrait augmenter de 0,1 point de pourcentage pour se situer à 2,1 % du PIB en 2015, principalement à cause de la baisse des revenus du pétrole, de l'instabilité qui règne dans la région productrice de pétrole et de la hausse des dépenses publiques avant les élections de 2015. Au Sénégal, le déficit budgétaire devrait se réduire, de 5,1 % du PIB en 2014 à 4,1 %, les autorités ayant décidé de réduire les dépenses non productives. Par contre, l'Égypte, le Ghana et la Tanzanie risquent de connaître des difficultés, en ce qui concerne la durabilité, car les déficits devraient y atteindre, respectivement, 8 %, 10,7 % et 7 %, du PIB en moyenne, entre 2014 et 2016.

En Afrique de l'Est et en Afrique centrale, le déficit devrait se creuser légèrement, pour se situer à 3,7 % et 3,9 % du PIB, respectivement. Le Burundi, la Tanzanie et l'Ouganda seront les principales sources d'augmentation du déficit en Afrique de l'Est, le déficit du Burundi étant alimenté par d'importantes dépenses militaires, les dépenses salariales de la fonction publique et l'achat, par l'État, de biens importés. En Tanzanie, la politique expansionniste

FIGURE 1.10 : SOLDE BUDGÉTAIRE MOYEN PAR SOUS-RÉGION, 2010-2015 (EN % DU PIB)



Source : Calculs établis à partir des données de l'Economist Intelligence Unit (2014).

Note : e = estimations ; p = prévisions

précédant les élections de 2015 et les insuffisances de la gestion budgétaire expliquent cette augmentation, tandis qu'en Ouganda, le déficit sera le résultat des investissements dans les infrastructures, des lacunes dans le contrôle des dépenses publiques et de la détérioration des relations avec les donateurs étrangers. Au Kenya, le déficit budgétaire devrait se creuser principalement à cause des réformes budgétaires et fiscales.

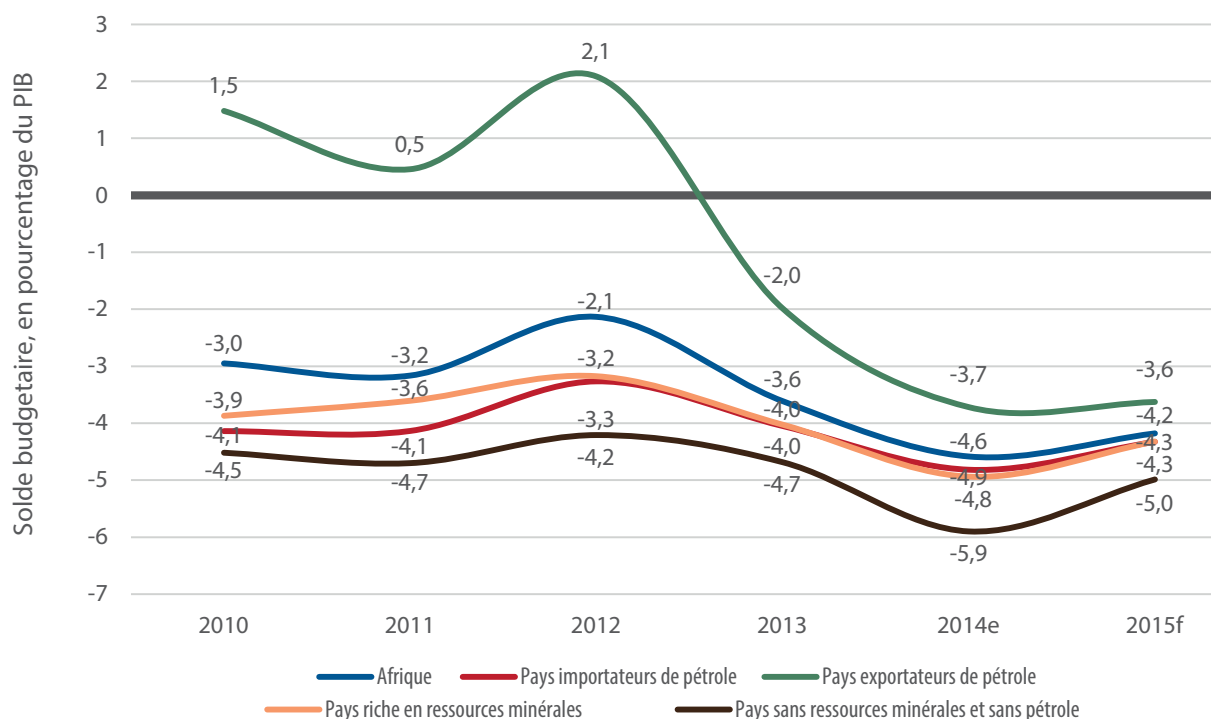
En Afrique centrale, où les grandes économies sont les principales exportatrices de pétrole, l'élément clé du déficit budgétaire est la détérioration des prix pétroliers, ainsi que les subventions relatives aux combustibles et les dépenses relatives aux infrastructures dans de nombreux pays.

Les pays importateurs de pétrole, riches en ressources minérales ou pauvres en ressources minérales et en pétrole devraient gagner, respectivement, 0,5, 0,6 et 0,9 points de pourcentage en 2015, grâce à la baisse des prix du pétrole (les pays importateurs de pétrole comptent des pays riches en ressources minérales, ainsi que des pays pauvres en pétrole et pauvres en ressources minérales) (figure 1.11).

Alors que la baisse des taux de change réels va de pair avec un accroissement des déficits budgétaires dans les pays exportateurs et importateurs de pétrole, c'est le contraire qui se produit dans les pays riches en ressources minérales (figure 1.12). Néanmoins, cette tendance est plus prononcée dans les pays exportateurs de pétrole que dans les pays importateurs de pétrole. Les autres facteurs contribuant à l'amélioration des soldes budgétaires sont l'assainissement budgétaire, l'apparition de nouvelles sources de recettes et la mobilisation de ressources novatrices, notamment au Botswana, au Cameroun, en République du Congo, en Éthiopie et en Afrique du Sud (encadré 1).

Le déficit global des comptes courants de l'Afrique se maintiendra à cause des déficits commerciaux et de la demande accrue de biens d'équipement.

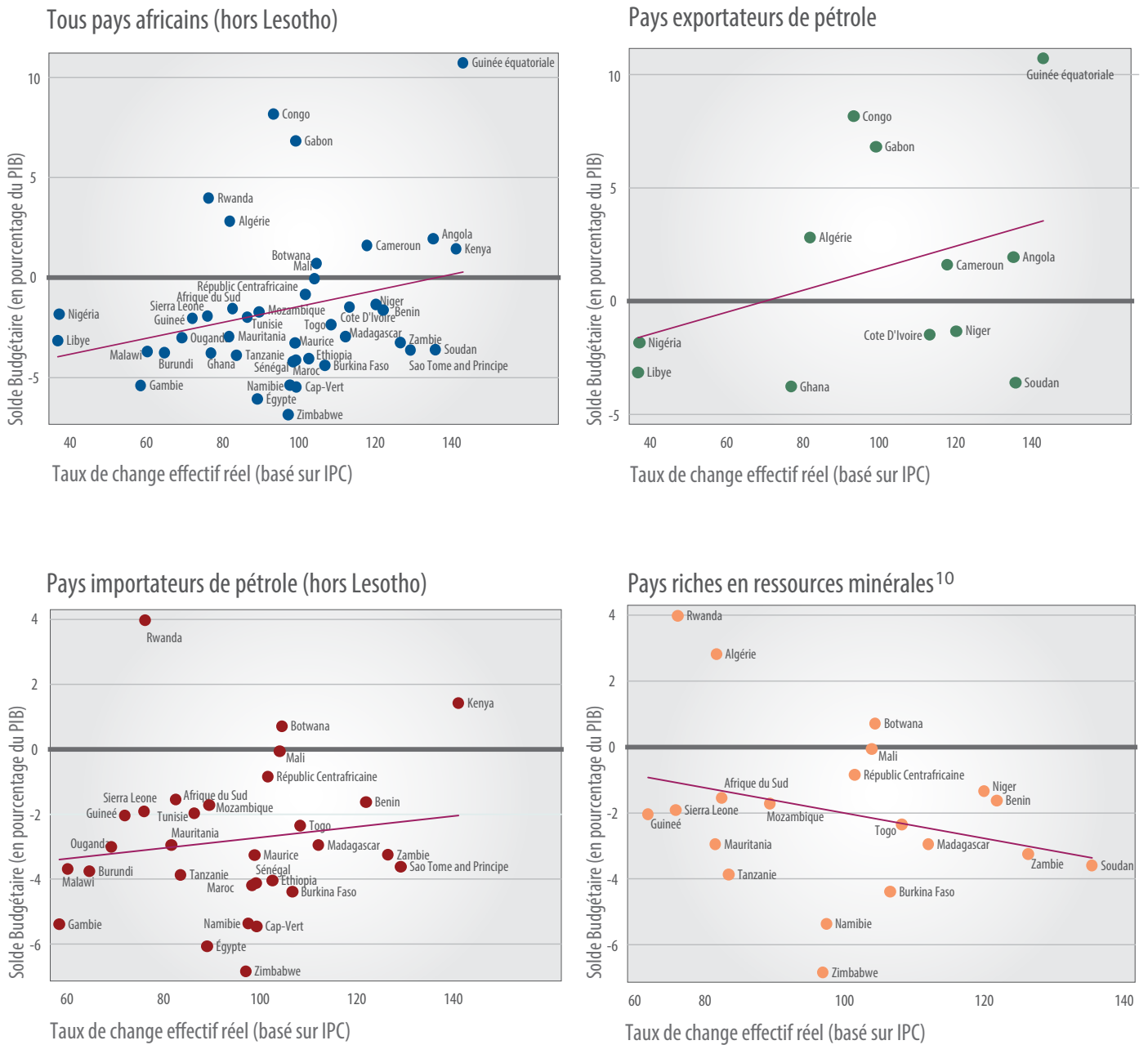
FIGURE 1.11 : SOLDE BUDGÉTAIRE MOYEN PAR GROUPE ÉCONOMIQUE, 2010-2015 (EN % DU PIB)



Source : Calculs fondés sur les données de l'Economist Intelligence Unit (2014).

Note : e = estimations ; p = prévisions

FIGURE 1.12 : DÉFICITS BUDGÉTAIRES ET TAUX DE CHANGE RÉELS, 2000-2014



Source : Estimations fondées sur les données de l'Economist Intelligence Unit (2014).

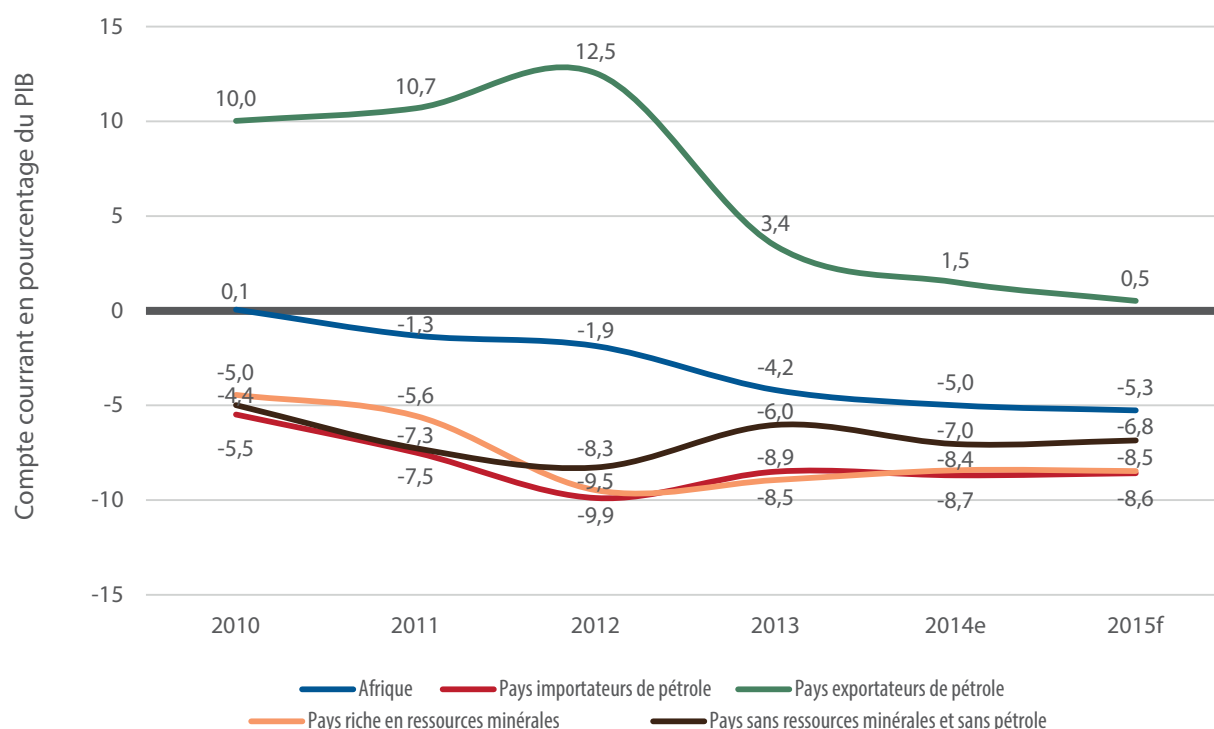
LA BAISSÉ DES PRIX DU PÉTROLE PÈSERA SUR LES COMPTES COURANTS

Le déficit global des comptes courants de l'Afrique se maintiendra à cause des déficits commerciaux et de la demande accrue de biens d'équipement. Les pays exportateurs de pétrole conserveront leurs excédents des comptes courants, mais ceux-ci seront moins élevés en 2015 qu'en 2013 ou 2014, tandis que les déficits des comptes courants se maintiendront dans les autres groupes économiques (figure 1.13).

Plus précisément, s'étant détérioré de 0,2 point de pourcentage, le déficit du compte courant des pays importateurs de pétrole a représenté 8,7 % du PIB en 2014 ; il doit s'améliorer en 2015 et s'établir à 8,6 % du PIB. Celui des pays riches en ressources minérales, tributaires de services importés et affichant un déficit structurel du compte de résultat, reste important, les sociétés multinationales (qui dominent le secteur minier) continuant de payer leur dette extérieure et de rapatrier leurs bénéfices (EIU, 2014). Après une amélioration d'environ 0,5 point de pourcentage en 2014, le déficit du compte courant de ces économies

doit en principe se détériorer de 0,04 point de pourcentage et représenter 8,5 % du PIB en 2015. Les pays non exportateurs de pétrole et les pays sans ressources minérales enregistrent les déficits du compte courant les plus importants, essentiellement en raison de leur accès limité aux réserves de change.

FIGURE 1.13 : SOLDE DU COMPTE COURANT PAR GROUPE ÉCONOMIQUE, 2010-2015 (EN POURCENTAGE DU PIB)



Source: Calculs effectués à partir de la base de données de l'Economist Intelligence Unit (2014).

Note : e = estimations de la CEA ; p = prévisions.

LES RÉSERVES INTERNATIONALES DES PAYS EXPORTATEURS DE PÉTROLE RESTENT ÉLEVÉES MAIS SE DÉTÉRIORENT

Le montant total des réserves internationales de l'Afrique a diminué de 3,9 %, passant de 561,4 milliards de dollars en 2013 à 539,6 milliards de dollars en 2014 et on s'attend à ce qu'il baisse à 533,5 milliards en 2015, essentiellement en raison de l'affaiblissement des réserves des pays exportateurs de pétrole (figure 1.14). Ces derniers disposent des réserves extérieures les plus importantes, même si elles n'ont représenté que 50 % du PIB en 2014 contre 57 % en 2013 et vont probablement chuter encore et se situer à 45,8 % du PIB en 2015. Les réserves internationales exprimées en pourcentage du PIB dans trois des quatre groupes économiques ont été à peine supérieures à 14 % en moyenne au cours de la période 2010-2014.

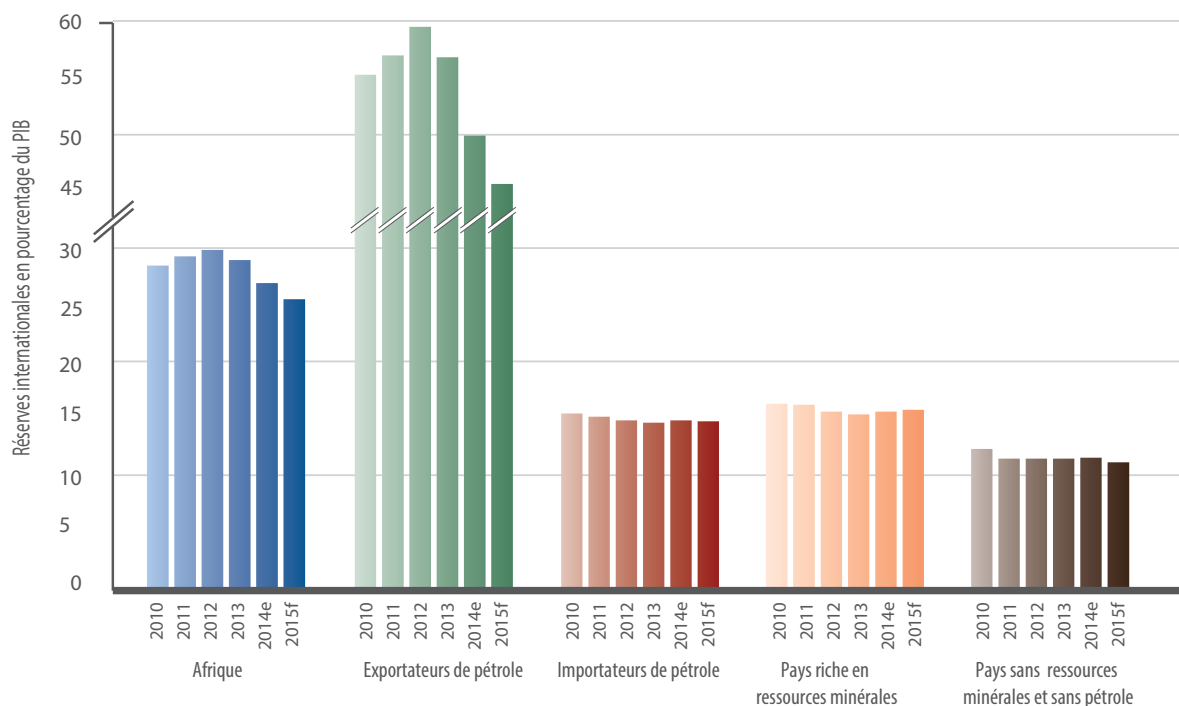
Au niveau sous-régional, c'est l'Afrique du Nord qui détient les réserves internationales les plus importantes, tirées essentiellement par les pays exportateurs de pétrole, notamment l'Algérie et la Libye. L'Afrique de l'Est vient en deuxième position, surtout grâce aux réserves substantielles du Burundi,

des Comores et de la Tanzanie (figure 1.15). Toutefois, on s'attend à ce qu'elles diminuent légèrement en 2015, des pays comme l'Éthiopie préférant consacrer leurs ressources au développement au lieu de constituer davantage de réserves.

En Afrique de l'Ouest, on s'attend à ce que les réserves baissent à 12,6 % du PIB en 2015, et en Afrique centrale qu'elles augmentent et représentent 10,9 % du PIB en 2015, tirées essentiellement par le pays exportateur de pétrole, le Gabon. En Afrique australe, on prévoit resteront stables, malgré leur baisse en Angola et leur augmentation dans toutes les grandes économies de la sous-région sous l'effet de la baisse des cours du pétrole.

Le montant total des réserves internationales de l'Afrique a diminué de 3,9 % en 2014 et on s'attend à ce qu'il encore en raison de l'affaiblissement des réserves des pays exportateurs de pétrole.

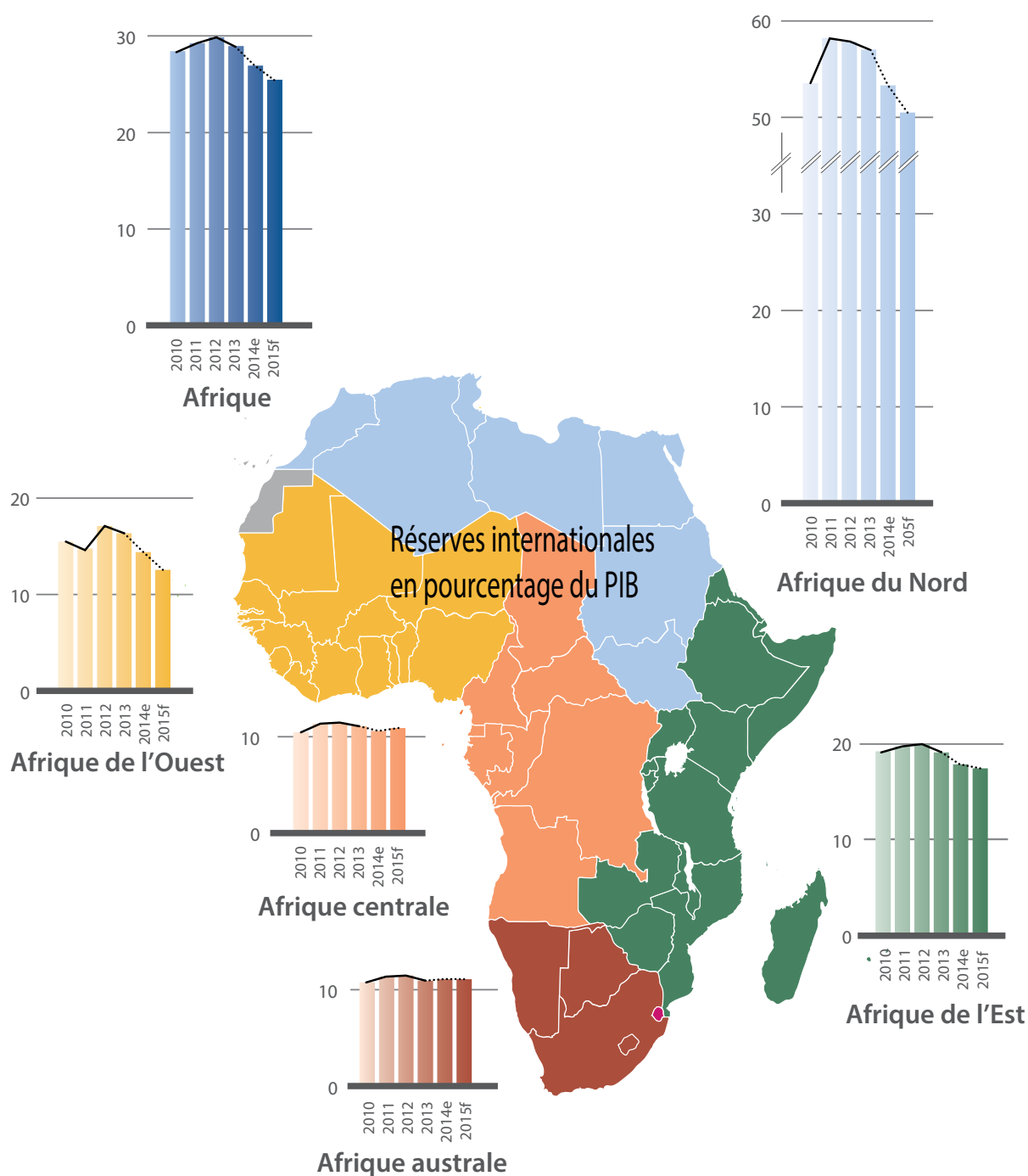
FIGURE 1.14 : RÉSERVES INTERNATIONALES PAR GROUPE ÉCONOMIQUE, 2010-2015 (EN POURCENTAGE DU PIB)



Source: Calculs effectués à partir de la base de données de l'Economist Intelligence Unit (2014).

Note : e = estimations de la CEA ; p = prévisions.

FIGURE 1.15 : RÉSERVES INTERNATIONALES PAR SOUS-RÉGION, 2010–2015 (EN POURCENTAGE DU PIB)



Source: Calculs effectués à partir de la base de données de l'Economist Intelligence Unit (2014).
 Note: e = estimations; p = prévisions.

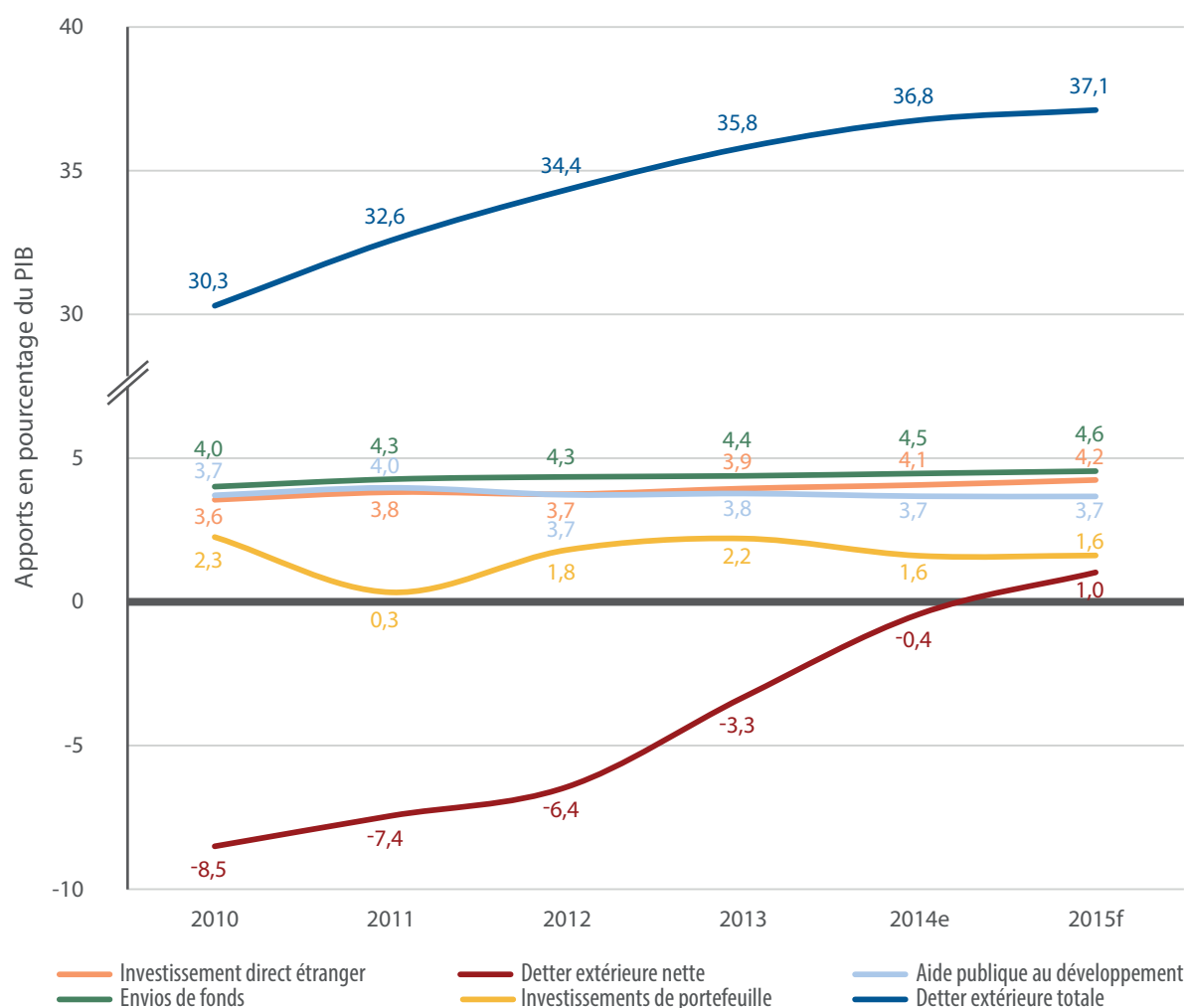
LES ENTRÉES DE CAPITAUX PRIVÉS SONT EN HAUSSE

L'Afrique continue d'attirer des capitaux privés en raison de l'amélioration des conditions de l'activité économique et de la multiplication des notations positives concernant le sentiment des entreprises, comme les améliorations de la réglementation relevées par « Doing Business » à Maurice et au Rwanda¹¹. L'investissement direct étranger est une importante source de financement extérieur, mais il a été dépassé en 2010 par les envois de fonds (figure 1.16), qui constituent également la source de financement extérieur la plus stable. Les envois de fonds sont passés de 4,4 % du PIB en 2013 à 4,5 % en 2014 et vont probablement représenter 4,6 % du PIB en 2015, davantage d'Africains expatriés souhaitant investir dans leur pays d'origine. En termes absolus, le montant des envois de fonds a été de 62,9 milliards

de dollars en 2013, de 67,1 milliards en 2014 et de 71,8 milliards en 2015. Pour mobiliser ces fonds de plus en plus importants, le continent doit limiter le coût de leur renvoi et élaborer des instruments financiers permettant de les orienter vers des programmes de développement.

L'investissement direct étranger est la deuxième source d'apports de capital-investissement. D'un montant de 56,6 milliards de dollars en 2013 puis de 61,1 milliards en 2014, il devrait s'élever à 66,9 milliards en 2015, soit l'équivalent, respectivement, de 3,9 %, 4,1 % et 4,2 % du PIB. Les flux de portefeuille ont représenté en moyenne environ 1,6 % du PIB de 2010 à 2015; ils demeurent instables car dépendants de la politique monétaire adoptée au niveau mondial et des perspectives politiques des pays en développement et des pays émergents. Ces flux ont baissé, passant de 31,6 milliards de dollars en 2013 à 24,1 milliards

FIGURE 1.16 : APPORTS DE CAPITAUX EXTÉRIEURS, 2010–2015 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)



Source: Calculs effectués à partir des données de la base de données UNCTADstat (2014).

Note : e = estimations de la CEA ; p = prévisions.

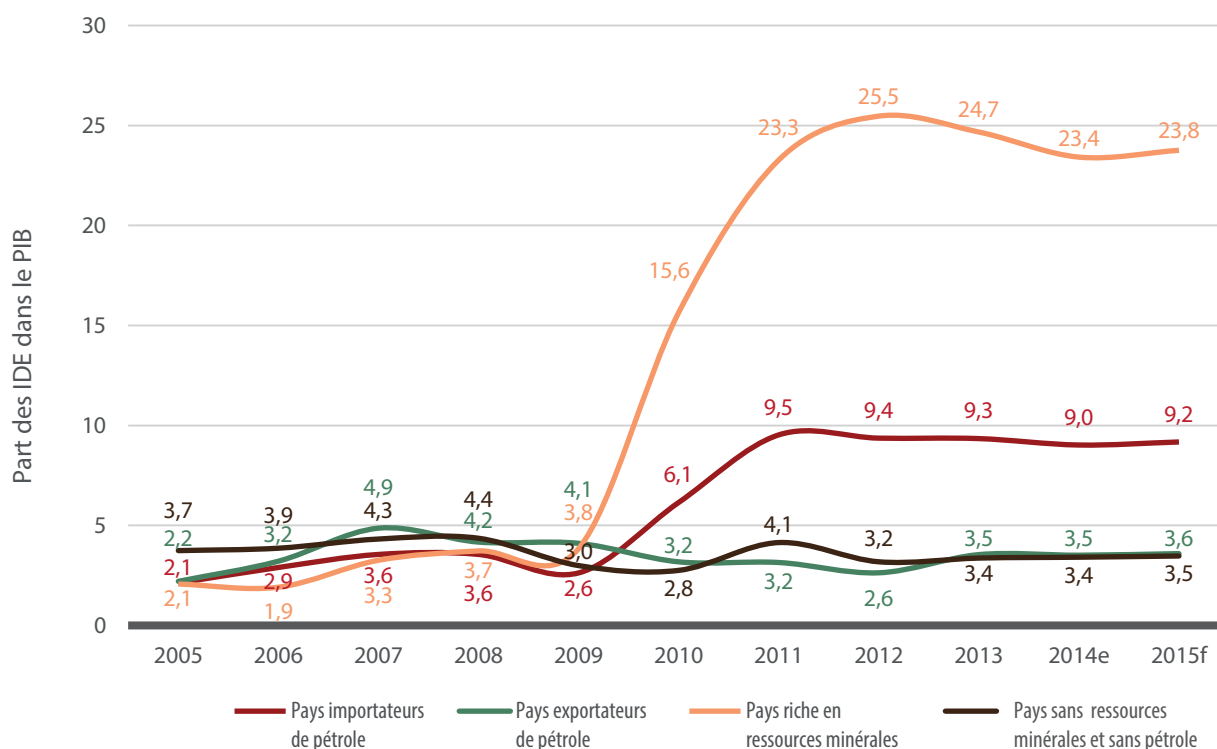
en 2014, mais devraient augmenter à 25,5 milliards de dollars en 2015. En dépit d'une lente reprise dans les pays développés et les pays émergents, les flux d'investissement direct étranger et de capital-investissement continuent d'augmenter, preuve que le secteur privé mondial s'intéresse aux débouchés qu'offre le continent. Les marchés pionniers figurent au premier plan: ils ont attiré respectivement 25,1 % et 26,3 % des entrées d'investissement direct étranger en Afrique en 2013 et 2014, ainsi que 90 % et 63,2 % des flux de portefeuille au cours des mêmes années. En 2015, on espère qu'ils attirent 27 % et 59 % de l'ensemble des flux d'investissement direct étranger et de portefeuille¹².

Depuis 2010, les pays riches en ressources minérales sont de loin les principaux bénéficiaires des apports d'investissement direct étranger (figure 1.17), même si ces flux ont progressivement baissé passant de 24,7 %

du PIB en 2013 à 23,4 % en 2014. L'investissement direct étranger à destination des pays riches en ressources minérales permet d'améliorer l'efficacité grâce aux effets d'entraînement technologique et managérial, mais le secteur des ressources minérales risque de se développer au détriment des autres secteurs. Les exportations de ce secteur peuvent également exercer des pressions sur la monnaie locale, entraînant ainsi le syndrome hollandais¹³ et une diversification économique limitée.

Les flux financiers illicites opérés grâce à la fausse estimation des coûts commerciaux sont répandus dans les pays riches en ressources; leur montant est estimé à près de 60 milliards de dollars par an et ils ont augmenté au rythme de 32,5 % de 2000 à 2009. Les flux cumulés au cours de cette période correspondent pratiquement à l'ensemble de l'aide publique au développement (APD) reçue par

FIGURE 1.17 : PART DES APPORTS D'IDE DANS LE PIB, PAR GROUPE ÉCONOMIQUE, 2005-2015 (EN POURCENTAGE)



Source: Calculs fondés sur les données de l'Economist Intelligence Unit (2014).

Note : e = estimations de la CEA ; p = prévisions.

l'Afrique pendant cette même période (CEA, 2014d). Des interventions sous forme d'incitations fiscales et d'un suivi étroit pourraient contribuer à freiner les flux financiers illicites.

L'APD reste pour beaucoup de pays une source indispensable de financement public extérieur. En 2013 et en 2014, elle a constitué, respectivement, 3,8 % et 3,7 % du PIB de l'Afrique. Cependant, elle fluctue en fonction de priorités (souvent à court terme) des partenaires de développement répondant à des préoccupations autres que le développement, notamment la géopolitique, la stratégie et la

sécurité. C'est la raison pour laquelle l'Afrique doit accorder la priorité au financement et mobiliser des ressources afin d'atteindre le changement structurel. Elle doit encourager l'épargne dans le secteur industriel, en particulier dans le secteur manufacturier et l'agriculture mécanisée; certains pays africains ont déjà bien commencé (encadré 1.6).

Supérieure à 30 % du PIB depuis 2010, la dette extérieure totale de l'Afrique représentera en principe 37,1 % du PIB en 2015, même si son montant net ne correspond qu'à 1 % du PIB (voir

ENCADRÉ 1.6: FINANCEMENT INTÉRIEUR: ÉMISSIONS OBLIGATAIRES DE LA DIASPORA ET FONDS SOUVERAINS

Le rôle important de l'appropriation nationale dans la réussite du développement pousse à mettre l'accent sur la mobilisation de ressources intérieures en complément de ressources extérieures comme l'IDE et les envois de fonds.

À court terme, c'est la fiscalité qui offre le plus grand potentiel, mais celui-ci suppose une mise à niveau technologique dans les bureaux nationaux des impôts, un meilleur recouvrement des impôts (y compris des délais de recouvrement plus courts) et des taux plus élevés de recouvrement, même si des progrès très localisés ont été accomplis (pratiquement tous les acquis récents proviennent des impôts et autres recettes tirés du secteur des ressources naturelles).

Certains pays ont tenté d'exploiter le financement privé pour financer leurs projets de développement. Un exemple en est les émissions obligataires visant la diaspora qui, lorsqu'elles sont bien structurées, peuvent constituer une source de financement stable et bon marché, comme en Éthiopie (2008 et 2011), au Ghana (2008), au Rwanda (2012) et au Zimbabwe (2014). Toutefois, ces obligations ne sont pas adaptées à tous les pays; elles se justifient dans les pays à revenu élevé dont la diaspora est importante.¹⁴ (La plupart des diasporas nationales africaines demeurent sur le continent.)

Les pays africains riches en ressources minérales mettent en place des fonds souverains. Le Botswana a établi le « Pula Fund » dès 1994. Tirant ses recettes principalement des exportations de diamants, le « Pula Fund » est géré par la banque centrale et a disposé d'environ 5,4 milliards de dollars¹⁵ en août 2014. Le fonds investit uniquement dans les actifs des pays développés libellés en devise. Il est doté d'un fonds de stabilisation pour financer les déficits budgétaires et d'un fonds d'épargne pour assurer l'équité intergénérationnelle. Cette mobilisation de fonds réussie est attribuée à la mise en place et au strict respect d'une politique budgétaire conjuguée à un cadre de surveillance, et d'une stratégie dissociant dépenses budgétaires et

recettes tirées des ressources naturelles.

Au cours des deux dernières années, l'Angola, le Ghana et le Nigéria ont aussi créé ce type de fonds; le Kenya, le Libéria, Maurice, le Mozambique, le Sénégal, la Zambie et le Zimbabwe vont probablement en faire autant.

Les pays africains doivent trouver un équilibre entre objectifs d'équité intergénérationnelle et priorités économiques actuelles. C'est la raison pour laquelle le nouveau fonds souverain de l'Angola a pour objectif d'appuyer les secteurs (des infrastructures, de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie, du transport, etc.), qui contribuent à l'intégration régionale tout en investissant dans les marchés émergents, les marchés des produits de base et les secteurs d'investissements prioritaires en Afrique. Le fonds du Nigéria met l'accent sur l'équité intergénérationnelle, les chocs économiques exogènes et les infrastructures. Celui du Sénégal fait de l'État un « co-investisseur dans le capital de l'entreprise » (en particulier les petites et moyennes entreprises), sur le mode d'un fonds d'investissement privé. Les facteurs politiques et institutionnels essentiels sont entre les mains de l'État, mais c'est le secteur privé qui joue le rôle plus important en matière de création des recettes.

Certains pays ont tenté d'exploiter le financement privé des projets de développement avec l'émission de « bons de la diaspora » ou la mise en place de fonds souverains, principalement pour des projets de développement.

figure 1.16), ce pourcentage étant négatif depuis 2006 en raison des fortes réserves internationales des pays exportateurs de pétrole (figure 1.18). La dette extérieure nette (la dette totale moins les réserves) en pourcentage du PIB de l'Algérie et de la Libye a été en moyenne de -82,3 % et -175 % depuis 2010. Les pays riches en ressources minérales et les pays importateurs de pétrole affichent une dette extérieure nette positive et quelques cas extrêmes¹⁶ présentent des ratios très élevés, ce qui soulève la question de la viabilité de la dette.

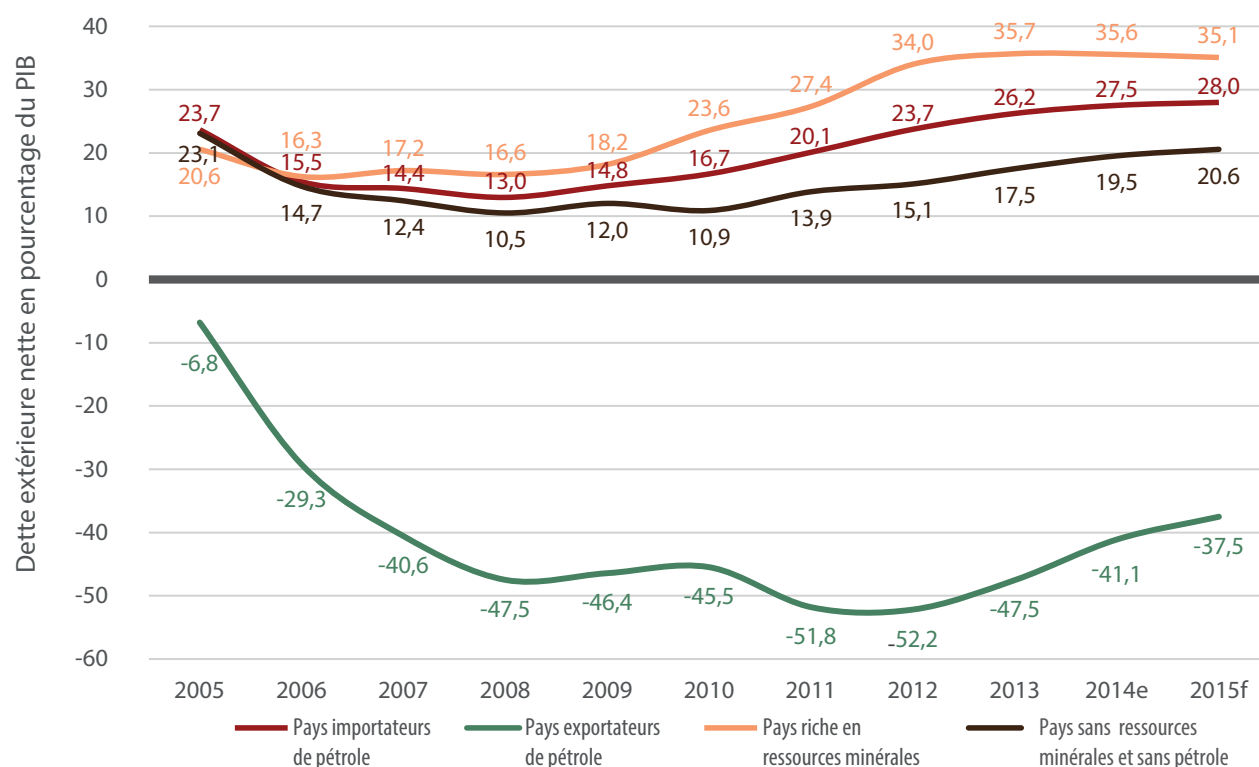
L'Afrique continue d'attirer des capitaux privés en raison de l'amélioration des conditions de l'activité économique et de la multiplication des notations positives concernant le sentiment des entreprises.

LE CAPITAL-INVESTISSEMENT EST UNE CHANCE À SAISIR

Le niveau de la dette de nombreux pays, le ralentissement de la croissance économique, l'urbanisation, l'accroissement de la population et la demande croissante d'infrastructures exigent des ressources supplémentaires. Le capital-investissement est une chance à saisir parce que les pays qui ont accompli le plus de progrès en matière de croissance économique au cours des décennies passées sont aussi ceux qui ont attiré une plus grande part du capital-investissement privé (CEA, 2014a). Il s'agit d'une source de financement particulièrement prometteuse pour les petites et moyennes entreprises, susceptible d'améliorer le financement intérieur au vu des taux d'intérêt bancaires élevés et de la faiblesse de l'intermédiation financière dans la plupart des pays africains.

Bien que très faible au départ, le capital-investissement privé a fortement augmenté en Afrique au cours de la décennie écoulée, à un taux annuel moyen de 26 %, ce qui reflète l'amélioration

FIGURE 1.18 : DETTE EXTÉRIEURE NETTE PAR GROUPE ÉCONOMIQUE, 2005-2015



Source: Calculs effectués à partir des données de l'Economist Intelligence Unit (2014).

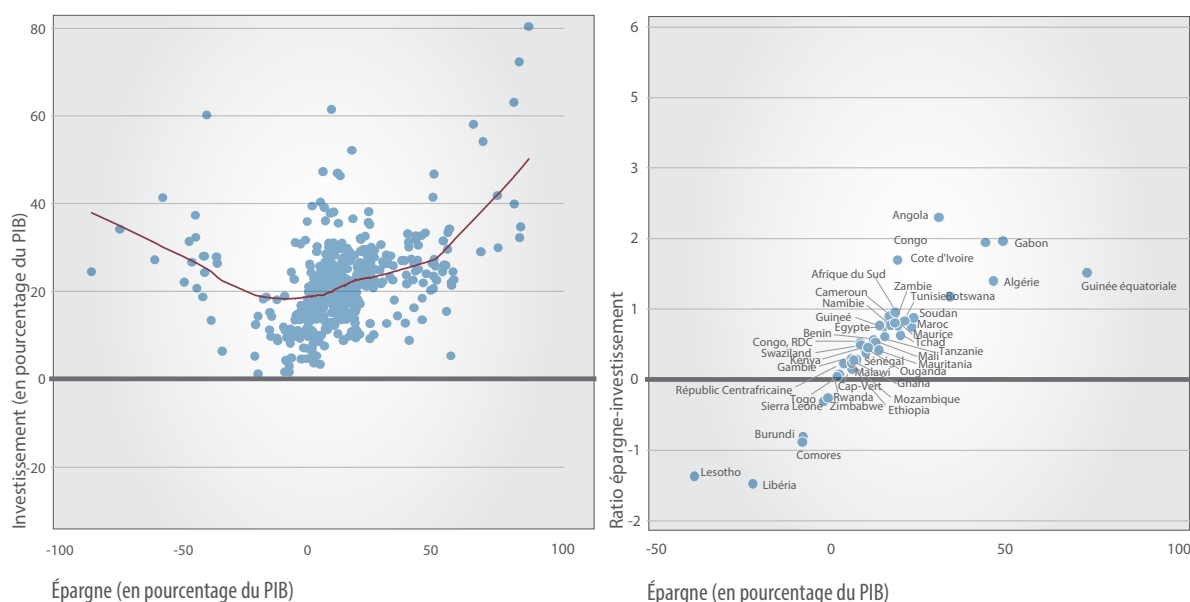
Note : e = estimations de la CEA ; p = prévisions.

des conditions de l'activité économique. Au cours de la période 2006-2012, ce sont 28 % des apports de capital-investissement privé qui sont allés au secteur de la consommation discrétionnaire (qui regroupe des entreprises vendant des biens et services non essentiels), 26 % aux industries, 20 % aux matériaux, 12 % à l'énergie, 7 % aux finances, 3 % aux technologies de l'information, 3 % aux produits de grande consommation et 1 % à la santé (CEA, 2014a). Cependant, la contribution de ces apports au financement global cumulé reste marginal (0,5 % au cours de la période). L'Afrique offre des débouchés au capital-investissement en raison de sa forte croissance récente, de ses ressources naturelles abondantes, du nombre limité d'acteurs intervenant dans le capital-investissement, et de la croissance du marché. Les fonds de pension africains, dont la valeur est estimée actuellement à 1 milliard de dollars, peuvent constituer une source viable de financement du capital-investissement, à condition d'être placés dans des actifs profitables, afin de mobiliser assez de ressources pour combler le déficit de financement de l'Afrique.

Le capital-investissement privé a fortement augmenté en Afrique au cours de la décennie écoulée, à un taux annuel moyen de 26 %, ce qui reflète l'amélioration des conditions de l'activité économique.

Les pays africains disposant d'une forte épargne tendent à afficher les ratios épargne-investissement les plus élevés, ce qui montre que les gros épargnants investissent peu dans le pays.

FIGURE 1.19 : ÉPARGNANTS ET INVESTISSEURS AFRICAINS, 2000-2010



Source: Calculs basés sur les Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2014: base de données consultée en décembre 2014).

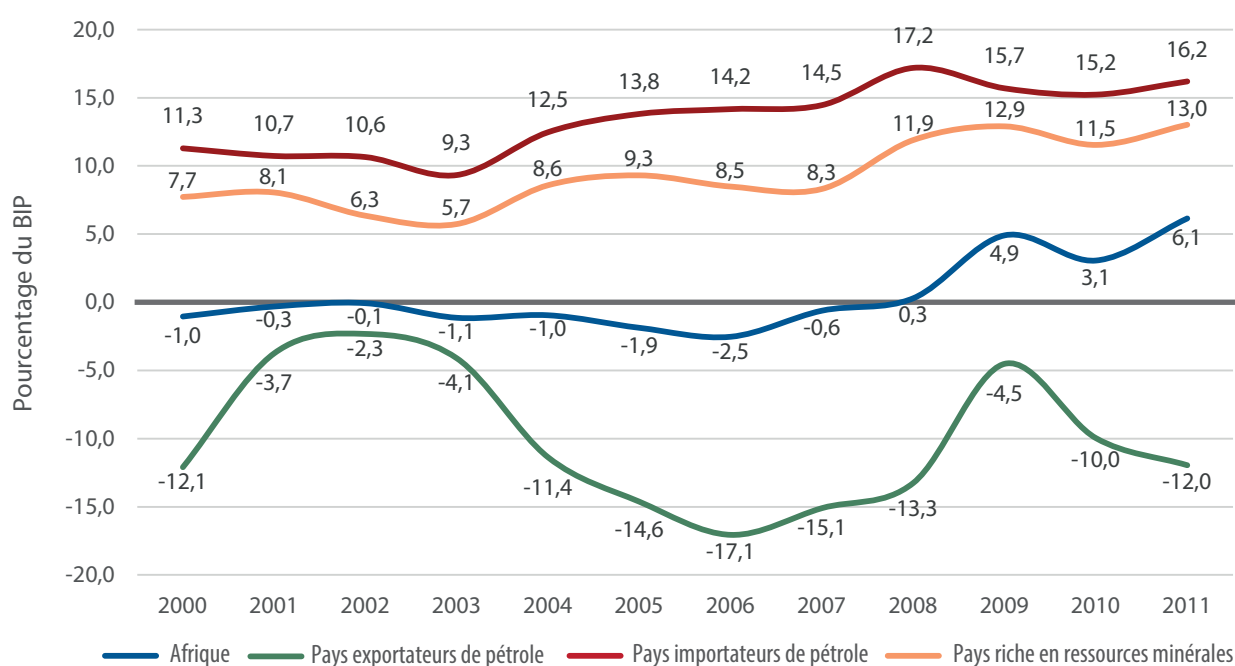
LES PAYS AFRICAINS DISPOSANT D'UNE FORTE ÉPARGNE FONT PEU D'INVESTISSEMENTS INTÉRIEURS

Le financement extérieur à lui seul ne peut pas suffire à assurer la transformation structurelle de l'Afrique. Le cas de l'Asie de l'Est montre que la croissance économique sous-régionale a été soutenue par une épargne et un investissement intérieurs élevés (NSI, 2010). En Afrique, au cours de la période 2000-2010, l'accroissement de l'épargne a entraîné dans un premier temps une baisse de l'investissement jusqu'à un certain niveau, puis l'épargne a renforcé l'investissement au fur et à mesure de la croissance économique (figure 1.19, côté gauche). Cependant, les pays africains disposant d'une forte épargne tendent à afficher les ratios épargne-investissement les plus élevés, ce qui montre que les gros épargnants investissent peu dans le pays (figure 1.19, côté droit). Il s'agit notamment des pays suivants: Algérie, Angola, Côte

d'Ivoire, Guinée, Gabon et République du Congo – principaux exportateurs de pétrole du continent – ce qui semble indiquer qu'au lieu d'investir ils constituent essentiellement des stocks pour faire face aux chocs extérieurs (CEA et CUA, 2014).

La croissance récente de l'Afrique n'a pas créé suffisamment d'épargne à investir, en raison de niveaux de consommation (essentiellement privée) élevés, qui ont creusé le déficit de financement du continent, estimé à plus de 5 % en 2011 et causé essentiellement par le manque de ressources des pays importateurs de pétrole et des pays riches en ressources minérales (figure 1.20). En fait, en 2000-2011, le déficit de financement des pays importateurs de pétrole était plus important que celui des pays riches en ressources minérales et des pays exportateurs de pétrole¹⁷ – preuve supplémentaire que malgré leur épargne relativement importante, les pays exportateurs de pétrole investissent peu car ils se prémunissent contre l'instabilité des recettes.

FIGURE 1.20 : DÉFICIT DE FINANCEMENT INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE, PAR GROUPE ÉCONOMIQUE, 2000-2011



Source: Calculs effectués à partir des Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2014).

RISQUES ET INCERTITUDES

Un certain nombre de risques internes et externes déterminent les perspectives à moyen terme de l'Afrique. La baisse continue des cours du pétrole et des produits de base; la lenteur de la reprise aux États-Unis; dans la zone euro et au Japon; la baisse de la demande de produits de base en Chine sont autant de facteurs pesant sur le commerce à moyen terme du continent. Le resserrement général des conditions financières dans les économies développées est susceptible de relever les taux d'intérêt, entraînant ainsi la sortie de capitaux privés et accentuant l'instabilité des monnaies. Cette situation peut influencer sur les économies des marchés pionniers comme l'Afrique du Sud, le Ghana, le Nigéria et la Zambie. Les contrôles applicables aux flux de capitaux offrent une solution temporaire, mais à plus long terme il faut des mesures plus vigoureuses comme l'ajustement des stratégies et plans de financement et l'amélioration des conditions de l'activité économique, afin de retenir les capitaux.

L'instabilité politique, le terrorisme et la violence dans un certain nombre de pays africains – Kenya, Lesotho, Libye, Mali, Nigéria, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie et Soudan du Sud – ainsi que les troubles civils et les manifestations syndicales en Afrique du Sud demeurent une source de pessimisme. Cependant, le nombre de conflits armés en Afrique a diminué depuis 2000 et davantage d'initiatives sont prises sur le continent pour aborder les questions de paix et de sécurité (CEA, 2014 c).

Enfin, les chocs liés au climat assombrissent les perspectives, la plupart des pays africains étant toujours tributaires de pratiques agricoles pluviales. La coopération mondiale relative au changement climatique peut, dans une large mesure, prévenir certains de ces risques.

Les flux de capitaux à moyen terme à destination de l'Afrique (et d'autres régions en développement et émergentes) risquent de baisser en raison de la consolidation budgétaire dans les grands pays donateurs (réduction des déficits budgétaires) et du resserrement des conditions monétaires (limitation des dépenses) dans les économies développées.

Toute l'approche de la prévision elle-même présente des risques: les différences de modèles et d'hypothèses produisent des prévisions divergentes (encadré 1.7).

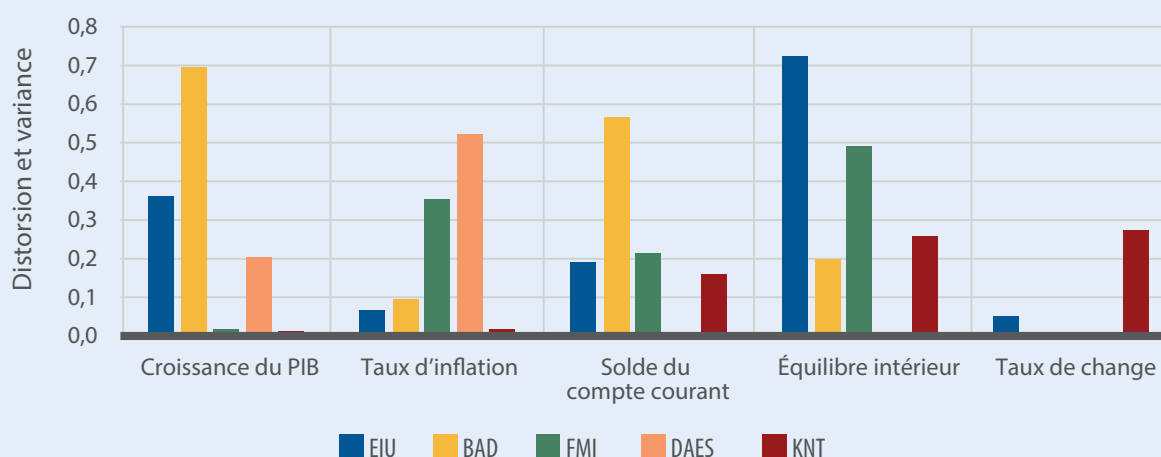
ENCADRÉ 1.7 : L'AVANTAGE DE JOUER À DOMICILE ?

Certains prévisionnistes semblent meilleurs que d'autres. Au Kenya, par exemple, le Trésor national (figure 1 de l'encadré) a le plus faible nombre d'erreurs de prévision (selon la décomposition par Theil de l'erreur quadratique moyenne) concernant la croissance du PIB (0,01), le taux d'inflation (0,02) et le solde du compte courant (0,16), alors que la BAD et l'EIU présentent le plus faible nombre d'erreurs concernant l'équilibre intérieur (0,2) et le taux de change (0,05), sur la période allant de 2009 à 2013. Pour la même période, le Haut-Commissariat au plan du Maroc, présente « aussi pour le Maroc lui-même », le plus faible nombre d'erreurs de prévision s'agissant de

trois des cinq variables (figure 2 de l'encadré), comparé aux quatre entités « non nationales ». Le Haut-Commissariat au plan (0,22) a la plus faible erreur de prévision pour ce qui est de la croissance du PIB réel, suivi de la BAD (0,25), de la DAES (0,27), du FMI (0,33) et de l'EIU (0,35), sans doute parce qu'il s'agit d'une institution « maison ». Il présente les meilleures prévisions à propos du solde budgétaire et de taux de change, face à une seule autre institution.

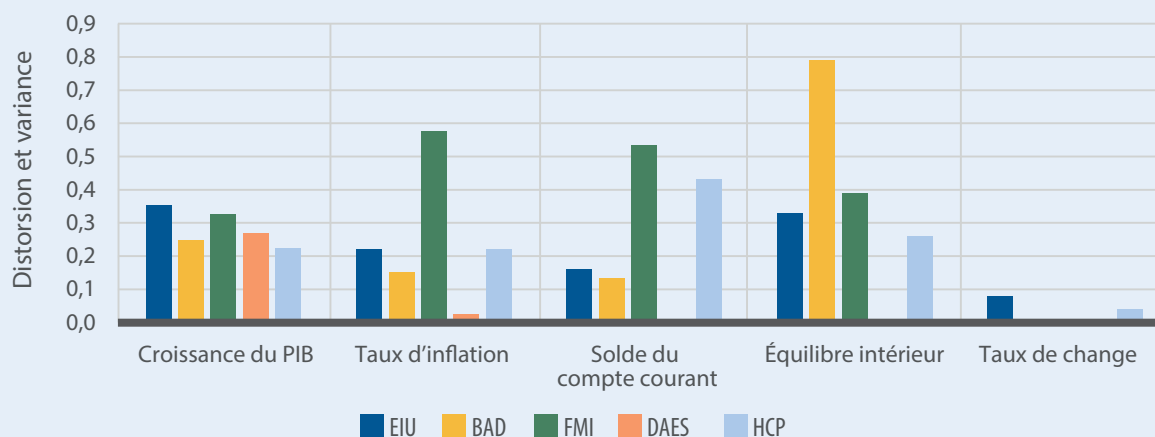
D'où la nécessité de soutenir les capacités statistiques et les services de prévision des institutions nationales africaines en tant que sources de prévisions plus précises, plus à jour et plus utiles.

ENCADRÉ 1.7 FIGURE 1 : EXACTITUDE DES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES AFRICAINES – KENYA, 2009-2013



Source: Calculs effectués par la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine à partir des données du Fonds monétaire international (Perspectives économique mondiale), 2003-2013; des rapports de pays de l'Economist Intelligence Unit; de la déclaration de politique budgétaire du Kenya, 2011-2015; de la Banque africaine de développement (Perspectives économiques en Afrique, 2009-2014) et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 2009-2014.

ENCADRÉ 1.7 FIGURE 2 : EXACTITUDE DES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES AFRICAINES – MAROC, 2009-2013



Note: On ne dispose pas de prévisions du Fonds monétaire international et de la Banque africaine de développement concernant le taux de change, ni de celles du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU concernant le solde du compte courant, l'équilibre intérieur et le taux de change.

Source: Calculs effectués par la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine à partir des données du Fonds monétaire international (Perspectives économique mondiale), 2003-2013, des rapports de pays de l'Economist Intelligence Unit, du Haut-Commissariat au plan, de la Banque africaine de développement (Perspectives économiques en Afrique, 2009-2014) et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

PERFORMANCE COMMERCIALE DE L'AFRIQUE

Le commerce permet de mesurer l'intégration des économies avec le reste du monde, et sa structure (importations et exportations) récapitule les moyens de production des partenaires commerciaux.

LA CROISSANCE DU COMMERCE DE MARCHANDISES FAIBLIT

Les exportations de marchandises de l'Afrique ont baissé de 2,4 % en 2013 (la seule diminution régionale de cette année-là), après avoir augmenté de 6,5 % en 2012 (la plus forte augmentation de toutes les régions du monde) (tableau 1.1).

Les combustibles et les produits à base de ressources naturelles – principalement à l'état brut – représentent près de deux tiers des exportations africaines. À l'exclusion de l'Afrique du Sud, les principaux exportateurs sont les pays producteurs de pétrole. La baisse des exportations de marchandises

est attribuée à la tendance haussière des cours des produits de base¹⁸ et à la domination des produits à base de ressources naturelles. D'où la nécessité de diversifier la production et la base des exportations en apportant de la valeur ajoutée aux exportations de produits de base. (Les importations continuent d'augmenter, mais plus lentement: 4,1 % en 2013 contre 12,9 % en 2012.)

La part africaine d'exportations mondiales de marchandises reste faible; elle a reculé de façon marginale passant de 3,5 % en 2012 à 3,3 % en 2013 (tableau 1.2) – contre 4,9 % dans les années 70. Certaines économies asiatiques comparables aux économies africaines dans les années 70 (Indonésie, Malaisie et République de Corée du Sud) ont considérablement augmenté leur part de commerce mondial. En fait, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales était supérieure à celle de l'Asie de l'Est dans les années 70 et 80. Le changement a débuté aux alentours de 1990 et

TABLEAU 1.1 : CROISSANCE DU COMMERCE MONDIAL DE MARCHANDISES PAR RÉGION, 2012 ET 2013 (EN POURCENTAGE)

	Exportations		Importations	
	2012	2013	2012	2013
Afrique	6,5	-2,4	12,9	4,1
Asie	2,8	4,7	3,7	4,5
Communauté des États indépendants	0,9	0,8	6,8	-1,3
Europe	0,8	1,5	-1,8	-0,5
Moyen-Orient	5,2	1,9	10,5	6,2
Amérique du Nord	4,4	2,8	3,1	1,2
Amérique du Sud et centrale	0,7	1,4	2,3	3,1
Monde	2,4	2,5	2,1	1,9

Source: Organisation mondiale du commerce (2014).

TABLEAU 1.2 : COMMERCE MONDIAL ET COMMERCE AFRICAÏN, PAR RÉGION, 2013

	Commerce mondial par région		Exportations africaines par destination	
	Valeur (en milliards de dollars)	%	Valeur (en milliards de dollars)	%
Afrique	602	3,3	97	16,2
Asie	5773	31,5	188	26,6
Communauté des États indépendants	779	4,3	2	0,3
Europe	6646	36,3	216	35,8
Moyen-Orient	1347	7,4	38	3,0
Amérique du Nord	2418	13,2	54	8,9
Amérique du Sud et centrale	736	4,0	30	4,9
Monde	18301	100	602	3,4

Source: Calculs effectués à partir du tableau 1.4 de l'Organisation mondiale du commerce (2014). Statistiques du commerce international.

Note: Les chiffres ayant été arrondis, le total du commerce de l'Afrique ne correspond pas nécessairement à leur somme.

TABLEAU 1.3 : PART DES BIENS MANUFACTURÉS DANS LE COMMERCE TOTAL DE MARCHANDISES, PAR RÉGION, 2013 (EN POURCENTAGE)

	Exportations	Importations
Afrique	18,5	62,0
Asie	79,1	59,3
Communauté des États indépendants	22,3	76,5
Europe	73,9	66,3
Moyen-Orient	20,5	69,7
Amérique du Nord	66,8	73,5
Amérique du Sud et centrale	26,4	66,3
Monde	64,7	64,7

Source: Organisation mondiale du commerce (2014).

continue depuis lors. En 1970 et en 1980 la part de l'Afrique était respectivement de 4,99 % et 5,99 %. Les chiffres correspondants pour l'Asie de l'Est étaient de 2,5 % et 3,74 %. En 1990, en 2000 et en 2010, la part de l'Afrique était respectivement de 3,02 %, 2,31 % et 3,33 %, contre 8,06 %, 12,02 % et 17,8 % pour l'Asie de l'Est¹⁹. Près d'un tiers²⁰ du commerce mondial en 2013 était attribué aux pays asiatiques.

Les partenaires commerciaux traditionnels de l'Afrique sont supplantés par la Chine et d'autres

pays asiatiques. L'Europe demeure le principal partenaire commercial, même si sa part a baissé au fil des ans, passant de 52 % en 2005 à 36 % en 2013, l'Asie (essentiellement la Chine) étant le deuxième partenaire commercial avec une part d'environ 27 % du commerce total du continent en 2013 (tableau 1.2).

L'Afrique détient la plus faible part de produits manufacturés dans les exportations totales de marchandises (18,5 % en 2013) (tableau 1.3) et l'Asie

TABLEAU 1.4 : VINGT PREMIERS PRODUITS D'EXPORTATION DE MARCHANDISES DE L'AFRIQUE À DESTINATION DU MONDE, 2011-2013 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

CODE SH	Désignation	2011	2012	2013
	Tous produits	607,4	653,3	581,8
27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation, etc.	346,8	392,6	340,9
71	Perles, pierres précieuses, métaux, monnaies, etc.	44,8	46,4	32,4
26	Minerais, scories et cendres	23,3	20,1	24,2
85	Équipements électriques et électroniques	11,7	10,6	11,5
87	Véhicules autres que matériel ferroviaire et de tramway	9,1	9,8	11,4
74	Cuivre et ouvrages en cuivre	11,8	11,8	11,2
84	Machines, réacteurs nucléaires, chaudières, etc.	9,1	8,9	9,3
18	Beurre, graisse et huile de cacao	8,6	10,1	8,7
72	Fer et acier	10,8	8,9	8,6
89	Bateaux et autres engins flottants	7,3	6,7	7,9
08	Fruits comestibles, noix, écorces d'agrumes ou de melons	6,6	9,4	6,7
62	Vêtements et articles du vêtement autres qu'en bonneterie	6,7	5,9	6,4
28	Produits chimiques inorganiques, composés de métaux précieux, d'isotopes	6,6	5,1	4,6
31	Engrais	5,0	5,1	4,5
76	Aluminium et ouvrages en aluminium	5,3	4,2	4,4
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	3,9	3,8	4,0
03	Poissons, crustacés, mollusques, invertébrés aquatiques NDA	3,9	4,2	4,0
25	Sel, soufre, terres et pierres, plâtre, chaux et ciments	4,3	4,5	3,9
09	Café, thé, maté et épices	4,2	4,1	3,6
61	Vêtements et articles du vêtement en bonneterie	3,7	3,3	3,5

Source: Organisation mondiale du commerce (2014).

Note: NDA = non désigné ailleurs.

la plus grande part, suivie de l'Europe. En ce qui concerne les importations, la situation est beaucoup moins variable. Le commerce des biens intermédiaires et la participation aux chaînes de valeur mondiales haut de gamme expliquent l'augmentation simultanée de la part des produits manufacturés dans les exportations et les importations totales de marchandises de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. La faiblesse des exportations africaines illustre la participation insuffisante aux chaînes de valeur mondiales.

Les exportations africaines sont évidemment fortement composées de produits bruts, à base de ressources naturelles (tableau 1.4) – comme ceux figurant dans les trois premiers systèmes harmonisés de désignation et de codification des marchandises (SH), représentant 68 % de l'ensemble des exportations de marchandises de l'Afrique en 2013.

La structure des importations africaines provenant du reste du monde est assez diversifiée, les 15 premiers produits du deuxième système harmonisé représentant 64 % de ces importations (tableau 1.5).

TABLEAU 1.5 : VINGT PREMIERS PRODUITS D'IMPORTATION DE L'AFRIQUE PROVENANT DU RESTE DU MONDE, 2011-2013 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

SH	Désignation	2011	2012	2013
	Tous produits	560,6	570,6	592,1
27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation, etc.	85,3	95,9	94,3
84	Machines, réacteurs nucléaires, chaudières, etc.	65,2	64,9	69,3
87	Véhicules autres que matériel ferroviaire et de tramway	44,8	52,1	48,8
85	Équipements électriques, électroniques	42,3	40,3	43,7
10	Céréales	27,3	25,9	22,7
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	17,7	18,0	19,8
72	Fer et acier	17,1	18,9	19,1
89	Bateaux et autres engins flottants	24,5	16,5	18,5
73	Ouvrages en fer ou en acier	16,4	16,1	16,9
30	Produits pharmaceutiques	12,0	13,2	15,4
99	Produits non désignés ailleurs	6,5	11,1	11,7
90	Matériel optique, photographique, technique, médical, etc.	7,9	8,0	9,7
15	Graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation, etc.	10,4	9,1	8,5
40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	8,0	7,5	7,8
48	Papiers et cartons, ouvrages en pâte de cellulose, papier ou carton	7,5	7,4	7,6
38	Produits chimiques divers	6,7	6,8	7,1
17	Sucres et sucreries	7,8	7,0	6,8
71	Perles, pierres précieuses, métaux, monnaies, etc.	2,5	4,1	6,0
29	Produits chimiques organiques	5,9	6,1	6,0
94	Meubles, appareils d'éclairage, panneaux, immeubles préfabriqués	4,6	5,4	5,9

Source: WTO 2014,

Les produits pétroliers montrent la nécessité de participer aux chaînes de valeur mondiales et de les renforcer : en 2013, le continent a exporté des produits (surtout bruts) d'une valeur de 340,9 milliards de dollars mais a importé des produits (surtout raffinés) d'une valeur de 94,3 milliards de dollars.

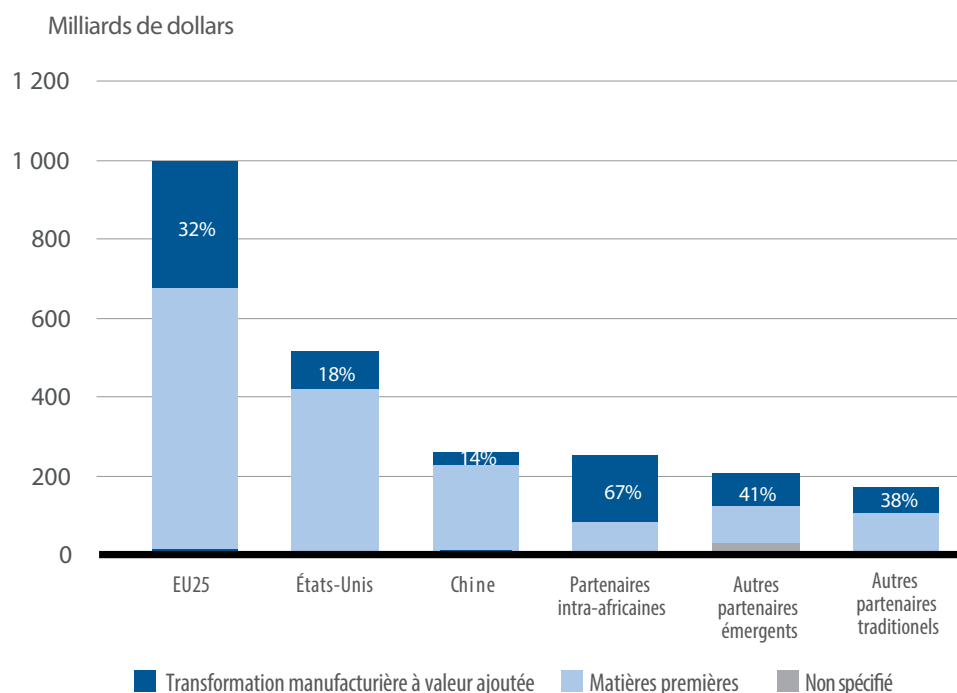
Le commerce intra-africain (16,3 % du commerce total en 2013) demeure faible comparée à celui d'autres régions, l'Afrique doit donc chercher à consolider et accroître ce taux, en améliorant les infrastructures, en renforçant la facilitation des échanges, en réduisant les coûts commerciaux et en améliorant l'efficacité de manière générale (CEA et CUA, 2013). Sa composition est très différente de celle du commerce extérieur du continent : près des deux tiers du commerce intra-africain portent sur les produits manufacturés (figure 1.21). Cette analyse est approfondie au chapitre 4.

LE COMMERCE DES SERVICES CHANGE DE COMPOSITION

Les services ont représenté 13 % des exportations totales africaines en 2013, soit beaucoup moins que les exportations de matières premières et de ressources naturelles (environ 83 %). La part des services dans les exportations de l'Afrique est inférieure à celle de la plupart des autres régions, à l'exception du Moyen-Orient (figure 1.22). (Le potentiel des services est examiné plus en détail à la section 4.4)

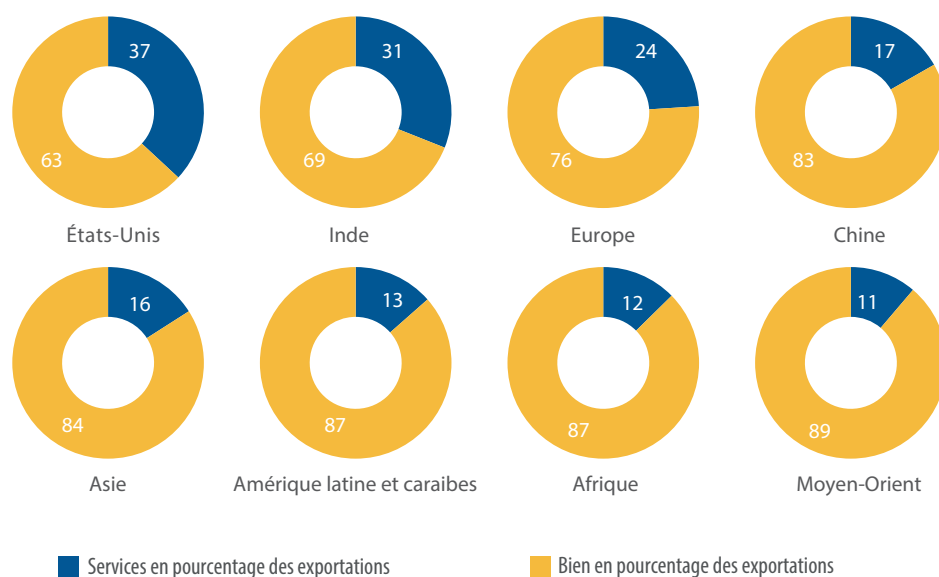
La composition des exportations de services de l'Afrique a changé au cours des trois dernières décennies ; au cours de la période 2002-2012, les parts des services informatiques et de l'information, des services financiers, de l'assurance, des royalties et redevances, du transport, de la construction et des voyages ont toutes augmenté ; celles des autres services commerciaux et des services personnels, culturels et de loisirs ont baissé (figure 1.23). Les taux de variation sont indiqués au tableau 1.6.

FIGURE 1.21 : INTENSITÉ MANUFACTURIÈRE, PAR PRINCIPALE DESTINATION DES EXPORTATIONS AFRICAINES, 2005-2010 (EN POURCENTAGE)



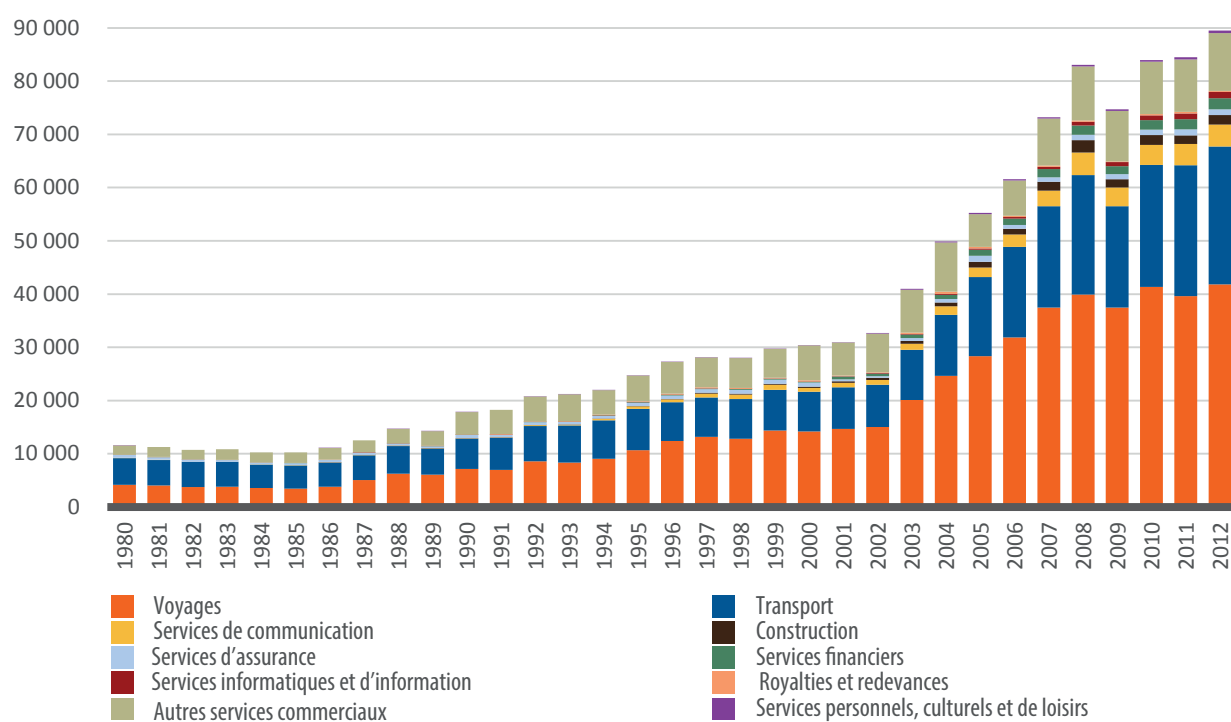
Source: Banque africaine de développement et al. (2014).

FIGURE 1.22 : PART DES BIENS ET SERVICES DANS LES EXPORTATIONS, PAR PAYS ET PAR RÉGION, 2013 (EN POURCENTAGE)



Source: Calculs effectués par la Commission économique pour l'Afrique à partir des données du Centre du commerce international (2014).

FIGURE 1.23 : EXPORTATIONS AFRICAINES DE SERVICES COMMERCIAUX, PAR CATÉGORIE, 1980-2012 (EN MILLIONS DE DOLLARS)



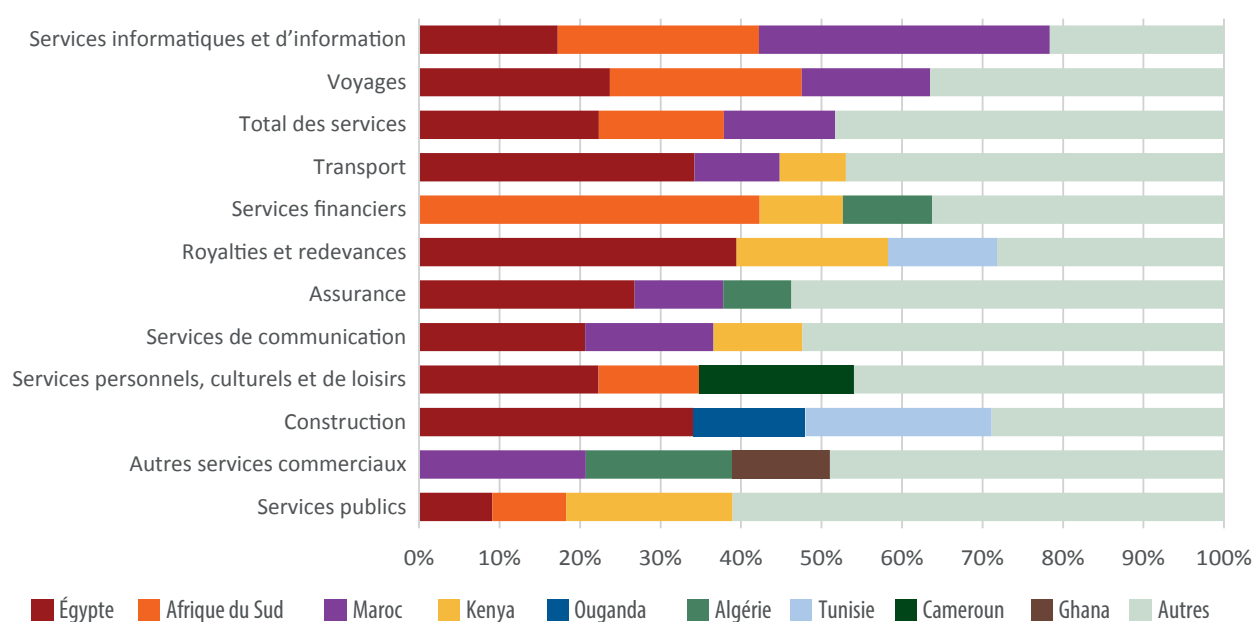
Source: Calculs effectués par la Commission économique pour l'Afrique à partir des données du Centre du commerce international (2014).

TABEAU 1.6 : CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DES EXPORTATIONS DE SERVICES DE L'AFRIQUE, 2000-2013

Catégorie	Croissance (en pourcentage)
Services informatiques et d'information	20,0
Services financiers	11,6
Services d'assurance	11,6
Royalties et redevances	10,6
Transport	10,0
Construction	10,0
Services de communication	9,8
Voyages	8,2
Services personnels, culturels et de loisirs	6,9
Autres services commerciaux	0,2

Source: ECA calculations based on UNCTADstat 2014 data.

FIGURE 1.24 : PARTS D'EXPORTATIONS DES PREMIERS PAYS EXPORTATEURS AFRICAINS EN 2012, PAR CATÉGORIE



Source: Analyse par la Commission économique pour l'Afrique des données du Centre du commerce international (2014).

En 2012, l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Maroc ont représenté 52 % des exportations africaines de services (figure 1.24) dont 22 % uniquement à l'Égypte. Les services financiers, dont 42 % des exportations ont été effectués par l'Afrique du Sud, constituent le secteur le plus concentré. Les trois premiers exportateurs ont contribué pour 78 % des exportations de services informatiques et d'information du continent.

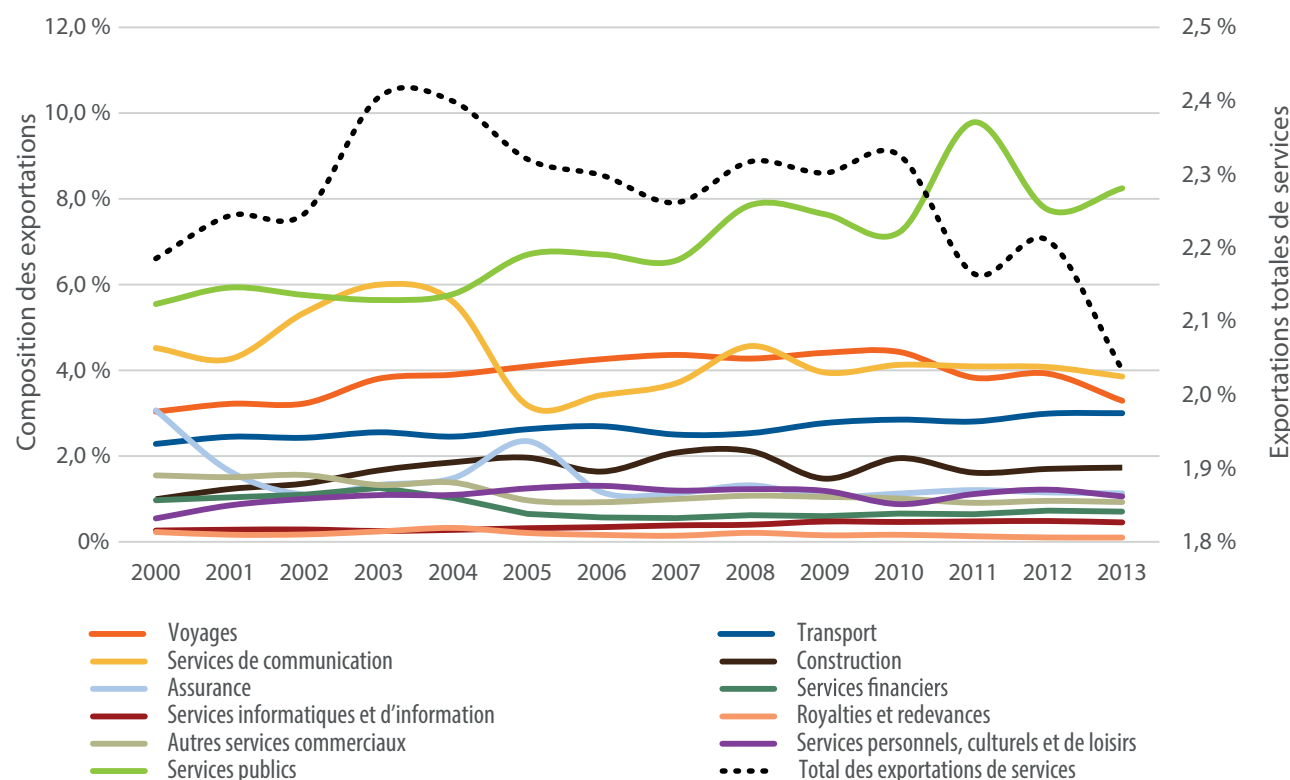
Le secteur des services regroupe de grands employeurs qui emploient 47 % de la population en moyenne dans les 12 pays africains pour lesquels on dispose de données sur la période allant de 2009 à 2013²¹.

De 2000 à 2013, la part africaine d'exportations mondiales de services a légèrement diminué passant de 2,2 % à 2 %. Mais toutes les catégories ne sont pas concernées, la part des exportations de services personnels, culturels et de loisirs, par exemple, ayant augmenté de 94 %, celle de la construction de 74 % et celle des services informatiques et d'information de 72 % (figure 1.25). Les importations africaines de services ont grimpé, passant de 36,9 milliards de

dollars en 2002 à plus de 141 milliards de dollars en 2013. Sur les 48 pays pour lesquels on dispose de données, 37 affichent un déficit du commerce des services en 2012, le Maroc, l'Égypte, la Tunisie et le Kenya étant des exceptions notables²².

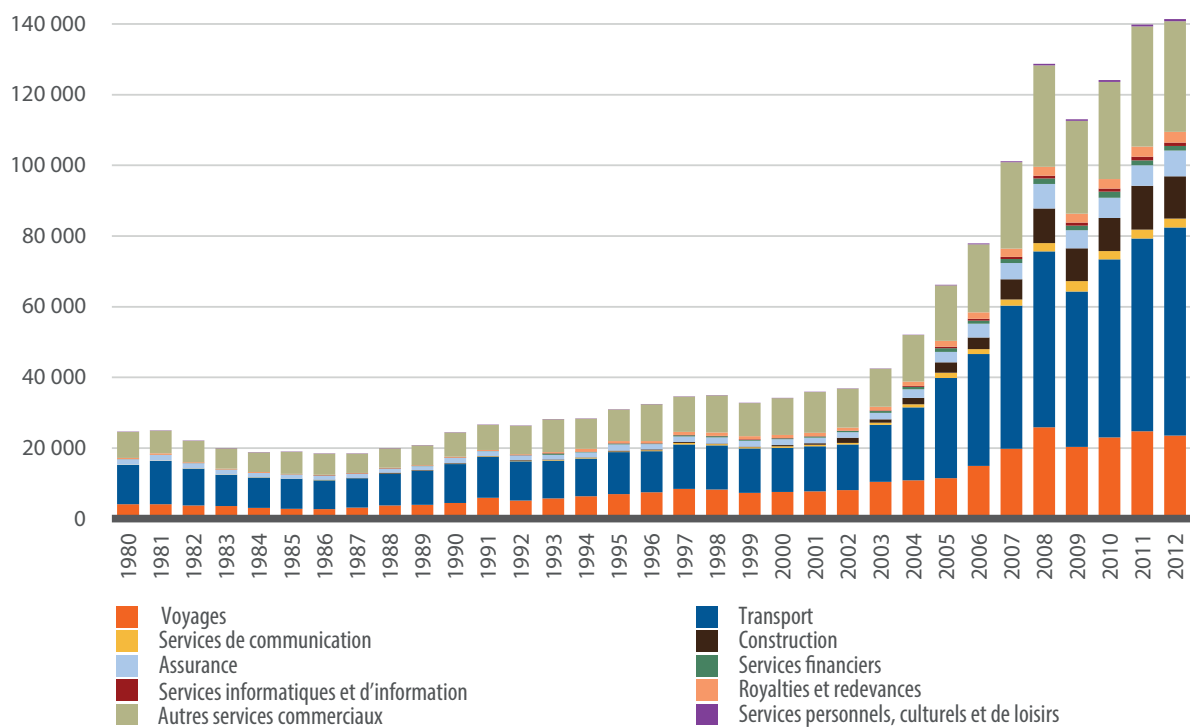
Comme dans le cas des exportations de services, la composition des importations de services a changé considérablement au cours de la période (figure 1.26).

FIGURE 1.25 : PART AFRICAINE DES EXPORTATIONS MONDIALES DE SERVICES, PAR CATÉGORIE, 2000-2013



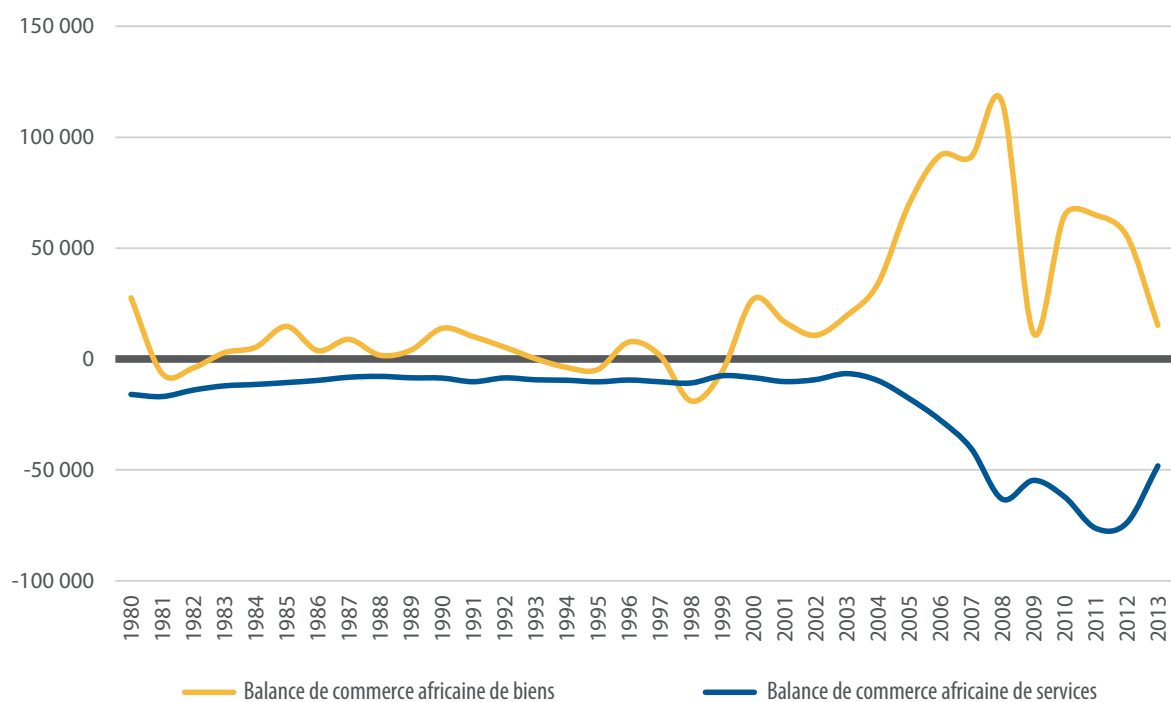
Source: Analyse effectuée par la Commission économique pour l'Afrique à partir de la base de données UNCTDstat (2014).

FIGURE 1.26 : IMPORTATIONS AFRICAINES DE SERVICES, PAR CATÉGORIE, 1980-2012 (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Source: Calculs de la Commission économique pour l'Afrique à partir des données du Centre du commerce international (2014).

FIGURE 1.27 : IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AFRICAINES DE BIENS ET SERVICES, 1980-2013 (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Source: Analyse effectuée par la Commission économique pour l'Afrique à partir de la base de données UNCTADstat (2014).

NET - L'AFRIQUE EXPORTE DES BIENS MAIS IMPORTE DE PLUS EN PLUS DE SERVICES

Pour résumer la situation des biens et services, même si l'Afrique est de plus en plus exportatrice nette de biens ces dernières années, elle est aussi devenue de plus en plus importatrice nette de services (affichant en 2013 un solde déficitaire des services commerciaux de 48,4 milliards de dollars) (figure 1.27)²³.

Entre 2000 et 2013 le transport est la catégorie d'importations de services qui a enregistré la croissance la plus rapide en Afrique (345 %)²⁴, même si 35 des 39 pays africains pour lesquels les données sont disponibles ont affiché en 2012 un déficit de la balance du commerce des services de transport. La catégorie « voyages » a obtenu le plus faible accroissement d'importations (39 pays), seuls 11 pays affichant un déficit dans cette catégorie en 2012, ce qui semble indiquer la nécessité de rechercher d'autres possibilités de renforcement du potentiel touristique de l'Afrique²⁵.

Le tableau 1.7 présente le solde du commerce africain des différentes catégories d'exportations de services en 2012, par ordre décroissant.

L'Afrique est de plus en plus exportatrice nette de biens ces dernières années, elle est aussi devenue de plus en plus importatrice nette de services.

TABLEAU 1.7 : SOLDE DU COMMERCE AFRICAIN DES SERVICES, 2012

Catégorie de services	Excédent/ (déficit) commercial (en millions dollars des É.-U.), 2012
Voyages	18 264
Communications	1 565
Services financiers	735
Services informatiques et d'information	271
Services personnels, culturels et de loisirs	(82)
Royalties et redevances	(2 852)
Services publics NDA	(4 036)
Assurance	(6 151)
Construction	(10 175)
Autres services commerciaux	(20 495)
Transport	(32 961)
Autres services	(41 226)
Total des services	(71 315)

Source: Calculs de la Commission économique pour l'Afrique à partir de la base de données UNCTADstat (2014).

Note: NDA = Non désigné ailleurs.

CONCLUSIONS

Les pays africains doivent tirer profit des progrès accomplis et continuer d'édifier des institutions solides qui maintiennent et améliorent les conditions de l'activité économique, la gouvernance économique et la gestion macroéconomique. Les stratégies visant à: a) combler le déficit de capital humain, ce qui est aussi indispensable pour assurer une croissance sans exclusive (chapitre 2); b) compenser le déficit manufacturier dans la croissance de l'Afrique en maximisant les avantages du commerce, notamment grâce à un cadre de politique commerciale sélective (chapitre 3); c) repositionner l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales et faciliter le commerce des biens intermédiaires et des services grâce à la diversification des exportations (chapitre 4); et d) obtenir des accords commerciaux pour faire avancer l'industrialisation grâce à des politiques commerciales et complémentaires (chapitre 5) afin que l'Afrique soit plus à même de trouver sa propre voie au lieu de subir les vents capricieux de l'économie mondiale.

Le « supercycle » mondial des produits de base touchant à sa fin. La diminution des apports de capitaux suite aux politiques monétaires restrictives des pays développés; la baisse de la croissance dans les pays émergents comme la Chine; la fragilité économique de la zone euro – toujours de loin le principal partenaire commercial de l'Afrique – ont des incidences sur l'Afrique. Le continent doit donc continuer à améliorer les conditions de l'activité économique, la gouvernance, les politiques budgétaire et monétaire, tout en préservant ses économies des chocs internes et externes.

L'Afrique doit bien évidemment combler son déficit d'infrastructures matérielles, ce qui demande un financement novateur, en particulier dans le contexte actuel – surtout sur le plan national – afin d'orienter l'épargne vers l'industrie (en particulier le secteur manufacturier) et l'agriculture mécanisée. Les envois de fonds, qui constituent la source de financement extérieur la plus importante et la plus stable, doivent être mobilisés. Un premier pas consiste à baisser les frais d'envoi des fonds vers l'Afrique, qui représentent en moyenne 11,9 % pour l'envoi de 200 dollars²⁶. Les États doivent également faire meilleur usage des fonds de pension et du capital-investissement,

et ceux qui disposent de réserves internationales importante, non seulement épargner pour constituer des stocks face aux chocs exogènes, mais les utiliser aussi à des fins de développement, en particulier dans les secteurs qui renforcent la croissance.

Les pays africains doivent démultiplier les progrès accomplis et continuer d'améliorer les conditions de l'activité économique, la gouvernance et les politiques budgétaires et monétaires tout en protégeant leur économie des chocs internes et externes.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque de France (2012). *Lessor des fonds souverains: quelles implications pour l'Afrique ? Rapport annuel de la zone franc*, à l'adresse: http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/RAZF-2012_encadre_1.pdf. Consulté en janvier 2015.
- Bhushan, Aniket (2013). *Domestic Resource Mobilisation and the Post-2015 Agenda*. GREAT Insights Volume 2, Issue 3, avril 2013, à l'adresse: www.ecdpm.org/GREAT. Consulté en janvier 2015.
- Commission économique pour l'Afrique (2014a). « *Mobilisation des ressources intérieures*. » Document de travail du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, Marrakech (Maroc), 12-16 octobre 2014. ECA/ADF/9/2.
- (2014b). « *Incidences socioéconomiques d'Ébola sur l'Afrique* », Addis-Abeba.
- (2014c). « *Marchés pionniers en Afrique: un monde d'opportunités mais des perceptions erronées* », Addis-Abeba.
- (2014d). « *Rapport intérimaire du Groupe de haut niveau sur le flux financiers illicites en provenance de l'Afrique*. » Document présenté à la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, Abuja, Nigéria, mars 2014. À l'adresse: http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/COM/com2014/com2014-hlp_panel_on_illicit_financial_flows_from_africa-english.pdf.
- Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2013). « *Rapport économique sur l'Afrique (2013) – Tirer le plus grand profit des produits de base africains: l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique* », Addis-Abeba.
- (2014). « *Rapport économique sur l'Afrique (2014) – Politique industrielle dynamique en Afrique: institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles* », Addis-Abeba.
- Economist Intelligence Unit (2014a). « *Middle East and Africa: Regional Overview* ». Septembre, Londres.
- (2014b). *Rapport de pays sur le Soudan*. Economist Intelligence Unit, Londres.
- (2015) Base de données des pays. Consultée en janvier 2015.
- Gerrard, Chris (2013). « *Engaging the African diaspora*. » Developing Markets Associates. 8 janvier 2013. <http://www.developingmarkets.com/node/643>. Consulté en décembre 2014.
- Service de statistique du Ghana (2010). *Information Paper on Economic Statistics: Rebasement of Ghana's National Accounts to Reference Year 2006*. Novembre.
- Organisation internationale du Travail (2014). Base de données ILOSTAT. http://www.ilo.org/ilostat/faces/home/statisticaldata?_afLoop=1205751642482933#%40%3F_afLoop%3D1205751642482933%26_adf.ctrl-state%3Dsl8arsvrg_130. Consulté le 29 septembre 2014.
- (2014). *Indicateurs clés du marché du travail*, huitième édition.
- Fonds monétaire international (2015). *Perspectives de l'économie mondiale*, base de données. <http://www.imf.org/external/ns/cs.aspx?id=28>. Consulté le 23 janvier 2015.
- Centre du commerce international (2014), *statistiques du commerce* à l'adresse <http://www.intracen.org/itc/market-info-tools/trade-statistics/>. Consulté en janvier 2015.
- Kamau, Anne. W. et Mwangi S. Kimenyi (2013). « *More than just sending money home: engaging the diaspora as a priority for Africa's development*. » Dans *Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2013*. The Brookings Institution. www.brookings.edu/foresightafrica. Consulté en décembre 2014.
- Newsday (2014). « *Major Zimbabwean bond risks*. » <https://www.newsday.co.zw/2014/02/20/major-zimbabwean-bond-risks>. Consulté en décembre 2014.
- Institut Nord-Sud (2010). *Domestic Resource Mobilization in Africa: An Overview*. Ottawa, Canada: NSI
- Plaza, Sonia (2011). « *Ethiopia's new diaspora bond: will it be successful this time?* » <http://blogs.worldbank.org/peoplenew/ethiopia%E2%80%99s-new-diaspora-bond-will-it-be-successful-this-time>, consulté en décembre 2014.
- The New Zimbabwe.com, juillet 2014. « *Chinamasa talks bonds again*. » À l'adresse <http://www.newzimbabwe.com/news/printVersion.aspx?newsID=16941>. Consulté en décembre 2014.
- The Economist (2011). « *Diaspora bonds: milking migrants*. » 20 août 2011. <http://www.economist.com/node/21526324/print>. Consulté en décembre 2014.
- Timmer P., Margaret McMillan, Ousmane Badiane, Dani Rodrik, Hans Binswanger-Mkhezee et Fleur Wouterse (2012). « *Patterns of Growth and Structural Transformation in Africa: Trends and Lessons for Future Development Strategies*. » institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Washington.
- UNCTADstat. 2014. À l'adresse: http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx?sRF_ActivePath=p,15912&sRF_Expanded=p,15912. Consulté en janvier 2015.
- Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (2014a). « *LINK Global Economic Outlook 2015–2016* ». Consulté en octobre 2014. http://www.un.org/en/development/desa/policy/proj_link/documents/geo201410.pdf.
- (2014b). « *Situation et perspectives de l'économie mondiale (2014): mise à jour à la mi-2014*. » À l'adresse: <http://www.un.org/desa/policy/wess/wesp.html>.
- (2015). « *Situation et perspectives de l'économie mondiale (2015)* », ONU, New York.
- Banque mondiale (2014). *Base de données des Indicateurs du développement dans le monde*. <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>. Consultée le 6 octobre 2014.
- Organisation mondiale du commerce (2014). *Statistiques du commerce international* à l'adresse: http://www.wto.org/english/res_e/statistics_e/data_pub_e.htm. Consulté en janvier 2015.

NOTES

- 1 La plupart des données reprises dans l'encadré 1.1 proviennent du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (DAES 2014a et 2014b), sauf celles dont la source est citée.
- 2 Voir FMI, 20 janvier 2015, Perspectives de l'économie mondiale. Mise à jour des principales projections, FMI, Washington, DC.
- 3 Voir http://www.bls.gov/news.release/archives/empsit_01092015.pdf. Consulté le 23 janvier 2015.
- 4 Voir http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/--publ/documents/publication/wcms_337069.pdf. Consulté le 23 janvier 2015.
- 5 D'abord estimée à 4 %, 4,7 % et 5 % pour 2013, 2014 et 2015, la croissance de l'Afrique a été revue à la baisse à cause de l'instabilité régnant dans certains pays africains producteurs de pétrole.
- 6 Selon une hypothèse pessimiste prévoyant la persistance des tensions géopolitiques et l'affaiblissement de la confiance des entreprises dans la zone euro, la prévision de croissance de l'Afrique s'établit à 4,3% en 2015 et à 4,5% en 2016. Dans une autre hypothèse pessimiste prévoyant une baisse de l'activité économique dans les pays dits BRICS (prenant en compte les liens étroits de ces pays avec l'Afrique dans le domaine du commerce et des investissements), les prévisions de croissance pour l'Afrique seraient de 4,2% en 2015 et de 4,3% en 2016.
- 7 La plupart des pays riches en ressources minérales sont importateurs de pétrole.
- 8 Voir The Economist, 11 janvier 2015. « Why Africa is becoming less dependent on commodities. » <http://www.economist.com/node/21638205/print>. Consulté le 20 janvier 2015.
- 9 Simulation de l'effet des prix pétroliers sur les économies africaines (formule en anglais) :

$$g_{it}^G = \sum_{j=1}^p \delta_j g_{it-j} 1_{i \in G} + \sum_{j=0}^p \gamma_j \Delta \log(oil_price)_{t-j} 1_{i \in G} + \underbrace{\beta_i \Delta \log(oil_price)_t 1_{i \in G} 1_{\{July_08 \leq t \leq dec_08\}}}_{shock1} + \underbrace{\eta_i \Delta \log(oil_price)_t 1_{i \in G} 1_{\{Jun_14 \leq t \leq dec_14\}}}_{shock2} + \varepsilon_{it}$$
 où $\varepsilon_{it} \approx ARMA(p, q)$ g est le taux de croissance du PIB. L'exposant G renvoie à un groupe précis de pays, qui pourraient être tous les pays d'Afrique, ou les pays exportateurs de pétrole, les pays importateurs de pétrole ou les pays riches en ressources minérales, tandis que les indices i et t renvoient au pays et au temps, respectivement. $1_{i \in G}$ est une variable indicatrice, qui prend la valeur 1 si le pays i appartient au groupe G et, autrement, prend la valeur 0. $\Delta \log(oil_price)$ représente le changement dans le prix du pétrole. $1_{\{July_08 \leq t \leq dec_08\}}$ et $1_{\{Jun_14 \leq t \leq dec_14\}}$ sont deux variables indicatrices, qui prennent la valeur 1 si la période est juillet-décembre 2008 et juin-décembre 2014, respectivement, et, autrement, la valeur 0. $Shock1$ et $shock2$ représentent l'effet des chocs pétroliers qui se sont produits en juillet-décembre 2008 et juin-décembre 2014, respectivement, dans un groupe donné de pays. \mathcal{E} est l'élément stochastique, qui suit un processus ARMA (moyenne de déplacement autorégressif) des paramètres p et q , où p et q sont les retards optimaux maximaux. δ , λ , β et η sont des paramètres estimés, selon la méthode éprouvée des moindres carrés ordinaires. Les données utilisées pour la présente simulation couvrent la période janvier 2000-décembre 2014 pour 53 pays africains, soit un total de 9.450 observations.
- 10 Le Lesotho et la Guinée équatoriale ont été enlevés
- 11 The Economist, 11 janvier 2015. « Why Africa is becoming less dependent on commodities ». À l'adresse <http://economist.com/blogs/economist-explains/2015/01/economist-explains-5>. Consulté le 23 janvier 2015.
- 12 Les marchés dits frontières sont notamment: le Ghana, le Kenya, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie (CEA, 2014c).
- 13 Le syndrome hollandais concerne les effets négatifs sur une économie de tout ce qui peut donner lieu à une forte entrée de devises, comme la découverte d'importantes réserves de pétrole. Les entrées de capitaux entraînent une appréciation de la monnaie, ce qui rend les autres produits du pays moins concurrentiels sur le marché des exportations.
- 14 Sources : Banque de France (2012), Bhushan, Aniket (2013), Commission économique pour l'Afrique (2014a), Portal de la diaspora éthiopienne, <http://www.ethdiaspora.org.et/index.php/dea-dg/ittc/gerdbond/item/106-the-gerd-bond-guidelines>, Consulté en novembre 2014; Gerrard, Chris (2013), Kamau, Anne. W. et Mwangi S. Kimenyi (2013), Newsday (2014), The New Zimbabwe.com (2014), Plaza, Sonia (2011), The Economist (2011).
- 15 Bank of Botswana Financial Statistics, septembre 2014.
- 16 Comme les pays suivants: Cabo Verde (59 % du PIB), Ghana (28 % du PIB), Mauritanie (52 % du PIB), Mozambique (28 % du PIB), Sao Tomé-et-Principe (117 % du PIB), Sénégal (25 % du PIB), Seychelles (90 % du PIB), Soudan (55 % du PIB), Tunisie (50 % du PIB) et Zimbabwe (338 % du PIB).
- 17 Hors Nigéria et Libye, pour lesquels on ne disposait pas de données.
- 18 La baisse actuelle des cours du pétrole peut faire chuter davantage les exportations africaines dans les années à venir.
- 19 Selon les chiffres de la CEA et de la CUA, 2013.
- 20 La valeur totale du commerce asiatique était de 5,64 milliards de dollars en 2013 et celle du commerce mondial, selon l'OMC, de 17,93 milliards de dollars. La part de la région était donc de 31,46 %.
- 21 Données de la Banque mondiale. Il convient de noter que les données dont on dispose pour les 12 pays couvrent des années différentes sur la période 2009-2013.
- 22 Analyse effectuée par la CEA à partir de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde.
- 23 Calculs de la CEA à partir des statistiques de la CNUCED, y compris les services publics non classés.
- 24 Analyse de la CEA à partir de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde.
- 25 Analyse de la CEA à partir de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde.
- 26 Banque mondiale, 2013. Send Money Africa Report. http://sendmoneyafrica.worldbank.org/sites/default/files/SendMoney_Africa_Remittances_Report_2013.pdf. Consulté en décembre 2014.

**Première partie – Croissance économique,
changements structurels et développement social**

CHAPITRE

2

**CHANGEMENT STRUCTUREL ET
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

Pour parvenir à des résultats économiques robustes et soutenus se traduisant par un développement durable pour tous, l'Afrique doit adopter des stratégies de développement social en phase avec l'expansion de son industrie et des secteurs modernes de son économie.

L'industrialisation contribue puissamment à diversifier la structure de production des économies africaines et à créer de nouvelles possibilités d'emploi pour une main-d'œuvre toujours plus nombreuse.

Pour enregistrer une croissance économique soutenue et une réduction notable de la pauvreté, l'Afrique doit développer ses capacités productives, de façon à ce que la population en âge de travailler soit employée en nombre croissant et de manière de plus en plus productive. Les capacités productives nationales se développent grâce aux processus interdépendants de l'accumulation de capital et du progrès technologique qui, à leur tour, entraînent le changement structurel.

Le développement social est à la fois le résultat et le point de départ d'un programme de transformation structurelle réussi. Une main-d'œuvre saine et instruite, aux compétences élevées et utiles, va nécessairement de pair avec une adaptation des politiques industrielles et sociales qui favorise la diversification de l'économie, crée des possibilités d'emploi et réduit la pauvreté.

Les dynamiques démographiques et l'urbanisation qui caractérisent aujourd'hui l'Afrique présentent un tableau mitigé de défis et d'opportunités. Il est important de tenir compte de ces phénomènes sociaux dans un programme de transformation structurelle. L'urbanisation rapide du continent devrait être mue par le développement de l'industrialisation et un secteur des services compétent, à l'inverse des tendances observées par le passé.

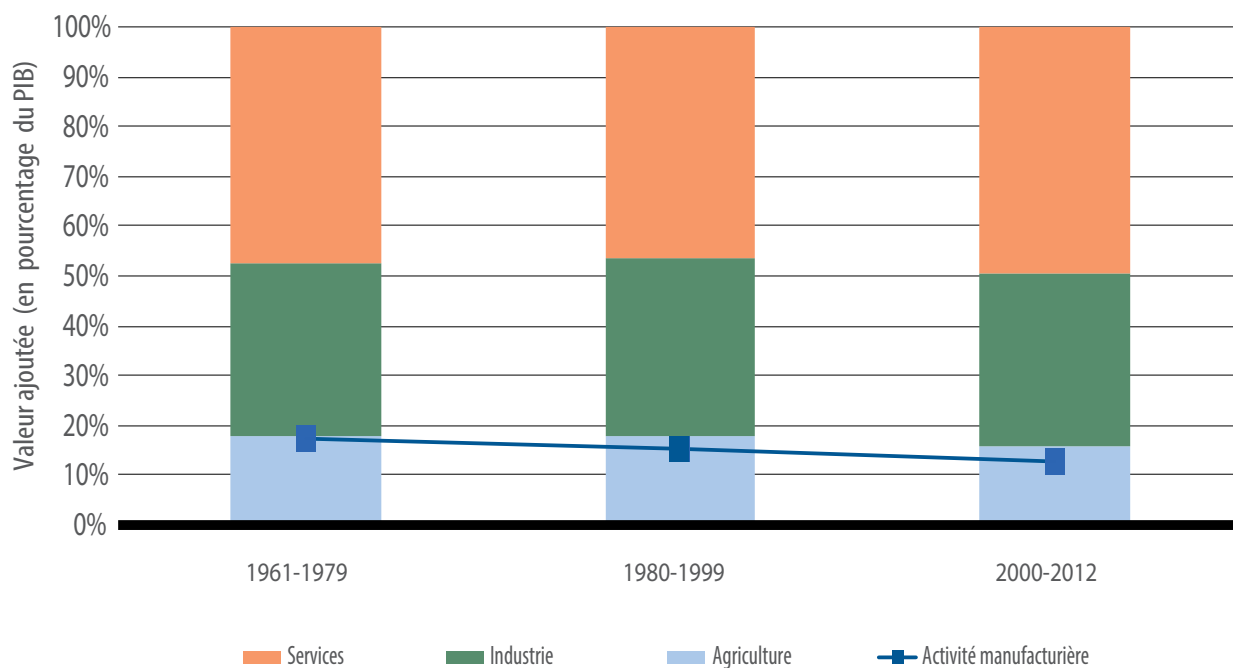
Le ratio emploi-population et le taux d'activité sont en hausse en Afrique. Cette tendance devrait se maintenir en raison de la croissance démographique actuelle. Le secteur informel continue de fournir la plus grande partie des débouchés d'emploi, malgré

les conditions de travail et les régimes de protection sociale inadéquats qu'il impose.

Le changement structurel a été minime depuis les indépendances. Les manufactures ont eu la croissance la plus lente et les services, celle la plus rapide. (figure 2.1). Ainsi la part de l'industrie est-elle restée pratiquement constante depuis les années 1960, à environ 35 % de la valeur ajoutée, et la contribution de l'activité manufacturière a-t-elle en fait baissé, conduisant à une désindustrialisation. Cette évolution est particulièrement prononcée dans les pays riches en ressources naturelles, où l'industrie est souvent centrée sur les activités touchant à l'exploitation minière, offrant peu d'emplois et établissant peu de liens avec les autres secteurs.

Après la baisse de croissance qui a touché tous les secteurs, sauf l'agriculture, pendant la période allant de 1980 à 1999, l'industrie a vu repartir sa croissance moyenne à partir de 2000, mais à un niveau inférieur à celui des premières années suivant les indépendances. Les manufactures ont eu la croissance la plus lente et les services, celle la plus rapide. (tableau 2.1).

L'industrialisation contribue puissamment à diversifier la structure de production des économies africaines et à créer de nouvelles possibilités d'emploi pour une main-d'œuvre toujours plus nombreuse.

FIGURE 2.1 : COMPOSITION DU PIB PAR SECTEUR, AFRIQUE, 1961-2012


Source : Calculs fondés sur les Indicateurs du développement dans le monde (base de données).

TABLEAU 2.1 : CROISSANCE TOTALE ET SECTORIELLE DU PIB, POUR CENT PAR ANNÉE

Croissance	1961-1979	1980-1999	2000-2012
PIB	4,9	2,4	4,9
Agriculture	3,3	3,3	3,6
Industrie	6,1	1,5	5,2
Activité manufacturière	4,4	1,7	3,1
Services	4,5	3,0	5,6

Source : Calculs fondés sur les Indicateurs du développement dans le monde (base de données) (source consultée en novembre 2014).

CROISSANCE ET CHANGEMENT STRUCTUREL SELON LES PARADIGMES STRATÉGIQUES

Depuis leur indépendance, les pays africains ont suivi un grand nombre de paradigmes de politique économique – en fonction des priorités complexes des organismes financiers internationaux – ce qui a souvent entraîné l'application de politiques répondant assez vaguement à leurs besoins et qui n'ont pas résolu leurs difficultés. Ces stratégies ont vu le jour avec la première phase de planification du développement (de 1960 à 1979), et se sont poursuivies par les programmes d'ajustement structurel (de 1980 à 1999) et la période de la quasi-planification (de 2000 à ce jour) (CEA, 2014).

Malgré ses faiblesses, la période de planification du développement qui a suivi les accessions à l'indépendance, qui prévoyait des politiques de substitution des importations en vue de développer l'industrie locale, a aidé les pays africains à leurs débuts. La part de valeur ajoutée du secteur agricole a décliné de façon régulière en Afrique, tandis que celles de l'activité manufacturière et des services suivaient une courbe en U inversé qui traduisait une augmentation de la valeur ajoutée et de l'emploi lorsque les niveaux de croissance étaient moins élevés, et une diminution de ces caractéristiques lorsque les niveaux de croissance étaient plus élevés (CEA, 2014) (figure 2.2). L'Afrique a donc bien connu un changement structurel de 1970 à 1979, mais celui-ci est resté limité faute, d'un socle industriel suffisant pour répondre à la demande interne, le secteur manufacturier ne pouvant dès lors guère contribuer à la transformation.

Les programmes d'ajustement structurel ont pesé sur le processus de transformation engagé pendant la période de planification. Suivant des conseils fondés sur le principe de l'avantage comparatif, ces programmes ont conduit à une redistribution de l'emploi de l'industrie et des services vers l'agriculture et le secteur informel. Malgré des augmentations du PIB par habitant associées au déclin de la part de valeur ajoutée agricole, la vitesse de ce déclin a été moindre que pendant la période suivant les indépendances. De même, la valeur ajoutée du secteur manufacturier a suivi une courbe dissymétrique en U inversé, mais au déclin moindre que pendant la période qui avait suivi les indépendances (CEA, 2014) (figure 2.3). La contribution de l'activité manufacturière à la transformation a été plus limitée que pendant la période de la planification.

Malgré une baisse de leur part de l'emploi total, les services ont vu leur part de valeur ajoutée augmenter constamment, ce qui a confirmé le fait que les licenciements entraînés par la privatisation des entreprises publiques avaient augmenté la part d'emploi de l'agriculture et de valeur ajoutée des services (figure 2.4).

Au niveau sous-régional, le ralentissement de la croissance industrielle pendant la période des programmes d'ajustement structurel a été particulièrement prononcée en Afrique de l'Est et australe, tandis que la croissance ouest-africaine s'est montrée la plus résiliente.

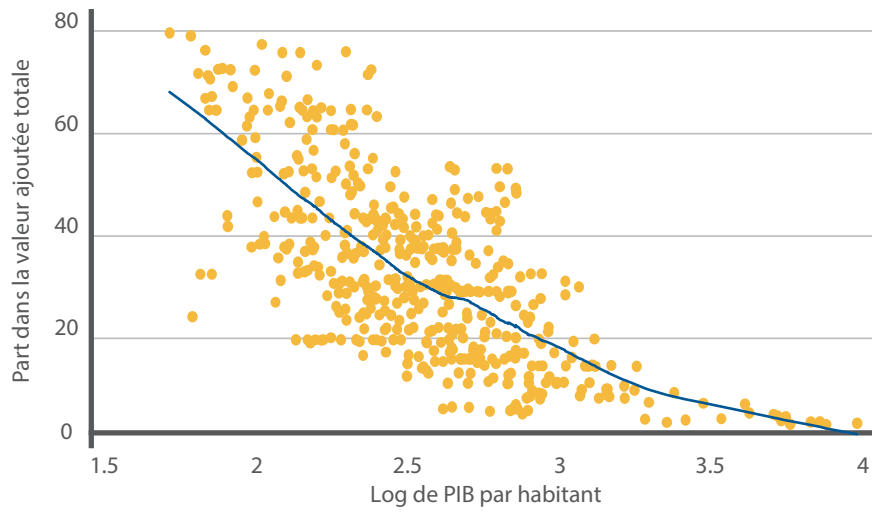
Depuis 2000, la part de l'agriculture dans l'emploi a baissé avec la croissance, tandis que celles de l'industrie et des services ont progressé. La part de la valeur ajoutée agricole a continué de baisser et celle de l'industrie et des services d'augmenter (figure 2.5). Bien que les opportunités d'emploi dans le secteur manufacturier aient enregistré une hausse constante, celle-ci a été moins forte que pendant la période de la planification (quoique plus rapide que pendant celle des programmes d'ajustement structurel) (CEA, 2014).

À l'échelon sous-régional, dans l'ensemble, la reprise de la croissance après 2000 a été portée par une croissance industrielle accélérée de l'Afrique de l'Est, du Nord et de l'Ouest, et des services en Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest (figures A2.1 à A2.3 de l'annexe 2). L'Afrique de l'Ouest a contribué de façon significative à la croissance industrielle du continent au cours des dernières années, avec une croissance annuelle de plus de 8 %.

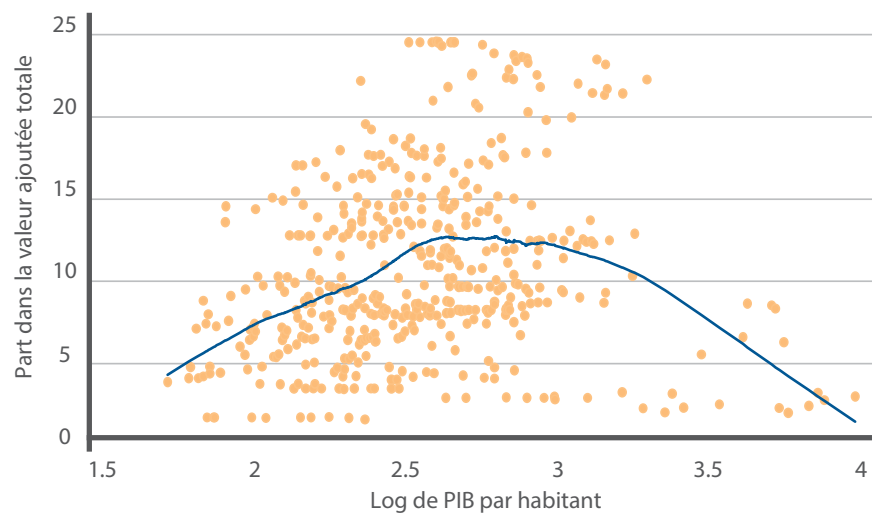
Qui dit croissance industrielle ne dit toutefois pas croissance manufacturière : en l'occurrence, la catégorie générale a dépassé la catégorie particulière aux niveaux régional comme sous-régional (figure 2.6). Pendant la période de 2000 à 2012, la croissance industrielle moyenne a été 3,6 fois plus forte que la croissance manufacturière en Afrique australe – un écart particulièrement marqué – et 2,7 fois plus forte que celle de l'activité manufacturière en Afrique de l'Ouest.

FIGURE 2.2 : PARTS SECTORIELLES DANS LA VALEUR AJOUTÉE, AFRIQUE, 1970-1979

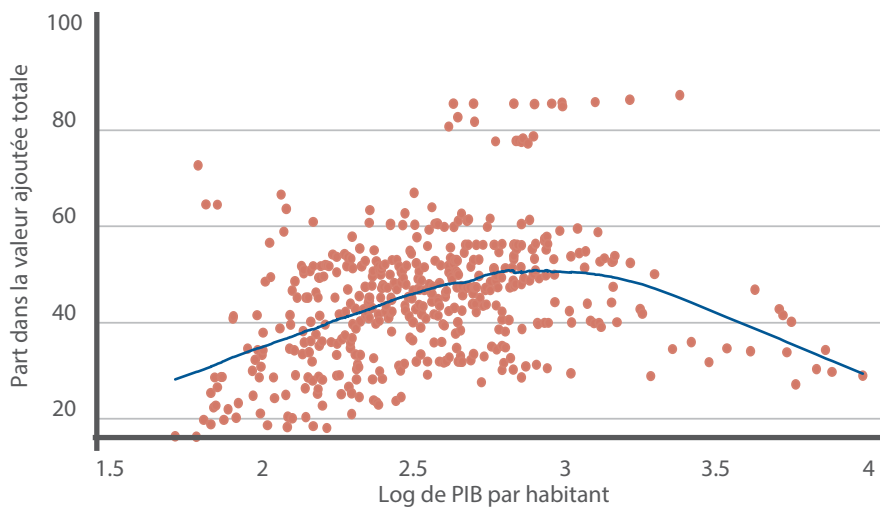
Agriculture



Activité manufacturière

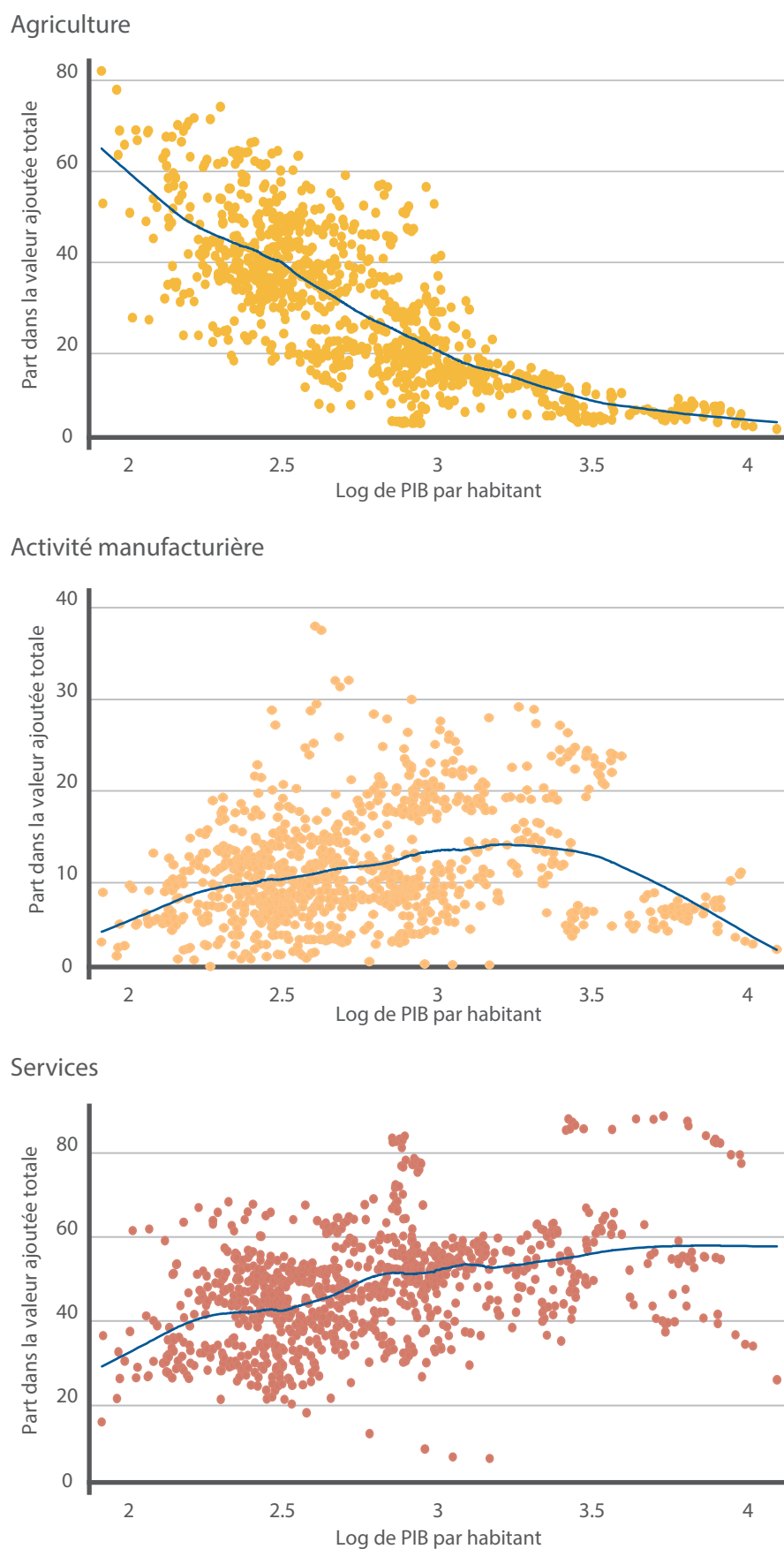


Services



Source : Calculs fondés sur la base de données des comptes nationaux de la Division de statistique de l'ONU et sur les Indicateurs clés du marché du travail (ICMT), 8e éd., de l'Organisation internationale du travail (OIT).

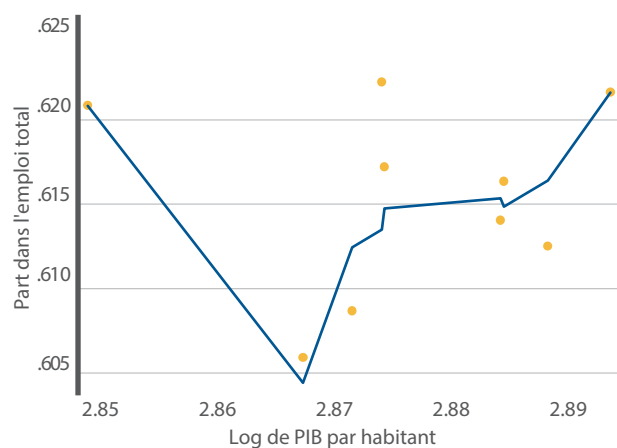
FIGURE 2.3 : PARTS SECTORIELLES DANS LA VALEUR AJOUTÉE - AFRIQUE, 1980-1999



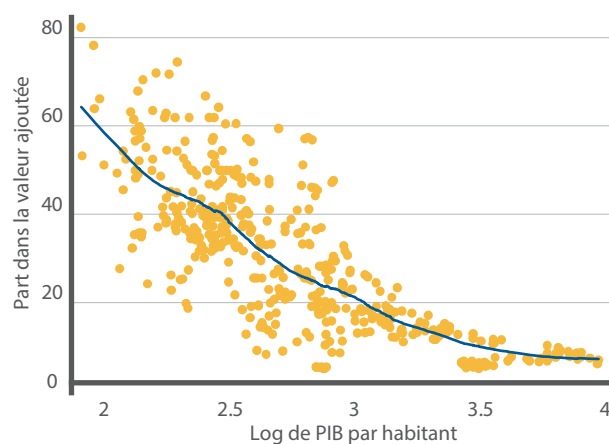
Source : Calculs fondés sur la base de données des comptes nationaux de la Division de statistique de l'ONU et sur les Indicateurs clés du marché du travail (ICMT), huitième éd., de l'Organisation internationale du Travail.

FIGURE 2.4 : PARTS SECTORIELLES DANS L'EMPLOI ET LA VALEUR AJOUTÉE, AFRIQUE, 1991-1999

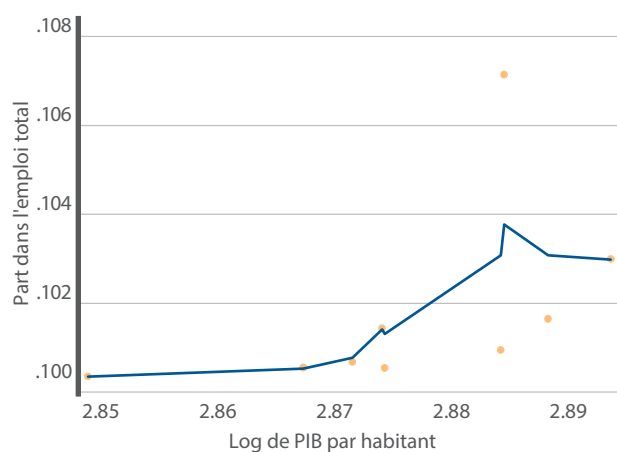
Agriculture
Emploi (agriculture)



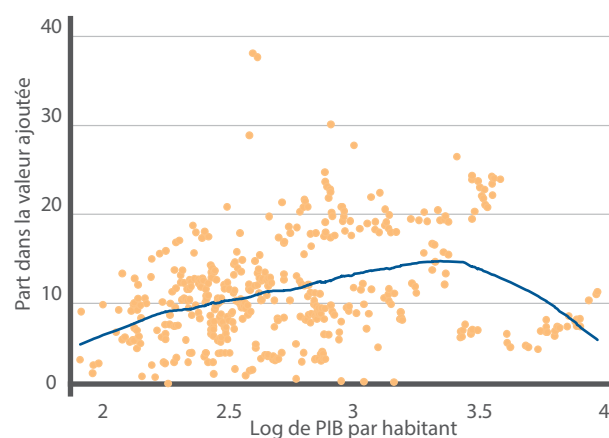
Valeur ajoutée (agriculture)



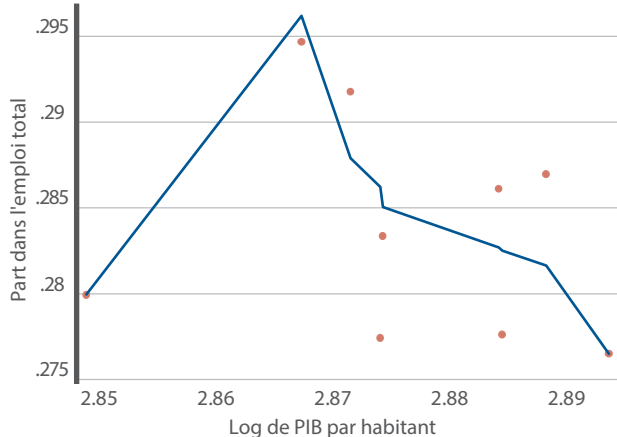
Industrie
Emploi (industrie)



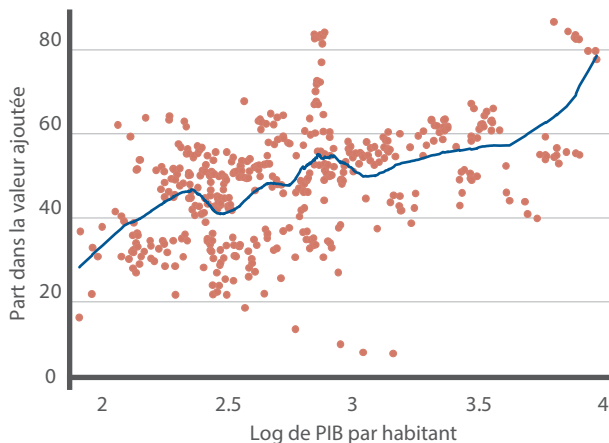
Valeur ajoutée (activité manufacturière)



Services
Emploi



Valeur ajoutée (services)

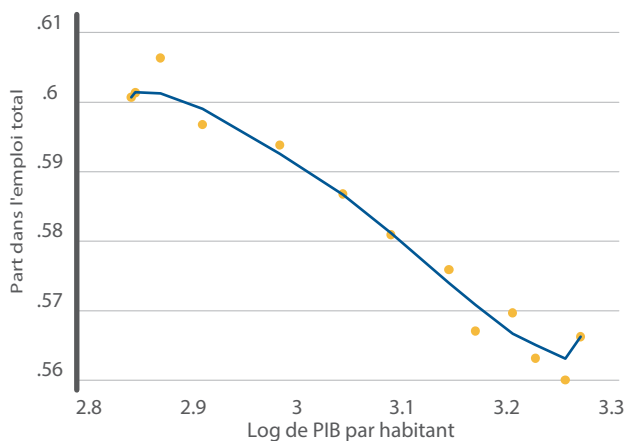


Source : Calculs fondés sur la base de données des comptes nationaux de la Division de statistique de l'ONU et sur les Indicateurs clés du marché du travail (ICMT), huitième éd., de l'Organisation internationale du Travail.

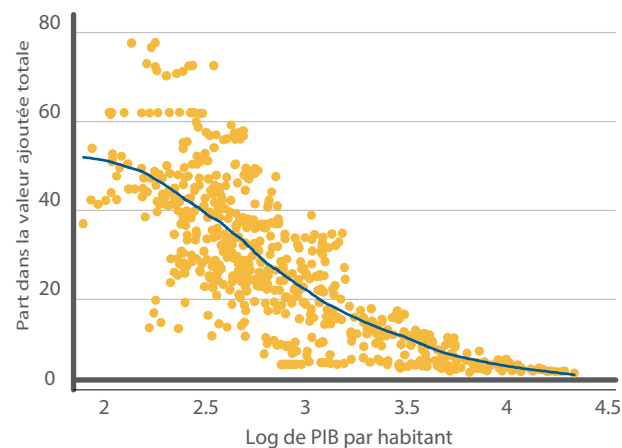
FIGURE 2.5 : PARTS SECTORIELLES DANS L'EMPLOI ET LA VALEUR AJOUTÉE - AFRIQUE, 2000-2012

Agriculture

Emploi (agriculture)

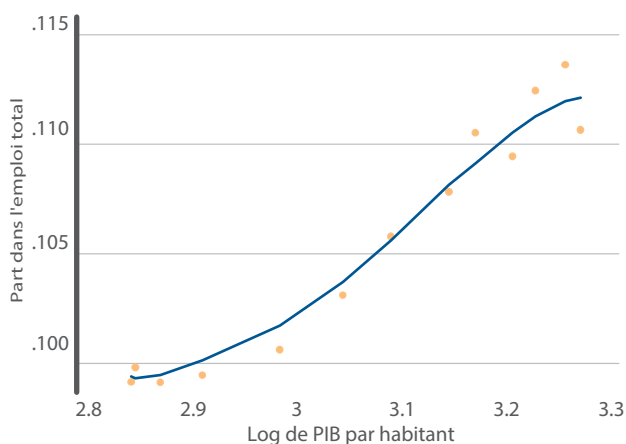


Valeur ajoutée (agriculture)

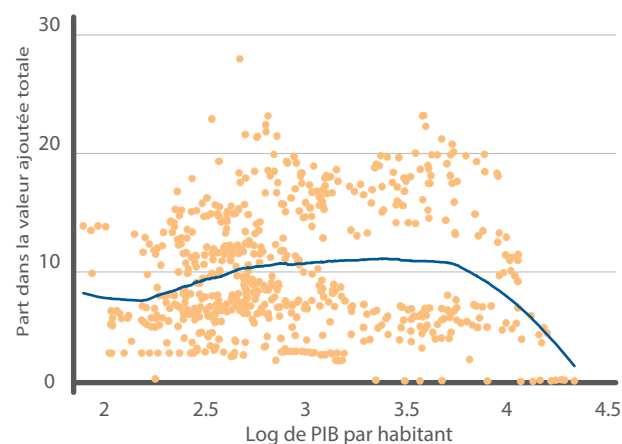


Industry

Emploi (industry)

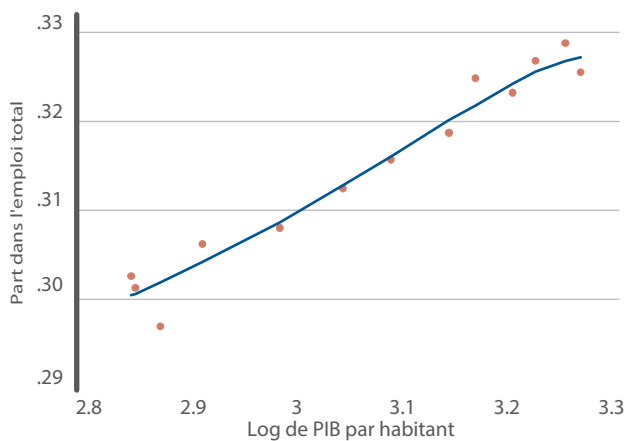


Valeur ajoutée (activité manufacturière)

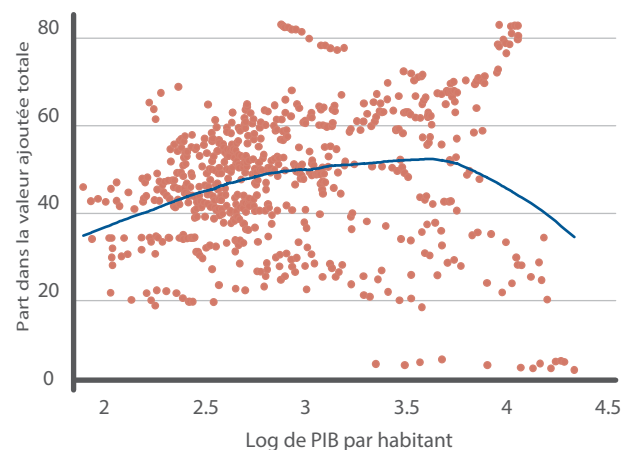


Services

Emploi



Valeur ajoutée (services)



Source : Calculs fondés sur la base de données des comptes nationaux de la Division de statistique de l'ONU et sur les données de l'Organisation internationale du Travail.

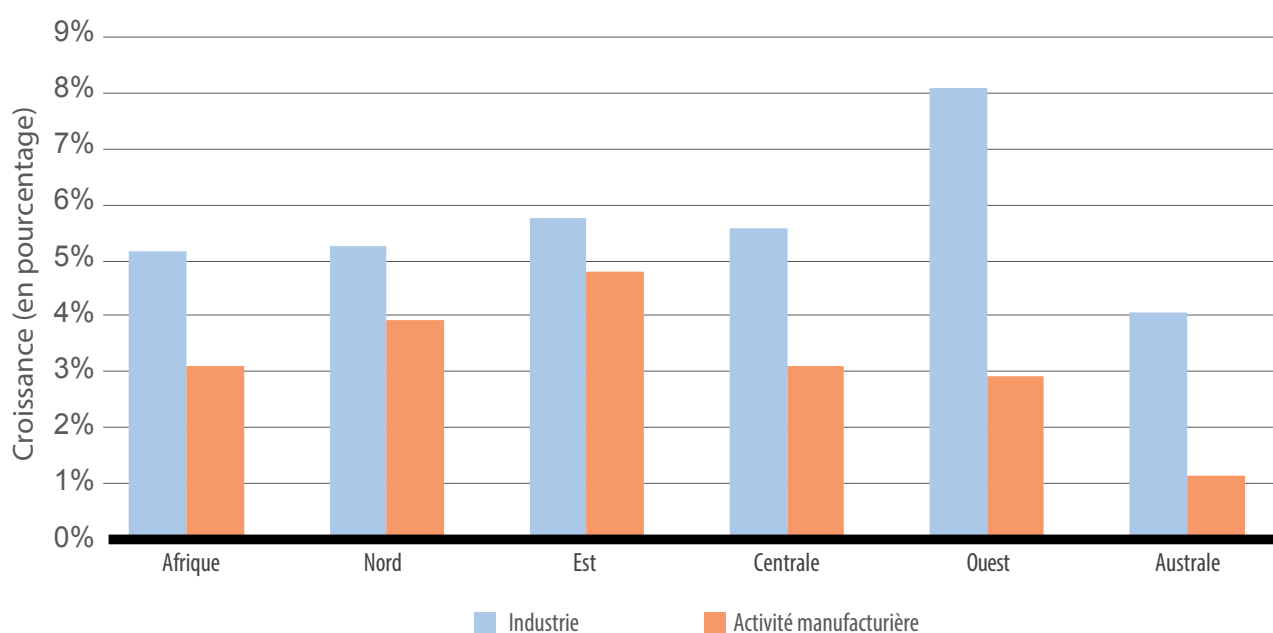
Des différences entre les performances sectoriels apparaissent également selon les groupes économiques. Pendant la période de 2000 à 2012, par exemple, les pays exportateurs de pétrole ont affiché une croissance moyenne (et industrielle) plus élevée que celle des pays importateurs de pétrole (pour les groupes de pays, voir la note statistique). La part de l'industrie du PIB est également plus élevée dans les pays exportateurs de pétrole. Dans les deux groupes, les services sont restés le principal moteur du PIB avec des parts respectives de 47 % et 61 %¹.

Comme les pays exportateurs de pétrole, les pays africains riches en ressources minérales ont profité au cours de la dernière décennie des prix élevés des matières premières et de la forte demande dont celles-ci font l'objet de la part des marchés émergents que sont notamment la Chine et l'Inde (voir la note statistique). Ce fait ne se reflète toutefois pas dans le taux de croissance moyen des pays africains en question, plus faible que celui des pays pauvres en ressources minérales. Ces derniers ont également enregistré de meilleurs résultats dans les

trois secteurs, celui des services se distinguant par la croissance la plus rapide, et celui de l'agriculture par la plus lente. La part plus élevée des services dans le PIB des pays riches en ressources minérales a fait que ce groupe a assumé la plus grande part de la croissance globale².

Les caractéristiques géographiques affectent la composition sectorielle du PIB, les pays sans littoral s'appuyant plus sur l'agriculture que les pays côtiers (CEA et CUA, 2014). Les pays enclavés peuvent également rencontrer plus de difficultés dans le développement de leur industrie, les coûts disproportionnellement élevés du commerce et des transactions ainsi que le mauvais accès aux ports pouvant les empêcher de tirer parti des échanges régionaux et mondiaux. La transformation structurelle peut donc s'y avérer plus lente. Toutefois, entre 2000 et 2012, la croissance du PIB (soutenue par l'agriculture) a été plus forte dans les pays sans littoral que dans les pays côtiers (voir la note statistique).

FIGURE 2.6 : TAUX DE CROISSANCE INDUSTRIEL ET MANUFACTURIER PAR SOUS-RÉGION, 2000-2012



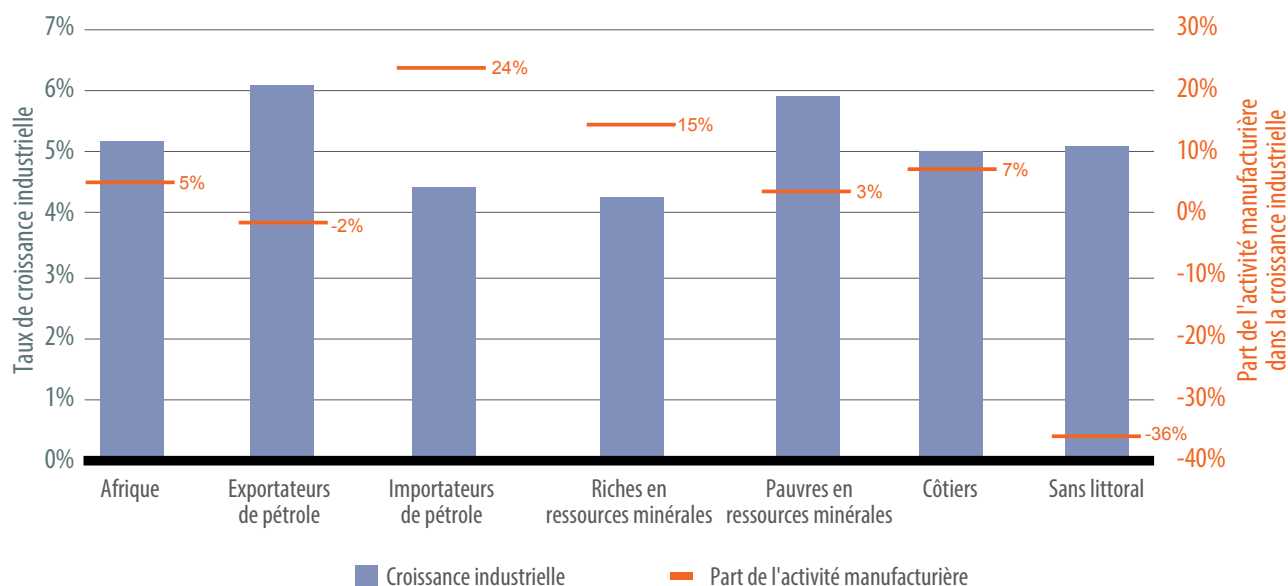
Source : Calculs fondés sur les Indicateurs du développement dans le monde (base de données).

La contribution du secteur manufacturier est particulièrement faible dans les pays exportateurs de pétrole, ceux pauvres en ressources minérales et ceux sans littoral (figure 2.7). Dans les deux premiers groupes, cette contribution réduite tient de la faible part de l'activité manufacturière dans la production industrielle (respectivement 16 et 11 %). Dans les pays enclavés, la croissance manufacturière est inférieure à la croissance industrielle.

À l'échelon régional, la part de l'activité manufacturière dans la production industrielle s'élève à 33 %, mais sa contribution à la croissance industrielle reste faible dans l'ensemble, à 5 %, et plutôt négligeable dans les pays exportateurs de pétrole (-2 %), pauvres en ressources minérales (3 %) et sans littoral (-36 %), ce qui souligne le manque de changement structurel – les services ayant été plus importants pour la croissance économique – et les défis structurels et de politiques à surmonter pour le développement de long terme de l'Afrique (encadré 2.1).

En Afrique, la part de l'activité manufacturière dans la production industrielle s'élève à 33 %, mais sa contribution à la croissance industrielle reste faible dans l'ensemble, à 5 %, ce qui souligne le manque de changement structurel.

FIGURE 2.7 : CONTRIBUTION MOYENNE DE L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE À LA CROISSANCE INDUSTRIELLE, 2000-2012³



Source : Calculs fondés sur les Indicateurs du développement dans le monde (base de données).

ENCADRÉ 2.1 : L'IMPORTANCE DE BONNES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES POUR LA CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ

C'est grâce à sa transformation structurelle, c'est-à-dire à la redistribution des ressources des secteurs à faible productivité vers les secteurs à haute productivité – que la Chine a pu assurer la forte croissance de sa productivité de 1978 à 1995 (voir Fan et al., 2003). De 1950 à 1975 (l'« âge d'or » de la productivité), l'Amérique latine a vu la croissance annuelle de sa productivité dépasser les 4 %. L'Afrique peut-elle faire de même ?

CEA (2014) adopte l'approche de De Vries et al. (2013), consistant à décomposer pour 11 pays africains, la productivité agrégée du travail selon deux sources – la productivité résultant d'une réallocation des ressources à l'intérieur des secteurs et la productivité résultant de la réaffectation des ressources entre secteurs (changement structurel) – et examiné l'effet des politiques sur la productivité pour les trois ères de politiques de développement mentionnés précédemment.

Pendant la période des programmes d'ajustement structurel, cinq des huit pays qui ont appliqué de telles politiques ont assisté à une baisse de la productivité du travail : l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Nigéria et la Tanzanie. Le Botswana et Maurice, qui n'avaient pas suivi cette voie, ont pratiquement doublé leur productivité. Les huit pays en question ont vu leur productivité reprendre pendant la période de quasi-planification.

Dans la moitié des pays qui ont adopté des programmes d'ajustement structurel, la contribution de la transformation structurelle d'ordre statique a faibli (le travail ne s'est pas suffisamment déplacé vers les secteurs à plus forte productivité) et, dans presque tous les pays, la contribution à la productivité globale du changement structurel d'ordre dynamique s'est réduite (la productivité des secteurs en expansion

n'a pas augmenté plus rapidement que celle des secteurs en régression). La perte de productivité industrielle et manufacturière qui a marqué la période des programmes d'ajustement structurel (pour la plupart des pays qui ont appliqué de tels programmes) semble cependant coïncider avec la hausse de la productivité agricole. Après 2000, lorsque la productivité des secteurs industriel et manufacturier a commencé à reprendre, celle du secteur agricole a ralenti. La reprise de la productivité manufacturière après 2000 s'explique pour l'essentiel par une plus grande transformation structurelle d'ordre statique plutôt que dynamique.

La productivité des services s'est améliorée dans la moitié des pays pendant la période des programmes d'ajustement structurel, et dans la majorité d'entre eux après 2000. Pour la plupart des pays, la contribution du changement structurel d'ordre statique à la productivité agrégée du secteur des services a été positive pendant les trois politiques de développement.

Une analyse plus poussée dans CEA (2014) examinant les déterminants d'une transformation structurelle porteuse de productivité accrue, met en avant le rôle positif et considérable joué à cet égard par la planification économique, la qualité institutionnelle, la stabilité politique et le développement du capital humain. Elle souligne également que la qualité de la politique macroéconomique est essentielle au changement structurel, ce qui justifie le retour d'un certain degré de planification économique et met l'accent sur le rôle de l'État dans les plans de développement.

Les politiques encourageant l'ouverture des échanges ne favorisent pas nécessairement la productivité. En effet, cette ouverture a compromis la productivité pendant la période de 1980 à 2010. Ce constat est étayé par l'effet négatif de la diversification des

exportations sur la productivité résultant de la dépendance du continent à l'égard de ses exportations de matières premières. Bien qu'elles aient augmenté au fil des ans, les exportations africaines sont restées axées sur les produits agricoles de base, les ressources minérales brutes et le pétrole non raffiné, accroissant ainsi la vulnérabilité des économies face aux chocs mondiaux. L'ajout de valeur et la diversification des exportations sont des moyens de sortir de cette passe difficile.

Le commerce intra-africain est plus diversifié et industrialisé que les exportations vers le reste du monde, même si sa part dans les échanges totaux de l'Afrique demeure inférieure à 15 %⁴. Cette proportion doit augmenter, car le commerce intra-africain a une influence positive sur le changement structurel (CEA et CUA, 2014). Dans CEA et CUA (2012) sont proposées des politiques commerciales, telles que la coopération avec des entités privées, qui encouragent l'intégration régionale, la création de valeur ajoutée et l'industrialisation (les chapitres 3, 4 et 5 fournissent de plus amples analyses à ce sujet).

Le capital humain est important pour la productivité. L'espérance de vie, les dépenses publiques et privées consacrées à la santé, et l'enseignement supérieur sont des facteurs qui ont un effet positif important sur ce capital – encore que les résultats de l'Afrique en matière d'enseignement supérieur laissent à désirer. Des institutions de haute qualité assurant de faibles niveaux de corruption et des réglementations efficaces, couplées avec la stabilité politique et l'absence de conflit, sont également des facteurs positifs – tout comme les facteurs macroéconomiques tels que les taux de change compétitifs ou les taux d'inflation faibles.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CHANGEMENT STRUCTUREL : UNE RELATION BIDIRECTIONNELLE

Les résultats économiques récents de l'Afrique n'ont pas suivi une trajectoire de développement inclusive et durable. Le faible niveau de développement du continent tient à la lenteur avec laquelle il s'affranchit des activités centrées sur les produits de base, situation qui soumet la croissance économique à une volatilité induite par le commerce, et entrave l'accumulation du capital physique et humain. L'espérance de vie – indicateur de santé – et l'enseignement secondaire sont fortement liés à la productivité et au changement structurel, qui vont de pair avec un capital humain de qualité. Les caractéristiques essentielles qui définissent le changement économique sont liées à la transformation sociale (CEA, 2014)⁵.

La politique sociale joue un rôle vital dans le renforcement de ces liens. La Malaisie, économie qui a réussi sa transformation, évalue ses futurs besoins en compétences manufacturières en identifiant les déficits actuels au niveau de l'offre. À Maurice, les inscriptions dans l'enseignement technique et professionnel représentent à peu près la moitié des inscriptions de l'enseignement secondaire et fournissent des qualifications et des compétences aux techniciens de niveau inférieur et moyen qui promeuvent le développement industriel. Maurice adapte également ses politiques sociales – notamment en matière d'amélioration des compétences, d'emploi et de protection sociale – à ses besoins d'industrialisation. Les politiques avisées de redistribution et d'investissement dans la recherche, l'innovation et l'amélioration technologique sont d'autres moyens importants utilisés par des pays comme Maurice pour parvenir à un développement social plus équitable et ouvert à tous (Centre africain pour la transformation économique, 2014).

La croissance inclusive est fondamentale pour une pleine contribution du changement structurel à la transformation. Cela étant, la pauvreté sévit encore en de nombreux endroits du continent, qui compte sept des dix sociétés les plus inégales du monde à de nombreux égards, dont la richesse, le revenu et l'accès aux services publics. Pour que le développement inclusif devienne réalité, et en réponse à l'appel de ses États membres en faveur

d'un cadre de développement africain, la CEA a mis au point un indice de mesure de l'inclusion sociale (encadré 2.2).

Les informations nationales fournies par l'IADS peuvent contribuer à informer les décideurs sur les déterminants de l'exclusion dans leurs pays respectifs, et leur permettre de mettre au point des politiques visant à réduire l'exclusion dans telle ou telle dimension du développement. Calculer de l'IADS peut aider les pays à améliorer leurs collectes des données (en particulier au niveau déconcentré) et à renforcer leur capacité de suivi des progrès réalisés dans leur action contre la pauvreté et l'exclusion.

L'IADS peut constituer un outil puissant de suivi et d'orientation des investissements sociaux, ainsi que de détermination des transferts budgétaires qui pourraient s'effectuer vers des niveaux décentralisés des pouvoirs publics pour un développement économique plus inclusif.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ

On estime à 366 millions le nombre de personnes qui, en 2015, vivront encore avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour en Afrique (Banque mondiale, 2014).

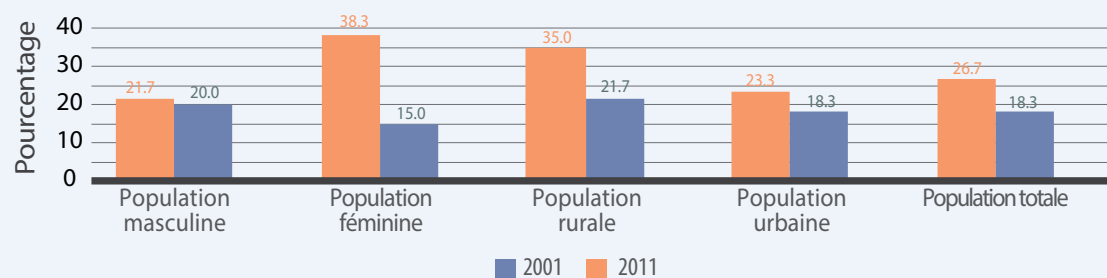
L'élasticité croissance-pauvreté (effet sur la pauvreté d'une augmentation de croissance de 1 %) dans les pays africains riches en ressources – c'est-à-dire les pays où la rente tirée des ressources représente plus de 15 % du PIB – est de -1,157⁶. Cet effet de la croissance sur la pauvreté est plus faible que toutes les autres moyennes régionales, ce qui souligne les liens ténus qui existent entre le secteur des matières premières et l'économie au sens large de ces pays. L'élasticité croissance-pauvreté est deux fois plus élevée en Asie, et trois fois plus élevée en Amérique latine (Fosu, 2011). Une faible élasticité croissance-pauvreté reflète le déséquilibre structurel qui existe entre les secteurs de haute intensité de capital et la réduction de la pauvreté par une véritable création d'emplois.

ENCADRÉ 2.2 : L'INDICE AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Axé sur la prise en compte du cycle de vie ou de toutes les étapes de la vie, l'indice africain de développement social (IADS) vise à mesurer les progrès réalisés dans la réduction de l'exclusion humaine dans divers aspects du bien-être, dont la santé, l'éducation, l'emploi et le revenu. Sa grande particularité est qu'il peut être utilisé aux niveaux régional, national et infranational pour évaluer les effets de l'exclusion sur différents pays, lieux et groupes de population, et relever les inégalités au sein des pays et entre ceux-ci. L'IADS peut être utilisé pour déterminer les déterminants de l'exclusion dans chaque pays ou sous-région et jauger l'impact des politiques sociales sur l'exclusion.

L'outil est actuellement mis à l'essai dans cinq pays africains. Les conclusions préliminaires provenant du Maroc indiquent que l'exclusion, calculée au moyen de l'IADS, y a reculé d'un tiers de 2001 à 2011 – en particulier pour les femmes, dont les taux ont baissé de près de deux tiers, alors que cette baisse a été de moins d'un dixième pour les hommes (figure 1).

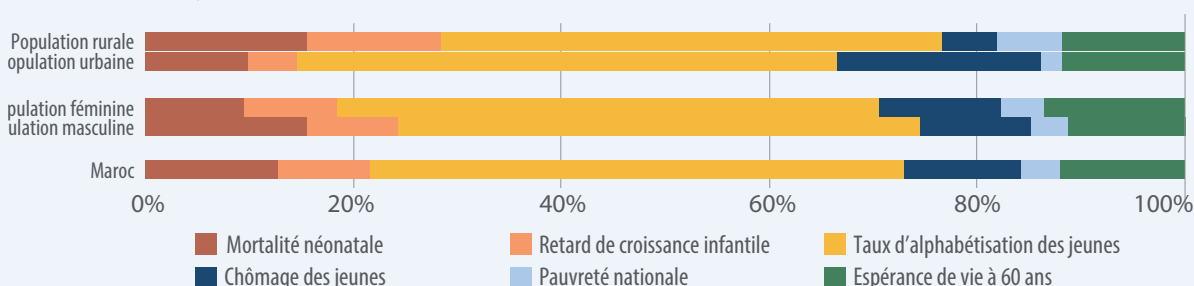
ENCADRÉ 2.2, FIGURE 1 : TENDANCES EN MATIÈRE D'EXCLUSION AU MAROC, PAR GROUPE SOCIAL, 2001-2011



Source : Calculs de la Commission économique pour l'Afrique fondés sur les données du Haut-Commissariat marocain au plan.

Une ventilation supplémentaire de l'IADS par sous-groupe permet d'évaluer la contribution de divers facteurs à l'exclusion globale. Le chômage des jeunes est probablement le principal facteur d'exclusion dans les zones urbaines du Maroc et les problèmes de santé, aux premiers stades de la vie, semble toucher les garçons plus que les filles (figure 2).

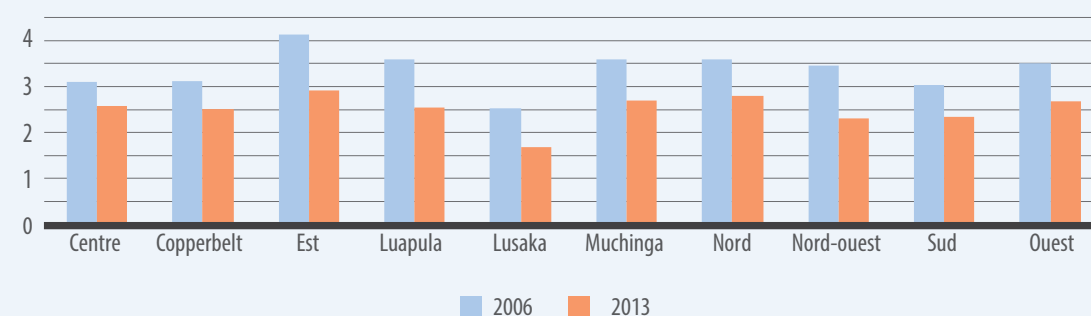
ENCADRÉ 2.2, FIGURE 2 : VENTILATION DE L'IADS DU MAROC PAR DIMENSIONS ET PAR SOUS-GROUPE DE POPULATION, 2010-2012



Source : Calculs de la Commission économique pour l'Afrique fondés sur les données du Haut-Commissariat marocain au plan.

En Zambie, l'exclusion a régressé dans toutes les régions, mais la ventilation par période et par lieu met en évidence des différences d'une région à l'autre, attestant la particularité du pays en ce qui concerne l'évolution géographique de l'exclusion (figure 3).

ENCADRÉ 2.2, FIGURE 3 : L'IADS EN ZAMBIE, PAR RÉGION, 2006-2013



Source : Calculs de la Commission économique pour l'Afrique fondés sur les résultats des enquêtes nationales effectuées en 2006 et 2010 concernant la santé et les conditions de vie (Zambian Demographic and Health Survey ; Living Conditions Monitoring Survey).

La réactivité de la pauvreté à la croissance économique est affaiblie en Afrique par l'inégalité socioéconomique persistante. Les inégalités grandissantes autant au niveau des opportunités que des acquis, réduisent sensiblement les bénéfices que les pauvres peuvent tirer de la croissance (Ravallion, 2001 ; Fosu, 2011). L'inégalité qui caractérise la répartition des biens et l'accès aux services publics, dont l'enseignement et les soins de santé, élargit le fossé qui sépare les nantis des démunis, créant un cercle vicieux d'inégalité, de pauvreté et d'exclusion. Selon les informations disponibles, les inégalités sont à la hausse dans les pays et entre les groupes de population, ce qui crée des conditions propices à l'instabilité sociopolitique.

DÉMOGRAPHIE ET URBANISATION

L'Afrique connaît une évolution sans précédent de sa démographie et de son urbanisation. Le changement structurel amorcé est bien plus lent qu'il ne l'a été pour les économies transformées de l'Asie de l'Est. La trajectoire de croissance des pays est-asiatiques est allée de pair avec une évolution démographique positive qui, apparemment, a été liée aux transitions de la région dans le domaine de la fertilité. Le déclin de celle-ci a fait évoluer les structures d'âge de ces pays d'une façon hautement propice à leur croissance économique et leur a donné les moyens de tirer parti de cette évolution démographique.

Une transition démographique qui se traduit par une augmentation de l'espérance de vie et un déclin de la fertilité a des effets directs et différents à toutes les étapes du cycle de vie (encadré 2.3). La baisse du taux de fertilité total de l'Afrique – qui reste aux alentours de cinq enfants par femme – est lente (Bongaarts, 2013). Une augmentation de la part de la population en âge de travailler se traduit par une augmentation de l'offre de main-d'œuvre et du potentiel de production, et par un dividende démographique si le marché du travail absorbe cette nouvelle vague de travailleurs. La population africaine devrait augmenter de 3,2 milliards de personnes (sur les 4 milliards prévus pour le monde) d'ici à 2100. Quant à la population africaine en âge de travailler, elle augmentera de 2,1 milliards de personnes pendant la même période et représentera 41 % de la population mondiale en âge de travailler, soit une forte augmentation par rapport aux 12,6 % de 2010 (Drummond et al, 2014).

Adéquatement exploité, une part plus grande de la population en âge de travailler, se traduisant par un ratio de dépendance économique réduit, peut conduire à un accroissement de la production, de l'épargne et de l'investissement (Lee, 2003 ; Galor, 2005). Dans les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique, la croissance démographique est le principal moteur de la main-d'œuvre à long terme, et la décomposition par âge indique que l'explosion du

ENCADRÉ 2.3 : LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE – UN DIVIDENDE À RÉALISER

La transition démographique de l'Afrique est atypique par rapport aux autres régions, à commencer par l'Asie de l'Est. Le niveau de départ africain est beaucoup plus bas. Dans les années 50, la part des 15-64 ans dans la population était de 55 % en Afrique et de 60 % en Asie. La transition africaine est plus longue. Alors que l'Asie a amorcé la sienne dans les années 70, en Afrique, elle a débuté au milieu des années 80, et son pic, prévu vers 2090, se situera à un niveau relativement moins élevé que celui des autres régions. La transition africaine est aussi beaucoup plus lente, puisqu'elle s'étend sur environ trois générations au lieu d'une seule comme dans les autres régions.

La transition démographique n'est pas non plus homogène sur l'ensemble du

continent. L'Afrique du Sud, le Botswana, Cabo Verde, les Seychelles et Maurice ont presque achevé la leur, dans un laps de temps comparable à ceux de l'Asie et de l'Amérique latine. En raison de la chute rapide de leurs taux de mortalité et de fertilité, la part de leurs populations en âge de travailler a augmenté de presque 20 points de pourcentage.

Les effets économiques de la transition sur le continent sont notables. Le changement de la structure d'âge favorise l'épargne, l'accroissement de la main-d'œuvre féminine et la réduction de la fertilité (Bloom et al., 2009 ; Soares et Falcao, 2008). Compte tenu du recul de la mortalité infantile, les parents préfèrent avoir moins d'enfants et mettre davantage l'accent sur

la qualité de l'instruction et de la santé, lesquelles (en théorie) augmentent la productivité (Rosenzweig, 1990 ; Soares, 2005). Le pays africain médian, qui affiche un niveau initial de revenu par habitant d'environ 550 dollars des États-Unis. en 2010, peut espérer bénéficier d'un dividende démographique – au-delà de la croissance qui serait enregistrée sans modification de la structure démographique – d'environ 1 350 dollars des États-Unis. d'ici à 2100. Le PIB par habitant qui en résulte, d'un montant de 3 865 dollars des États-Unis, est de 56 % supérieur à celui correspondant à l'hypothèse du statu quo de la population en âge de travailler (Drummond et al., 2014).

pourcentage de jeunes (la tranche des 15 à 29 ans) est la principale source de cette main-d'œuvre. Pour autant, au rythme actuel de transformation structurelle, même si on retient le scénario optimiste selon lequel tous les PMA africains atteindraient 7 % de croissance économique annuelle d'ici à 2020, comme le veut le Programme d'action d'Istanbul, il sera vraisemblablement très difficile de créer un nombre suffisant d'emplois pour fournir un travail productif aux nouveaux arrivés tout en réabsorbant ceux qui ont des emplois informels ou vulnérables (Valensisi et Gauci, 2013).

L'URBANISATION RAPIDE DE L'AFRIQUE SANS INDUSTRIALISATION

Dans la plupart des pays en développement, l'urbanisation est liée à l'industrialisation et, plus particulièrement, à la production de biens manufacturés marchands. En Afrique, ce lien fait apparemment défaut, en partie à cause d'un effet de revenu découlant des dotations en ressources naturelles et du fait que les rentes tirées des ressources sont consacrées de façon disproportionnée à l'acquisition de biens et services urbains. Ce phénomène est à l'origine des « villes orientées vers la consommation » peuplées avant tout de travailleurs dans les services non marchands. Le développement de « villes orientées vers la production » – ce dont l'Afrique a besoin – est fondé sur le déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie (Gollin et al., 2014).

Malgré son urbanisation rapide, l'Afrique reste le

continent le moins urbanisé, ses villes n'accueillant que 38 % de sa population totale. De 1950 à 2005, sa population urbaine a augmenté en moyenne de 4,3 % par an. Le taux de croissance annuel était certes descendu à 3,4 % de 2005 à 2010, mais, au cours de cette même période, les zones urbaines africaines se sont développées 1,7 fois plus vite que celles de toutes les autres régions (ONU-Habitat, 2010).

Alors que l'activité économique se déplaçait de la campagne vers la ville, certaines villes ont dépassé le million d'habitants. L'Afrique en comptait 43 en 2005. Dix ans plus tôt, elle n'en avait que 28. Ensemble, les mégacités et les zones urbaines plus petites représentaient ainsi 55 % du PIB continental (BAD, 2011).

Les villes africaines présentent les plus grandes inégalités de revenus du monde, avec un coefficient de Gini moyen de 0,529, la moyenne mondiale étant de 0,47. Bien que l'urbanisation ait été associée à un meilleur développement humain, à des revenus croissants et à des niveaux de vie supérieurs, il est estimé que 40 à 85 % de la population urbaine

Malgré son urbanisation rapide, l'Afrique reste le continent le moins urbanisé, ses villes n'accueillant que 38 % de sa population totale.

ENCADRÉ 2.4 : DÉCONGESTIONNER LES VILLES

Dans certains pays africains, les pouvoirs publics ont commencé à encourager un nouveau développement urbain, loin des grandes concentrations de population. Ils programment la mise en place de cités satellites pour drainer l'engorgement démographique de leurs capitales et promouvoir des couloirs urbains visant à disperser les activités économiques et les populations.

Au Rwanda, par exemple, les autorités ont annoncé les grandes lignes d'un projet ambitieux et novateur consistant

à développer des villes intermédiaires de taille moyenne et d'y stimuler la création d'activités économiques. Elles destineront également des fonds à des programmes de formation professionnelle et technique pour les jeunes, de sorte qu'ils puissent participer à la construction annuelle de 35 000 unités d'habitation à l'aide de matériaux et de techniques ayant un bon rapport coût-efficacité.

Dans le même ordre d'idées, le Maroc a remporté d'importantes victoires dans son action contre la croissance des bidonvilles.

Lancé en 2004, son programme est centré sur la construction de logements abordables, le développement des infrastructures et l'amélioration de l'assainissement. En 2011, 100 000 nouvelles unités d'habitation avaient ainsi été construites et 1,5 million de personnes encouragées à quitter les bidonvilles. Les résidents disposent à présent d'égouts, d'eau propre et d'électricité. Ils ont accès à des écoles et à des dispensaires, parfois dans le cadre de partenariats public-privé (Philips, 2014).

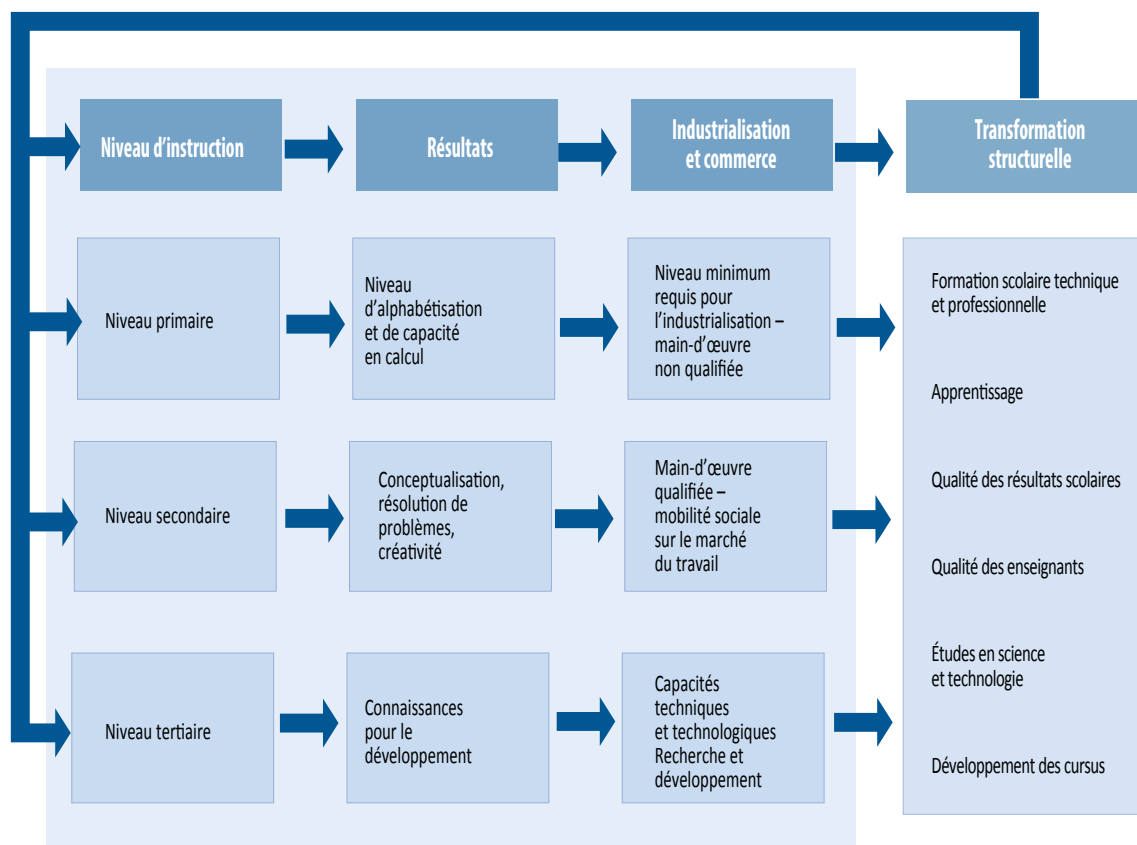
africaine vit dans des bidonvilles. La plupart des villes se caractérisent en effet par une forte polarisation économique et sociale (ONU-Habitat, 2008). La population urbaine pauvre vit dans des conditions dangereuses, avec un accès limité à l'eau potable, à l'évacuation des eaux usées et à l'assainissement. Elle fait également face à des niveaux de pollution élevés dus à l'utilisation de substances toxiques, aux émissions polluantes des automobiles et l'industrie, au surpeuplement et à l'absence d'espaces verts. Cette situation pèse sur la productivité de la main-d'œuvre et ses capacités, ce dont certains gouvernements sont conscients (Encadré 2.4).

La lente évolution démographique résultant de l'exode d'une population jeune vers des zones urbaines tournées vers la consommation, mais pauvres en emplois dans les services industriels et modernes, a exacerbé le problème de l'emploi informel. Les jeunes sont particulièrement touchés et font face à des taux élevés de chômage et de sous-emploi. Ces tendances ont également accru la demande de services publics, en particulier éducatifs et sanitaires.

CONSTITUER UNE FORCE DE TRAVAIL ÉDUQUÉE ET EN BONNE SANTÉ

Les compétences requises pour la transformation vont au-delà de l'instruction scolaire. Les capacités productives nationales se développent en s'appuyant sur les processus interconnectés de l'accumulation de capital et du progrès technologique. L'assimilation – et non l'imposition – des technologies par les échanges commerciaux internationaux a été un facteur clef du changement en Asie de l'Est (Nelson et Pack, 1997), mais cette assimilation appelle des politiques qui encouragent l'esprit d'entreprise et d'innovation. Des politiques qui tendent à combiner les apports du système éducatif avec les formations et les apprentissages en entreprise, ou d'autres formules informelles, débouchent sur les compétences requises pour la transformation.

FIGURE 2.8 : INSTRUCTION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE



Source : Commission économique pour l'Afrique.

Au-delà des qualifications et compétences techniques pures il y a un besoin en compétences non techniques – cognitives, créatives, de résolution des problèmes et de gestion (figure 2.8) – qui sont difficiles à acquérir dans l'enseignement traditionnel. Des études récents indiquent que les programmes de formation combinant la classe et l'entreprise réussissent à équiper leurs apprenants de compétences comportementales et techniques pouvant influencer sur leur aptitude à l'emploi et sur leurs revenus. La faiblesse du niveau de formation et d'éducation constitue le premier goulot d'étranglement vogue par les hommes d'affaires étrangers lorsqu'il s'agit d'investir dans le secteur manufacturier africain (Centre africain pour la transformation économique, 2014).

CONTRAINTES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

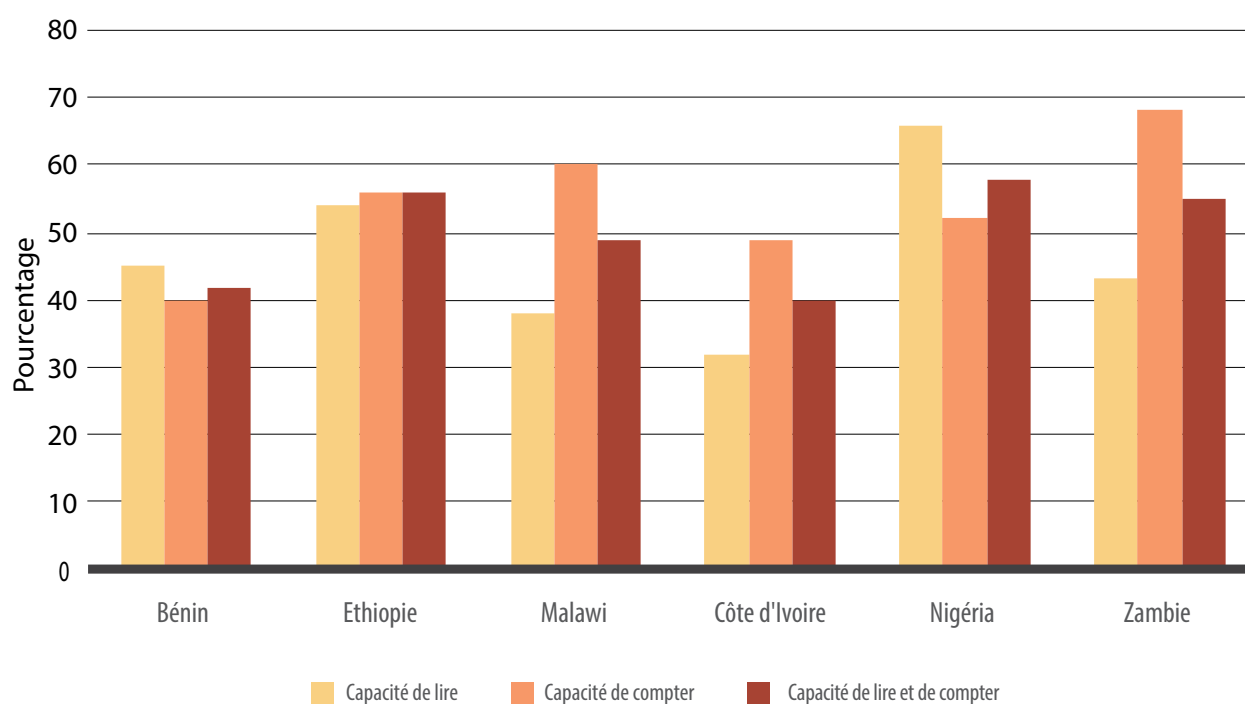
Les progrès éducatifs de l'Afrique ont été guidés par ses objectifs officiels (tels que les objectifs du millénaire pour le développement) et par la nécessité de réaliser l'éducation primaire pour tous. Le niveau de scolarisation primaire s'est amélioré. Il a augmenté de 24 % au cours de la période de 1990 à 2012 (CEA,

2014). Mais cette amélioration ne s'est pas étendue aux taux d'achèvement, restés les plus bas au monde.

Les progrès réalisés sont également marqués par des inégalités liées au revenu, au sexe et au lieu. En Afrique centrale, de l'Est, australe et de l'Ouest, 23 % seulement des filles issues de milieux ruraux pauvres achèvent leur scolarité primaire (ONU, 2014). Dans certains pays, les enfants issus du premier quintile de la population ont trois fois moins de chances d'être inscrits à l'école primaire que les enfants du quintile le plus riche. En 2007, les filles africaines représentaient 54 % de l'ensemble des enfants non scolarisés du monde (ONU, 2014). Les chances d'instruction réduites et les compétences rudimentaires sont des facteurs qui confinent de nombreux travailleurs à l'économie informelle, résultat du cercle vicieux dans

Les progrès éducatifs de l'Afrique ont été guidés par ses objectifs officiels (tels que les objectifs du Millénaire pour le développement) et par la nécessité de réaliser l'éducation primaire pour tous.

FIGURE 2.9 : NIVEAUX D'APPRENTISSAGE DANS CERTAINS PAYS AFRICAINS



Source : Calculs fondés sur Watkins (2013).

lequel se trouve prise une force de travail caractérisée par « de faibles compétences, une faible productivité, de faibles salaires et un faible investissement » (Pina et al., 2012).

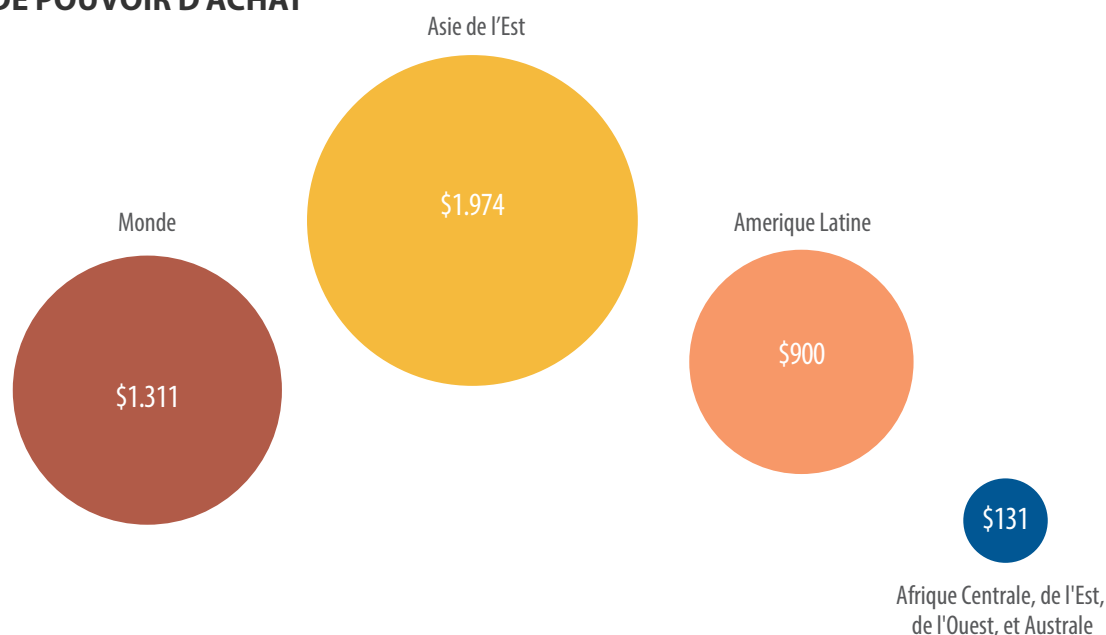
Selon une étude effectuée en 2013 sur un groupe de pays africains sélectionnés à cette fin, un enfant sur trois n'atteint pas le seuil minimum d'aptitude au calcul, à l'écriture et à la lecture (figure 2.9), ce qui crée des lacunes dans les compétences et des obstacles aux possibilités d'insertion dans la vie socioéconomique (Watkins, 2013). Certains pays africains ont toutefois établi un lien entre l'amélioration de la qualité des résultats de leurs écoles primaires et la transformation de leurs économies. Cabo Verde, deuxième PMA africain à sortir de cette catégorie après le Botswana, a misé sur le développement de son capital humain et son système éducatif. Son orientation stratégique vers les services modernes repose sur des taux d'inscription à l'école et d'achèvement de la scolarité élevés dans l'enseignement primaire et sur un haut niveau d'accès à l'enseignement secondaire, en même temps que sur d'importants investissements dans la formation technique et professionnelle (BAD, 2011)

La qualité globale de l'éducation, essentielle pour une main-d'œuvre industrielle, est insuffisante. Le facteur lié à l'offre que constitue la grande taille des classes reste problématique. Sur les 162 pays du monde pour

lesquels des données sont disponibles, 26 ont un ratio supérieur à 40 élèves par enseignant, et 90 % de ces 26 pays sont en Afrique. Il manque au continent environ 1,7 million d'enseignants, d'où la nécessité de former plus d'enseignants (UNESCO, 2014).

Si les gouvernements n'agissent pas rapidement, ce déficit ne fera que s'aggraver sous la pression des tendances démographiques. En 2012, les salles de classe devaient accueillir 35 % d'enfants de plus qu'en 2000. Le nombre d'élèves inscrits est passé de 62 millions en 1990 à 149 millions en 2012, mais les ressources n'ont pas suivi (ONU, 2014). En Afrique, la transition en matière de fertilité est d'environ un tiers plus lente que celle accomplie en Asie de l'Est, ce qui a maintenu à un niveau élevé le nombre de candidats à l'école primaire (Bongaarts, 2013). Faut de moyens financiers et d'un enseignement appropriés, ces tendances continueront de compromettre les résultats scolaires. Les écoles primaires africaines coûtent 131 dollars des États-Unis par enfant et par année aux caisses des États africains, soit le dixième de la moyenne mondiale et une part presque insignifiante de la moyenne est-asiatique de 1 974 dollars des États-Unis, en parité de pouvoir d'achat (PPA) (figure 2.10).

FIGURE 2.10 : COÛT UNITAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE EN 2010, À PRIX CONSTANT ET EN PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT



Source : Calculs fondés sur l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2014).

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AMÉLIORÉ, MAIS PAS ASSEZ POUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

La médiocrité de l'enseignement primaire est un des déterminants du faible degré de passage à l'enseignement secondaire. L'inscription au cycle secondaire et l'achèvement des études de ce cycle sont des étapes importantes pour les jeunes souhaitant acquérir les compétences qui leur permettront d'accéder à des formations techniques et professionnelles plus spécifiques pouvant conduire à des gains de productivité (Centre africain pour la transformation économique, 2014).

En Afrique centrale, de l'Est, australe et de l'Ouest, le taux d'inscription au cycle secondaire inférieur est passé de 29 à 49 % entre 1999 et 2011. À 37 %, le taux d'achèvement reste cependant faible en moyenne, et fortement biaisé en faveur des populations urbaines à revenus plus élevés. Au Rwanda et au Malawi, par exemple, deux pays qui ont intensifié les inscriptions au cycle secondaire inférieur pendant la période de 2000 à 2010, les taux d'achèvement sont passés de 9 à 15 % seulement dans le cas du premier et de 16 à 25 % seulement dans le cas du second (UNESCO, 2014). Dans de nombreux pays, le fait d'augmenter l'offre éducative privée au niveau secondaire revient à exclure une grande partie des jeunes d'une éducation de qualité, en partie parce que la part des coûts éducatifs directs assumés par les ménages, qui est de 37 % en moyenne au primaire, se chiffre à 58 % au niveau secondaire.

L'éducation n'en a pas moins pour effet général de réduire la pauvreté. En Tanzanie, 82 % des travailleurs dont l'éducation n'atteignait pas le niveau primaire vivaient sous le seuil de la pauvreté, tandis que le risque d'être pauvre était de 20 % inférieur chez les travailleurs adultes ayant atteint ce niveau, et de 60 % inférieur chez ceux qui avaient bénéficié d'une éducation secondaire (UNESCO, 2014).

Une éducation qui transforme la connaissance en productivité est un élément clef de l'industrialisation de l'Afrique. L'accès élargi à l'enseignement secondaire participe de cette logique. Après 2000, les travailleurs des secteurs manufacturiers du Botswana, du Cameroun, du Ghana, de la Guinée et du Kenya avaient à leur actif de six à neuf années d'études post-primaires. En Namibie et en Ouganda, la plus grande partie de la main-d'œuvre manufacturière éduquée avait accompli une scolarité de 10 à 12 années (Fox, 2008).

TRANSITION DE L'ÉCOLE AU TRAVAIL

Les inscriptions dans l'enseignement tertiaire croissent au rythme de 6 % par an en Afrique, ce qui est manifestement insuffisant pour répondre aux besoins de qualifications élevées. En outre, les inscriptions à l'université penchent en faveur des lettres et des sciences humaines, les sciences et l'ingénierie n'attirant que 25 % des inscrits. En République de Corée, les universités d'État fournissent 70 % de l'enseignement supérieur. Les étudiants de ces universités paient des frais d'inscriptions moins élevés s'ils font des études de science, technologie, ingénierie et mathématiques. L'État octroie également des subventions pour réduire les frais d'inscription dans les mêmes matières proposées par les universités privées (Centre africain pour la transformation économique, 2014). À Maurice, la stratégie éducative générale lie l'enseignement tertiaire à l'innovation et à la créativité (Gouvernement mauricien, 2009). Les approches des deux pays cadrent avec l'accent mis sur la formation scolaire technique et professionnelle.

Les systèmes scolaires traditionnels sont mal équipés et les centres d'enseignement technique et professionnel ne reçoivent pas l'attention voulue pour être en mesure de répondre aux besoins du développement industriel. La formation scolaire technique et professionnelle en Afrique représente moins de 5 % de la formation des jeunes. De nombreux cours ne sont pas officialisés ; les enseignants, trop peu qualifiés, doivent se contenter d'équipements dépassés et composer avec des programmes inadaptés, et les liens avec le monde du travail sont faibles. En Afrique de l'Ouest, en revanche, les pouvoirs publics qui ont mis sur pied des formations professionnelles pour les travailleurs des grands centres urbains ont vu augmenter les rendements marginaux produits par ces programmes et les revenus individuels de leurs participants, à la différence des programmes de l'enseignement secondaire de type général (Kuépié et al., 2009).

LES PROGRÈS AU NIVEAU DE LA SANTÉ SONT ESSENTIELS POUR LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL ET L'INDUSTRIALISATION

Selon Lewis (2014), les programmes retenus pour soulager les problèmes de santé et la malnutrition peuvent contribuer à améliorer les résultats scolaires et la productivité, avec un effet multiplicateur sur

la croissance et le développement. Cole (2006) et Lu et al. (2009) ont également conclu que les conséquences d'un mauvais état de santé (malnutrition, paludisme et maladies hydriques, par exemple) sur la productivité totale des facteurs et la perte de revenus était considérable pour une grande variété de spécifications. En effet, la productivité du travail perdue (mesurée en heures de travail perdues) en raison de la mortalité de l'enfant en sous-nutrition peut peser sur l'ensemble de l'économie, puisqu'elle est de 11,9 % (du PIB) en Éthiopie, 1,4 % au Swaziland et 2 % en Ouganda (CUA et al., 2014). Lorsqu'on ne prévient pas la sous-nutrition de l'enfant pendant les premières années de sa vie, ou qu'on ne la combat pas, on s'expose à des conséquences telles que des coûts de santé supplémentaires ou l'exclusion d'une pleine participation au marché du travail plus tard dans la vie.

GAINS POTENTIELS DE PRODUCTIVITÉ ENTRAVÉS PAR LES FAIBLESSES DE L'ÉDUCATION ET DES SOINS DE SANTÉ

Les progrès accomplis dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ont été considérables sur le continent. Les taux de mortalité infantile et maternelle ont également baissé sensiblement. Les progrès de la médecine ont également contribué à réduire l'incidence des maladies transmissibles sur la qualité de vie et le revenu. Il y a peu, par exemple, le VIH/sida allait de pair avec une perte de productivité, de revenu et de qualité de vie pour le travailleur (CEA, 2004). Aujourd'hui, la quantité de travail récupéré grâce au traitement antirétroviral dispensé à 56 % des patients africains se traduit par d'importants avantages économiques. Il ressort d'une récente étude que de nombreux patients ayant débuté le traitement relativement tôt ont pu éviter la perte de leur emploi et que quatre ans après le début du traitement, les chances d'avoir un emploi étaient de 90 %. Par contre, les patients séropositifs qui avaient perdu leur travail avant de suivre le traitement connaissaient de longues périodes de chômage (Barnighausen, 2012).

Les gains potentiels de productivité seraient plus grands encore si des solutions étaient apportées aux problèmes d'équité dans l'accès aux services de santé, prévalant entre groupes de revenus, sexes, et milieu de résidence. Les dépenses de santé pèsent de façon disproportionnée sur les groupes à faibles revenus. En Éthiopie, par exemple, les familles supportent elles-mêmes près de 90 % du coût des soins de santé

du ménage (CUA et al., 2014), ce qui représente une lourde charge pour les familles à faible revenu, et une des principales raisons pour lesquelles elles basculent dans la pauvreté.

Les préoccupations suscitées par le coût des soins de santé ne feront que s'aggraver avec les dépenses supplémentaires qu'occasionneront les maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète, l'hypertension artérielle et les maladies respiratoires chroniques.

LE CHANGEMENT STRUCTUREL, CRÉATEUR D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER ET LES SERVICES

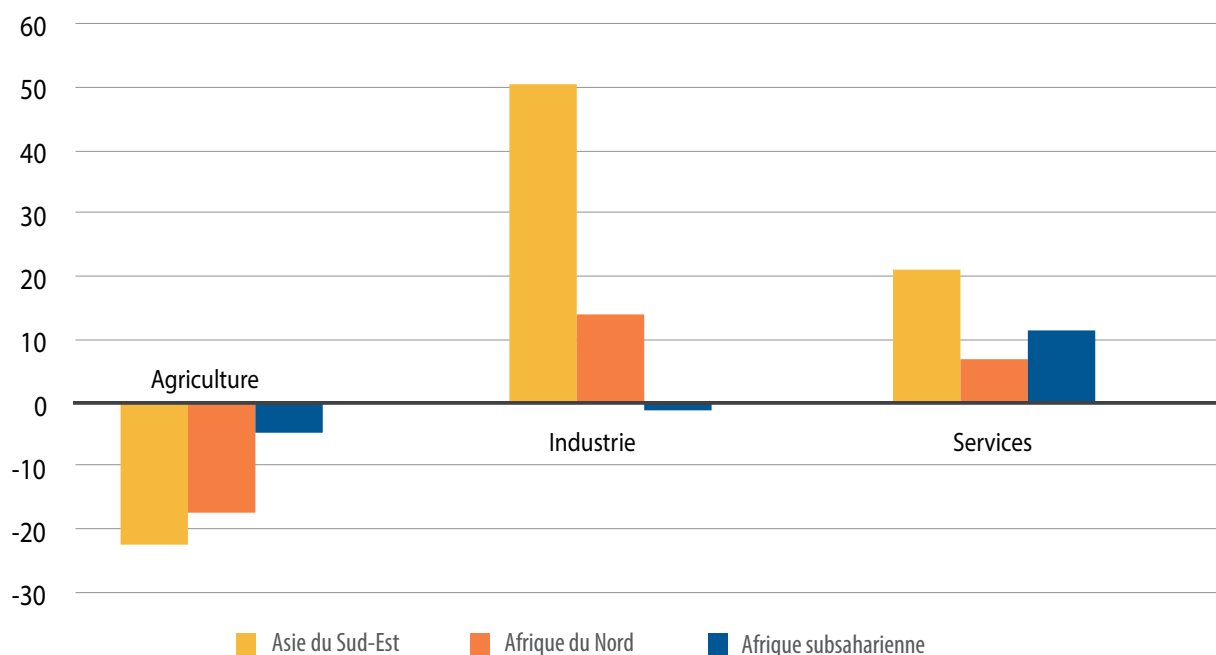
En Asie du Sud-Est – une des régions du monde à la plus forte croissance – le changement structurel s'est traduit par des gains substantiels en productivité du travail dans l'industrie et les services (figure 2.11).

En Algérie, en Afrique du Sud et en Tunisie, le déclin de l'emploi agricole à faible productivité et le développement d'activités industrielles à haute productivité ont créé des possibilités de diversification économique et accru la compétitivité et l'intégration des produits transformés de ces pays dans les chaînes de valeur mondiales.

Il reste qu'en Afrique centrale, de l'Est, australe et de l'Ouest, les emplois ne se déplacent pas de l'agriculture vers les autres secteurs aussi vite que ne le voudrait la théorie, et que ceux qui peuvent être absorbés le sont par le secteur des services, ce qui a entraîné une stagnation de l'emploi industriel à quelque 8,4 % pour la période de 2000 à 2013 (figure 2.12). Cet état de choses pèse sur les perspectives économiques et d'emploi, car la plupart des activités du secteur des services sont informelles, peu productives, peu rémunérées et assorties de mauvaises conditions de travail. Les gains d'emplois dans les services haut de gamme attestent toutefois une évolution réussie dans ce domaine (chapitre 4). C'est notamment le cas à Maurice, où le secteur tertiaire s'est développé grâce à des activités hautement productives et à forte intensité de main-d'œuvre (BAD, 2011).

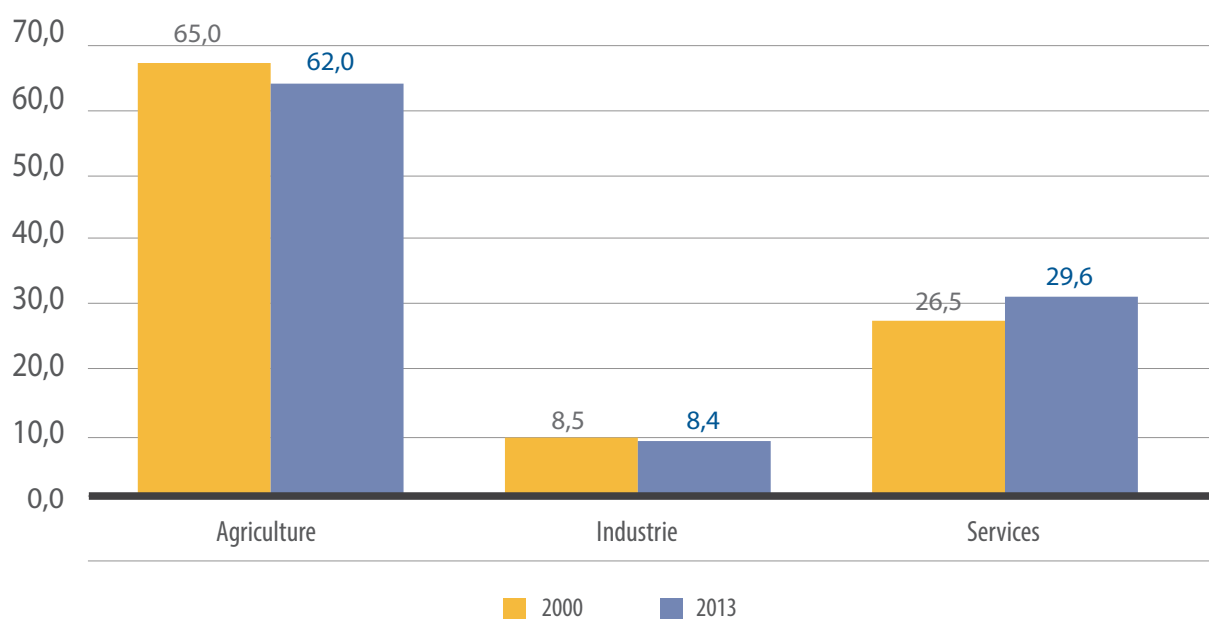
Selon McMillan et Harttgen (2014), la croissance économique récente de l'Afrique s'explique dans une large mesure par un net déclin de l'emploi agricole et l'augmentation correspondante du déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les secteurs

FIGURE 2.11 : EMPLOI PAR SECTEUR DANS CERTAINES RÉGIONS DU MONDE, 2000-2013, CHANGEMENT EN POURCENTAGE



Source : Calculs fondés sur les Indicateurs clés du marché du travail (ICMT) (OIT, 2014b).

FIGURE 2.12 : EMPLOI PAR SECTEUR EN AFRIQUE (AFRIQUE CENTRALE, DE L'EST, DE L'OUEST, ET AUSTRALE), 2000-2013



Source: Calculs de la commission économique pour l'Afrique fondés sur les indicateurs clés du marché du travail (OIT, 2014).

plus productifs de l'industrie manufacturière et des services. Ce déclin a été plus rapide dans les pays où la part de l'emploi agricole était la plus importante et où les gains créés par la hausse des prix des matières premières avaient été stimulés par une gouvernance et des stratégies macroéconomiques améliorées.

Enfin, le changement structurel et le transfert d'emplois entre secteurs entraînent des coûts d'ajustement à caractère social. Licenciements, besoins accrus en formation et exigences de recyclage ne sont que quelques-uns des problèmes qui résultent des migrations d'emplois d'ordre structurel, et qui supposent également une plus grande mise à contribution des services publics. La concentration des industries autour des grandes villes en Afrique soulève également le problème du manque d'infrastructures et de services sociaux de base pour les travailleurs qui migrent vers les villes à la recherche de travail et qui, dans ces conditions, sont encore plus voués à des emplois vulnérables et de mauvaise qualité.

RATIO EMPLOI-POPULATION ET TAUX D'ACTIVITÉ EN AFRIQUE

Par son ratio emploi-population, l'Afrique se classe troisième parmi les régions du monde, après l'Asie de l'Est et la région Asie du Sud-Est et Pacifique. En Algérie, par exemple, ce ratio est plus de cinq fois plus élevé pour les hommes que pour les femmes (66,1 % contre 12,3 %), tandis qu'au Botswana et au Cameroun, cet écart se résorbe.

En 2012, les taux d'activité étaient de 16 % pour les femmes et de 75,8 % pour les hommes (OIT, 2014). Des chiffres similaires sont enregistrés en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie, avec un rapport du simple au triple. Pendant la dernière décennie, la croissance des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme la transformation et les services, n'a pas été suffisante pour absorber la main-d'œuvre disponible ; cela dit, les normes culturelles et institutionnelles, dont le mariage et la planification de la famille, peuvent dissuader les femmes d'entrer sur le marché du travail.

LA FAIBLE PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL RÉDUIT LES PERSPECTIVES D'EMPLOI DE L'AFRIQUE...

La faible productivité du travail est un des principaux obstacles à la véritable création d'emploi en Afrique.

En 2012–2013, cette productivité ne s'y est accrue que de 1,4 %, soit moins que dans toutes les autres régions.

Les gains de productivité continuent d'être réduits par le faible niveau d'investissement dans les facteurs de production, dont les ressources humaines. Dans quatre pays disposant de données dans ce domaine – le Maroc, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda – environ un travailleur sur 10 est sous-employé⁸. Les compétences de la population active sont sous-exploitées, ce qui pèse sur la productivité actuelle et future. Rares sont les investissements consentis en faveur de l'enseignement des technologies et de l'innovation, et du développement de compétences susceptibles de stimuler la productivité et de répondre aux besoins du marché. Cabo Verde en fournit cependant un exemple positif, avec sa stratégie de ressources humaines établissant des liens solides entre l'université et l'entreprise. Des déplacements de productivité vers des activités de services haut de gamme ont eu lieu grâce à la mise en place de services basés sur les connaissances, l'innovation et l'esprit d'entreprise, et aux outils de gouvernance électronique (BAD, 2011).

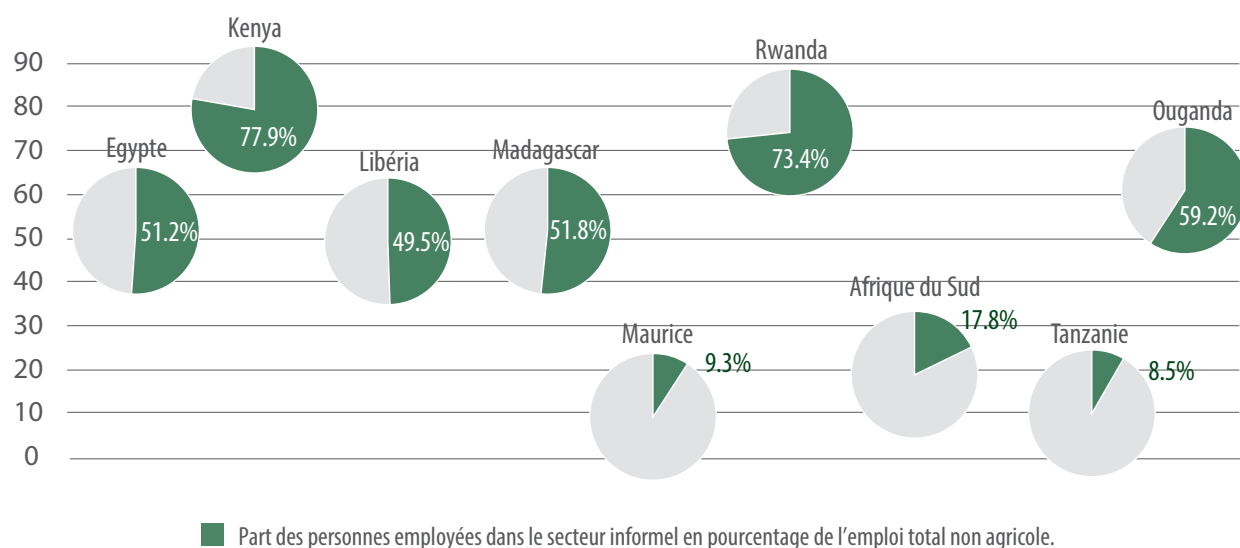
... ET RISQUE DE NOURRIR L'INSTABILITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les emplois étant souvent rares, le chômage des jeunes a atteint des niveaux inquiétants. En Afrique du Nord, en 2013, il affichait un taux de 30,2 %, soit près de quatre fois le taux des adultes (de 8,2 %). Ces écarts sont encore plus prononcés pour les femmes – en 2012, le taux de chômage des jeunes femmes algériennes était à 36 %, par rapport à 18 % pour les jeunes hommes, à 15,1 % pour les femmes adultes et à 5,7 % pour les hommes adultes (OIT, 2014).

LE SECTEUR INFORMEL CONTINUE DE DOMINER L'EMPLOI

Comme le secteur formel – public et privé – ne peut absorber la vague croissante des candidats à l'emploi, c'est le secteur informel qui est habituellement créateur d'emploi dans la plupart des pays. Selon les estimations relatives à 2012, 77,2 % de tous les travailleurs de l'Afrique Centrale, de l'Est, de l'Ouest, et Australe étaient des travailleurs indépendants ou familiaux (OIT, 2014). Au Kenya et au Rwanda, trois travailleurs sur quatre sont employés dans le secteur informel, cette proportion va jusqu'à 80 % dans

FIGURE 2.13 : TAILLE DU SECTEUR INFORMEL DANS CERTAINS PAYS



Source : Calculs fondés sur les ICMT (BIT 2014).

le cas des femmes. Les rares données disponibles concernant l'emploi informel en Afrique attestent l'importance de ce secteur (figure 2.13)⁹.

De tels taux d'emploi dans le secteur informel sont largement dus à l'abondance de l'offre de main-d'œuvre, combinée à l'absence de filets de sécurité sociale. Face à une telle situation, il est en effet difficile pour la plupart des travailleurs non qualifiés de quitter ce marché du travail. La plupart de ces travailleurs sont dans une situation caractérisée par la vulnérabilité et l'absence de structure ; leurs revenus sont modestes et imprévisibles, leurs conditions de travail médiocres et leur productivité faible. Ils sont enfermés dans le piège de la pauvreté.

Même si l'emploi informel est avant tout un mécanisme de survie, les possibilités d'en exploiter le potentiel en Afrique sont vastes, moyennant la mise en œuvre de politiques spéciales prévoyant des systèmes de protection sociale étendus, des encouragements fiscaux, des programmes de développement des compétences, des transferts de technologies et des investissements. Certains pays ont déjà lancé de tels programmes. La couverture sociale des travailleurs informels est estimée à 10 % en Afrique, alors qu'elle est de 50 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. La création d'un environnement favorable conduira à une meilleure productivité et entraînera des retombées positives pour l'emploi en général. Au Sénégal, par exemple,

le Gouvernement a mis sur pied des programmes de formation technique et professionnelle pour fournir à la fois une éducation de base et des compétences techniques aux travailleurs du secteur informel, dont 90 % ne sont jamais allés à l'école ou n'ont suivi que le cycle primaire (Walther, 2011).

Le commerce informel est la principale source d'emploi des travailleuses indépendantes en Afrique centrale, de l'Est, australe et de l'Ouest. Il représente 60 % de l'emploi non agricole. Le commerce informel transfrontalier dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se chiffre à 17,6 milliards de dollars des États-Unis par an. Il représente 30 à 40 % des échanges intracommunautaires ; 70 % de ses effectifs sont des femmes. Il y a 10 ans, le commerce informel transfrontalier mené par les femmes représentait 64 % de la valeur ajoutée commerciale nationale au Bénin, 46 % au Mali et 41 % au Tchad. Vu la création d'emploi au sein du secteur des services, il y a fort à croire que ces chiffres restent valables (BIT, 2004). Dans la corne de l'Afrique, les exportations non officielles de certains produits agricoles comme le bétail et les céréales vers les pays voisins pourraient compter pour plus de 95 % des échanges totaux de ces marchandises (OIT, 2004). En Ouganda, la valeur totale des exportations informelles de biens industriels vers les pays voisins était estimée à 118 millions de dollars des États-Unis, soit 96 % des exportations industrielles officielles.

Le commerce intra-africain, qui ne compte que pour 14 % dans le commerce total, a une valeur ajoutée plus grande que le commerce de l'Afrique avec le reste du monde (CEA et CUA, 2012). Une augmentation de 1 % du commerce intra-africain officiel se traduit par une baisse de 0,45 % du chômage total des jeunes, et même de 0,61 % dans le cas des femmes (Anyanwu, 2014).

Vu la contribution du commerce à la création d'emploi, en particulier pour les femmes, il convient de ménager à ce secteur un environnement porteur et un cadre réglementaire.

COMMERCE ET EMPLOI

Dans sa majorité, l'abondante littérature théorique et empirique consacrée à l'incidence du commerce sur la création et la rémunération de l'emploi prend en compte le degré d'ouverture du commerce, le rôle de la réglementation du marché du travail et les coûts d'ajustement associés au commerce (Rodriguez et Rodrik, 2000 ; Baldwin, 2003 ; Lederman, 2011, notamment)¹⁰. Une étude sur le lien entre le commerce et la croissance en Afrique centrale, de l'Est, australe et de l'Ouest a montré qu'un gain de 1 % dans le ratio commerce-PIB se traduisait par une augmentation de 0,5 % environ de la croissance du PIB dans le court terme et de 0,8 % après 10 ans (Brückner et Lederman,

2012). La plupart des études mettent en évidence le fait que le commerce peut être un puissant moteur de croissance pour l'économie et l'emploi, surtout à long terme, parce qu'il stimule la productivité et augmente les chances des jeunes et des femmes de participer au marché du travail. À court terme, l'effet est toutefois moins clair, car certains travailleurs risquent de perdre leur emploi ou de voir leur salaire baisser alors que l'économie redistribue ses activités et ressources vers les secteurs exportateurs. L'effet du commerce sur la répartition des revenus dépendra habituellement des politiques de redistribution.

CONCLUSIONS

Si le secteur industriel a contribué à la croissance économique au cours des dernières années, sa croissance propre a été mue non pas par celle de l'activité manufacturière, mais plutôt par celle des services. Les pays africains doivent par conséquent mettre en place des politiques et des stratégies porteuses de changement structurel, en visant plus spécialement l'activité manufacturière et les services à haute valeur ajoutée, et déployer des efforts pour augmenter la productivité de l'agriculture, ce secteur restant le plus gros employeur et l'épine dorsale d'un grand nombre d'économies.

Pour robustes et soutenus qu'ils aient été, les résultats de l'Afrique en matière de croissance n'ont pas suivi une trajectoire de développement inclusive, qui doit pourtant s'imposer si cette croissance doit se traduire par des opportunités d'emploi accrues et une réduction de la pauvreté et des inégalités. Les pays africains doivent s'engager dans des stratégies axées sur le développement social sous toutes ses formes, le capital humain étant essentiel à l'innovation, l'industrialisation et le changement structurel.

Le rôle joué par le vaste secteur commercial informel et la contribution de ce secteur au PIB appellent des mesures dans plusieurs domaines : des politiques relatives au marché du travail (visant le développement des compétences ainsi que de l'adaptabilité de la population active, et facilitant la mobilité de celle-ci s'agissant des emplois, entreprises, industries ou régions); un cadre réglementaire efficace (qui doit rester le plus léger possible, encourager la concurrence et assurer l'ouverture du marché) ; des mécanismes de protection sociale ; des encouragements fiscaux et des facilités de crédit pour le développement du secteur privé portant principalement sur les petites et moyennes entreprises; de meilleures infrastructures et un accès plus large aux biens publics, à la technologie et au financement officiel pour les entreprises du secteur informel.

BIBLIOGRAPHIE

- Anyanwu, J. (2014). « *Does Intra-African Trade Reduce Youth Unemployment in Africa?* ». Working Paper Series, no 201, Avril. Tunis : BAD.
- Baldwin, R. (2003). « *Openness and Growth: What is the Empirical Relationship?* » NBER Working Paper, no 8578, Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research.
- Banque africaine de développement (2011). *Stratégie de développement urbain du Groupe de la Banque – Transformer les cités et villes d'Afrique en moteurs de la croissance économique et du développement social*. Tunis : BAD.
- Banque mondiale (2014). *Population estimates and projections*. En ligne : <http://data.worldbank.org/data-catalog/population-projection-tables>.
- Barnighausen, T. (2012). « HIV Treatment as Prevention: Issues in Economic Evaluation ». *PLoS Med* 9(7): e1001263. doi:10.1371/journal.pmed.1001263.
- Bloom, D.E., D. Canning, G. Fink, et J.E. Finlay (2009). « Fertility, Female Labor Force Participation, and the Demographic Dividend ». *Journal of Economic Growth*, vol. 14, no 2, p. 79 à 101.
- Bongaarts, J.C. (2013). « Is Fertility Transition in sub-Saharan Africa Different? » *Population and Development Review*, vol. 38, no 1, p. 153 à 168.
- Brückner, M., et D. Lederman (2012). « Trade Causes Growth in sub-Saharan Africa ». Policy Research Working Paper, no 6007, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Centre africain pour la transformation économique (2014). 2014 – African Transformation Report – Growth with Depth [un aperçu a été publié en français sous le titre « 2014 – Rapport sur la transformation de l'Afrique – Croissance en profondeur »]. Accra : ACET.
- Cline, W. (2004). *Trade Policy and Global Poverty*. Washington, D.C. : Peterson Institute for International Economics.
- Cole, M.A. (2006). « The Impact of Poor Health on Total Factor Productivity ». *Journal of Development Studies*, vol. 42, no 6, p. 918 à 93838.
- Commission de l'Union africaine, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, Programme alimentaire mondial des Nations Unies et Commission économique pour l'Afrique (2014). *Le coût de la faim en Afrique – L'incidence sociale et économique de la sous-nutrition chez l'enfant en Égypte, en Éthiopie, au Swaziland, et en Ouganda – Résumé de projet – Implications pour la transformation sociale et économique d'Afrique*. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine.
- Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique et Programme alimentaire mondial des Nations Unies (2014). *Le coût de la faim en Afrique – L'incidence sociale et économique de la sous-nutrition chez l'enfant en Égypte, en Éthiopie, au Swaziland, et en Ouganda*. Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique (2004). *Performance des dirigeants africains pour une meilleure santé*. Addis-Abeba : Commission économique pour l'Afrique.
- Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2012). *Rapport économique sur l'Afrique 2012 – Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance*. Addis-Abeba : Commission économique pour l'Afrique.
- Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2014). *Macroeconomic policy regimes, productivity growth and structural transformation in Africa*. Document d'information pour le Rapport économique sur l'Afrique 2015. Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2014). *Rapport économique sur l'Afrique 2014 – Politique industrielle dynamique en Afrique : Institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles*. Addis-Abeba : Commission économique pour l'Afrique.
- De Vries, G., M. Timmer, et K. De Vries (2013). « Structural Transformation in Africa: Static Gains, Dynamic Losses ». Research Memorandum, no 136, Université de Groningen, Groningen Growth and Development Centre, Pays-Bas.
- Drummond, P., V. Thakoor, et S. Yu (2014). « Africa Rising: Harnessing the Demographic Dividend ». IMF Working Paper, no WP/14/143, Washington.
- Fan, S., X. Zhang, et S. Robinson (2003). « Structural Change and Economic Growth in China ». *Review of Development Economics*, vol. 17, no 3, p. 360 à 377.
- Fosu, A. (2011). « Growth, Inequality, and Poverty Reduction in Developing Countries – Recent Global Evidence ». UNU-WIDER Working Papers, no 1, Université des Nations Unies, Helsinki.
- Fox, L., et A. Oviedo (2008). « Are Skills Rewarded in sub-Saharan Africa? Determinants of Wages and Productivity in the Manufacturing Sector ». Policy Research Working Paper, WPS no 4688, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Galor, O. (2005). « From Stagnation to Growth: Unified Growth Theory ». *Handbook of Economic Growth*, P. Aghion et S. Durlauf, dir., p. 172 à 234, Amsterdam : Elsevier Science B.V.
- Lederman, D. (2011). « International Trade and Inclusive Growth: A Primer for Busy Policy Analysts ». Policy Research Working Paper, no 5886, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Lee, R. (2003). « The Demographic Transition: Three Centuries of Fundamental Change ». *Journal of Economic Perspectives*, vol. 17, no 4, p. 167 à 190.
- Lewis, M. (2014). « What is the Impact of Health on Economic Growth – and of Growth on Health? ». *Encyclopedia of Health Economics*, A.J. Culyer, dir., p. 490 à 494, Elsevier. En ligne : <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B9780123756787006027>.
- Lu, C., G. Richard, Y. Liu, et S. Jian. (2009). « The Impact of Mental Health on Labour Market Outcomes in China ». *Journal of Mental Health Policy and Economics*, vol. 12, no 3, p. 157 à 166.

- McMillan, M.S., et K. Harttgen (2014). « What is Driving the 'African Growth Miracle'? ». NBER Working Paper, no 20077, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Nations Unies (2014). Rapport OMD 2014 – Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. New York : ONU.
- Nelson, R., et H. Pack (1997). « The Asian Miracle and Modern Growth Theory ». Policy Research Working Paper, WPS no 1881, Banque mondiale, Washington, D.C.
- ONU-Habitat (2010). L'état des villes africaines – Gouvernance, inégalité et marchés fonciers urbains. Nairobi : ONU-HABITAT.
- Organisation internationale du Travail (OIT) 2004. Gender and Employment Dimensions of Poverty: Policy Issues, Challenges and Responses. Genève : Organisation internationale du Travail.
- Organisation internationale du travail (OIT) 2014. Rapport sur le travail dans le monde. Genève : Organisation internationale du Travail.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2014). Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013/4 – Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous. Paris : UNESCO.
- Philips, A. (2014). « African Urbanization ». Harvard International Review, 35(3) Africa, Economics, Politics, World in Review, mars 2014.
- Pina, P., T. Kotin, V. Hausman, et E. Macharia (2012). Innovative Secondary Education for Skills Enhancement (ISESE) – Skills for Employability: The Informal Economy. Results for Development Institute, Washington, D.C.
- Ravallion, M. (2001). « Growth, Inequality and Poverty: Looking Beyond Averages ». World Development, vol. 29, no 11, p. 1803 à 1815.
- Republic of Mauritius (2009). Education & Human Resources Strategy Plan 2008-2020. Ministry of Education, Culture & Human Resources. En ligne : http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Mauritius/Mauritius_EHRSP_2008_2020.pdf (source consultée le 28 janvier 2015).
- Rodriguez, F., et D. Rodrik (2000). « Trade Policy and Economic Growth: A Skeptic's Guide to the Cross-National Evidence ». NBER Macroeconomics Annual, B. Bernanke et K. Rogoff, dir., p. 261 à 325, Cambridge : MIT Press.
- Rosenzweig, M.R. (1990). « Population Growth and Human Capital Investments: Theory and Evidence ». Journal of Political Economy, vol. 98, no 5, p. 38 à 70.
- Soares, R.R. (2005). « Mortality Reductions, Educational Attainment, and Fertility Choice ». American Economic Review, vol. 95, no 3, p. 580 à 601.
- Soares, R.R., and B.L. Falcao (2008). « The Demographic Transition and the Sexual Division of Labor ». Journal of Political Economy, vol. 116, no 6, p. 1058 à 1104.
- Valensisi G, et A. Gauci (2013). « Graduated Without Passing? The Employment Dimension and LDCs' Prospects under the Istanbul Programme of Action ». Communication présentée à la Fourth CICE Conference on Structural Change, Dynamics, and Economic Growth, Livourne
- Walther, R. (2011). « Building Skills in the Informal Sector ». Document d'information pour le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2012.
- Watkins, K. (2013). Too Little Access, not Enough Learning; Africa's Twin Deficit in Learning. En ligne : www.brookings.edu/foresight/africa.

ANNEXE 2.1

FIGURE A2.1 : CROISSANCE AGRICOLE PAR SOUS-RÉGION, 1961-2012¹¹

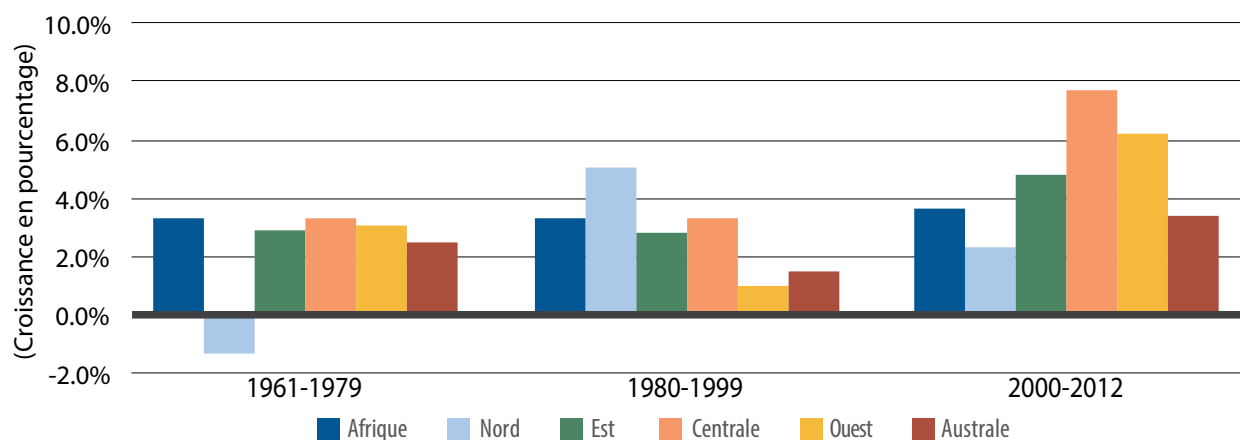


FIGURE A2.2 : CROISSANCE INDUSTRIELLE PAR SOUS-RÉGION, 1961-2012

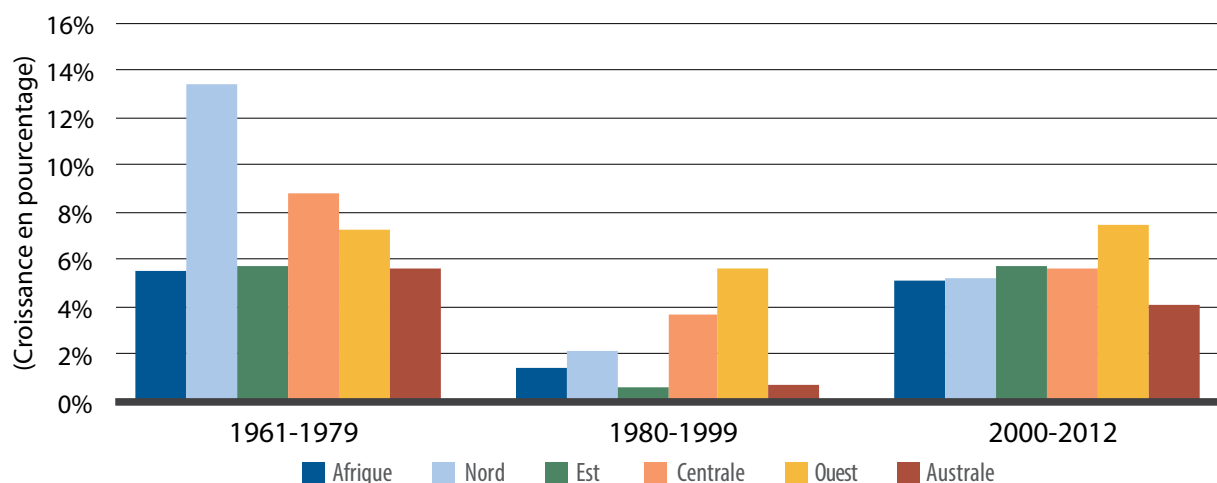
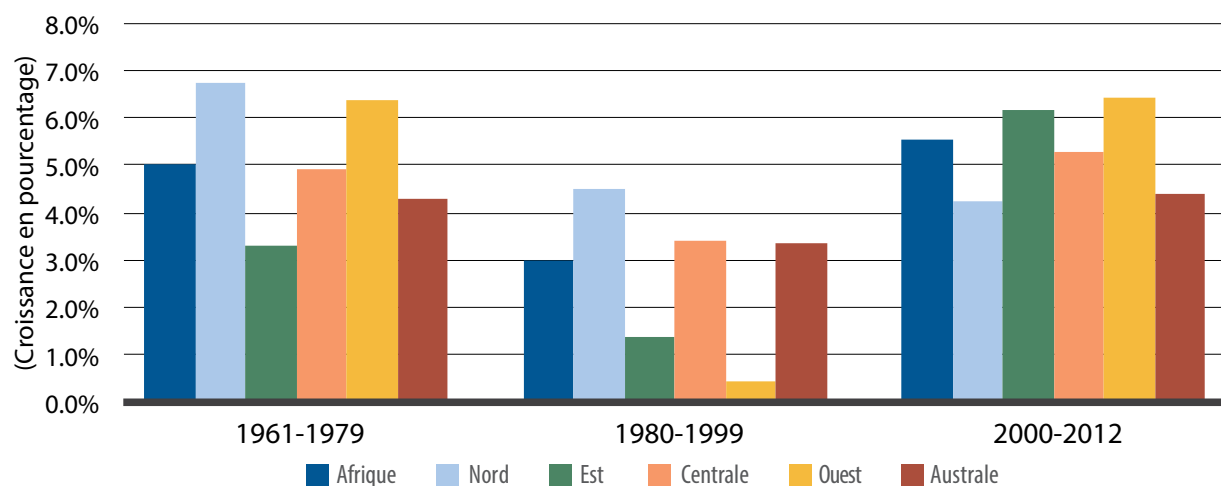


FIGURE A2.3 : CROISSANCE DES SERVICES PAR SOUS-RÉGION, 1961-2012



Source : Calculs fondés sur les Indicateurs du développement dans le monde (base de données).

NOTES

- 1 Estimation de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) fondée sur les Indicateurs du développement dans le monde (base de données).
- 2 Estimation de la CEA fondée sur les Indicateurs du développement dans le monde (base de données).
- 3 Les années 2001 et 2012 ont été supprimées pour les pays riches en ressources minérales. En 2001, la production manufacturière y a connu une croissance exceptionnelle de 19,1 %, alors que la croissance de la production industrielle n'a été que de 1,3 %. La contribution statistique de l'activité manufacturière à la croissance industrielle s'est ainsi trouvée portée à 603 %, par rapport à 11 % l'année précédente. En 2012, la production industrielle y a augmenté de 0,1 % et la production manufacturière y a baissé de 1,7 %, ce qui a ramené la contribution de cette dernière à -399 %. L'année 2010 a été supprimée pour les pays pauvres en ressources minérales, la contribution de la production manufacturière à la croissance industrielle s'y calculant à 10 694 % en raison d'une croissance industrielle de 0,04 %. Les années 2010 et 2012 ont été supprimées pour les pays exportateurs de pétrole. En 2010, la contribution de l'activité manufacturière y a été de 384 %, par rapport à -8 % l'année précédente. En 2012, la contribution manufacturière y a été de -4 438 %.
- 4 Les données et analyses relatives à l'ouverture des échanges, à la diversification des exportations et à la composition des échanges intra- et extra-africains sont présentées aux chapitres 3 et 5.
- 5 La part déclinante de l'agriculture dans le PIB et l'emploi, l'exode rural soutenu par le développement rural et urbain, la montée d'une économie moderne fondée sur l'industrie et les services, et une transition démographique où les taux de natalité et de mortalité passent de niveaux élevés à des niveaux bas (sous l'effet de meilleures conditions de santé dans les zones développées et urbaines).
- 6 Seuls six pays pour lesquels des données d'élasticité sont disponibles remplissent ces critères : le Burundi, le Gabon, le Libéria, le Nigéria, la République du Congo et la République démocratique du Congo.
- 7 La moyenne mondiale est inférieure à 0,4 (ONU-Habitat, 2010).
- 8 L'indicateur présente le sous-emploi comme un pourcentage de la population active totale ou de la population active occupée.
- 9 Selon la définition normalisée par l'OIT, l'emploi informel est le nombre total d'emplois informels exercés dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des ménages produisant des biens pour usage propre ou employant des travailleurs domestiques rémunérés (OIT, 2014).
- 10 Voir aussi Cline (2004) pour un examen exhaustif des publications.
- 11 L'année 2010 a été supprimée pour l'Afrique de l'Ouest dans les chiffres sous-régionaux en raison du changement de base de calcul au Nigéria, qui a donné lieu à des valeurs de croissance atypiques.

Deuxième partie – LIEN INDUSTRIALISATION-COMMERCE

CHAPITRE

3

THEORIES ET EXPERIENCE

Une politique commerciale bien conçue et gérée - allant de pair avec des politiques complémentaires - peut provoquer le décollage industriel d'une économie.

Les pays africains ont besoin de telles politiques pour les aider à surmonter leur incapacité de s'industrialiser. Des pratiques agricoles rudimentaires et des services essentiellement informels conduisent des chances perdues pour la croissance. C'est pourquoi la tâche essentielle de l'Afrique consiste à promouvoir des industries solides et à forte intensité de main-d'œuvre pour la création d'emplois et une utilisation efficace de diverses ressources du

continent. L'industrialisation de l'Afrique devrait cibler des marchés africains (par le biais d'une intégration régionale plus étroite) et au-delà (par des accords commerciaux plus équitables), et dans un cas comme dans l'autre, l'ouverture des marchés sera indispensable.

Ce chapitre examine une théorie et un cadre pour une politique commerciale propre à promouvoir l'industrialisation et à assurer la cohérence entre les autres politiques nationales, une politique qui est sélective (essentiellement pour des raisons de coût) et qui fonctionne dans la marge d'action de plus en plus étroite dont disposent les pays.

FONDEMENTS THÉORIQUES DES BÉNÉFICES COMMERCIAUX DE L'INDUSTRIALISATION

La production est au cœur du commerce. L'application de la théorie commerciale agit donc indirectement sur ce que les pays pratiquant le commerce devraient produire pour maximiser leur bien-être, et la théorie commerciale ayant changé, ses hypothèses concernant l'environnement mondial se sont modifiées.

Les théories commerciales ont évolué au fil des ans passant d'une optique macroéconomique à une optique microéconomique. Les théories microéconomiques découlent de l'idée que ce sont des entreprises, et non des pays, qui mènent le commerce. En conséquence, il importe de comprendre les caractéristiques des entreprises et des industries, et c'est cela qui est la base des nouvelles théories commerciales. Les questions traitées par ces nouvelles théories et l'expérience des pays industrialisés (en particulier ceux qui le sont nouvellement) soulignent avec force la nécessité pour l'Afrique de repenser la conception et la mise en œuvre de ses politiques commerciales et des politiques qui en sont complémentaires.

La production industrielle moderne se caractérise par un nombre bien moindre de producteurs qu'auparavant. À titre d'exemple, il y a moins de 20

grands constructeurs mondiaux de voitures dans le monde et encore moins de fabricants mondiaux de chocolat. L'entrée de nouvelles entreprises dans ces industries et dans d'autres est loin d'être gratuite au regard des énormes investissements nécessités. De surcroît, ces quelques entreprises pourraient s'entendre pour empêcher l'entrée d'entreprises pressenties. S'ils veulent que l'industrialisation impulsée par le commerce soit efficace, les pays africains doivent bien comprendre la structure du marché et les interactions éventuelles d'entreprises.

Les usines de production et la technologie modernes se caractérisent par des économies d'échelle. De nouvelles machines et des innovations ont favorisé et maintenu l'hégémonie de quelques entreprises dans des secteurs déterminés grâce à des rendements d'échelle croissants. Chaque génération de technologies améliore l'efficacité et la capacité des générations précédentes. La taille minimum des usines augmente au fil des ans, ce qui permet aux entreprises de réduire les coûts unitaires.

Même sans différences dans la dotation en ressources ou dans la technologie, les structures de production bénéficiant d'économies d'échelle énormes créent des incitations à la commercialisation et à la spécialisation

dans des produits différenciés ayant le même niveau d'utilité. La préférence des consommateurs allant à la variété et aux coûts de transaction en baisse étend la portée et la dimension des économies d'échelle. Ainsi, bien que l'accès à de grands marchés revête de l'importance dans l'industrialisation impulsée par le commerce, peu de pays africains sont bien placés pour en tirer parti, ce qui met en lumière l'intégration régionale comme solution de rechange.

Le corolaire est la préférence des producteurs pour la variété des intrants. Un système de production efficace recherche les intrants sur différents marchés afin de réduire au minimum les coûts de production. Pratiquer le commerce des produits intermédiaires et procéder à la modernisation dans une chaîne de valeur donnée (ou intégrer cette chaîne de valeur) passe également par une facilitation efficace du commerce.

La production industrielle est marquée par des externalités et des effets d'entraînement. Les externalités négatives sont préjudiciables à la durabilité sociale, économique et environnementale et tout devrait être fait pour réduire les effets secondaires indésirables de l'industrialisation. Il faudrait encourager les externalités et les effets d'entraînement positifs par des mesures gouvernementales délibérées. Au nombre des dimensions des externalités figurent notamment la recherche-développement (R-D), l'apprentissage par la pratique, l'apprentissage de l'exportation, la formation sur le tas et les effets d'entraînement sous forme de connaissances provenant des compagnies étrangères. D'autres types d'externalités sont les externalités liées aux produits et les externalités

liées à la variété des intrants, de même que les externalités liées à l'information et à la coordination, toutes devant être mises à contribution en vue du changement structurel.

L'intervention des pouvoirs publics est compréhensible, mais elle nécessite que les décideurs (ou leurs conseillers) comprennent l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ses multiples règles compliquées (encadré 3.1) ainsi que les circuits économiques par lesquels le commerce et la politique commerciale influent sur l'industrialisation. Les pays produisent et exportent les biens contenant les facteurs dont ils regorgent. Les ressources naturelles de l'Afrique sont abondantes – ce qui explique la structure de ses exportations – mais il lui faut transformer par l'industrialisation ces ressources en produits de grande valeur. Elle doit transformer ses fèves de cacao en chocolat et son pétrole brut en produits raffinés. Un fil de l'épais tissu de l'industrialisation est la politique commerciale.

Concevoir une bonne politique commerciale est un exercice d'équilibrage consistant à fournir des incitations aux entreprises pour qu'elles innovent, à renforcer les capacités, investissent dans la R-D et modernisent la technologie.

ENCADRÉ 3.1 : VAINCRE SON SYSTÈME OU SE LAISSER VAINCRE

Créée en 1995 pour succéder à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'OMC a élargi la portée du commerce et des questions liées au commerce qui sont de son ressort. Toutefois, elle a rendu un accord mondial sur les questions beaucoup plus difficile, en témoignant les négociations inachevées après 15 ans du Cycle de Doha et la prolifération des accords commerciaux régionaux.

Quarante-deux pays africains sont membres de l'OMC, mais ils n'ont pas encore renforcé leur capacité de participer pleinement à l'OMC, en particulier pour utiliser le système commercial multilatéral à leur avantage.

CADRE DE POLITIQUE COMMERCIALE SÉLECTIVE

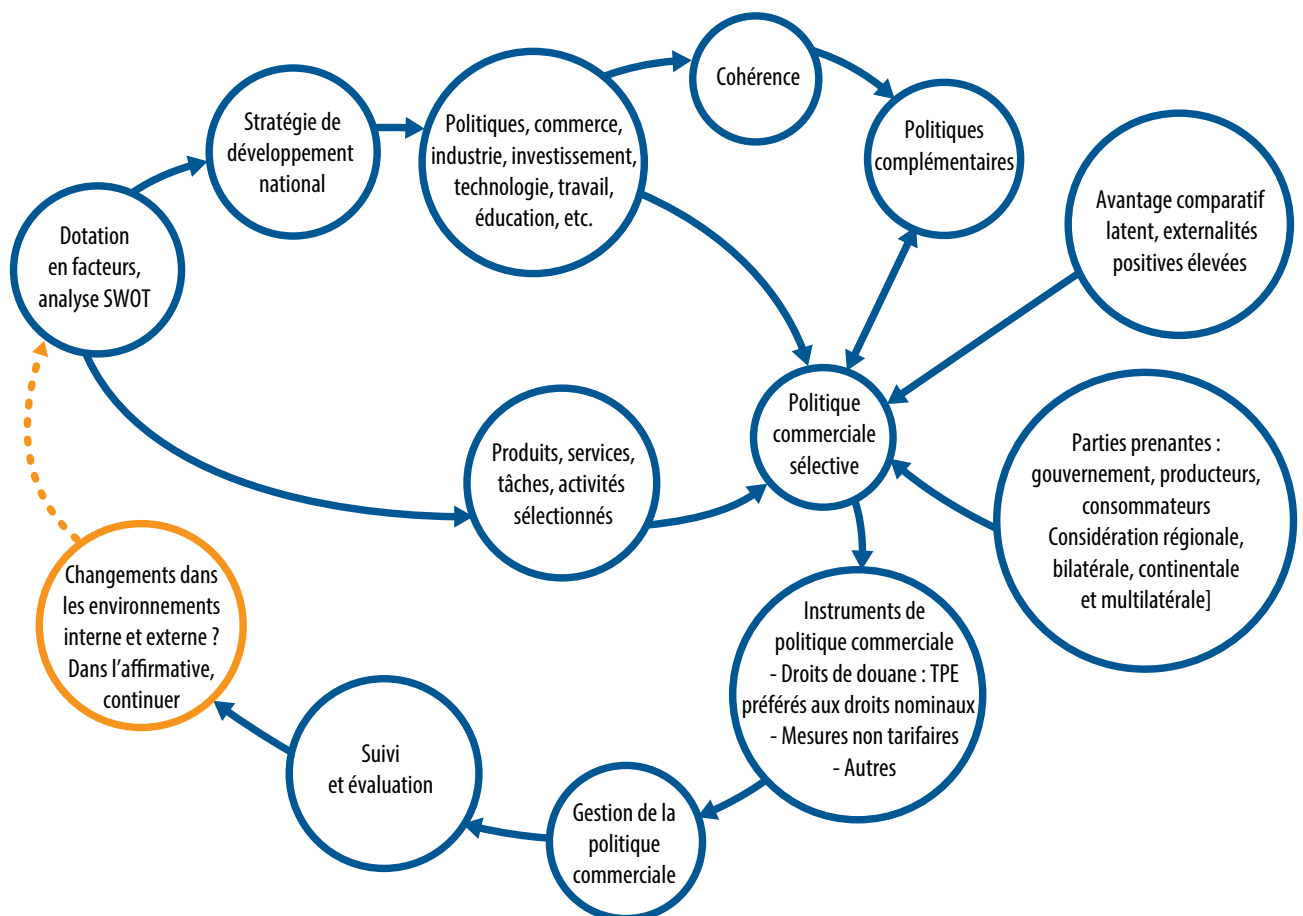
Concevoir une bonne politique commerciale est un exercice d'équilibrage consistant à fournir des incitations aux entreprises pour qu'elles innovent, à renforcer les capacités, à investir dans la R-D et à moderniser la technologie. Cependant, cela ne doit pas exposer les « industries naissantes » (voir encadré 3.2 ci-dessous) à la concurrence internationale, parce cela pourrait désindustrialiser l'économie étant donné que ces industries sont submergées par les ressources d'entreprises beaucoup plus riches venant de l'étranger.

Le point de départ d'un cadre de politique commerciale sélective (figure 3.1) et de toute politique commerciale est la stratégie de développement national^{1,2}. La stratégie devrait incorporer tous les attributs du pays: ses opportunités et ses défis aussi

bien que les liens et les synergies parmi les secteurs économiques. Une stratégie de développement devrait également assigner des rôles particuliers et non conflictuels, mais complémentaires à différentes unités et parties prenantes. Ces rôles sont ensuite traduits en documents de politique.

Une relation forte entre la politique industrielle et la stratégie nationale de développement et entre les politiques commerciales et industrielles est requise. Ces documents directifs et d'autres doivent en principe être étroitement intégrés. En effet, l'idéal c'est une politique commerciale et industrielle intégrée. Une relation forte similaire doit exister entre ces deux types de politiques et les autres politiques, notamment celles relatives à la technologie, à la main-d'œuvre, à la fiscalité et au taux de change. La

FIGURE 3.1 : CADRE DE POLITIQUE COMMERCIALE SÉLECTIVE



Note : Des flèches sont requises pour indiquer qu'à toute étape du processus, une réévaluation peut s'avérer nécessaire. C'est ainsi qu'après le suivi et l'évaluation, le processus peut être réinitialisé à n'importe quelle étape.
TPE = taux de protection effective.

cohérence est importante parce que, à elle seule et sans politiques complémentaires appropriées, la politique commerciale ne peut déclencher l'industrialisation et le changement structurel.

Le niveau suivant concerne les questions se posant dans l'élaboration du cadre de politique commerciale. Une bonne politique commerciale doit être interactive, itérative et évolutive. Une politique commerciale est interactive lorsque toutes les parties prenantes sont engagées dans le processus ou ont des possibilités égales d'y contribuer. De toute évidence, le commerce dispose d'un très large éventail de parties prenantes allant des ministères, départements et organismes de l'État aux producteurs et consommateurs. Cette approche permet aux divers groupes de contribuer au processus et aux décideurs d'obtenir l'adhésion. Qui plus est, elle présente également une plate-forme pour l'échange d'idées et de données d'expérience et, dans la foulée, les parties prenantes au processus tendent à imaginer le meilleur moyen de tirer avantage de la nouvelle politique commerciale (ou de ses réformes).

Les paramètres éclairant le processus comprennent les dotations en facteurs du pays, les capacités technologiques des entreprises manufacturières et les autres attributs spécifiques du pays. Ces paramètres doivent être évalués par rapport aux attributs des autres pays. L'objectif est de fournir des informations au sujet des avantages ou désavantages comparatifs d'un pays dans différents secteurs (biens et services). Il est souhaitable à ce niveau – et surtout pour une politique commerciale sélective – que des études fondées sur l'observation factuelle contribuent à déterminer l'avantage comparatif d'un pays. Partant, des études analytiques rigoureuses sont requises (d'ordinaire analyse SWOT: analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces).

On s'attend à ce que, sur la base d'une analyse rigoureuse, différents pays (voire le même pays à différentes époques) soient bien informés et que la conception de la politique commerciale réponde aux questions soulevées dans les études. Un tel exercice peut conduire à différentes orientations de la politique commerciale. Certains pays peuvent pencher pour une politique commerciale libérale; d'autres peuvent adopter une politique commerciale restrictive. La politique commerciale d'un petit pays peu doté de ressources ne sera pas nécessairement proche de celle d'un grand pays doté de ressources.

Une politique commerciale sélective entraîne deux « grandes tâches »: choisir des industries (ou tâches) qui bénéficieront d'un traitement spécial, et choisir des instruments de politique commerciale afin d'influencer non seulement les produits, mais aussi le processus. Certaines industries ou tâches seront aidées à rivaliser sur le plan mondial, certaines (des industries naissantes) seront protégées contre la concurrence internationale pendant un certain temps et seront développées pour rivaliser sur le plan international plus tard.

La politique commerciale sélective a suscité un vaste débat sur ses divers éléments, notamment les critères de sélection, les instruments de politique appropriés et la gestion du processus. Ces questions ne sont toujours pas pleinement résolues. Cependant, la littérature fournit certains paramètres pour choisir les gagnants et éviter les perdants³. Le but de la sélection doit être capital.

Pour des industries déterminées, des vérifications diagnostiques appropriées sont requises pour déterminer et analyser les entraves à une performance optimale et les éventuels instruments de politique (y compris de politique commerciale) pour y remédier. D'autres politiques, celles qui sont complémentaires, peuvent être plus aptes à s'attaquer à certaines des contraintes identifiées (chapitre 5). Il se peut aussi que l'efficacité des instruments de politique commerciale appropriés soit amoindrie par ces autres facteurs. Dans tous les cas, les décideurs doivent déterminer toutes les politiques possibles requises et, dans le cas de la politique commerciale, tous les instruments de politique commerciale possibles.

Les instruments de politique commerciale pour une politique commerciale sélective devraient être choisis et appliqués avec soin, en envisageant un bon apport de valeur ajoutée. De ce fait, l'accent doit être mis sur le taux de protection effective (TPE) plutôt que sur des tarifs nominaux. Les effets éventuels des mesures de politique commerciale sur les chaînes de valeur mondiales (chapitre 4) devraient être reconnus et pris en compte dans la conception et la mise en œuvre de la politique commerciale (tableau 3.1).

TABLEAU 3.1 : MESURES DE POLITIQUE COMMERCIALE ET EFFETS ÉVENTUELS SUR LES CHAÎNES DE VALEUR MONDIALE

Mesure de politique commerciale	Effet potentiel lié à l'investissement (illustratif)
Droits d'importation, progressivité des droits. Obstacles non tarifaires: normes réglementaires (par exemple obstacles techniques au commerce et mesures sanitaires et phytosanitaires).	Effet négatif sur les investissements dans le secteur des exportations dans les opérations faisant intervenir la teneur en importations faisant l'objet de la mesure. Effet positif sur les investissements à la recherche de marchés ou en vue de la substitution de produits locaux aux importations (saut d'obstacle).
Facilitation du commerce (s'appliquant tant aux importations qu'aux exportations). Promotion des exportations (par exemple financement des exportations, garanties du crédit et foires commerciales).	Effet positif sur les investissements dans le secteur des exportations par la réduction du coût des passages multiples des frontières s'agissant tant des importations que des exportations et par le biais d'exportations accélérées (revêtant un intérêt particulier dans le domaine des chaînes de valeur mondiales pour lesquelles le facteur temps est déterminant). Effet positif sur les investissements à la recherche de marchés qui bénéficient d'importations facilitées (et rendues moins chères).
Accords préférentiels ou accords de libre-échange (notamment les règles d'origine et les accords sectoriels).	Effet positif sur les investissements qui bénéficient d'un commerce plus facile (et moins cher) entre les pays membres, renforcement des chaînes de valeur régionales. Effet positif sur les investissements à la recherche de marchés par le biais d'économies d'échelle résultant de l'activité au service d'un marché plus grand. Effet de consolidation sur les investissements (principalement grâce à des fusions et à des acquisitions) par suite d'une reconfiguration des chaînes de valeur mondiales dans les pays membres.
Préférences pour le développement de l'accès aux marchés (par exemple Système généralisé de préférences, initiative « Tout sauf les armes », loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique).	Effet positif sur les investissements étrangers dans les pays bénéficiant de préférences ciblant les exportations destinées aux pays donneurs de préférences.
Mesures commerciales correctives (par exemple pratiques antidumping, garanties et droits compensateurs).	Effet négatif sur les investissements orientés vers les exportations dans le pays touché par la mesure (et sur les investisseurs présents dans le secteur des exportations qui ont pris des décisions d'investir avant l'adoption de la mesure).

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2013).

D'autres considérations importantes comprennent les coûts et avantages relatifs des instruments de politique choisis, l'efficacité relative des instruments de politique et la structure du marché de l'industrie choisie.

Une politique commerciale sélective est nécessairement à deux volets: le volet pour les secteurs sélectionnés et le volet pour les secteurs non sélectionnés. Les secteurs sélectionnés peuvent constituer soit une liste positive soit une liste négative. La liste positive contient les industries autonomisées et soutenues pour rivaliser à l'échelle mondiale. L'appui qui leur est accordé vise essentiellement à s'attaquer aux externalités et aux échecs en matière de coordination. La liste négative contient des industries qui sont considérées comme « naissantes »

et mises à l'abri de la concurrence internationale. Une fois qu'est créée une liste sélective, les autres secteurs – qu'ils soient positifs ou négatifs – n'y figurent pas et ne seront ni promus ni protégés.

Lorsque la protection d'une industrie naissante est le fondement de la sélection et que les droits d'importation sont l'instrument dominant, les coûts et avantages relatifs des trois principaux instruments de politique possibles devraient être évalués (encadré 3.2). Ces trois instruments ont des incidences différentes sur les matières premières, les biens intermédiaires et les biens finaux.

La plupart des pays africains s'appuient sur un ensemble limité d'instruments de politique commerciale, essentiellement les droits de douane,

ENCADRÉ 3.2 : PROTECTION DES INDUSTRIES NAISSANTES: DROITS D'IMPORTATION, CONTINGENTS D'IMPORTATION ET SUBVENTIONS À LA PRODUCTION

En gros, trois instruments de politique peuvent être utilisés pour protéger les industries naissantes contre la concurrence des importations: droits d'importation, contingents d'importation et subventions à la production.

Lorsqu'ils choisissent l'un de ces instruments, les décideurs doivent, par voie d'analyse, prendre celui qui aboutira à deux résultats: la diminution automatique du niveau de protection à mesure que progresse l'apprentissage et que s'accroît l'efficacité de la production; et l'élimination immédiate de la protection une fois que l'apprentissage a cessé.

Chacun des trois instruments a ses inconvénients pour les incidences en termes de coût de la protection. En général, les droits d'importation et les contingents d'importation génèrent des coûts de distorsion de la consommation et de la production parce qu'ils interfèrent avec les décisions normales en matière de consommation et de production. Mais les deux facteurs produisent pour l'État des avantages sous forme de recettes fiscales. Une subvention à la production ne génère que des coûts de distorsion de la production parce qu'elle n'affecte pas le prix du marché, bien qu'elle impose un coût à l'État au lieu de lui rapporter des recettes.

Si les décideurs veulent réduire au minimum le coût de production (pour les consommateurs et l'économie), ils devraient recourir à une subvention à la production, qui est aussi l'instrument le plus approprié pour soutenir la production intérieure de matières premières à usage industriel et d'intrants/biens intermédiaires. De ce fait, des produits tels que le fer, l'acier et le ciment – qui sont cruciaux pour d'autres industries et en constituent des intrants majeurs – ne devraient pas être protégés par des droits d'importation et des contingents d'importation. En cas de protection, leurs prix seront augmentés et partant les coûts des produits finaux dont ils sont des intrants. L'instrument approprié

pour ce type de protection des industries naissantes est une subvention à la production, qui a pour effet de réduire leurs coûts au lieu de relever leurs prix.

Il se peut que les subventions à la production ne soient pas possibles en raison de contraintes budgétaires. Mais même alors, une subvention croisée intra-industrielle pourrait être envisagée. En particulier, si l'État souhaite soutenir tant la production intérieure des composants que le montage d'automobiles, par exemple, une partie du train de mesures intégrées peut offrir une protection tarifaire pour le produit final (l'automobile entièrement montée) et une subvention à la production pour la fabrication intérieure de la plupart des composants les plus importants. Dans ce train de mesures, une partie des recettes fiscales que l'État tire du volet politique tarifaire fondée sur les droits peut servir à financer l'élément subvention à la production.

Dans les autres cas, une subvention croisée intra-industrielle peut ne pas être viable, comme le démontrent deux exemples. La préoccupation générale à propos de la sécurité alimentaire indique qu'il ne serait peut-être pas sage de recourir à des instruments de politique fiscale pour encourager la production et la transformation intérieures de produits alimentaires, tels que le riz et le blé, parce que la protection tarifaire fera monter les prix des produits alimentaires en pénalisant ainsi les consommateurs relativement pauvres dont la sécurité alimentaire devrait être protégée. En règle plus générale, une politique de nourriture bon marché est importante dans une stratégie d'industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre et de développement, qui doit s'appuyer sur une main-d'œuvre efficace, mais faiblement rémunérée. Étant donné le rôle exceptionnel de l'alimentation en tant que bien salarial, une telle stratégie est rendue possible et peut être soutenue par une politique de nourriture bon marché l'accompagnant.

Le deuxième exemple est le recours à des instruments de politique tarifaire pour promouvoir la production intérieure de médicaments et de produits sanitaires essentiels. Tout comme dans le cas des produits alimentaires, une politique de protection tarifaire fera monter les prix des médicaments et peut mettre ces produits hors de la portée de ceux qui en ont le plus besoin. Dans tous ces cas, l'instrument de politique de rechange plus viable est une subvention à la production, dont l'objectif est de réduire le coût de la production intérieure, sans toucher aux prix des importations.

Enfin, les décideurs devraient avoir conscience de ce qu'implique le fait d'appliquer l'argument de la protection des industries naissantes sans s'assurer de la réunion des conditions préalables au succès. Sans un marché intérieur suffisamment grand et s'il n'apparaît pas clairement que les industries protégées présentent des avantages comparatifs dynamiques latents, bénéficient d'importantes économies d'échelle et génèrent des externalités et des effets d'entraînement positifs, la politique de protection risque de créer un ensemble de producteurs monopolistiques ou quasi monopolistiques dont l'efficacité chutera probablement au lieu de s'accroître, faute de concurrence. En conséquence, de tels producteurs continueront d'exiger de plus en plus de protection, avec la menace implicite ou explicite de chômage généralisé si l'État ne satisfait pas à cette exigence.

Lorsqu'il adopte une stratégie de développement industriel basée sur l'argument de la protection des industries naissantes, un gouvernement qui ne souhaite pas se voir obligé au sujet d'une politique qui a échoué devrait, d'entrée de jeu, fixer des conditions préalables et des critères clairs pour le succès. Il doit également être prêt à appliquer rigoureusement le test de succès et ne pas hésiter à « abandonner » si ce test échoue.

Source: Oyejide (2014).

ce qui indique un manque de capacités pour développer et institutionnaliser les instruments appropriés. C'est pourquoi par exemple nombre de pays du continent consolident leurs droits de douane à des taux plafonds - il faut de plus grandes capacités pour des mesures de protection conditionnelle telles que les mesures de sauvegarde et antidumping - mais les taux plafonds créent des incertitudes et envoient les mauvais signaux aux investisseurs potentiels, étant donné que le pays se réserve le droit de modifier les droits à volonté.

Le suivi et l'évaluation, aussi, sont souvent compromis ou totalement négligés, mais ils peuvent être soutenus par des variables intermédiaires qui peuvent permettre de mesurer les progrès ou l'efficacité de la politique. De telles variables peuvent inclure des changements dans la composition du commerce en train d'être ciblé (commerce des biens intermédiaires), des augmentations de l'investissement direct étranger

(IDE) destiné à un secteur d'intérêt particulier et un dédouanement plus court des biens en provenance des ports. Une bonne politique commerciale est dynamique et s'adapte aux changements intervenant dans l'environnement interne et externe, et elle fait l'objet de réexamen à certains intervalles (assez longs pour permettre aux entreprises d'ancrer leur planification et leurs investissements).

ÊTRE AU DIAPASON DES DIRIGEANTS

Un dividende possible pour ceux qui abordent tard le développement industriel est qu'ils peuvent tirer parti du fait que les capitaux vont d'ordinaire des pays développés aux pays moins développés - théorie du vol d'oies sauvages. Cela commence par une rapide expansion d'une production manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre, première étape de l'industrialisation, qui provoque des changements

ENCADRÉ 3.3 : EXPÉRIENCES NON AFRICAINES D'INDUSTRIALISATION RÉUSSIES GRÂCE AU COMMERCE

Le Royaume-Uni, premier pays du monde à s'être industrialisé, a utilisé les interventions de l'État pour protéger les industries intérieures aux premiers stades de l'industrialisation, notamment la protection industrielle sélective; l'ouverture progressive, commençant par la réduction des droits de douane, suivie du libre-échange; et l'utilisation du marché intérieur comme cadre d'apprentissage de la concurrence internationale.

Petite au début, la liste des industries protégées s'est agrandie. La protection des importations a été appliquée pour la première fois aux produits en laine, aux produits en coton et au fer; pour s'étendre à d'autres métaux, au fer forgé, au cuir, à la construction navale et à la pêche; puis au lin et à la soie (Shafaeddin, 1998). « C'est seulement après que la Révolution industrielle s'est bien établie et que la Grande-Bretagne eut consolidé sa base industrielle que le pays a commencé à suivre vers 1850 une politique de libre-échange à la suite d'une certaine réduction tarifaire progressive » (Shafaeddin, 1998).

La plupart des autres pays qui se sont industrialisés ont suivi ce schéma, notamment l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis, la France et les Pays-Bas, avec cependant des

périodes de protection se raccourcissant. Et au moment où le processus atteignait le Japon et les pays nouvellement industrialisés d'Asie de l'Est - RAS de Hong Kong, Chine, Singapour, République de Corée et Taiwan le Taipei chinois, ces périodes étaient encore plus courtes.

S'appesantir sur l'Asie de l'Est peut se comprendre étant donné sa croissance spectaculaire et sa transformation, et ultérieurement sur la Chine, qui a en 20 ans sorti davantage de personnes de la pauvreté que tout autre pays, ou groupe de pays, en une période comparable.

Le Japon et les tigres d'Asie de l'Est

Le Japon n'a commencé à libéraliser son économie qu'après 1973, bien qu'ayant après 1950 ciblé des industries devant bénéficier des interventions de l'État, notamment les secteurs des automobiles, des ordinateurs, de l'électronique et des appareils électriques, la sidérurgie, les fibres synthétiques, la construction navale, le raffinage du pétrole et la pétrochimie. Il a utilisé des instruments tels que les prêts, les subventions, les incitations fiscales, ainsi que la promotion des exportations; la protection du marché intérieur par des droits prohibitifs, les contingents d'importation, les

restrictions imposées aux investissements étrangers; et la coordination des accords sur la technologie et les subventions.

Ce que les pays africains dynamiques peuvent apprendre de l'expérience du Japon c'est que l'État évaluaient régulièrement les résultats industriels et ajustait ses interventions; il n'a ouvert l'économie que progressivement; il entretenait une relation forte et interactive avec le secteur privé, relation dans laquelle les entreprises respectaient d'habitude les « directives administratives » non contraignantes; il se concentre sur le développement technologique, le renforcement et la diversification industriels maintenant qu'il ne peut pas utiliser certains de ses instruments de politique commerciale traditionnels; il a analysé de manière approfondie ses accords avec l'OMC (par exemple l'aide pour le développement technologique et régional est toujours permise, aide qu'il met pleinement à contribution); et il utilise largement les associations commerciales (puisque l'OMC exclut certaines pratiques menées par l'État, mais non par les acteurs non étatiques). Cela va sans dire, les normes privées sont très élevées dans les chaînes de valeur mondiales, indépendantes de l'OMC.

dans l'économie. La hausse des salaires et d'autres prix des facteurs sont d'une importance particulière pour les capitaux. L'effet de cette expansion est la perte de l'avantage comparatif par la production manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre et, partant, c'est le moment pour les capitaux de fuir vers d'autres pays ou régions. À part la recherche d'économies ayant de faibles prix des facteurs (notamment les salaires), les investisseurs prennent en considération la stabilité macroéconomique, la taille du marché intérieur et les capacités technologiques des entreprises nationales.

Conformément à la théorie du vol d'oies sauvages, de nombreux analystes estiment que le mouvement des capitaux de la Chine est imminent, bien que la prochaine destination du mouvement soit inconnue. Si les pays africains sont des candidats éventuels aux capitaux en provenance de la Chine, il existe d'autres candidats à ces capitaux que sont le Viet

Nam, le Cambodge et le Bangladesh. Les pays africains devraient se positionner pour tirer parti de ces opportunités. Le Japon positionne de la même manière ses compagnies pour leur délocalisation en Afrique en consacrant ses dépenses à la formation et à l'éducation industrielles en vue d'inculquer l'éthique et les méthodes professionnelles en Afrique. Les Britanniques (et d'autres Occidentaux) ont apporté leurs capitaux en Afrique il y a longtemps (encadré 3.3).

Un dividende possible pour ceux qui abordent tard le développement industriel est qu'ils peuvent tirer parti du schéma du « vol d'oies sauvages ».

Le Gouvernement japonais applique toujours une stratégie commerciale et industrielle forte au moyen d'instruments traditionnels (protection du marché intérieur et promotion des exportations) sous une nouvelle apparence; la persuasion morale; les instruments de politique appliqués par catégorie (« lever du soleil » ou « coucher du soleil »); et une « politique d'ouverture progressive ». Cette situation n'est pas fondamentalement différente de l'ouverture antérieure d'autres pays développés dans un secteur dont la réaction à l'offre avait été pleinement développée.

Politique commerciale sélective de la Chine

Le rôle de l'État en Chine va bien au-delà du commerce. État « développementiste », la Chine a pu élaborer une politique cohérente et la mettre en œuvre efficacement (Xiaoyun, 2014), en intégrant étroitement la politique commerciale sélective dans les plans de développement.

Depuis le milieu des années 80, les autorités ont utilisé différents instruments pour promouvoir les exportations de produits et de secteurs choisis. Des exonérations de droits ont été octroyées, en particulier aux biens intermédiaires importés utilisés dans les

exportations, sur les capitaux et la technologie par le biais de l'IDE et sur l'équipement importé par les entreprises étrangères lors d'investissements initiaux réalisés dans des filiales en Chine. Pour faciliter les procédures administratives ainsi que le suivi et l'évaluation des diverses mesures incitatives, des zones économiques spéciales ont été créées.

Bien que la Chine ait réduit ses droits de douane moyens de 41 % en 1992 à 16,8 % sur la période 1998-2001, l'avantage tiré des exonérations de droits de douane est resté important et cette politique commerciale sélective a remporté un grand succès dans la création d'industries à vocation exportatrice basées sur des intrants importés. Le grand écart entre les taux de droit nominaux et les taux de droit recouverts révèle l'ampleur des exonérations fiscales (Lemoine et Ünäl-Kesenci, 2004). Les écarts varient d'un produit à l'autre. Ci-après figurent certains exemples utilisant les droits de douane de 1997: les produits alimentaires transformés avec un taux tarifaire nominal de 23,2 % et un taux recouvert de 3,7 %, soit un écart de 19,5 %; les boissons avec un taux nominal de 60,2 % et un taux recouvert de 24,0 %, soit un écart de 36,2 %; l'habillement avec un écart de 41,1 % (c'est-à-dire un taux nominal de 41,8 % contre un taux recouvert de 0,7 %) et le cuir avec un

écart de 35,2 % (taux nominal, 35,5 %; et taux recouvert, 0,3 %).

La libéralisation commerciale sélective de la Chine a développé la transformation à l'échelle internationale, transformation qui a été le moteur de sa rapide diversification des exportations de produits manufacturés. La protection efficace dont bénéficient les activités de transformation dans les années 90 a favorisé des liens productifs solides entre la Chine et ses partenaires d'Asie de l'Est. Son intégration aux réseaux de production et de commerce des entreprises asiatiques a été au cœur de l'expansion de son commerce extérieur. La politique commerciale sélective de la Chine a ainsi déterminé la répartition géographique et par produit du commerce du pays (Gaulier et coll., 2004).

a « Les restrictions imposées à la possibilité pour les entreprises étrangères de maintenir une présence permanente sur le marché japonais ont été supprimées seulement là où les entreprises japonaises ont acquis une position dominante dans le pays et une position forte souvent dominante à l'étranger. En d'autres termes, les restrictions ont été supprimées là où elles n'importent plus » (Singh, 2004: 10).

ENCADRÉ 3.4 : QUELQUES INITIATIVES INDUSTRIELLES RÉGIONALES EN AFRIQUE

La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a deux documents connexes sur l'industrialisation sur les thèmes suivants: la stratégie industrielle (2012-2032) et la politique d'industrialisation (2012-2032). Ces documents promeuvent le changement structurel du secteur manufacturier grâce à l'apport de valeur ajoutée et à la diversification des produits sur la base des avantages comparatifs et des avantages concurrentiels de la région.

Le Cadre de la politique de développement industriel (2013-2018) de la Communauté de développement de l'Afrique australe constitue un plan pour le développement industriel de ses 15 États membres. Le but est de promouvoir le développement d'une base industrielle intégrée au sein de la SADC grâce à l'exploitation des synergies régionales existant dans la production à valeur ajoutée et au renforcement de la compétitivité des exportations, y compris par la collaboration au développement de chaînes de valeur régionales assorties d'interventions ciblées.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a lancé en 2010 la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA). Sa mission consiste à maintenir une structure industrielle solide qui soit mondialement compétitive, soucieuse de l'environnement et capable d'améliorer considérablement le niveau de vie des populations d'ici à 2030. Les objectifs généraux consistent à accélérer l'industrialisation de la région grâce à la transformation des matières premières locales, à développer et diversifier la capacité de production industrielle et à renforcer l'intégration régionale et l'exportation des biens manufacturés.

Sources: Base sur la Communauté Est Africaine (2012), Communauté de développement de l'Afrique australe (2013) et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (2010).

L'INTÉGRATION RÉGIONALE EST TOUJOURS UN TRIOMPHE DE L'ESPOIR SUR L'EXPÉRIENCE

L'approche régionale de l'Afrique tendant à favoriser l'industrialisation impulsée par le commerce est jusqu'ici une histoire de promesses non tenues. En théorie, une telle intégration permet à la politique de stimuler la part en croissance progressive, mais toujours réduite du commerce intra-africain, en particulier des produits manufacturés, et de promouvoir des chaînes de valeur régionales par le biais de grands marchés en tant que tremplins vers un marché continental. Elle peut également servir d'agent de restriction (ou de discipline) et améliorer la crédibilité de la réforme du commerce.

Le continent se voit cependant imposer une lourde charge : des infrastructures médiocres et inefficaces, cela valant tant pour les infrastructures « artificielles » que pour les infrastructures « naturelles » ; le fait que les décideurs n'arrivent pas à comprendre pleinement l'importance du commerce des services, qui s'est accrue, à la faveur d'une hausse de l'IDE. (Le chapitre 4 présente une analyse du commerce potentiel dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, aussi bien que celui des biens intermédiaires et des services).

Les efforts déployés par les communautés économiques régionales pour promouvoir l'industrialisation semblent largement inefficaces. En 2004, une évaluation de la coopération industrielle

par ces groupements a trouvé qu'elles avaient peu fait pour stimuler la production, la productivité ou la valeur ajoutée manufacturière (CEA et CUA, 2004) – verdict qui tient toujours une décennie plus tard. Une fois encore, c'est dans la mise en œuvre, non les objectifs fondamentaux ou les textes de base, que réside la pierre d'achoppement (encadré 3.4).

Le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) a par exemple été adopté par le sommet de l'UA (Union africaine) en 2008 et conserve un rôle d'orientation dans l'examen du développement industriel. Les communautés économiques régionales ont en effet mis au point des cadres industriels, mais ne les ont pas étroitement liés à leurs autres activités et n'ont pas toujours mobilisé le soutien sans états d'âme des États membres. Fait plus inquiétant peut-être: la déconnexion virtuelle de leurs efforts et des négociations commerciales plus généralement, en particulier pour les accords commerciaux bilatéraux et régionaux Nord-Sud.

L'approche régionale de l'Afrique tendant à favoriser l'industrialisation impulsée par le commerce est jusqu'ici une histoire de promesses non tenues.

VERS UN COMMERCE COORDONNÉ ET HARMONISÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN AFRIQUE : L'UNION FAIT LA FORCE

La déconnexion observée entre les initiatives continentales et diverses activités régionales et nationales, en particulier dans le domaine du commerce, ne cesse d'inquiéter. Les négociations commerciales et les engagements connexes au niveau national semblent manquer de cohérence avec les initiatives régionales et continentales. Si la tendance actuelle n'est pas contenue, la balkanisation du continent est imminente, ce qui est contraire au programme d'intégration régionale et continentale. Les pays africains entretiennent des relations avec des partenaires de développement anciens et nouveaux sans tenir dûment compte du programme d'intégration tant régionale que continentale et de leurs objectifs de développement industriel. Ces relations sont nouées à partir d'une position de faiblesse extrême basée sur des facteurs dont : 1) l'insuffisance des capacités et le manque de compétences techniques pour négocier efficacement ; et 2) les asymétries dans la taille des économies des pays africains et de la plupart de leurs partenaires. L'Union européenne, les États-Unis et la Chine, par exemple, ont chacun une économie plus grande que la totalité des économies du continent africain.

L'Afrique devrait examiner, adopter et mettre en œuvre un modèle continental de négociation afin de guider les pays dans leurs rapports avec le reste du monde. Un tel modèle promeut la coordination et l'harmonisation des rapports avec ces partenaires et les objectifs régionaux et continentaux de l'Afrique. Il sert aussi de plate-forme pour les consultations des pays africains les uns avec les autres et empêche les « guerres des incitations »⁴ : une course à l'abîme. Une meilleure coordination permettra aux pays africains d'avoir un plus grand pouvoir de négociation. L'appel à l'adoption d'un modèle de négociation n'est pas nouveau: Mangeni et Karingi (2008) en ont défendu l'idée dans les négociations des Accords de partenariat économique (APE) en Afrique. De la même manière, dans le contexte de l'Afrique et de ses partenaires émergents, la BAD et coll. (2011) ont vivement recommandé l'adoption d'un modèle continental. L'encadré 3.5 présente

les éléments du cadre proposé. Les récents efforts tendant à accélérer la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine ainsi que la nécessité de coordonner et d'harmoniser différentes activités en vue de cet objectif, notamment les tarifs extérieurs communs au niveau continental (voir chapitre 5), rendent impérative l'adoption d'un modèle continental de négociation.

Les pays africains entretiennent des relations avec des partenaires de développement anciens et nouveaux sans tenir dûment compte du programme d'intégration tant régionale que continentale.

COHERENCE ET SELECTIVITE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE AVEC UNE MARGE D'ACTION QUI SE RETRECIT

La politique commerciale a plusieurs objectifs dont la promotion du développement industriel ne peut être qu'un parmi tant d'autres. Et de ce fait, sa conception, en particulier pour assurer la cohérence, est, comme on l'a vu, capitale. L'espace dans lequel utiliser ces politiques s'est cependant rétréci de façon spectaculaire ces dernières années, essentiellement à cause des règles de l'OMC.

L'analyse présentée dans la présente section découle principalement des conclusions de 10 études de cas complétées par une abondante recherche documentaire. Les études de cas ont été réalisées dans le but d'évaluer le processus d'élaboration de la politique commerciale, en particulier eu égard à l'industrialisation. Il se trouve que les pays ont des objectifs différents pour leurs politiques commerciales et dans certains cas ces objectifs ne sont pas conformes. Par exemple, lorsque l'objectif primordial est la maximisation des recettes provenant de la taxe sur les échanges commerciaux, la libéralisation des droits pour promouvoir l'importation des intrants intermédiaires et partant l'industrialisation peut être difficile à réaliser.

Deux instruments principaux ont été conçus pour cet exercice. Le premier instrument a été conçu pour obtenir du secteur privé des informations sur sa participation au processus d'élaboration de la politique commerciale et industrielle. Le second a été administré sur le secteur public: les ministères, organismes et départements s'occupant du commerce et de l'industrie. Ces instruments ont été renforcés par des sources publiées, notamment des informations provenant des sites Web de diverses organisations aux niveaux national, régional et international. Ils visaient à permettre de comprendre la situation dans les domaines suivants: 1) le processus politique à deux niveaux, qui sont: a) la cohérence entre la politique commerciale et d'autres politiques, en particulier la politique industrielle et les stratégies de développement national; b) le niveau de participation des diverses parties prenantes; et 2) les questions de mise en œuvre concernant les politiques commerciales et industrielles. D'autres

questions relatives à la transformation locale, les politiques gouvernementales en particulier dans les domaines des accords commerciaux régionaux, les importations de matières premières et de produits intermédiaires ainsi que les mesures non tarifaires ont été également couvertes.

Des informations de base concernant les dix pays figurent au tableau 3.2. Il y a deux pays par sous-région. Ces pays reflètent aussi la diversité du continent africain: les pays sans littoral par opposition aux pays côtiers, les pays exportateurs nets de pétrole par opposition aux pays importateurs nets de pétrole, les pays insulaires et les petits pays. Compte tenu de la diversité des pays du continent, qu'illustre le tableau, une solution toute faite n'est pas envisageable, et ce d'autant plus que les pays africains se trouvent à des stades de développement différents. Cependant, les synergies créées par la diversité des ressources n'ont pas été effacement explorées.

LA COHERENCE DOIT ÊTRE ACCRUE

Il a été tenté dans les dix études de cas de réaliser une certaine cohérence entre la politique commerciale du pays et sa stratégie de développement national. La planification à long, moyen et court terme est itérative, puisque la plupart des dix pays réexaminent régulièrement leurs plans (tableau 3.3). La cohérence de la politique commerciale avec la politique industrielle semble moins forte.

Deux thèmes saillants sont l'intégration du commerce avec la stratégie nationale de développement¹⁸; et la participation des pays les moins avancés (PMA) africains au Cadre intégré renforcé et à son programme d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce. (Cependant, ces efforts visent à réduire la pauvreté et non pas à promouvoir directement l'industrialisation). Le Cadre est un programme multidonateurs, conçu pour aider les PMA à participer plus activement au commerce mondial. Il s'emploie à aider ces pays à faire face aux contraintes qui pèsent sur l'offre dans le commerce.

TABLEAU 3.2 : INFORMATIONS DE BASE SUR LES PAYS AFRICAINS SÉLECTIONNÉS

		Région	Caractéristique géographique	Dotation en ressources
1	Botswana	Afrique australe	Pays sans littoral	Importateur de pétrole et riche en minéraux
2	Cabo Verde	Afrique de l'Ouest	Île	Importateur de pétrole et peu doté de ressources minières
3	Tchad	Afrique centrale	Pays sans littoral	Exportateur de pétrole
4	Congo	Afrique centrale	Pays côtier	Exportateur de pétrole
5	Égypte	Afrique du Nord	Pays côtier	Importateur de pétrole et peu doté de ressources minières
6	Maroc	Afrique du Nord	Pays côtier	Importateur de pétrole et peu doté de ressources minières
7	Mozambique	Afrique australe	Pays côtier	Importateur de pétrole et riche en minéraux
8	Nigéria	Afrique de l'Ouest	Pays côtier	Exportateur de pétrole
9	Tanzanie	Afrique de l'Est	Pays côtier	Importateur de pétrole et riche en minéraux
10	Ouganda	Afrique de l'Est	Pays sans littoral	Importateur de pétrole et peu doté de ressources minières

TABLEAU 3.3 : QUESTIONS DE COHÉRENCE DANS LA CONCEPTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

		Politique commerciale	Politique industrielle	Stratégie de développement national
1	Botswana	2009 ⁵	1998 ⁶	Vision 2016, NDP10
2	Cabo Verde	Non	Non	Vision 2030 ⁷
3	Tchad	Non	Non	NDS ⁸ 2013-2015
4	Congo	2014 ⁹	2003 ¹⁰	NDP 2012-2016
5	Égypte		2003	2014/15-2018/19 ¹¹
6	Maroc	1993 ¹²	Lancée récemment ¹³	Non
7	Mozambique		2007 ¹⁴	2014
8	Nigéria	2002 ¹⁵	2014 ¹⁶	Vision 2020; Programme de transformation
9	Tanzanie	2009-2014	1996-2020 ¹⁷	Vision 2025
10	Ouganda	2008	2008	2000-2015

Source : Commission économique pour l'Afrique (2014) Études de cas de 2015 du Rapport économique sur l'Afrique, 2015. Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

Cinq pays (Cabo Verde, Mozambique, Ouganda, Tanzanie et Tchad) des dix études de cas figurent dans le cadre, qui les a aidés à renforcer leurs capacités, à mettre sur pied des structures pour coordonner la fourniture d'une assistance technique liée au commerce et à renforcer leurs capacités pour pratiquer le commerce.

L'appendice 3.1 donne une vue d'ensemble des éléments de la politique commerciale et industrielle dans les dix pays.

LA SÉLECTIVITÉ SEMBLE BIEN AU POINT SUR PAPIER, MAIS ELLE DEMANDE À ÊTRE APPLIQUÉE

La plupart des pays figurant parmi les dix reconnaissent la nécessité d'être sélectif, de créer de la valeur ajoutée et de mettre au point des chaînes de valeur régionales et mondiales ou d'y adhérer, étant donné que ces idées figurent dans la plupart des documents directifs et dans les divers débats tenus durant les voyages sur le terrain. Cependant, la plupart des pays n'adoptent pas pleinement ni n'appliquent efficacement leurs politiques commerciales sélectives.

A titre d'exemple, le Nigéria dispose d'une infinité d'incitations fiscales (tarifaires et non tarifaires)

visant à promouvoir le développement industriel, mais les secteurs ne sont ni hautement sélectifs ni régulièrement suivis et évalués. Bien que les efforts visant à promouvoir le développement industriel au titre du Nigeria Industrial Revolution Plan (NIRP) soient récents, la sélection des divers secteurs à promouvoir semble basé sur une règle d'or et non sur des études rigoureuses connues. Le nombre de sous-secteurs (20) semble assez élevé pour justifier une politique commerciale ou industrielle sélective. En effet, la seule mise en valeur de l'industrie pétrolière et gazière dans les chaînes de valeur et éventuellement en ciblant les marchés régionaux et le marché continental aurait abouti à une transformation plus poussée (encadré 3.6).

Un défi redoutable du NIRP consiste dans l'application des instruments de politique commerciale étant donné les engagements contractés par le pays à l'égard du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2015. C'est ainsi que la modification des droits pour les véhicules automobiles, qui devait démarrer à cette date, a été mise en veilleuse.

ENCADRÉ 3.5 : LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU NIGÉRIA

Le plan de révolution industrielle au Nigéria est différent en ce sens qu'il vise à faire en sorte que le développement industriel s'intègre aux autres plans de développement, notamment :

- Les plans nationaux de développement qui ont défini la vision et le contexte macroéconomique (par exemple, la Vision 2020 et le Programme de transformation);
- Les plans nationaux de développement qui fourniront les matières premières à l'industrie (c'est-à-dire l'agriculture, les minéraux solides, le plan directeur pour le gaz, etc.);
- Les plans nationaux de développement qui fourniront les biens requis et l'infrastructure nécessaire pour que l'industrie prospère (c'est-à-dire la réforme du secteur de l'énergie, les transports, le plan directeur pour le gaz, etc.);
- La politique commerciale nationale;
- La politique relative aux micro-, petites et moyennes entreprises.

Source : FMITI (2014).

ENCADRÉ 3.6 : LE PLAN DE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE AU NIGÉRIA

Le Plan porte sur quatre groupes d'industries et 20 sous-secteurs. Les secteurs ont été sélectionnés parce qu'ils sont prêts pour un passage à la vitesse de croisière.

Secteur	Sous-secteurs
Agro-industries	Industries alimentaires (spécifiquement les boissons, les produits alimentaires conditionnés)
	Sucre
	Traitement de l'huile de palme
	Traitement du cacao
	Cuir et articles en cuir
	Industrie du caoutchouc
Minéraux solides et métaux	Textile et habillement
	Ciment
	Acier basique
	Aluminium
	Produits chimiques
Industrie pétrolière et gazière	Construction automobile
	Pétrochimie
	Engrais
	Méthanol
	Matières plastiques
Construction, Industrie manufacturière légère et services	Raffineries (ministère chargé du pétrole et du gaz)
	Bâtiment (c'est-à-dire offre/construction)
	Industrie manufacturière légère (biens de consommation et articles ménagers)
	Services

Agro-industries

Le riche écosystème agricole offre le potentiel nécessaire pour augmenter la production et la croissance. Le NIRP vise à maximiser les avantages provenant des ressources agricoles du pays, à mettre au point une chaîne de valeur agricole intégrée d'un bout à l'autre, à relancer la production locale pour satisfaire la demande locale et à réduire la dépendance du pays à l'égard des importations de produits alimentaires transformés. Le NIRP est centré sur la transformation en intermédiaire et en aval et sur les activités du marché et intègre le Nigeria Agriculture Transformation Programme (ATA), qui augmente la production agricole pour alimenter l'industrie et le NIRP.

Minéraux solides et métaux

D'immenses réserves de matières premières inexploitées, surtout de minerai de fer, peuvent accroître la production industrielle. Le NIRP propose de créer une industrie forte qui peut puiser dans le secteur minier (ciblant initialement la chaîne de valeur du minerai de fer) et mettre au point un avantage concurrentiel autour des produits de grande valeur fabriqués à grande échelle plus loin dans la chaîne de valeur (par exemple l'industrie automobile). Il créera un environnement porteur ciblant les grands investisseurs pour institutionnaliser des normes de production de classe mondiale dans le pays.

Industrie pétrolière et gazière

D'abondantes réserves d'hydrocarbures permettent au Nigéria de mettre en place

des industries pétrolières et gazières compétitives (semblables à celles de l'Arabie saoudite). Le Nigéria pourrait à partir de son gaz abondant et bon marché revitaliser l'industrie, encourager des investissements en aval créateurs de grande valeur ajoutée et constituer des atouts institutionnels industriels.

Construction, industrie manufacturière légère et services

Il existe de multiples opportunités sur le marché local, s'appuyant sur la forte population de consommateurs du Nigéria, la demande des entreprises et les besoins en infrastructures.

Source: Federal Ministry of Industry, Trade and Investment (2014).

MOBILISER TOUT LE MONDE : L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA RÉFORME DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

L'élaboration de la politique commerciale dans la plupart des pays figurant parmi les 10 semble concerner différents groupes de parties prenantes internes. La plupart des associations de producteurs consultées ont confirmé qu'elles avaient été associées à l'élaboration de la politique commerciale, mais ont indiqué qu'elles étaient largement ignorées lorsque les politiques étaient modifiées. Les consultations avec les groupes de producteurs variaient selon les pays. Dans certains cas, ils servaient de membres de divers comités et ministères, départements et organismes publics sur les questions de commerce et de développement. Les commerçants sont rarement consultés et les consommateurs semblent complètement négligés.

La réforme commerciale en général, et la réforme de la politique commerciale en vue de promouvoir l'industrialisation, sont complexes. Elle exige l'union de groupes d'intérêts divers et variés – nationaux et internationaux. Les groupes d'intérêts internationaux comprennent des organisations publiques, privées et non gouvernementales (ONG). Au nombre des parties prenantes publiques figurent les ministères, départements et organismes publics. Il se peut qu'il n'y ait aucun consensus parmi ces groupes quant aux questions de politique commerciale. C'est ainsi que le Ministère des affaires étrangères peut envisager la question de la réforme commerciale du point de vue des relations étrangères; le Ministère des finances peut davantage mettre l'accent sur les recettes provenant des taxes sur les échanges commerciaux, pendant que le Ministère du commerce et de l'industrie peut être en train de promouvoir l'industrialisation grâce à la réforme de la politique commerciale.

De la même manière, le groupe du secteur privé est aussi complexe que les nombres de ses sous-groupes: producteurs par opposition à consommateurs et commerçants (importateurs par opposition à exportateurs). Le groupe des producteurs n'est nullement un groupe homogène: les producteurs qui s'appuient sur les intrants importés par opposition aux producteurs qui produisent pour les marchés d'exportation. Les ONG aussi ont des intérêts différents – l'environnement, le travail des enfants, les droits des animaux, etc. La coopération de ces groupes revêt de l'importance non seulement dans la conception de la politique, mais aussi dans sa mise en œuvre.

Les interactions des groupes internationaux et la politique commerciale proprement dite sont souvent énoncées dans des accords (bilatéraux, régionaux et multilatéraux) qui peuvent s'étendre à l'investissement ou à l'environnement, ce qui complique davantage les efforts de coopération.

Les parties prenantes diverses doivent être attachées à la réforme de la politique commerciale, car les coûts de la réforme (retombant sur les perdants) en précèdent d'habitude les avantages (revenant aux gagnants), ce qui nécessite une solide gestion de la transition. Si la transition n'est pas convenablement échelonnée (chapitre 5), toute la réforme peut s'en trouver déraillée ou tronquée – même si les gains auraient été, à terme, plus que suffisants pour indemniser les perdants.

LA MARGE D'ACTION SE RÉDUIT

Les pays africains sont de plus en plus contraints d'user de la politique commerciale. Des instruments qui naguère étaient légaux et ont été utilisés par la quasi-totalité des pays développés sont mis hors la loi en vertu des dispositions de l'OMC. La discipline de l'OMC imposée à l'utilisation des mesures tarifaires et paratarifaires a par exemple obligé à leur application pour le développement industriel, bien que les tarifs plafonnés fixés par les pays africains et certains éléments de flexibilité soient toujours disponibles, même s'ils indiquent des incertitudes aux investisseurs (encadré 3.6). En effet, à part l'agriculture où toutes les lignes tarifaires étaient « tarifées » et consolidées, la plupart des pays ont toujours une certaine marge d'action dans leur tarif pour les produits manufacturés, mais cela ne durera probablement pas, autre raison pour les pays africains de renforcer les institutions concernées.¹⁹

Deux approches mesurent le caractère restrictif de la marge d'action dans le système commercial mondial: l'ajustement du règlement des différends et la recherche comparative historique des meilleures méthodes (ce qui était disponible et ce qui est à présent disponible). Utilisant la première approche, Lee et coll. (2014) ont inventorié les activités au mécanisme de règlement des différends de l'OMC et montré la quasi-absence des pays africains et d'autres pays en développement à partir d'une classification en pays développés, pays en développement et pays les moins avancés. Sur les 86 affaires concernant les subventions et les mesures de compensation, la moitié se déroulait entre des pays développés

ENCADRÉ 3.7 : TOUJOURS UNE CERTAINE SOUPLESSE DANS LES ACCORDS DE L'OMC

Les États membres de l'OMC conservent une certaine souplesse pour soutenir la transformation structurelle, notamment la politique tarifaire où certaines lignes sont toujours non consolidées et où la différence entre taux consolidés et taux appliqués permet de les moduler en soutien aux objectifs de développement. Les membres de l'OMC peuvent également continuer de recourir à certains types de subventions et à des normes pour promouvoir la recherche-développement (R-D) ou l'innovation et peuvent jouir de souplesse dans l'utilisation des crédits à l'exportation (CNUCED, 2014).

En vertu de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIM), les pays peuvent continuer d'imposer des conditions d'entrée par secteur aux investisseurs étrangers, y compris des limitations visant une branche de production particulière. L'Accord permet également une certaine latitude par le biais du mécanisme de l'octroi obligatoire de licences (en vertu duquel les autorités peuvent permettre aux compagnies autres que le propriétaire du brevet d'utiliser les droits à un brevet) et des importations « parallèles » (c'est-à-dire les importations de produits de marque sur un marché où ils peuvent être vendus sans le consentement du propriétaire de la marque de fabrique sur ce marché) (CNUCED, 2014). Certains spécialistes (par exemple Chang et Cheema, 2001) soutiennent qu'il devrait être possible de contourner le problème: « les pays en développement peuvent maintenir voire renforcer les prescriptions relatives à la teneur en produits locaux, qui constituent un important moyen de modernisation technologique ».

Les pays membres développés et en développement de l'OMC et les pays les moins avancés membres de l'institution ont des obligations variables. Les pays les moins avancés ont les catégories d'engagements les moins contraignants et les échéances les moins serrées pour appliquer ces engagements. Les pays africains doivent exploiter cette opportunité aussi.

Sur papier, la protection des industries naissantes est toujours permise en vertu du GATT (article XVIII: C)²⁰, mais c'est une tâche herculéenne que de faire jouer ces dispositions, en particulier pour des PMA aux faibles capacités. D'autres politiques « intelligentes » peuvent servir à développer l'industrie, directement et indirectement, notamment par le biais de mesures de sauvegarde de la balance des paiements et de mesures de protection conditionnelle (article XVIII: B).

Bien qu'il soit très limité, l'appui peut toujours être apporté aux entreprises des PMA, y compris sous forme de subventions à l'exportation. Sont toujours autorisées les subventions pour le développement régional, la recherche-développement (R-D) et la modernisation technologique tenant compte de l'environnement. Tout semble indiquer que les restrictions des subventions ne couvrent que les politiques « liées au commerce », en épargnant les politiques « intérieures » concernant l'apprentissage et la technologie, notamment les subventions à l'investissement dans l'équipement, le lancement d'entreprises et des compétences particulières.

TABLEAU 3.4 : RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS À L'OMC – CAS RELATIFS À L'INDUSTRIALISATION, 1995-2005

Défendeurs	Prescriptions relatives à la teneur en produits locaux		Réglementation des importations		Subventions à l'exportation/ la production de produits non agricoles		Manipulation fiscale		Application faible des droits de propriété intellectuelle	
Pays en développement	11	Brésil, Inde, Chine	19	Argentine, Brésil, Inde, Rép. de Corée, Malaisie, Mexique, Philippines	3	Brésil, Rép. de Corée, Philippines	10	Chili, Rép. dominicaine, Rép. de Corée, Mexique, Pérou	5	Argentine, Inde, Pakistan
Pays industrialisés	0		4	CE	18	Australie, Belgique, Canada, CE, France, Grèce, Irlande, Japon, Pays-Bas, États-Unis	4	Japon, CE	10	Canada, Danemark, CE, Grèce, Japon, Portugal, Suède
Total des affaires	11		23		21		14		15	

Source : DiCaprio ET Gallagher (2006).

Note : Les chiffres représentent le nombre d'affaires. CE = Commission européenne.

et 43 % entre des pays développés et des pays en développement agissant en qualité de plaignants ou de défendeurs. Une proportion de 4,6 % des affaires concernait des pays en développement et 2,3 % des affaires se déroulaient entre des pays développés et des pays en développement conjointement contre des pays à faible revenu.

Cependant, les pays africains brillent par leur absence, tant en qualité de plaignants qu'en qualité de défendeurs, ce malgré la forte présence d'autres pays en développement. Plus de la moitié du nombre total des affaires avait trait à la réglementation des importations et aux subventions (tableau 3.4).

L'absence de l'Afrique s'explique par le manque de capacité d'analyser une question et de poursuivre le règlement d'un différend conformément aux règles de l'OMC et par l'inaction des pays membres développés quant aux mesures prises par les pays en développement en raison de l'impact marginal de ces mesures sur les intérêts des pays développés. En outre, l'inaction des pays développés peut découler du fait qu'ils ont d'autres moyens de traiter les problèmes par le biais d'accords Nord-Sud (chapitre 5). Cependant, étant donné que les pays africains aspirent à opérer une transformation structurelle de leurs économies, soit individuellement soit au sein de blocs régionaux ou continentaux, leur recours aux instruments de politique commerciale qui étaient

naguère utilisés par la plupart des pays développés peut se révéler inévitable. Il faudra peut-être solliciter des concessions ou des dérogations. Même là où ces instruments ne sont pas purement et simplement prohibés, les invoquer est plus difficile et les pays africains devraient par conséquent se renforcer pour utiliser de tels instruments.

Un autre type d'analyse de la marge d'action au niveau multilatéral est l'analyse de la teneur reposant sur des règles dans les accords commerciaux concernés²¹. Le recours aux subventions pour soutenir l'industrialisation et le changement structurel, en particulier dans les pays d'Asie de l'Est, illustre ce modèle d'analyse (CNUCED, 2014). D'autres instruments de politique commerciale dont l'utilisation est actuellement restreinte sont notamment les prescriptions relatives à la performance imposées aux investisseurs étrangers pour ce qui est des exportations, de la teneur en produits locaux et des transferts de technologie. La rétroconception et les imitations grâce à l'accès à la technologie – approches utilisées auparavant par les pays développés (CNUCED, 2014) – sont également entravées. Le tableau 3.5 présente un résumé des instruments de politique commerciale qui étaient conformes au GATT et leur statut sous l'OMC.

TABLEAU 3.5 : INSTRUMENTS DE POLITIQUE COMMERCIALE, OMC

Secteur	Instrument de politique	Conformité à l'OMC?
Marchandises	Échelonnement des droits	Non
	Licences d'importation	Non
	Ristourne des droits de douane	Oui
Subventions	Exportation	Non
	Production	Non
	Recherche-développement (R-D)	Pratique
IDE	Teneur en produits locaux	Non
	Transfert de technologie	Oui
	Balance des paiements	Non
Droits de propriété intellectuelle	Brevet sélectif	Non
	Octroi obligatoire de licences	Oui
Divers	Formation professionnelle	Oui
	Entreprises publiques	Oui

Source : DiCaprio et Gallagher (2006).

Note : Tous les instruments sont conformes au GATT.

CONCLUSIONS

Dans nombre de pays africains, la conception de la politique commerciale n'a pas été efficace et sa cohérence avec les autres politiques a été limitée – raison pour laquelle la majorité des nations africaines n'ont pas diversifié leurs exportations composées de produits agricoles et miniers et de pétrole brut.

Une autre raison concerne les accords commerciaux internationaux asymétriques. L'Afrique doit donc repenser son approche des négociations sur le commerce et l'investissement. Chaque transaction commerciale bilatérale, régionale et multilatérale a réduit la marge pour les instruments traditionnels naguère utilisés par les pays développés. Les pays africains devraient arrêter cette érosion en insistant sur le droit de promouvoir l'industrialisation, en auditant les accords qu'ils ont signés afin d'exploiter tout écart, de développer la capacité de faire cet audit et, par ailleurs, de tirer pleinement parti des accords auxquels ils sont parties.

Une approche graduelle bien échelonnée de la modernisation et de l'industrialisation est plus pratique que des chocs soudains et brefs. Les économies africaines devraient partir des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et se moderniser en passant aux secteurs de moyenne et haute technicité. Leurs politiques commerciales doivent promouvoir une efficacité réelle d'entreprises bien développées et encourager l'efficacité des « industries naissantes » grâce à des boucliers temporaires contre la concurrence internationale.

La conception de la politique commerciale doit s'appuyer sur la dotation en facteurs de production et les avantages comparatifs en reconnaissant que les industries africaines sont tributaires des marchés internationaux tant pour les intrants que pour les produits. En général, de bonnes politiques commerciales devraient trouver le juste milieu entre promouvoir une efficacité réelle d'industries et d'entreprises bien développées en les exposant à la concurrence internationale, tout en protégeant les industries naissantes contre la rude concurrence des industries étrangères établies jusqu'à ce qu'elles

mettent en place et développent des poches d'efficacité.

Mais à elle seule la politique commerciale ne peut produire le développement industriel. Les gouvernements africains doivent veiller à ce que la politique commerciale soit cohérente avec les autres politiques économiques et qu'elle soit intégrée à la stratégie nationale globale de développement. Ultérieurement, la cohérence devrait être assurée au niveau des différentes communautés économiques régionales (CER), puis à l'échelle du continent (chapitres 4 et 5). En particulier, l'Afrique devrait adopter et mettre en œuvre un modèle de négociation continental qui contribuera à promouvoir la coordination et l'harmonisation des politiques pour favoriser de ce fait l'accélération de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale et renforcer l'intégration continentale.

Dans nombre de pays africains, la conception de la politique commerciale n'a pas été efficace et sa cohérence avec les autres politiques a été limitée.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement, (2014). *Perspectives économiques en Afrique 2014: Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*.
- Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique pour l'Afrique (2011). *Perspectives économiques en Afrique 2011: L'Afrique et ses partenaires émergents*.
- Banque mondiale (2014). [WDI] (Indicateurs du développement dans le monde). Washington, DC.
- Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique des Nations Unies (2010). *La coopération de l'Afrique avec les partenaires de développement nouveaux et émergents: options pour le développement de l'Afrique*. New York.
- Chang, H et A. Cheema. 2001. « Conditions for Successful Technology Policy in Developing Countries-Learning Rents, State Structures, and Institutions ». Université des Nations Unies, Institut pour la nouvelle technologie (INTECH) Discussion Paper Series.
- De Vries, Gaaitzen, Marcel Timmer et Klass de Vries. 2013. « Structural Transformation in Africa: Static Gains, Dynamic Losses ». Research Memorandum No. 136, Université de Groningen, Groningen Growth and Development Centre, (Pays-Bas).
- DiCaprio, Alisa et Kevin P. Gallagher. 2006. « The WTO and the Shrinking of Development Space: How Big is the Bite? ». *Journal of World Investment and Trade* 7 (5): 781–803.
- Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2004). *État de l'intégration régionale en Afrique*.
- Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2012). *Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale. Rapport économique sur l'Afrique 2012, Addis-Abeba*.
- Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2013) *Industrialisation pour une Afrique émergente Sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de la CUA; E/ECA/CM/46/2/AU/CAMEF/MIN/2(VIII)*.
- Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2014). « Rapport économique sur l'Afrique 2014: Politique industrielle dynamique en Afrique: Institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles ». Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique (2014). « Macroeconomic policy regimes, productivity growth and structural transformation in Africa ». Document d'information pour le Rapport économique sur l'Afrique 2015. Addis-Abeba.
- Communauté d'Afrique de l'Est (2012a). « Stratégie d'industrialisation de la Communauté d'Afrique de l'Est, 2012–2032 ». Arusha (Tanzanie).
- Communauté d'Afrique de l'Est (2012b). « Politique d'industrialisation de la Communauté d'Afrique de l'Est 2012–2032 ». Arusha (Tanzanie).
- Communauté de développement de l'Afrique australe (2013). « SADC Industrial Development Policy Framework ». Gaborone (Botswana).
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (2010). *Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest—PICA0*. Abuja (Nigéria).
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2013). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2013: Les chaînes de valeur mondiales, l'investissement et le commerce au service du développement*. New York et Genève: Nations Unies.
- (2014). *Rapport sur le commerce et le développement 2014: Gouvernance mondiale et marge d'action pour le développement*. New York et Genève: Nations Unies.
- Ethiopian Diaspora Portal. <http://www.ethdiaspora.org.et/index.php/dea-dg/ittc/gerdbond/item/106-the-gerd-bond-guidelines>. Accès le 17 novembre 2014.
- Fan, S., X. Zhang et S. Robinson (2003). *Structural Change and Economic Growth in China. Review of Development Economics*, 7 (3), 360–377.
- Federal Ministry of Industry, Trade and Investment (2014). *Nigeria Industrial Revolution Plan. Release 1.0*. FMITI, Abuja (Nigéria).
- Gaulier, Guillaume, Françoise Lemoine, and Deniz Ünal-Kesenci (2004). « China's Integration in Asia Production Networks and Its Implications ». Research Institute of Economy, Trade and Industry (RIETI) discussion paper series 04-E-033. RIETI, Tokyo.
- Lee, Keun, Wonkyu Shin et Hochul Shin (2014). « How Large or Small is the Policy Space? WTO Regime and Industrial Policy ». *Seoul Journal of Economics* Volume 27 (3): 307–348.
- Lemoine, Françoise et Deniz Ünal-Kesenci (2004). « Assembly Trade and Technology Transfer: The Case of China ». *World Development* 32(5): 829–850.
- Lin, J (2012). « Structural Change in Africa ». In *The Oxford Companion to the Economics of Africa*, éd. Ernest Aryeetey, Shantayanan Devarajan, Ravi Kanbur et Louis Kasekende. London: Oxford University Press.
- Mangeni, F. et S. N. Karingi (2008). *Towards the African Template for Economic Partnership Agreements: Explanation and Recommendations*. ATPC work-in-progress number 17. CEA.
- Organisation mondiale du commerce (2014). *Rapport sur le commerce mondial 2014: Commerce et développement: tendances récentes et rôle de l'OMC*. Genève.

- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel/
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le
développement (2011). « Promouvoir le développement
industriel en Afrique dans le nouvel environnement
mondial. » Rapport sur le développement économique en
Afrique 2011. Genève.
- Oyejide, T. A (2014). « Tariff Protection and Industrialization in
Nigeria: A Review of Theory and Practice ». Mimeo. Ibadan,
Nigeria: Université d'Ibadan, Département d'économie.
- Programme des Nations Unies pour le développement (2011).
Commerce et développement humain: Guide pratique pour
l'intégration du commerce. Genève: Unité du commerce et
du développement humain du PNUD.
- Shafaeddin, Mehdi (1998). How Did Developed Countries
Industrialize? The History of Trade and Industrial Policy:
The Case of Great Britain and USA. UNCTAD/OSG/DP/139.
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le
développement (CNUCED), Genève.
- Singh, Ajit (2004). Multilateral Competition Policy and Economic
Development—A Developing Country Perspective on
the European Community Proposals. Série de la CNUCED
sur les questions relatives au droit et à la politique de la
concurrence, Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement (CNUCED), Genève.
- Spencer, B. J (1986). « What Should Strategic Trade Policy Target? » In
Strategic Trade Policy and the New International Economics,
éd. Paul R. Krugman. Cambridge, MA: MIT Press. 69–89.
- Xiaoyun, L (2014). China's Industrialisation: Overview—Implications
for Africa's Industrialisation. Background report: Africa–
China Poverty Reduction and Development Conference.
Addis-Abeba, 18 et 19 novembre 2014.

ANNEXE 3.1 : PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DANS DIX PAYS

BOTSWANA

Le Botswana, pays sans littoral doté de ressources, a pour principale stratégie de développement la Vision 2016. Les principes économiques de ce document ne sont pas très différents de ceux des documents précédents et ils comprennent la diversification économique durable, l'accroissement de la compétitivité internationale, la compétitivité internationale de l'économie et la promotion des exportations.

La politique industrielle interagit avec une gamme de documents directifs tels que la stratégie Nationale d'Exportations du Botswana (2010), la stratégie d'investissements (2010), la Politique des Zones Economiques Spéciales (2011), la Politique de compétitivité (2008) et la politique d'émancipation économique citoyenne (2012).

La politique industrielle relève du cadre de la politique de développement industriel de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le cadre promeut la création de valeur ajoutée transfrontalière, en particulier dans les domaines des produits pharmaceutiques, des industries alimentaires et des minéraux.

CABO VERDE

Ce petit pays insulaire n'a pas de politique industrielle ou commerciale distincte. La Vision 2030 indique que l'avantage compétitif du pays réside dans les services, en particulier le tourisme, appuyé par la promotion des industries légères et une productivité agricole croissante. Au-delà du maintien d'un environnement macroéconomique stable, les efforts de l'État visent l'environnement, les incitations propres à attirer les investisseurs, l'investissement dans les infrastructures et la promotion du tourisme. La bonne gouvernance et la stabilité de la politique générale, qui sont devenues de précieux atouts pour le pays, doivent être maintenues.

TCHAD

Pays sans littoral tributaire du pétrole, le Tchad n'a pas encore élaboré de politiques sectorielles industrielles et commerciales, faute de capacité. Actuelle stratégie nationale de développement, le Plan national

de développement (PND 2013-15) a été lancé en avril 2013 et fournit les principales orientations concernant les objectifs industriels et commerciaux.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Reconnaissant le rôle que joue le commerce pour favoriser le développement de la République du Congo ainsi qu'il est déclaré dans le Plan national de développement 2012-2016, le Ministère du commerce du pays a rédigé un plan national de développement du commerce qui cadre bien avec le Plan national de développement du pays.

La vision du Plan national de développement du pays consiste à mettre au point un système commercial efficace en tant que moyen de parvenir à la croissance durable, d'améliorer la compétitivité nationale, de créer des emplois et de réduire la pauvreté. L'objectif est d'améliorer l'impact, l'efficacité et l'efficience des réformes et des initiatives commerciales.

ÉGYPTE

Le Cadre de politique macroéconomique à moyen terme de l'Égypte 2014/15-2018/19 semble être la principale boussole pour le développement économique. Dans ce document, le gouvernement exprime son intention d'atteindre les objectifs suivants: croissance réelle durable de 6 % du PIB d'ici à la fin de la période de prévision, accélération du rythme de création d'emplois afin de ramener le taux de chômage au-dessous de 10 %, maintien de l'inflation dans la zone de confort de la Banque centrale d'Égypte, relèvement des taux de l'investissement intérieur, amélioration des résultats à l'exportation, une plus grande efficacité des dépenses publiques grâce à une réduction planifiée du déficit budgétaire pour le ramener à 8-9 % du PIB et de la dette publique pour la ramener à 80-85 % du PIB, ainsi que la valorisation et l'amélioration des ressources humaines du pays.

La politique industrielle de l'Égypte a été lancée en 2005 et elle a pris une nouvelle orientation pour le secteur industriel en ce sens qu'elle a été davantage axée sur le marché et la demande et moins interventionniste. Jusqu'en 2011, cette orientation semblait avoir réussi à promouvoir l'investissement et les exportations, mais elle n'a pas permis de réaliser

le changement structurel et l'industrialisation. Un nouveau document directif sur la politique industrielle est en cours de rédaction.

MAROC

Depuis les années 80, plusieurs tentatives ont eu lieu pour harmoniser les politiques commerciales et industrielles afin de renforcer les synergies, mais elles n'ont pas réalisé la coordination pour plusieurs raisons. Premièrement, il manquait une stratégie nationale globale de développement, et la coordination et la cohérence entre les plans et politiques sectoriels étaient médiocres. Le manque d'institution nationale de planification dans l'appareil gouvernemental actuel exacerbe les problèmes²². Deuxièmement, la tendance dans les politiques de développement industriel à s'efforcer d'attirer l'IDE au lieu d'investir dans les industries locales afin de stimuler le transfert de technologie dans le pays. Troisièmement, l'actuel Pacte national pour l'émergence industrielle met l'accent sur le développement de grandes industries plutôt que sur la fourniture d'incitations aux petites et moyennes entreprises (PME). Les PME se heurtent toujours à des coûts d'installation élevés et à des contraintes opérationnelles qui les empêchent d'être compétitives sur les marchés mondiaux.

MOZAMBIQUE

Le Mozambique a élaboré la stratégie nationale de développement en 2014. Cette stratégie souligne combien il importe d'accroître la coordination entre les départements et les institutions participant au développement économique.

Le Mozambique applique toujours la stratégie industrielle de 2007, qui était censée à l'origine fonctionner jusqu'en 2012. Une nouvelle stratégie industrielle est en cours d'élaboration et devrait être publiée avant la fin de 2014. La politique commerciale du pays n'a pas été publiée depuis 1997. Le Centre du commerce international (CCI) a réalisé en 2012 une étude sur la compétitivité des exportations, qui attend d'être approuvée par l'État et traduite en plan de mise en œuvre.

NIGÉRIA

Deux des stratégies nationales de développement ont trait au commerce et à l'industrialisation : la stratégie nationale d'émancipation économique et de développement (« NEEDS », 2004) et la Nigeria Vision 2020 (2010). Ces documents soulignent la nécessité d'accélérer le rythme du développement industriel en augmentant la valeur ajoutée à chaque étape

de la chaîne de valeur et de faire de l'exportation de biens à valeur ajoutée le point central de la stratégie commerciale du Nigéria.

Le Ministère fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement (FMITI), et ses différentes agences, est responsable de la conception, de la coordination et de la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives au commerce et à l'industrie. Bien qu'elle n'ait pas encore été adoptée, le pays a presque achevé le processus de révision de sa politique commerciale de 2002, révision rendue nécessaire pour intégrer la constante évolution de l'environnement commercial mondial, régional et bilatéral. L'objectif principal de la politique commerciale du Nigéria est d'améliorer l'impact positif du commerce sur la croissance économique et le développement, ainsi que la diversification et le développement de l'économie par le biais de la production et de la distribution efficaces de biens et de services sur les marchés nationaux et internationaux.

Le récent Nigeria Industrial Revolution Plan (INEP) reconnaît le problème des liens insuffisants entre les différents acteurs et secteurs. Il propose donc de lier la politique industrielle du Nigéria avec sa politique commerciale et d'intégrer le Plan avec tous les autres plans ministériels du Gouvernement fédéral. Cela pourrait renforcer la cohérence avec d'autres initiatives clés tels que les plans directeurs sur le gaz, sur les infrastructures et sur la science et technologie. Le Plan est présenté plus en détail à l'encadré 3.6.

TANZANIE

La Tanzania's National Vision 2025, la politique commerciale et la politique industrielle de la Tanzanie sont étroitement liées, bien qu'il existe quelques écarts dans la mise en œuvre. La cohérence repose sur trois piliers : l'aspect institutionnel, les deux ensembles de politiques étant formulés sous la supervision du Ministère de l'industrie et du commerce; un ancrage commun dans la Tanzania's National Vision 2025 et l'apport du secteur privé, dont des représentants (en particulier des industriels, des agriculteurs, des commerçants, etc.) participent pleinement au processus. Étant donné qu'elles ont pour objectif de répondre aux besoins de ces acteurs du secteur privé, ces politiques sont inexorablement complémentaires.

Les documents directifs sont également semblables en ce qu'ils traitent de la promotion de la compétitivité et soulignent la valeur ajoutée des exportations et l'intégration régionale.

OUGANDA

Le *National Development Plan* de l'Ouganda, couvrant les années 2010-2015, prescrit l'orientation stratégique à moyen terme, les priorités de développement et les stratégies de mise en œuvre du pays.

La *National Industrial Policy* de 2008 énonce les objectifs concernant la part des produits manufacturés dans le PIB, la contribution des exportations de produits manufacturés au volume total des exportations et la valeur ajoutée dans l'industrie. Elle vise à mettre en place un secteur industriel moderne, compétitif, intégré et dynamique. Elle définit quatre grands objectifs généraux pour renforcer la performance du secteur manufacturier: promouvoir le développement d'industries à valeur

ajoutée, en particulier les agro-industries; accroître la compétitivité des industries locales; renforcer le développement et la productivité du sous-secteur manufacturier informel; et renforcer la recherche appliquée et le développement de la technologie.

La politique commerciale actuelle a aussi été lancée en février 2008 avec comme objectif principal d'éliminer les barrières au commerce et de créer un environnement porteur dans lequel le secteur privé pourrait opérer dans des conditions de concurrence, de fiabilité et de durabilité. Il s'agissait de remédier aux problèmes de manque d'informations, de piètre infrastructure de commercialisation, d'inefficacité du réseau de transport et d'absence de politiques d'appui explicites, censés entraver le commerce en général (et le commerce intérieur en particulier).

NOTES

- 1 La politique commerciale doit être hautement sélective en raison des coûts élevés de sa négociation et de son application. Tout en reconnaissant le rôle et la place des politiques industrielles horizontales, il y a lieu d'admettre que les politiques verticales (c'est-à-dire sélectives) revêtent de l'importance dans le développement d'avantages comparatifs dynamiques.
- 2 Un cadre de politique commerciale sélective désigne en général toute conception de politique commerciale qui distingue entre les différents secteurs, produits, tâches, voire processus. Une telle politique est supposée tenir compte des liens existant dans une économie donnée.
- 3 Voir Oyejide (2014) sur le choix de l'argument relatif aux industries naissantes, Spencer (1986) sur les critères du choix des « produits stratégiques » au titre de la politique commerciale stratégique et Lin (2012) sur la façon de choisir des entreprises ayant un avantage comparatif latent.
- 4 Situation définie comme étant celle où les pays essaient de se dépasser pour l'investissement et l'aide.
- 5 C'était la première politique commerciale intégrée du pays. Elle doit faire l'objet de réexamen en 2015.
- 6 La politique industrielle de 1998 était la deuxième. Elle fait actuellement l'objet de réexamen. Le document révisé doit être envoyé bientôt au parlement.
- 7 L'avantage comparatif dans le secteur du tourisme doit aller de pair avec l'industrie légère et l'accroissement de la productivité dans l'agriculture.
- 8 Les politiques commerciales et industrielles sont incorporées dans le PND. L'élaboration d'une politique industrielle et commerciale sectorielle est entravée par le manque de capacité.
- 9 À présenter au parlement avant la fin de 2014.
- 10 La Charte nationale des investissements.
- 11 Cadre de politique macroéconomique à moyen terme.
- 12 Actuellement considérée comme commençant à dater, il est envisagé de la réviser.
- 13 Un nouveau plan d'accélération du secteur industriel (2014-2020) vient d'être lancé. Le Pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI) (2009-2015) a été adopté en 2009.
- 14 Une nouvelle stratégie industrielle est en cours d'élaboration et doit être publiée en 2014.
- 15 La politique commerciale de 2002 du Nigéria est en cours d'examen.
- 16 Le Nigeria Industrial Revolution Plan a été lancé en janvier 2014. La politique industrielle de 2004 est en cours d'examen.
- 17 Sustainable Industrial Development Plan. Il a été ultérieurement revu et remplacé par l'Integrated Industrial Development Strategy, 2025.
- 18 Le PNUD (2011) donne une idée de l'intégration du commerce dans la stratégie nationale de développement par les pays sélectionnés, notamment la Guinée-Bissau, le Lesotho, Maurice, le Nigéria, la République centrafricaine, la République du Congo, le Rwanda, la Sierra Leone et la Tanzanie.
- 19 Cependant, l'écart entre taux consolidés et taux appliqués constitue un signal d'incertitudes pour les investisseurs potentiels.
- 20 Cet article XVIII permet aux pays en développement d'utiliser des restrictions quantitatives et des mesures non tarifaires en faveur des industries naissantes ainsi que d'autres formes d'aide publique, notamment pour la balance des paiements.
- 21 Au nombre des accords de l'OMC couramment cités figurent l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIM) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).
- 22 En 2003, le Ministère du plan a été remplacé par le Haut-Commissariat au plan (HCP), qui est placé sous le haut patronage du Roi du Maroc. Le HCP a pour principal mandat de produire des statistiques, des prévisions, des analyses et des plans.

Deuxième partie – LIEN INDUSTRIALISATION-COMMERCE

4

CHAPITRE

**REPOSITIONNER L'AFRIQUE DANS LES
CHAINES DE VALEUR MONDIALES ET
FACILITER LES ECHANGES DE PRODUITS
INTERMEDIAIRES ET DE SERVICES**

Les chaînes de valeur sont un aspect important de l'économie mondiale d'aujourd'hui. Les pays africains y prennent une part très active, mais en restant tout au bas de l'échelle, à un niveau insuffisant pour garantir leur transformation structurelle. L'Afrique doit s'attacher à améliorer son intégration en amont, à augmenter la part que représente la valeur ajoutée dans ses exportations, en étendant à d'autres domaines de l'économie la dynamique des chaînes de valeur mondiales. L'intégration commerciale d'une région la rend plus attrayante aux yeux des entreprises porteuses des chaînes de valeur mondiales. Les échanges intra régionaux de produits transformés selon des chaînes de valeur régionales se présentent dès lors comme la première occasion à saisir par les entreprises africaines.

Bien que les produits intermédiaires constituent l'essentiel du commerce africain de marchandises, et qu'ils soient la composante la plus dynamique de ces échanges, l'Afrique elle-même ne représente que 2 à 3 % du commerce mondial de ces produits, et ses exportations dans ce domaine restent dominées par la production minière et à forte intensité de matières premières. Malgré son faible volume, le commerce des biens intermédiaires est cependant bien plus diversifié entre pays africains qu'entre l'Afrique et le reste du monde. Cela étant, le potentiel d'implantation des chaînes de valeur régionales reste largement inexploité, en particulier dans le secteur

manufacturier, inhibé par une variété de contraintes de structure et d'orientation. Le fait que l'Afrique doive compter sur d'autres régions du monde pour obtenir 88 % de ses intrants atteste la faible implantation de ces chaînes de valeur régionales.

Le secteur des services joue un rôle de premier plan dans la compétitivité des entreprises manufacturières, il représente une source primordiale de valeur ajoutée susceptible de concourir à la diversification de l'économie, et il affecte les chances des pays qui ont entrepris d'ajouter de la valeur et de se hisser vers le haut des chaînes de valeur mondiales. La forte croissance de certains sous-secteurs des services n'a cependant pas toujours conduit à une amélioration des services mis à la disposition des entreprises locales. Un exemple valable pour de nombreux pays africains est celui des banques qui accordent des prêts aux grands projets miniers étrangers, mais se montrent avares de leurs financements lorsqu'il s'agit de petites et moyennes entreprises locales. Les services peuvent eux aussi conduire à la transformation économique, surtout dans les petits pays et les États insulaires, qui n'ont pas comme d'autres la possibilité de confier leur développement au secteur manufacturier. La création de pôles dédiés aux services et aux chaînes de valeur régionales est un moyen d'aider les pays africains à exploiter leurs capacités mutuelles et à accroître leur compétitivité.

CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES ET INDUSTRIALISATION

Au cours des dernières décennies, les sociétés transnationales ont fragmenté leur processus de production afin de mieux tirer parti des avantages comparatifs de différents pays dans les chaînes de valeur (régionales puis mondiales), créant ainsi une division du travail à l'échelle mondiale. Elles ont conservé les maillons les plus lucratifs et en ont externalisé ou délocalisé d'autres par des réseaux de production régionaux et internationaux.

Les chaînes mondiales ont également stimulé les échanges internationaux, en particulier les échanges de produits intermédiaires, qui représentent à présent environ la moitié du commerce mondial (OCDE et OMC, 2013). Cette part croissante des produits intermédiaires a accru la sensibilité des échanges internationaux aux changements temporels du

produit intérieur brut (PIB) (c'est-à-dire l'élasticité du commerce mondial à l'évolution du PIB mondial réel) (Freund, 2009). L'essor des échanges internationaux de produits intermédiaires a en outre élargi l'écart entre la configuration des échanges internationaux et le processus international d'ajout de valeur, parce que les produits assemblés dans un pays au moyen des biens intermédiaires importés de l'étranger ne donnent lieu qu'à une valeur ajoutée limitée sur le plan interne. Le secteur des services joue à présent un rôle fondamental dans l'ajout de valeur à chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement, tandis que l'investissement direct étranger (IDE) contribue à stimuler l'expansion du commerce international.

Cette évolution du commerce international ouvre de nouvelles possibilités et présente de nouveaux

défis à un continent qui entend intensifier son industrialisation. Positivement parlant, l'éclatement des processus de production permet aux entreprises de mieux exploiter les avantages comparatifs d'autres pays, en y externalisant ou délocalisant leurs activités à divers stades de la chaîne de valeur, sans que chaque pays ne doive se doter de tout un secteur verticalement intégré. À une époque où les salaires réels ont connu une forte hausse dans plusieurs grandes places manufacturières du monde, comme la Chine, cet état de choses pourrait faire le bonheur d'une Afrique à la main-d'œuvre abondante et relativement bon marché. Ainsi le salaire mensuel moyen d'un ouvrier d'usine éthiopien peu qualifié n'est-il que le quart environ de celui d'un travailleur comparable en Chine. Les écarts de coûts de cet ordre, même accompagnés d'écarts de productivité, incitent les entreprises chinoises à délocaliser certaines de leurs activités manufacturières en Éthiopie, comme viennent le confirmer les investissements croissants des manufacturiers chinois dans le pays (Wonacott, 2014).

Une intégration plus poussée au marché mondial pourrait mettre à la portée des producteurs africains des échelles de production plus efficaces ainsi que des intrants de production moins chers, et conduire de ce fait à des gains de compétitivité pour les activités en aval.

La participation aux chaînes de valeur mondiales a aussi l'avantage d'augmenter l'exposition aux nouvelles technologies, aux connaissances tacites, aux capacités techniques et de direction, ce qui favorisera les gains de productivité, et permettra en définitive aux entreprises de perfectionner leurs activités et de s'élever dans la chaîne de valeur. Toutefois, ce processus est loin d'être automatique.

Négativement parlant, la nouvelle division du travail à l'échelle mondiale risque de figer l'Afrique dans une spécialisation vouée aux produits de base, qui ne lui permettra pas de tirer réellement parti de sa décennie de croissance caractérisée par des exportations de plus en plus concentrées sur les produits non transformés, stimulées par des flux d'IDE principalement destinés aux industries extractives, exportatrices de métaux à faible valeur ajoutée (CNUCED, 2013b). Il s'agit là d'un des aspects prédominants de l'intégration en aval de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales.

De même, si une concurrence accrue profite au consommateur, elle peut nuire au producteur. C'est par exemple le cas de l'industrie africaine du textile et de l'habillement et des difficultés qu'elle rencontre

face à ses concurrents asiatiques, notamment dans des pays comme le Lesotho et le Sénégal (Greenaway, 2009). (Ici, les effets négatifs sur les marchés internes qui alimentent cette industrie ont été aggravés par l'expiration en 2005 de l'arrangement multifibres et par la concurrence accrue pour les marchés des pays développés qui en a résulté.) D'un point de vue social, une concurrence plus grande peut conduire à une meilleure répartition des ressources à l'échelle mondiale, mais à court et moyen termes, elle impose de lourds coûts d'ajustement aux secteurs en concurrence avec les importations, ce qui pourrait faire échouer les efforts entrepris pour encourager la diversification des activités économiques.

Mis à part quelques réussites, où une croissance économique rapide et un commerce florissant sont venus appuyer une industrialisation naissante, la transformation économique du continent n'a que peu profité d'une décennie d'expansion de sa croissance économique et de son commerce. Le fait que l'accès aux produits intermédiaires importés se soit élargi, en particulier à destination du secteur manufacturier, n'a pas suffi à inverser la désindustrialisation prématurée du continent. Les exportations de produits intermédiaires à forte intensité de matières premières ont pris encore plus d'importance et restent la principale voie par laquelle les pays africains s'intègrent aux chaînes de valeur mondiales par des liens en aval. La région dans son ensemble a évolué vers une concentration accrue de son offre d'exportation dans une petite gamme de produits essentiellement primaires (Ofa *et al.*, 2012). Au cours des trois dernières années, par exemple, les exportations africaines ont affiché un indice de concentration supérieur à 0,4, soit plus du triple des indices latino-américain et asiatique. Dans le même ordre d'idées, de 2010 à 2012, les exportations de produits primaires qui représentaient déjà 76 % des exportations totales de l'Afrique 10 ans plus tôt, ont atteint les 82 %. L'objectif d'accroître la valeur ajoutée à l'échelon interne continue de se dérober, surtout dans des chaînes de valeur caractérisées par des normes exigeantes et des structures de gouvernance captives (encadré 4.1)

L'Afrique doit s'attacher à améliorer son intégration en amont, en étendant à d'autres domaines de l'économie la dynamique des chaînes de valeur mondiales.

ENCADRÉ 4.1 : QUELLE CHAÎNE DE VALEUR ?

Un aspect primordial des chaînes de valeur réside dans le fait que les entreprises des pays développés externalisent les phases de production à forte intensité de main-d'œuvre dans des pays à faible coût de main-d'œuvre. Ces entreprises dominantes continuent de jouer un rôle important en contrôlant et en gouvernant leurs chaînes de valeur. Les auteurs font la distinction entre les chaînes de valeur « dominées par les acheteurs » et celles « dominées par les producteurs ».

Dans les industries à réseaux de production fortement décentralisés, comme celles des biens de consommation à forte intensité de main-d'œuvre (agriculture, habillement, chaussure, etc.), la chaîne de valeur est axée sur l'acheteur. Si les barrières à l'entrée sont relativement faibles, le potentiel de profit du producteur est fortement limité par les acheteurs dans les marchés

de marque nationaux. Ce sont donc des chaînes de valeur largement déterminées par la conception, le marketing et les marques des entreprises chefs de file. Les chaînes dominées par les producteurs sont quant à elles caractérisées par des industries à forte intensité de capital et de technologie, comme l'industrie automobile et aéronautique, où les barrières à l'entrée sont élevées.

En développant plus avant les concepts de gouvernance compte tenu de la complexité des informations échangées entre les acteurs de la chaîne, Gereffi *et al.* (2005) ont retenu cinq structures de gouvernance : par le marché, modulaire, relationnelle, captive et hiérarchique. La plupart des chaînes de valeur auxquelles prennent part les pays africains se caractérisent par une structure de gouvernance captive, où les petits fournisseurs sont tributaires de

quelques grands acteurs, et sur lesquelles les entreprises dominantes peuvent ainsi exercer un haut degré de contrôle.

Ces asymétries et la détermination des conditions de production par l'entreprise chef de file requièrent une plus grande coopération entre le gouvernement et le secteur privé afin de régir la conduite des affaires dans les chaînes concernées. Gereffi *et al.* (2005) font valoir que l'amélioration des normes, de la technologie de l'information et des capacités des fournisseurs peut déplacer la structure de gouvernance de ses configurations captive et hiérarchique à ses formes relationnelle, modulaire et régie par le marché, lesquelles offrent plus de possibilités d'intégration et de montée en gamme au sein de la chaîne de valeur.

ENCADRÉ 4.2 : COMMENT MESURER LA « PARTICIPATION » AUX CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES

La participation aux chaînes de valeur est quantifiée par trois indicateurs principaux : la composante en amont, la composante en aval et le taux de participation total combinant les deux premières¹. L'intégration en amont est la part de la valeur ajoutée importée qui va se retrouver dans les exportations du pays ; elle correspond à la place du pays dans la chaîne de valeur. L'intégration en aval est la part de la valeur ajoutée intérieure exportée qui va se retrouver dans les exportations d'autres pays. En d'autres termes, un pays dont le taux d'intégration en aval est élevé exporte une grande quantité de valeur ajoutée, ce qui est souvent le cas pour

l'exportation des matières premières. Aussi la présence d'une forte part d'intégration en aval dans les exportations totales est-elle indicative d'une incapacité de transformer les produits dans le pays, et est-elle souvent associée, dans un sens négatif, au niveau de développement de celui-ci.

En se servant de la base de données EORA de la CNUCED, les taux de participation aux chaînes de valeur mondiales se calculent au moyen de la matrice de la valeur ajoutée des exportations, obtenue en faisant le produit de la matrice diagonale de la valeur ajoutée directe par secteur et par pays, de la matrice inverse de Leontief et de la matrice diagonale des exportations totales par pays

et par secteur. L'intégration en amont est la part de la valeur ajoutée étrangère dans les exportations d'un pays. Son taux est obtenu en divisant la somme de la colonne non diagonale par les exportations totales en valeur ajoutée. L'intégration en aval est la part des exportations en valeur ajoutée d'un pays qui se retrouve dans les exportations d'autres pays. Son taux est obtenu en faisant la somme de la rangée non diagonale. La diagonale de cette matrice est la valeur ajoutée intérieure incorporée dans l'ensemble des exportations à valeur ajoutée (CNUCED, 2013c).

RENFORCER LA PARTICIPATION AUX CHAÎNES DE VALEUR

Pour les pays en développement, la participation aux chaînes de valeur mondiales est la principale voie d'accès au commerce mondial, mais cette participation représente un gros investissement humain, financier et politique. À cela s'ajoute le fait que la plupart des pays en développement à forte participation dans les chaînes de valeur mondiales (encadré 4.2) sont confinés aux niveaux les plus bas de la chaîne par les contraintes techniques et le contrôle qu'exerce l'entreprise chef de file sur la production.

LES PAYS AFRICAINS SE CARACTÉRISENT PAR LEUR FORTE PARTICIPATION AUX CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES, MAIS À DES NIVEAUX PEU ÉLEVÉS

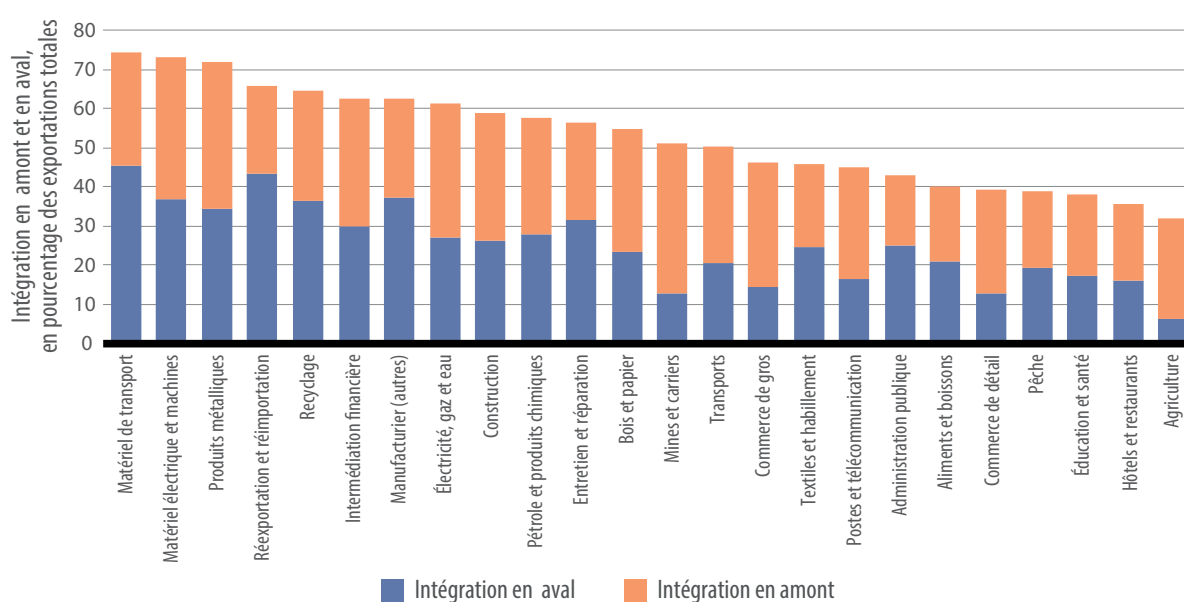
L'Afrique reste un acteur insignifiant dans les échanges mondiaux en valeur ajoutée : en 2011, même si elle enregistrait une augmentation par rapport au 1,4 % de 1995, elle n'y contribuait encore qu'à hauteur de

2,2 %. Malgré les parts décroissantes de l'Europe et de l'Amérique du Nord dans la valeur ajoutée totale, ces deux régions et l'Asie de l'Est représentaient 79 % des échanges mondiaux en valeur ajoutée.

L'Afrique est toutefois un peu plus intégrée que ne le donne à penser ce pourcentage, du fait qu'elle participe aux stades les plus bas des chaînes de valeur mondiales (de même que sa part des services pourrait être plus élevée que ce qu'indiqueraient les données actuelles – encadré 4.5 ci-dessous). Cette participation relève encore pour l'essentiel d'un haut degré d'intégration en aval porté par les exportations de matières premières.

Sur le plan sectoriel, c'est la fabrication de matériel de transport qui affiche le plus haut niveau d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales (figure 4.1), une situation qui s'explique par l'implantation de grands constructeurs automobiles au Maroc et en Afrique du Sud (BAD, OCDE et PNUD, 2014). Toyota est le plus grand producteur de véhicules d'Afrique du Sud (CNUCED, 2010).

FIGURE 4.1 : PARTICIPATION PAR SECTEUR AUX CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES, INTÉGRATION EN AMONT ET EN AVAL, 2011



Source : Calculs fondés sur la base de données EORA de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Il reste que selon le *Rapport économique sur l'Afrique 2013*, le continent n'exploite pas son plein potentiel d'intégration aux chaînes de valeur mondiales. Le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria, par exemple, sont de gros exportateurs de fèves de cacao, mais n'ajoutent que très peu de valeur à ce produit. En revanche, dans le même sous-secteur, la Malaisie, le Brésil et le Mexique ont assuré leur intégration en amont et en aval en se dotant des politiques industrielles et des capacités intérieures nécessaires. Ainsi le Brésil a-t-il soutenu la production du soja parallèlement à celle du cacao, au moyen de subsides aux intrants, d'une politique de crédit généreuse et de la modernisation des méthodes d'agriculture. Il a en outre fixé ses taxes à l'exportation et ses quotas de sorte à favoriser les exportations à valeur ajoutée (CEA et CUA, 2013). L'expansion de ces industries à forte intensité de main-d'œuvre a également créé de nouveaux emplois qui ont apporté une amélioration économique mais aussi sociale aux ménages les plus pauvres (Barrientos *et al.*, 2011).

Une façon de s'affranchir des échelons inférieurs des chaînes de valeur mondiales est de mieux

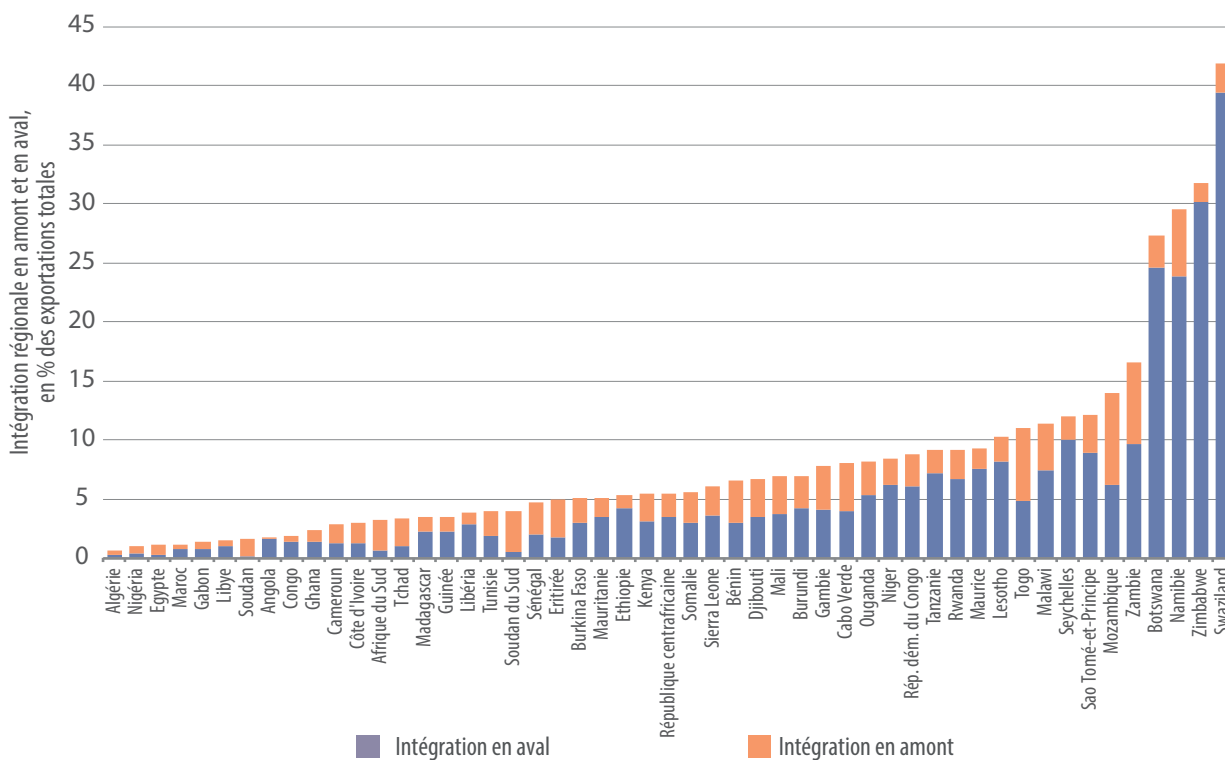
s'intégrer aux chaînes régionales et de tirer parti des possibilités d'apprentissage et d'économies d'échelle qu'elles offrent.

LES CHÂÎNES RÉGIONALES SONT UNE TRANSITION NÉCESSAIRE VERS LES CHÂÎNES MONDIALES

Les chaînes de valeur régionales à l'échelle du continent sont plus faciles à organiser et offrent de meilleures possibilités d'économies d'échelle que les chaînes mondiales. La charge administrative représentée par les règles d'origine et de traçabilité des produits y est également moins lourde, ce qui les rend plus attractives pour les entreprises dominantes dans les chaînes de valeur (Cattaneo, 2013).

En Afrique toutefois, la valeur ajoutée étrangère provenant du continent lui-même ne représente que 9,4 % de la valeur ajoutée étrangère totale, une proportion très faible par rapport aux autres régions du monde. En Asie, par exemple, la part de la valeur ajoutée étrangère d'origine intra-régionale

FIGURE 4.2 : PARTICIPATION PAR PAYS AUX CHÂÎNES DE VALEUR RÉGIONALES, INTÉGRATION EN AMONT ET EN AVAL, 2011



Source : Calculs fondés sur la base de données EORA de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

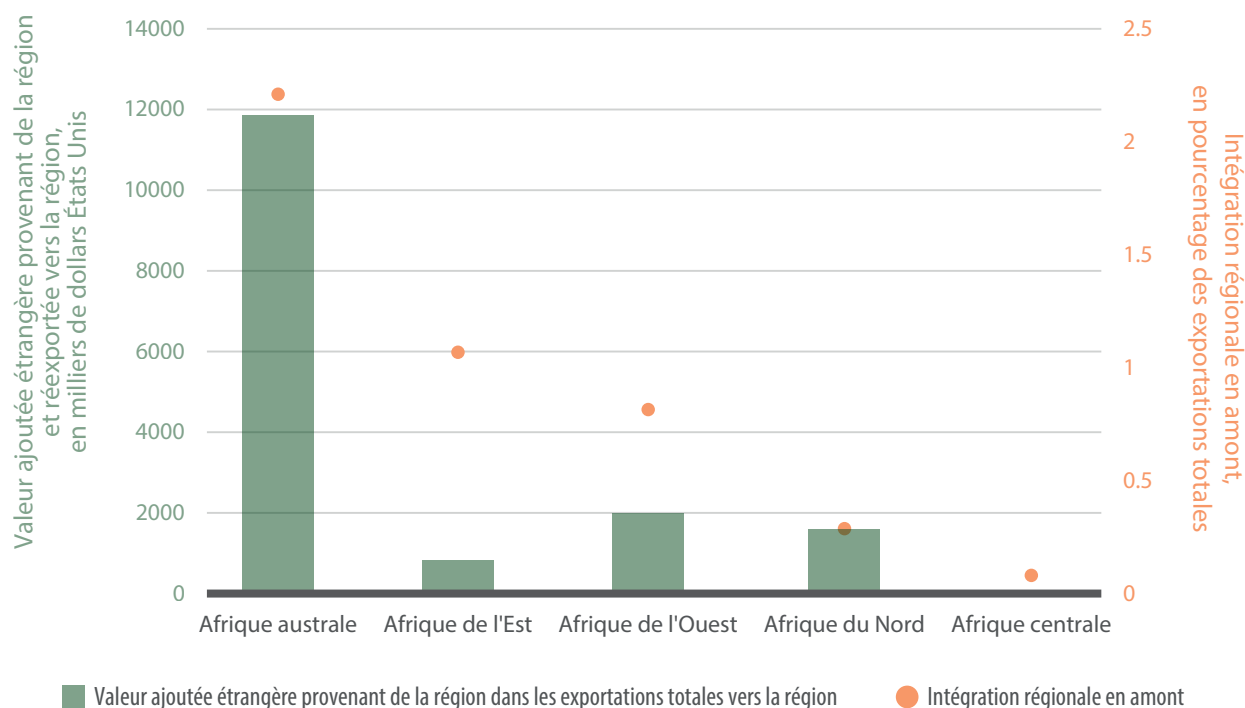
est de 39 %. En outre, la part de la valeur ajoutée en provenance d'Afrique dans les exportations vers l'Afrique (l'intégration en amont dans les chaînes de valeur régionales) n'est que de 1,8 %, par rapport à 18 % en Europe et 7 % en Asie. En Afrique, l'intégration en amont est généralement plus élevée que l'intégration en aval (figure 4.2) ; la participation totale aux chaînes de valeur régionales est faible et très variable.

L'Algérie, l'Angola, l'Égypte, le Nigéria et l'Afrique du Sud sont, en valeur absolue, les moteurs des échanges régionaux en valeur ajoutée, mais n'importent proportionnellement parlant que très peu de valeur ajoutée d'autres pays africains. L'Égypte, par exemple, n'importe d'Afrique que 0,8 % de la valeur ajoutée qu'elle exporte vers le continent. Elle ne contribue que faiblement, par rapport à d'autres pays, aux échanges totaux de produits intermédiaires achetés et vendus en Afrique. À 0,3 %, son intégration en aval est encore plus faible, ce qui veut dire que toute la valeur est ajoutée en Égypte et ensuite exportée sous la forme de produits finis au reste de la région.

Inversement, le Swaziland, le Zimbabwe, la Namibie, le Botswana et la Zambie sont des pays qui ne contribuent guère, en valeur absolue, aux échanges de valeur ajoutée, mais qui affichent une grande part d'intégration en amont dans leurs exportations totales vers la région (voir figure 4.2). Ainsi, si les producteurs du Botswana, disons, ont du mal à concurrencer la base de production plus développée de leurs voisins de la SADC, leurs vastes marchés offrent des possibilités d'exportation qui ne pourront être saisies que lorsque les capacités de production, surtout humaines, du pays auront été renforcées et que celui-ci pourra progresser dans la chaîne de valeur. Le Botswana, qui doit compter sur l'intégration régionale en raison de la petite taille de son marché intérieur, est un bon exemple de pays dont la croissance et l'industrialisation doivent être axées sur les exportations au moyen d'une stratégie régionale qui lui permette de trouver un créneau parmi les producteurs régionaux.

L'Afrique australe et l'Afrique de l'Est sont les sous-régions africaines à plus forte intégration en amont (figure 4.3), bien que leurs réseaux de production

FIGURE 4.3 : PARTICIPATION AUX CHAÎNES DE VALEUR RÉGIONALES, INTÉGRATION EN AMONT, 2011



Source : Calculs fondés sur la base de données EORA de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
 Note: '000 USD = thousands of dollars

restent insuffisants, comme l'atteste la faible proportion de valeur ajoutée importée d'Afrique dans leurs exportations totales vers la région. Les négociations de la zone de libre-échange tripartite ne doivent pas seulement harmoniser les politiques commerciales des États membres, mais aussi établir entre eux des liens industriels.

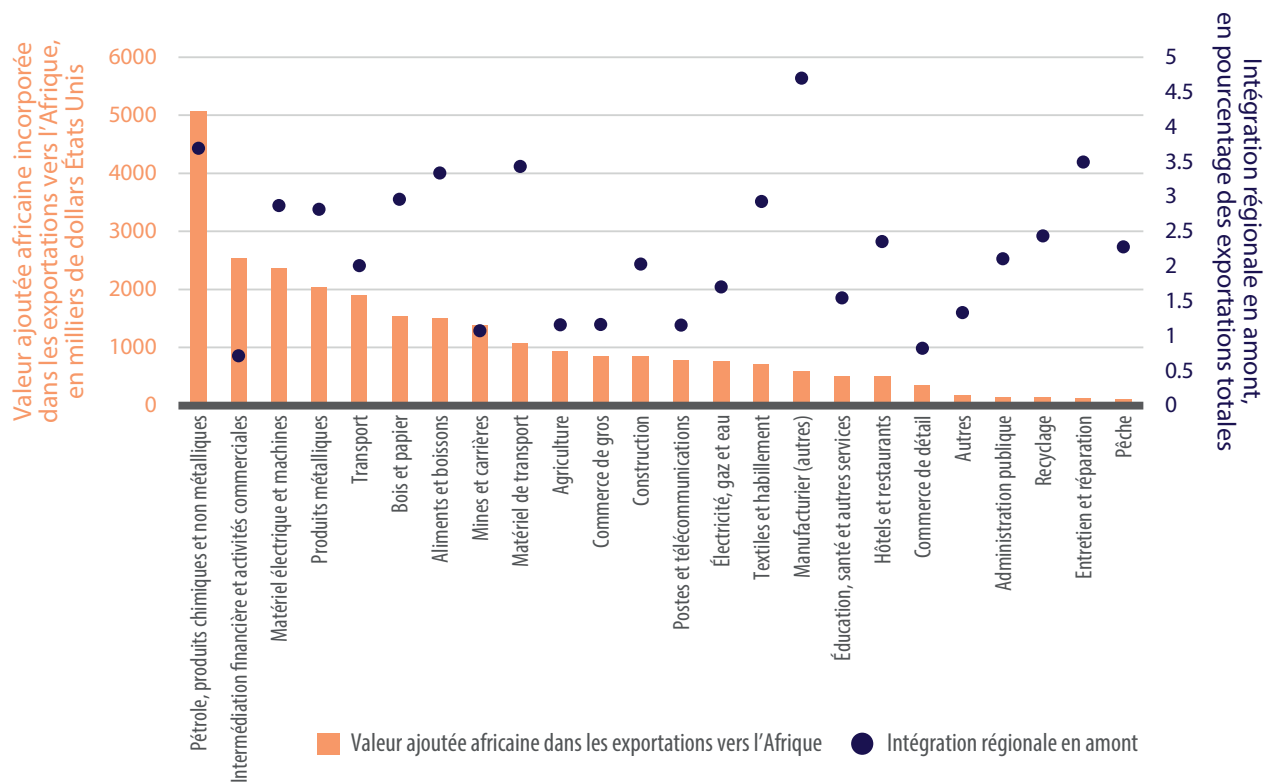
D'un point de vue sectoriel, le secteur manufacturier – en particulier celui du matériel de transport – est un important moteur d'intégration intra-africaine en amont (figure 4.3). Le pétrole, les produits chimiques et les produits minéraux non métalliques constituent l'essentiel des échanges régionaux en valeur ajoutée ; tous secteurs confondus, ces produits sont parmi ceux qui s'exportent avec la plus grande part de valeur ajoutée provenant de pays africains. C'est un argument convaincant en faveur de la création d'un pôle pétrochimique sous-régional comme celui qui est envisagé dans le cas de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Les échanges en valeur ajoutée dans le secteur des aliments et des boissons et dans celui des textiles et de l'habillement se caractérisent aussi par une intégration

en amont relativement élevée, bien que les montants absolus restent bas. Les possibilités d'échanges en valeur ajoutée dans le secteur agricole sont également sous-exploitées, mais le potentiel de croissance sans exclusive dans les pays concernés est bien plus élevé dans le cadre des chaînes de valeur régionales que dans celui des chaînes de valeur mondiales. Enfin, malgré une proportion importante de produits intermédiaires importés d'Afrique, les mines et les carrières restent un secteur à très faible valeur ajoutée étrangère de provenance africaine. À l'échelle régionale, toutefois, le secteur minier a connu une évolution positive avec la Vision africaine des mines en faveur d'une harmonisation des politiques, lois et règlements au niveau des pays et des communautés économiques régionales (CER), à savoir la SADC, la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la CAE (Ramdoo, 2014). Le secteur du cuir a connu une évolution similaire dans le cadre du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) (encadré 4.3).

Les chances qu'aura une entreprise de s'intégrer dans une chaîne de valeur et d'en tirer parti dépendront dans une large mesure de la structure de la chaîne,

FIGURE 4.4 : CHAÎNES DE VALEUR CONTINENTALES PAR SECTEUR EN 2011



Source : Calculs fondés sur la base de données EORA de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

ENCADRÉ 4.3 : QU'EN EST-IL DE LA CHAÎNE DE VALEUR DU CUIR DANS LE COMESA ?

Au dix-septième sommet du Conseil des ministres du COMESA, tenu en février 2014 à Kinshasa (République démocratique du Congo), les ministres ont souligné l'importance d'une industrialisation fondée sur les produits de base, et ils se sont félicités des initiatives tendant à concevoir des pôles de développement industriel et à ajouter de la valeur aux produits de la région. (Le COMESA compte 19 pays membres africains totalisant une population de 450 millions d'habitants et un PIB de plus de 500 milliards de dollars É.-U.) En partenariat avec le Centre du commerce international (CCI), le COMESA a élaboré une stratégie visant à développer des produits à plus grande valeur ajoutée plutôt que d'exporter des matières premières.

Approuvée en juin 2014 à Lilongwe (Malawi), la stratégie s'inscrit dans le plan stratégique à moyen terme du COMESA ainsi que dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Elle couvre la production, avant et après abattage, de cuirs et peaux bruts de haute qualité en vue d'en faire des produits finis comme des chaussures, des sacs et

des vêtements. Elle traite de questions qualitatives importantes pour les produits en cuir, comme la rationalisation des systèmes de commercialisation, l'accès de tous les acteurs de la chaîne de valeur à des financements abordables, le renforcement des organismes de soutien et la création d'un environnement politique viable pour le secteur dans la région.

La chaîne de valeur s'étend de la collecte des cuirs et peaux bruts, à leur transformation en cuir tanné et à la fabrication des articles en cuir. Les peaux ou cuirs bruts et les produits finis en cuir sont mis sur le marché par des PME de distribution ou les usines.

Des organismes comme l'institut du cuir et des produits en cuir du COMESA en Éthiopie, les bureaux de promotion des exportations et les organes de réglementation, comme les bureaux nationaux des normes et les services de santé animale, ont fourni des services de renforcement des capacités, de promotion du commerce et d'assurance de la qualité dans le secteur du cuir. Les autorités douanières veillent à l'application des politiques commerciales

réglementant le commerce transfrontalier des peaux, cuirs et produits en cuir. Les banques (qui fournissent des crédits abordables aux acteurs de la chaîne de valeur) et les sociétés de transport (qui gèrent la logistique, comme le transport et l'entreposage) jouent également leur rôle. Selon le principe de la « triple hélice », l'institut du cuir et des produits en cuir mobilise les parties prenantes – le public, le secteur privé, le milieu universitaire et les organismes de recherche – en vue d'interventions visant divers maillons de la chaîne de valeur.

De 2008 à 2013, les exportations de cuir des pays du COMESA vers le reste du monde ont augmenté de 50 %, passant de 282 millions à 587 millions de dollars É.-U., tandis que conformément à l'impulsion donnée par le COMESA, les exportations de cuir à valeur ajoutée passaient de 29,9 millions à 49,7 millions de dollars É.-U. de 2009 à 2013.

Source : Secrétariat du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, informations fournies par Rachael Nsubuga et Benedict Musengele (2014).

de l'accès de l'entreprise aux importations et aux services, et de ses capacités de production. Les chaînes de valeur agricoles mettent en évidence le fait que les chaînes locales et régionales permettent de réaliser certaines économies d'échelle et qu'elles ne se caractérisent pas par la même intensité de connaissances que les chaînes mondiales.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES CHAÎNES DE VALEUR AGROALIMENTAIRES LOCALES ET RÉGIONALES ANNONCENT DES PROJETS AGROALIMENTAIRES PROMETTEURS ET LUCRATIFS

Le secteur agroalimentaire mondial est caractérisé par un haut degré de concentration et de contrôle à distance (Food&WaterWatch, 2010) résultant des

regroupements transfrontaliers continus auxquels procèdent les géants mondiaux de l'alimentation tels que Nestlé, Coca-Cola, Cargill, Unilever, Archer-Daniels Midland Company, Dole Food Company et Danone, pour n'en citer que quelques-uns (tableau 4.1). Dans ce secteur, les segments les plus lucratifs des chaînes de valeur ne sont pas accessibles à tout nouveau-venu. Le marché émergent de l'agroalimentaire africain ne fait pas exception. Comme il ressort du classement des plus grandes sociétés par action du monde établi par Forbes (Forbes, 2014), les chaînes de valeur mondiales sont dominées par des sociétés sous contrôle étranger qui ont une puissance inégalée en termes d'actifs accumulés et de création de valeur. À l'examen du classement des sociétés mondiales les plus riches, on constate qu'une seule d'entre elles relève du secteur alimentaire, se classant en onzième, quarante-cinquième, soixante-troisième et cent quatre-vingt-seizième places pour ce qui est respectivement de la capitalisation, du bénéfice, du chiffre d'affaires et des actifs : c'est Nestlé.

L'examen des 100 premières sociétés du secteur des aliments et des boissons confirme quant à lui la progression de plusieurs sociétés alimentaires, telles que Nestlé, Cargill, Coca-Cola et même de groupes coopératifs comme Fonterra, dans le monde de l'industrie agroalimentaire, soulignant ainsi le rôle stratégique de l'agriculture, des chaînes de valeur et du développement agro-industriel. Ceux-ci peuvent donner lieu à la création massive de richesse et d'emploi par la spécialisation, la diversification et l'investissement judicieux dans les chaînes de valeur et les marchés émergents de produits de base stratégiques. Dans le contexte africain, ces vastes groupes mondiaux aux activités diversifiées ont su tirer le meilleur parti de législations locales accommodantes pour accroître leur emprise sur

plusieurs segments continentaux, reconnus comme lucratifs, des chaînes de valeur qui les concernent. Une bonne illustration de ce phénomène est donnée par la pénétration continue de géants de l'alimentaire comme CARGIL, Barry Callebaut, Wilmar International, Danone et Unilever, pour n'en citer que quelques-uns, au moyen d'alliances stratégiques permettant un contrôle croisé des participations au capital ou des activités à caractère agricole de plusieurs sociétés alimentaires africaines, implantées ou créées sur le continent et autrefois publiques, telles que les groupes SIFCA (<http://www.groupe-sifca.com>) et OLAM (<http://www.olamgroup.com>).

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années en matière de libéralisation des échanges

TABLEAU 4.1 : LISTE DES 20 PREMIÈRES SOCIÉTÉS DU SECTEUR MONDIAL DES ALIMENTS ET DES BOISSONS, VALEURS EN MILLIARDS DE DOLLARS DES ÉTATS-UNIS.

Rang industrie alimentaire	Rang toutes industries	Société	Pays	Chiffres d'affaires	Bénéfice	Actifs	Capitalisation
1	36	Nestlé	Suisse	\$99,40	\$10,80	\$135,40	\$239,60
2	110	Unilever	Pays-Bas	\$66,10	\$6,40	\$62,70	\$124,50
3	148	Mondelēz International	États-Unis	\$35,30	\$3,90	\$72,60	\$59,20
4	242	Danone	France	\$28,30	\$1,90	\$42,60	\$41,80
5	243	Archer Daniels Midland	États-Unis	\$89,70	\$1,30	\$43,80	\$28,50
6	316	Wilmar International	Singapour	\$44,10	\$1,30	\$46,60	\$17,70
7	347	Kraft Foods Group	États-Unis	\$18,30	\$2,70	\$23,10	\$33,50
8	379	General Mills	États-Unis	\$18	\$1,80	\$22,90	\$31,80
9	465	Associated British Foods	Royaume-Uni	\$20,80	\$0,90	\$16,80	\$36,70
10	508	Kellogg	États-Unis	\$14,80	\$1,80	\$15,50	\$22,50
11	593	ConAgraFoods	États-Unis	\$17,90	\$0,80	\$20,40	\$13
12	611	TysonFoods	États-Unis	\$34,80	\$0,90	\$11,80	\$14,80
13	637	JBS	Brésil	\$43	\$0,40	\$29,10	\$9,60
14	751	BRF-BrasilFoods	Brésil	\$14,10	\$0,50	\$13,70	\$17,50
15	759	Bunge	États-Unis	\$61,40	\$0,20	\$26,80	\$11,70
16	902	Hershey	États-Unis	\$7,10	\$0,80	\$5,40	\$23,30
17	956	Uni-President	Taiwan	\$14,50	\$0,50	\$12,40	\$8,80
18	1027	GrupoBimbo	Mexique	\$13,80	\$0,30	\$10,30	\$12,80
19	1039	Tingyi Holding	Chine	\$10,90	\$0,40	\$8,40	\$16,20
20	1054	Henan Shuanghui Investment	Chine	\$7,30	\$0,60	\$3,30	\$14

Source : Forbes, 2014 ; Rowan, 2013.

commerciaux, notamment par l'abaissement des droits de douane prélevés sur les transactions agricoles intra-africaines, d'importantes barrières à l'entrée subsistent qui empêchent les petits fermiers de participer au commerce alimentaire régional. La cause en est la tendance avérée au regroupement de la plupart des segments ou firmes agroalimentaires rémunérateurs, sous l'effet d'un potentiel de croissance agro-industrielle grandissant, essentiellement exploité, comme on peut le voir, par les sociétés transnationales (tableau 4.1) intervenant, en Afrique ou en dehors du continent, dans plusieurs chaînes de valeur régionales lucratives consacrées à la production d'aliments, de fibres et de boissons (CUA, 2014). L'accès aux marchés régionaux et, surtout, aux intrants et services agricoles critiques tels que la technologie, la logistique et le capital, est insuffisant, et penche en défaveur des petits fermiers. Un programme positif serait requis pour donner à tous des chances égales dans le secteur agro-industriel africain. Au-delà des sociétés qui contrôlent le marché des produits, telles qu'elles apparaissent dans le tableau 4.1, il convient de mentionner que les marchés des intrants clefs (engrais, semences, tracteurs, etc.) sont également contrôlés par des compagnies alimentaires d'envergure mondiale telles que John Deere et Monsanto, pour n'en citer que deux, raison pour laquelle il est difficile aux petits exploitants agricoles d'obtenir des intrants agricoles à des prix abordables. Bien que l'agriculture représente 23 % du PIB nigérian (estimé à 510 milliards de dollars É.-U. en 2013), elle ne recueille que 1,4 % des emprunts octroyés par le secteur bancaire. La croissance du PIB a été de l'ordre de 7 % par an au Nigéria pendant les 10 dernières années. Mais, la plus grande économie d'Afrique n'a pas su devenir le grenier naturel du continent faute d'un soutien suffisant à ses petits producteurs qui, privés d'accès aux intrants modernes, mais aussi aux chaînes de valeur en leurs segments lucratifs, captés dans tout le pays par plusieurs géants mondiaux de l'alimentaire, sont parmi les moins productifs au monde.

De fait, les gouvernements africains ne sont pas arrivés à intervenir utilement dans les chaînes de valeur mondiales et régionales, alors que sur le papier, ils avaient tout ce qu'il fallait pour transformer collectivement le continent en un exportateur net d'aliments, de fibres, de boissons et d'intrants agricoles essentiels vers un monde de plus en plus exposé à l'insécurité alimentaire. Un bon exemple à cet égard est la situation des chaînes de valeur du maïs au Bénin, où une étude actuellement menée par la CEA sur les chaînes de valeur alimentaires montre

que s'il est très avantageux pour les petites fermes familiales de monter en gamme, les occasions de le faire sont manquées en l'absence d'interventions transformatrices suffisantes pour les y aider, notamment sous la forme de stratégies de marque et de mesures de conformité aux normes du secteur (tableau 4.2).

Il ressort également des conclusions de l'étude que la transformation du maïs au moyen d'un pilon amélioré est très rentable sur le plan financier et que cette façon de procéder constitue un avantage comparatif pour le Bénin. Ces perspectives sont tempérées par diverses contraintes auxquelles il doit être remédié pour une plus grande efficacité dans les chaînes de valeur du maïs au Bénin. Selon l'étude de la CEA, ces contraintes sont les suivantes : accès insuffisant aux intrants et à la main-d'œuvre, irrégularité de l'approvisionnement, utilisation de poids et mesures non standardisés, manque d'entrepôt adéquat, informations limitées concernant le marché et accès insuffisant au financement. Entre-temps, les bénéfices de la plupart des chaînes de valeur alimentaires lucratives sont captés et contrôlés par les habituels géants mondiaux de l'alimentation, les petits producteurs devant faire face à des goulots d'étranglement qui rendent difficile leur intégration dans ces chaînes, à moins d'un programme transformateur positif et bien défini en faveur des maillons les plus faibles des chaînes de valeur.

Un examen des éléments recueillis sur le terrain indique aussi que la rentabilité de la production de maïs varie grandement d'une région à l'autre et d'un système de production à l'autre. Comme au Bénin, les petits producteurs africains devraient se regrouper et se spécialiser dans le contexte industriel rural, afin de consolider leurs activités d'achat et de vente sur divers marchés, en progressant le long des chaînes de valeur alimentaires, aux échelons local et régional, pour obtenir une juste part de la richesse générée par celles-ci. Pour que cela soit possible et pour mieux soutenir les petits acteurs dans les chaînes de valeur, les gouvernements devraient accroître les dépenses publiques consacrées aux infrastructures et technologies agricoles et intensifier les efforts visant à encourager le développement des chaînes de valeur locales et régionales et le regroupement des activités agro-industrielles. Enfin, les gouvernements devraient intervenir pour encourager le recyclage et le rééquipement des acteurs les plus vulnérables des chaînes de valeur, tout en engageant vivement les agents de transformation au sein du secteur privé mondial et local à contribuer effectivement

TABLEAU 4.2 : COÛT DE PRODUCTION ET RENTABILITÉ PAR SEGMENTS DE LA CHAÎNE DE VALEUR DU MAÏS AU BÉNIN EN 2013-2014

Variables	Matière première (dollars/ha)	Collecte/ Regroupement (dollars/kg)	Gros (dollars/kg)	Détail (dollars/kg)	Matière première transformée (gari) (dollars/kg)
Rendement (tonnes/ha)	1350,18	—	—	—	—
Prix unitaire (dollars/kg)	0,326	0,279	0,342	0,316	0,413
Revenu brut	441,418	0,279	0,342	0,316	0,413
Coût de production					
Achat de la récolte		0,249	0,275	0,278	0,27
Autres coûts variables	179,875	0,027	0,025	0,019	0,115
Coûts d'investissement (amortissement de l'équipement)	48,636	0,002	0,003	0,003	0,008
Coûts totaux	228,512	0,279	0,303	0,301	0,394
Marge brute	261,543	0,002	0,042	0,018	0,028
Bénéfice net	212,906	-0,0003	0,038	0,014	0,019
Taux de rendement					
Marge brute/Coûts variables totaux	1,454	0,007	0,140	0,061	0,072
Bénéfice net/Coûts totaux	0,932	-0,001	0,128	0,047	0,049

Source : Études initiales de la Commission économique pour l'Afrique, en cours de préparation, sur l'intégration dans les chaînes de valeur régionales (2013-2014).

Note : 1 dollar/É.-U. = 517,17 FCFA.

Note : Le gari est une semoule granulée obtenue à partir de la pulpe de manioc fermentée, écrasée, et tamisée.

au changement de l'image de marque des produits d'origine africaine sur les marchés alimentaires mondiaux et aider ainsi l'Afrique à capter une plus grande part de la valeur créée à partir de ses produits et du dur labeur de ses petits producteurs. Alors que plusieurs marques d'origine locale africaine prennent leur essor sur le continent (Meyer, 2011), il est urgent que les gouvernements africains interviennent pour empêcher que les nouvelles enseignes alimentaires régionales ne soient « financièrement cannibalisées » et ne deviennent la propriété des ténors financiers de l'industrie alimentaire et de la distribution. L'exemple le plus récent vient du plus grand producteur de yaourts du monde – Danone – qui avec sa participation de 40 % dans Brookside Dairy Limited, plus grande société laitière d'Afrique de l'Est, est sur le point de s'implanter dans la sous-région. Par cette acquisition, Danone s'assure l'accès à plus de 140 000 exploitations laitières en Afrique de l'Est, où elle se procurera et transformera 750 000 litres de lait par jour. Il n'est sans doute pas superflu de relever que Brookside jouit de la position de leader du marché, avec un chiffre d'affaires annuel

qui atteignait 176 millions de dollars des Etats-Unis en 2013. Outre l'acquisition de la kényane Brookside Dairy au début du mois de novembre 2014, Danone envisage également d'augmenter de 20 points de pourcentage sa part dans la société laitière marocaine Centrale laitière, la portant ainsi à plus de 90 %, à un coût de 278 millions d'euros (ou 339 millions de dollars É.-U.). Centrale laitière détient 60 % du marché marocain, avec un réseau de plus de 38 centres de distribution et quelque 75 000 points de vente, et des ventes annuelles d'une valeur d'environ 500 millions d'euros. En 2013, Danone a acquis une participation de 49 % dans la société ouest-africaine de produits laitiers glacés Fan Milk. Cette société disposait d'une vaste clientèle se répartissant dans six pays ouest-africains dont le Nigéria et le Ghana, tandis que Brookside est bien implantée dans des pays de l'Afrique de l'Est comme le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. En étendant son champ d'action par le biais de trois sociétés respectivement en Afrique septentrionale, occidentale et orientale, Danone – comme de nombreux grands acteurs des chaînes de valeur, dont les géants de l'alimentation

traditionnellement ou nouvellement implantés en Afrique – espère accroître sa présence et son emprise commerciale sur le continent. À plus long terme, compte tenu des stratégies de croissance que l'on voit adopter par la quasi-totalité des sociétés les plus admirées et les plus prospères du secteur alimentaire et au-delà, les sociétés transnationales sous contrôle étranger sont en voie de prendre le plein contrôle de presque toutes les possibilités commerciales, au détriment de l'agriculture paysanne africaine majoritaire et faible, supplantant totalement en passant l'émergence de géants de l'alimentation ou de marques agro-industrielles sous contrôle africain.

En résumé, les petits fermiers d'Afrique ne sont pas encore horizontalement et verticalement bien intégrés le long des chaînes de valeur mondiales des produits de base stratégiques et des produits alimentaires. D'où la nécessité d'un cadre général de réglementation clair qui favorise l'émergence de sociétés et de produits alimentaires sous marque et sous contrôle locaux occupant le marché en symbiose mutuellement bénéfique avec les géants étrangers de l'alimentaire. Pour que ce soit possible, il importe que les gouvernements africains et les capitaines d'entreprise du secteur agro-industriel interviennent sous la forme de partenariats public-privé, en effectuant ensemble des investissements judicieux pour établir des pôles industriels ruraux conformément à une stratégie soutenue d'industrialisation fondée sur les produits de base visant à susciter la prise de participation des petits fermiers du continent. L'adoption du modèle de pôle industriel en communauté rurale et contrôlé par les fermiers est un impératif et une évolution salubre qui fera du développement des chaînes de valeur locales et régionales une entreprise mutuellement bénéfique pour tous les participants, jusqu'aux plus faibles. L'optimisme est encore bien de mise si on s'inspire de la réussite de la jeune société alimentaire sénégalaise Patisen (<http://www.patisen.com/view/fra/accueil.php>) qui avec son bouillon ADJA l'a emporté sur les 150 années d'expérience et le fameux cube MAGGI du leader de l'alimentation Nestlé, en s'imposant sur ce segment de la chaîne de valeur locale, et ce, malgré ses ressources limitées comparées aux muscles commerciaux du leader l'industrie alimentaire mondiale (<http://www.jeunefrique.com/Article/ARTJAJA2613p094.xml0/>).

La chaîne de valeur du coton est moins dominée par quelques sociétés. Il faut donc associer la mauvaise tenue des pays africains dans ce domaine à l'exportation de tissus de coton à faible niveau

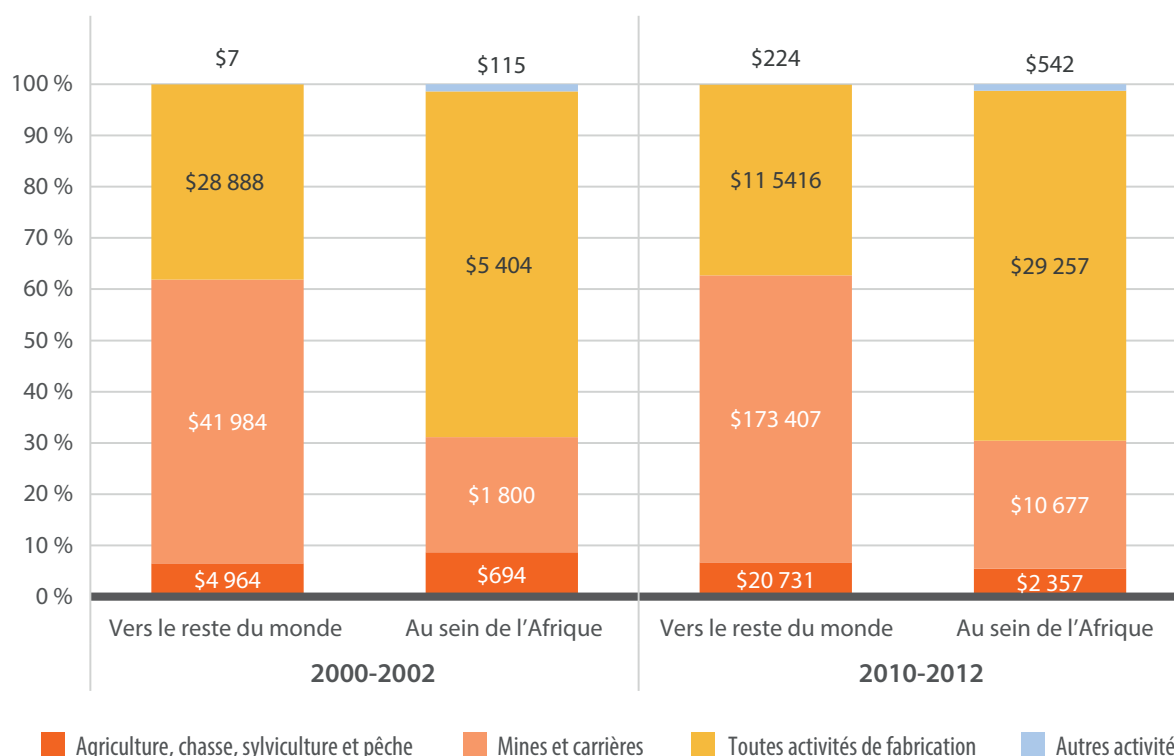
d'innovation technologique, à l'accès inadéquat aux intrants, notamment aux services financiers, et à l'image négative du coton africain sur le marché mondial (ITC, 2013a). Le secteur avait su se moderniser au Zimbabwe par la libéralisation du marché et la mise en place d'une gestion de l'amélioration et du contrôle de la qualité. En Tanzanie, par contre, la libéralisation des années 90 a multiplié les entrants sur le marché intérieur, cette concurrence poussant les prix à la baisse et dépréciant les processus faute d'une organisation adéquate du secteur (Ponte, 2009).

Les échanges en valeur ajoutée dans le secteur des services sont un domaine encore largement inexploité, et les services sont incorporés dans les accords commerciaux des CER (voir plus loin dans le présent chapitre). La faible intégration en amont de l'intermédiation financière, par exemple, est une contrainte de taille qui appelle un renforcement des liens. La SADC – où les services représentent 8 et 6 % des échanges régionaux en valeur ajoutée au sein de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est respectivement, soit nettement plus que dans les autres régions africaines – rédige un protocole sur le commerce des services dans lequel il est notamment question de finance, de tourisme et de construction. (Des moyens d'action visant les chaînes de valeur régionales consacrées aux services sont proposés ci-dessous.)

LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN DES PRODUITS INTERMÉDIAIRES ÉLARGIT LES POSSIBILITÉS DE CRÉATION DE CHÂÎNES DE VALEUR RÉGIONALES

Les structures de production peu diversifiées et similaires qui se retrouvent dans toute l'Afrique restreignent l'émergence de réseaux de production viables. La taille limitée du marché continental – les exportations intra-africaines de produits intermédiaires affichaient une moyenne de 43 milliards de dollars des États-Unis en 2010-2012, une petite portion seulement des 313 milliards de ses exportations vers le reste du monde – impose des contraintes supplémentaires, que renforce encore la nature fragmentée de ce marché.

Au cours de la décennie écoulée, toutefois, les exportations intra-africaines de produits intermédiaires ont montré un plus grand dynamisme que les exportations du continent vers le reste du monde, en partie parce que le commerce régional, plus diversifié, offre plus de possibilités d'échange

FIGURE 4.5 : EXPORTATIONS AFRICAINES DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES PAR SECTEUR PRINCIPAL ET DESTINATION

Source : Calculs fondés sur la Base de données sur le commerce bilatéral par industrie et catégorie d'utilisation finale (Classification type pour le commerce international rév.3) de l'Organisation de coopération et de développement économique.

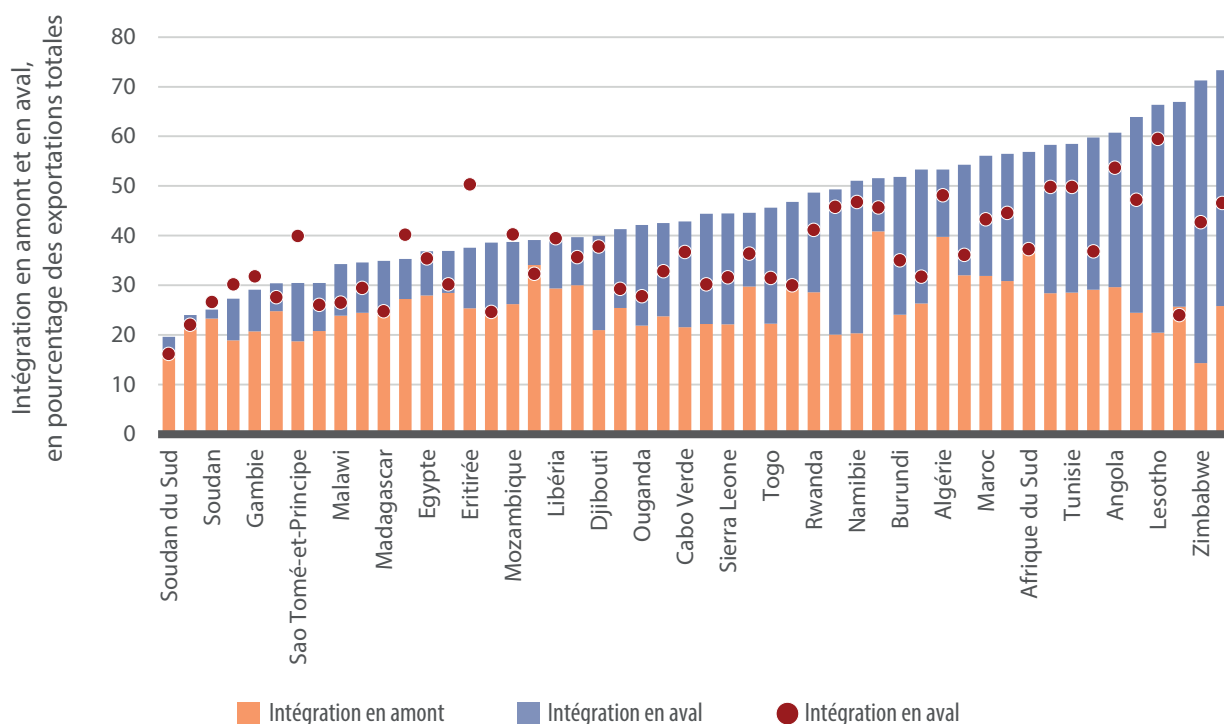
de produits intermédiaires destinés au secteur manufacturier : en 2010–2012, l'Afrique a absorbé 20 % de ses exportations de produits intermédiaires dans le secteur manufacturier, 10 % dans le secteur agricole et seulement 6 % dans celui des mines et des carrières.

La figure 4.5 fournit une façon complémentaire de prendre la mesure des schémas diamétralement opposés qui régissent le rattachement des produits intermédiaires aux chaînes de valeur selon qu'elles sont régionales ou mondiales, en juxtaposant la composition (et les valeurs correspondantes) des exportations intra-africaines de produits intermédiaires avec celle des exportations de ces produits vers le reste du monde. La moitié de ces dernières concernait le secteur des mines et des carrières, tandis que du côté intra-africain, plus des deux tiers concernaient les produits intermédiaires du secteur manufacturier, avec une légère augmentation de leur importance relative. À l'inverse, le commerce intra-africain de produits intermédiaires de l'agriculture a connu l'expansion la plus faible de tous les secteurs, avec une chute marquée de leur importance relative.

Le marché intra-africain montre quelques signes de dynamisme et d'émergence de chaînes de valeur régionales portées par les échanges de produits intermédiaires du secteur manufacturier. Des pays tels que l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la Zambie ont enregistré des progrès dans leurs exportations d'intrants manufacturiers au sein de l'Afrique, établissant dans une certaine mesure des liens en aval avec des sociétés manufacturières du continent. Si l'intégration régionale fait des progrès décisifs, le commerce intra-africain pourrait devenir un tremplin pour une diversification économique et une industrialisation plus poussées.

LES PAYS SE SONT MONTRÉS DÉTERMINÉS À TROUVER LEUR PLACE DANS DES CHÂÎNES DE VALEUR

Les pays les plus performants en termes de participation aux chaînes de valeur en 2011 et en termes de croissance de cette participation depuis 1995 sont le Zimbabwe (71 % des exportations totales en 2011) et la Tanzanie (67 %) (figure 4.6). Le

FIGURE 4.6 : PARTICIPATION AUX CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES, PAR PAYS, INTÉGRATION EN AMONT ET EN AVAL, 1995 ET 2011

Source : Calculs de la Commission Economique pour l'Afrique fondés sur la base de données EORA de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.

Zimbabwe est fortement intégré dans ses chaînes de valeur mondiales grâce à la protection de ses industries naissantes et à ses efforts d'intégration. Comme le Zimbabwe, le Swaziland est fortement intégré dans les chaînes de valeur mondiales. Dans le cas des petits pays sans littoral en particulier, un meilleur accès au marché régional permet une plus grande participation aux chaînes de valeur et crée des possibilités d'augmentation de la capacité de production. Alors que la plupart des pays ont connu une évolution modérée, généralement positive, de leur participation aux chaînes de valeur mondiales, l'intégration de la Tanzanie a connu une hausse spectaculaire depuis 1995, lorsqu'elle affichait un taux de 24 % de ses exportations totales, un des plus faibles à l'époque. La Tanzanie est toutefois arrivée à se moderniser sur une large base sectorielle et à enregistrer la plus grande augmentation d'intégration en amont.

Après avoir connu un déclin de sa valeur ajoutée manufacturière à l'époque des programmes d'ajustement structurel, la Tanzanie a vu cette tendance s'inverser par suite de l'introduction, en 1997, de sa politique de développement industriel

durable. Cela étant, la part du commerce des services est restée assez faible, le principal sous-secteur étant celui des voyages. Le défi qui se présente à la Tanzanie est de se doter de services de base en vue de son industrialisation et de sa transformation structurelle, notamment dans les domaines de la communication et de la finance. Pour ce qui est de la politique commerciale, le pays est membre du COMESA et de la CAE. Il a réalisé des progrès significatifs vers une compétitivité et une « facilité de faire des affaires » plus grandes. Deux problèmes antérieurs, l'inefficacité du port de Dar es-Salaam et les contrôles routiers excessifs, ont connu des solutions heureuses (études de cas des pays, Tanzanie). En outre, le Département de la recherche-développement du Ministère du commerce et de l'intérieur aide les entreprises, par des mesures de soutien technique et de renforcement des capacités, à réduire les coûts de production et à aligner leur produits sur les normes internationales. L'accent mis sur la valeur ajoutée à l'exportation implique inévitablement que la politique commerciale tanzanienne plaide pour la promotion de politiques industrielles, l'intégration régionale étant au cœur des deux types de politiques.

Bien que 90 % environ des pays africains aient accru leur intégration en amont dans les chaînes de valeur mondiales entre 1995 et 2011, il reste encore de nombreux obstacles à leur montée en gamme. Prenons le Mozambique, par exemple, dont le secteur minier est bien intégré grâce au mégaprojet de Mozal, mais mal relié aux autres domaines de l'économie. À elles seules, 13 entreprises assuraient les trois quarts des exportations du pays en 2013. Dans chacune des quatre principales industries d'exportation – aluminium, électricité, minerais et gaz –, une entreprise assure à elle seule plus de la moitié des ventes à l'étranger (Sutton, 2014). Les PME locales ont souvent du mal à répondre aux critères de qualité régissant la fourniture d'intrants au secteur minier. Bien que l'organisme national de contrôle de la qualité (INOC) fixe des normes, celles-ci ne sont pas contraignantes pour la plupart des entreprises.

La fabrication de matériel de transport joue un rôle important au Maroc, dont le Gouvernement a commencé à prendre davantage d'initiatives pour accélérer la croissance de secteurs prometteurs. Ainsi le Pacte national pour l'émergence industrielle vise-t-il les industries automobile et aéronautique afin de créer une base industrielle stable et de monter en gamme dans les chaînes de valeur. Le Maroc a attiré le constructeur canadien d'avions et de trains Bombardier et le constructeur d'automobiles français Renault, accroissant ainsi son intégration en amont. Le fait de miser sur un seul acteur principal dans chaque secteur est toutefois préoccupant. Le réseau des PME est très faible, ce qui réduit les retombées positives qu'une meilleure participation aux chaînes de valeur mondiales devrait avoir sur les autres domaines de l'économie, ainsi que les occasions de croissance inclusive.

Comme nous l'avons vu (figure 4.3), l'Afrique australe est la région la plus intégrée aux chaînes de valeur mondiales. L'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest n'y participent guère et sont les régions dont l'intégration en amont a le moins progressé entre 1995 et 2011. Ce qui confirme que les régions commercialement intégrées sont les plus attrayantes aux yeux des sociétés dominantes, et que la participation aux chaînes de valeur régionales devrait être une priorité. La plupart des pays africains participent en outre à des chaînes de valeur contrôlées par des entreprises chefs de file (encadré 4.1).

Outre cette structure de gouvernance, l'accès aux chaînes de valeur mondiales est restreint par des facteurs structurels tels que la taille du marché et la situation géographique. Cela étant, les politiques nationales levant les entraves au commerce peuvent augmenter significativement les chances d'entrer (ou de monter en gamme) dans une chaîne de valeur mondiale.

Bien que 90 % environ des pays africains aient accru leur intégration en amont dans les chaînes de valeur mondiales entre 1995 et 2011, il reste encore de nombreux obstacles à leur montée en gamme.

LA PERSISTANCE DES OBSTACLES AUX ÉCHANGES

La participation croissante des économies africaines aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales n'a pas déclenché leur transformation structurelle, la plupart d'entre elles étant confinées au bas de ces chaînes, avec des exportations ne se traduisant que par un faible ajout de valeur.

Comme nous l'avons vu plus haut, les conditions d'intégration des producteurs africains aux marchés régional et mondial sont dictées par une vaste gamme d'éléments qui vont des dotations en facteurs de production à l'acquisition de compétences et de technologies, en passant par les politiques commerciales et industrielles. Leurs effets superposés déterminent la facilité avec laquelle certaines activités pourront s'implanter dans tel ou tel pays, et la facilité avec laquelle les producteurs pourront alors s'insérer et monter en gamme dans une chaîne de valeur mondiale.

La fragmentation des processus de production a accru l'importance de la mise en place de cadres stratégiques favorables, étant donné que les pays se livrent une concurrence plus acharnée pour attirer la localisation de phases de production plus courtes. Pour mettre les échanges commerciaux au service de l'industrialisation, il convient d'évaluer avec soin les facteurs qui freinent la compétitivité des producteurs

africains, en particulier dans le secteur manufacturier où les chaînes de valeur sont plus longues.

D'un point de vue conceptuel, il est utile de répartir les obstacles au commerce en deux grandes catégories : les obstacles structurels relatifs à l'offre, tenant aux caractéristiques traditionnelles de l'économie, et les obstacles relatifs à la politique commerciale, tenant plus directement au cadre de politique commerciale en vigueur¹.

OBSTACLES TOUCHANT À L'OFFRE

STRUCTURES DE PRODUCTION SIMILAIRES D'UNE ÉCONOMIE AFRICAINE À L'AUTRE

Cette caractéristique entrave le commerce intrarégional, surtout parce que les faibles niveaux d'industrialisation restreignent habituellement les possibilités d'échanges intra-industriels. C'est ce que montre l'indice de complémentarité du commerce des marchandises (tableau 4.3), qui apprécie la mesure dans laquelle la structure des exportations d'un pays correspond à celle de ses importations en provenance d'un partenaire potentiel². Seule l'Océanie a un indice plus bas que l'Afrique. Celle-ci

TABLEAU 4.3 : MATRICE DES INDICES DE COMPLÉMENTARITÉ COMMERCIALE PAR RÉGION, 2012

Importateur Exportateur	Afrique en développement	Amérique en développement	Asie en développement	Océanie en développement	Économies en transition	Économies développées
Afrique en développement	0.35	0.31	0.46	0.27	0.34	0.44
Amérique en développement	0.58	0.58	0.63	0.47	0.59	0.67
Asie en développement	0.58	0.65	0.77	0.47	0.58	0.73
Océanie en développement	0.24	0.19	0.31	0.20	0.20	0.30
Économies en transition	0.44	0.39	0.46	0.39	0.35	0.45
Économies développées	0.72	0.78	0.69	0.58	0.77	0.81

Source : UNCTADstat (consultation en ligne le 20 décembre 2014).

Note : L'indice étant calculé au niveau régional pour toutes les paires importateur-exportateur, les valeurs diagonales en rouge donnent la mesure des complémentarités commerciales intrarégionales.

se caractérise donc par une mauvaise concordance entre la configuration relative des exportations et des importations, en se plaçant au niveau à trois chiffres de la CTCL rév.3 (annexe 4.1).

Les lourdeurs administratives et les réglementations contraignantes empêchent l'émergence – et souvent la formalisation – d'entreprises de taille moyenne qui auraient pu combler le « milieu manquant » des économies africaines. Ces contraintes étouffent également les rares entreprises de taille moyenne qui existent dans la structure de production africaine typique. Bien que des pays comme le Burkina Faso, le Mali et le Rwanda aient adopté des réformes pour améliorer l'environnement économique et élaguer les exigences administratives, il reste encore à faire à cet égard.

INFRASTRUCTURE ET LOGISTIQUE INSUFFISANTES

Ces insuffisances ont un lourd impact sur le coût du transport et, partant, sur la compétitivité d'un pays. Qui plus est, en affectant la transmission des prix du marché mondial, elles amoindrissent la réactivité de l'offre, surtout chez les petits fermiers souvent reliés au marché par des intermédiaires. Il se peut que le déficit infrastructurel réduise de deux points de pourcentage la croissance par habitant du continent, réduisant jusqu'à 40 % la productivité des entreprises (Foster et Briceño-Garmendia, 2010 ; Ramachandran, Gelb et Shah, 2009).

Les analyses révèlent que les progrès réalisés dans ce domaine peuvent s'avérer très rentables (par exemple, Hoekman *et al.*, 2011 ; Portugal-Peretz *et al.*, 2012). Le fait de porter la qualité des routes de la CEDEAO au niveau de celle de l'Afrique du Sud accroîtrait le commerce intracommunautaire de plus de 5 % (par rapport à son niveau de 2012) (Akpan, 2014).

Les dysfonctionnements du marché relatifs à l'infrastructure essentielle, depuis les coûts fixes jusqu'aux effets d'entraînement, sont bien connus. Tout comme le grand potentiel de rentabilité de l'investissement dans ces infrastructures économiques et sociales, ils plaident fortement en faveur d'un investissement public pour attirer des ressources privées. Quoique les politiques budgétaires expansionnistes ne doivent pas compromettre la gestion macroéconomique, elles se montrent particulièrement prometteuses dans certains couloirs de développement, comme le Couloir de

développement de Maputo et le Couloir central (Bowland et Otto, 2012 ; Lisinge et Soteri, 2014).

DÉFICIT DE QUALIFICATIONS ET D'INTRANTS DE HAUTE QUALITÉ

La présence de ces éléments est déterminante pour les investissements des sociétés transnationales (CNUCED, 2013b). Dans une étude de 140 entreprises africaines, le manque de main-d'œuvre suffisamment qualifiée a été cité comme un des obstacles les plus décisifs à l'intégration des producteurs africains aux chaînes de valeur mondiales (CEA, 2013)³. Ces conclusions ont été corroborées par des études de cas effectuées sur la chaîne de valeur du cacao en Afrique de l'Ouest (où le savoir-faire local était une barrière à la progression vers la transformation et des activités à plus forte valeur ajoutée), sur la chaîne de valeur du café en Éthiopie et sur le secteur du cuivre en Zambie (CEA et CUA, 2013). Dans les chaînes de valeur axées sur les acheteurs, comme celles des textiles et de l'habillement, où le respect du cahier des charges et des délais d'exécution est critique, des difficultés similaires ont été relevées au Lesotho (Staritz and Morris, 2013).

Les exemples ci-dessus font ressortir qu'il est important non seulement de renforcer le système éducatif en accordant une attention particulière à la formation professionnelle et à l'enseignement de haut niveau (chapitre 6), mais aussi d'accorder les programmes d'enseignement aux besoins du marché du travail et du milieu d'affaires. Cette conclusion est confirmée par les réussites des secteurs de l'aluminium et du diamant au Mozambique (encadré 4.4) et au Botswana, où la mise à niveau des compétences joue un rôle fondamental pour l'insertion des producteurs locaux dans les chaînes de valeur mondiales et le développement d'activités locales porteuses de valeur ajoutée. Pour s'intégrer et progresser dans les chaînes de valeur mondiales, même dans les marchés comme les africains où les normes sont relativement moins strictes, il importe de prêter une plus grande attention à la qualité des intrants.

ACCÈS LIMITÉ AU FINANCEMENT

Il ressort des chiffres de 2013, par exemple, qu'en Afrique centrale, en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, le crédit intérieur accordé par les banques au secteur privé atteignait à peine 29 % du PIB, et ce, par rapport à 35 % au Moyen-Orient, 45 % en Amérique latine et aux Caraïbes, et 124 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique⁴. Une intermédiation financière aussi faible est particulièrement restrictive

pour les PME, dès lors que, contrairement aux multinationales, elles ne peuvent pas facilement recourir aux marchés financiers internationaux. Et pourtant de nombreuses banques de la région détiennent des liquidités excédentaires, comme reconnu au Forum international de la finance.

Étant donné le faible taux d'investissement de la région (22 % du PIB), il est primordial d'améliorer l'accès au financement pour mobiliser les ressources internes et soutenir les capacités de production. Le financement est un domaine dans lequel l'Afrique pourrait contourner les technologies dépassées et tirer directement parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) en plein essor sur le continent, dont le succès de M-pesa au Kenya est la parfaite illustration. Cet exemple fait aussi ressortir à quel point il importe de créer un cadre institutionnel et réglementaire susceptible d'attirer les acteurs du secteur privé (M-pesa est généralement présenté comme ayant les meilleures pratiques), tout en veillant à ce que tout le secteur financier fasse l'objet d'une supervision prudentielle.

OBSTACLES LIÉS AUX POLITIQUES COMMERCIALES

PEU D'INDICATIONS DE CONCORDANCE ENTRE LES POLITIQUES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Les mesures de protection accrues, originellement justifiées par la notion d'« industrie naissante » (chapitre 3), se sont souvent incrustées, n'assurant que peu de gains de productivité, mais encourageant la maximisation de la rente au lieu de la recherche d'avantages comparatifs dynamiques. Le Nigéria, par exemple, a adopté une vaste panoplie de mesures d'incitation à l'industrialisation, mais le système manque d'orientation, est mal administré et a introduit d'opaques pratiques discrétionnaires et arbitraires (études de cas des pays – Nigéria).

La réussite des politiques industrielles en Asie de l'Est a souvent été attribuée au fait que les mesures de protection initiales, conçues pour donner un coup de fouet au changement structurel, avaient tôt ou tard laissé la place à des mesures plus subtiles tournées vers les exportations et visant à maintenir la croissance de la productivité, la compétitivité et l'innovation (chapitre 3). L'espace politique

africain, quoique moins large, n'en offre pas moins une certaine flexibilité, que les pays du continent doivent préserver et exploiter pleinement au moyen de dispositions prévoyant des conditions spéciales et différenciées, notamment en ce qui concerne la part de contenu local, les taxes à l'exportation, les marchés gouvernementaux et les droits de propriété intellectuelle.

NIVEAUX DE PROTECTION ÉLEVÉS VIS-À-VIS DES INTRANTS IMPORTÉS

Ceux-ci sont souvent le résultat de réformes successives étouffant les activités en aval et entravant l'ajout de valeur à l'intérieur du pays. Dans les pays les moins avancés, les droits de douane prélevés sur les produits industriels en fonction de la valeur des échanges étaient de 18 % pour les produits intermédiaires et de 12 % pour les produits finis (Ofa *et al.*, 2012). D'un point de vue plus large, les échanges Nord-Sud et Sud-Sud sont sujets à la progressivité et aux crêtes tarifaires, lesquelles entravent la transformation structurelle et la valeur ajoutée locale, en particulier dans l'agriculture (ITC, 2010). Les perturbations des échanges engendrées par les crêtes et la progressivité des tarifs douaniers semblent avoir un effet particulièrement inhibiteur sur l'émergence de chaînes d'approvisionnement internationales. Un tel fardeau appelle une vaste réforme des droits de douane pour assurer une concordance stratégique entre les cadres stratégiques commerciaux et industriels, la libéralisation étant recherchée non pas en tant que fin en soi, mais comme moyen de promotion et de renforcement de la compétitivité du pays, compte tenu de ses avantages comparatifs.

TARIFS INTRA-AFRICAINS SUPÉRIEURS AUX TARIFS EXTRA-AFRICAINS, EN PARTICULIER DANS LE CAS DES PAYS D'UNE AUTRE CER

Quoique ce profil inégal puisse être partiellement attribué aux formules préférentielles visant les pays les moins avancés, telles que la loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique et l'Initiative tout sauf les armes (Ofa *et al.*, 2012 ; ECA, 2013), il contribue au faible ancrage des chaînes d'approvisionnement régionales, surtout en ce qui concerne les articles manufacturés pour lesquels le marché continental est particulièrement fragmenté. Ce schéma met en cause la programmation même de la libéralisation du commerce en Afrique. Étant donné que le marché régional a tendance à être plus diversifié et moins soumis aux normes, il serait préférable de faciliter d'abord les échanges intra-

africains, afin d'atteindre une échelle de production plus efficace, et d'utiliser le marché continental comme tremplin pour se lancer dans la concurrence mondiale. Les différentes CER ont réalisé des progrès inégaux dans la réduction des droits de douane entre pays membres, et le niveau de protection reste élevé entre elles, comme nous l'avons vu. Les arguments sont donc d'autant plus clairs en faveur d'une mise en place accélérée de la zone continentale de libre-échange (chapitre 5).

BARRIÈRES NON TARIFAIRES (BNT)

Ces obstacles, qui se présentent sous la forme d'une vaste gamme de mesures réglementaires autres que des droits de douane (tableau 4.4), pourraient avoir sur les échanges un effet perturbateur plus grand que les tarifs, vu les progrès généralisés qui ont été réalisés aux niveaux multilatéral et bilatéral pour réduire ces derniers (Arvis *et al.*, 2013). Et, comme

on vient de le voir dans le cas des tarifs, même si les CER ont réduit (de façon inégale) leurs barrières non tarifaires, celles-ci restent particulièrement élevées – bizarrement, souvent plus élevées que celles applicables au reste du monde (Valensisi *et al.*, 2014).

L'impact global des BNT ne saurait être surestimé, bien qu'il soit difficile d'associer tel ou tel impact à une BNT particulière. Les données de l'observatoire des BNT de la SADC donnent à penser que les plaintes les plus fréquemment suscitées par les BNT dans la région concernent les procédures douanières, puis les règles d'origine, le transport et les questions sanitaires et phytosanitaires (Chikura, 2013). À titre d'exemple, en 2009, une chaîne sud-africaine de supermarchés, Shoprite, a décaissé 40 millions de ZAR pour se conformer aux règles d'origine de la SADC, par rapport à des préférences tarifaires valant un peu plus du double (93 millions de ZAR). Elle a

TABLEAU 4.4 : CLASSIFICATION DES BARRIÈRES NON TARIFAIRES

Mesures techniques	A	Mesures sanitaires et phytosanitaires
	B	Obstacles techniques au commerce
	C	Inspection avant expédition et autres formalités
	D	Mesures contingentes de protection du commerce
	E	Licence non automatique, contingents, interdictions et mesures de contrôle quantitatif autres que pour des raisons sanitaires et phytosanitaires ou techniques
	F	Mesure de contrôle des prix, dont les impôts et les frais
Mesures non techniques	G	Mesures financières
	H	Mesures anticoncurrentielles
	I	Mesures concernant les investissements et liées au commerce
	J	Restrictions à la distribution
	K	Restrictions concernant les services après-vente
	L	Subventions (autres que les subventions à l'exportation sous P7)
Exportations	M	Restrictions en matière de marchés publics
	N	Propriété intellectuelle
	O	Règles d'origine
	P	Mesures liées à l'exportation

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, (2013a).

dépensé 136 000 ZAR par semaine en autorisations d'importation pour la Zambie, et divers systèmes de TVA et de taxes sur les ventes à l'intérieur de la SACU lui ont coûté environ 2 % de son chiffre d'affaires (Charalambides, 2013).

Le manque d'harmonisation des dispositions apparentées a aussi un coût : certaines CER adoptent une approche axée sur le produit, tandis que d'autres appliquent des règles fondées sur la valeur ajoutée (CEA, CUA et BAD, 2013). Ce qui représente une charge administrative accrue pour tous les producteurs, en particulier pour les PME (qui échangent des volumes moindres) et une raison de plus pour accélérer la mise en place des zones continentale et tripartite de libre-échange.

Au-delà de l'arène régionale, les pays africains bénéficieraient sans doute de l'adoption par leurs partenaires commerciaux de règles d'origine préférentielles moins strictes, conformes aux directives volontaires adoptées dans le cadre du « paquet de Bali » pour les pays les moins avancés, à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2013⁵. À l'occasion de leurs négociations bilatérales, les pays africains devraient engager leurs partenaires commerciaux à incorporer dans leurs règles d'origine des arrangements cadrant avec ces directives.

Dans le même ordre d'idées, les normes et mesures sanitaires et phytosanitaires strictes qui sont appliquées faute d'assurance de la qualité et d'organes d'établissement et de contrôle des normes aisément accessibles en Afrique occasionnent des coûts supplémentaires pour les producteurs africains, en particulier sur les marchés des pays développés. Le coût fixe élevé que représente l'établissement de tels organes appelle à l'évidence une action régionale coordonnée qui s'étendrait au renforcement de l'Organisation régionale africaine de normalisation.

Face aux BNT, la facilitation du commerce prend toute son importance. Les coûts prohibitifs qui frappent les échanges commerciaux en Afrique ne sont plus à établir⁶. Dans le cas des chaînes de valeur mondiales, les contraintes que représentent les longues procédures douanières ont encore plus de pertinence, étant donné que les biens doivent probablement être exportés et importés plusieurs fois au fil de la chaîne de valeur, souvent selon des délais exigeants. (Encore une fois, une part

disproportionnée de ces inconvénients touche les PME.) Les premiers éléments provenant des organismes de gestion des couloirs, par exemple, indiqueraient que les pots-de-vin versés pour contourner les obstacles bureaucratiques pourraient être assez élevés (Lisinge et Soteri, 2014).

Toutes les entraves susmentionnées posent de sérieux défis à l'émergence de chaînes d'approvisionnement en Afrique, et, de façon plus générale, à la bonne intégration du continent dans le marché mondial. Le chapitre 5 considère plus en détail les moyens de faire face à ces entraves.

Les principaux obstacles au commerce de l'Afrique sont soit des obstacles structurels relatifs à l'offre, soit des obstacles relatifs à la politique commerciale.

LES ÉCHANGES AFRICAINS DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES

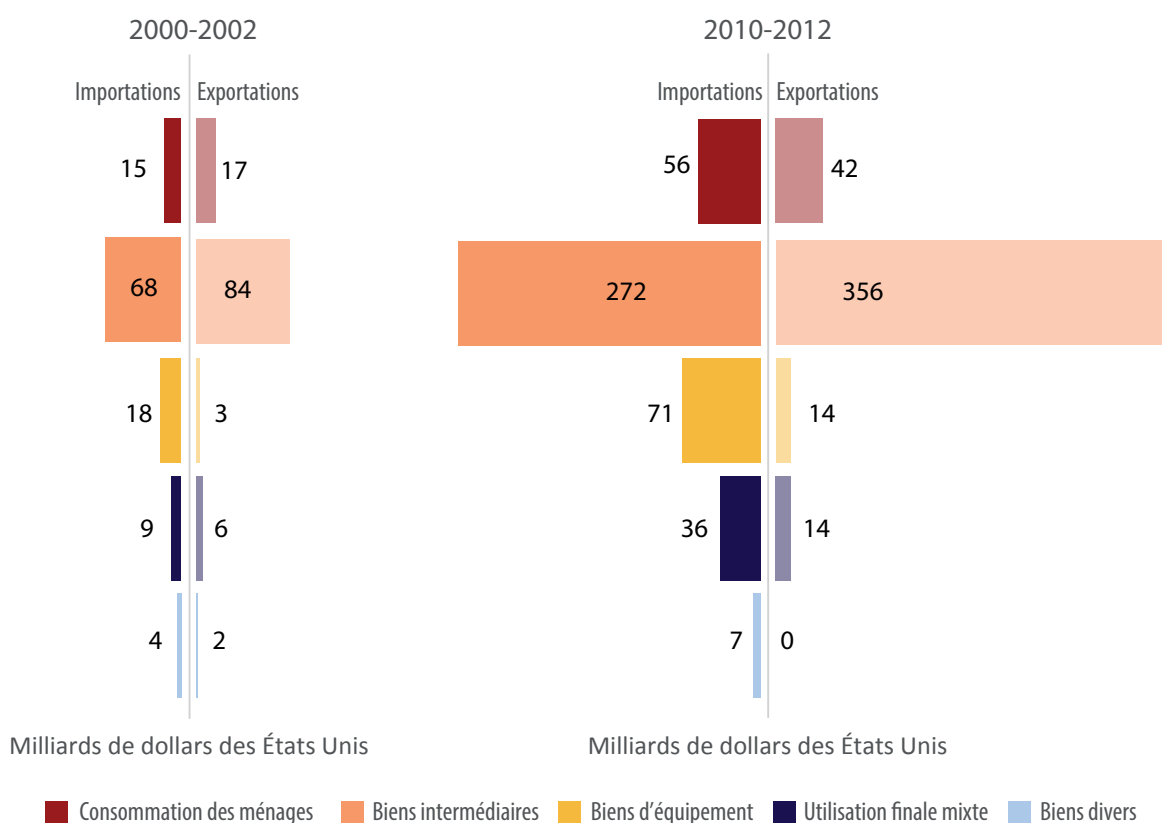
Les biens intermédiaires sont des biens non finis qui sont échangés pour subir une transformation supplémentaire avant leur utilisation finale. Ils constituent donc des intrants de production pour des activités en aval⁷. Dans la mesure où les biens intermédiaires représentent une valeur ajoutée importée dans une économie donnée – ou exportée le cas échéant – en vue d'une transformation supplémentaire, les importations de produits intermédiaires peuvent être considérées comme représentatives des liens tissés en amont entre un pays importateur et une chaîne de valeur étrangère, tandis que leurs exportations seront représentatives des liens en aval avec la chaîne de valeur.

LES PRODUITS INTERMÉDIAIRES IMPORTÉS ONT CONNU UN ESSOR, MAIS SANS STIMULER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AFRIQUE

En Afrique comme ailleurs, les produits intermédiaires constituent l'essentiel des échanges internationaux. Au cours de la décennie écoulée, ils représentaient avec constance 60 % des importations africaines de marchandises (15 % environ pour les biens d'équipement et 14 % pour les biens de consommation)⁸, triplant en valeur au cours de la période 2010-2012, pour atteindre 272 milliards de dollars des États-Unis (figure 4.7)⁹. Au niveau des pays, ce rythme de croissance semble en forte corrélation avec la croissance réelle du PIB.

Les importations de produits intermédiaires ont été dominées par une poignée d'acteurs – l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc, l'Algérie, le Nigéria et la

FIGURE 4.7 : ÉCHANGES DE MARCHANDISES DE L'AFRIQUE, PAR UTILISATION FINALE



Source : Calculs fondés sur la Base de données sur le commerce bilatéral par industrie et catégorie d'utilisation finale (Classification type pour le commerce international rév.3) de l'Organisation de coopération et de développement économique.

Tunisie – qui comptent pour près de 75 % du total, et sont les pays qui se procurent la plus faible part de leurs produits intermédiaires sur le marché africain (Figure 4.8). Le continent importe 88 % de ses produits intermédiaires du reste du monde, en raison de sa faible capacité manufacturière et du manque de liens avec le système économique local et régional. Ces questions affectent également les pays africains de moindre taille. Comme le notent Cruz *et al.* (2014) dans le cas du Mozambique : « La plupart des fabricants se procurent leurs produits intermédiaires et leurs matières premières à l'étranger, et le secteur industriel se caractérise généralement par un faible degré de liens sectoriels. Cet état de choses se combine avec le fait que très peu d'entreprises manufacturières ont pénétré des marchés étrangers et que seulement environ 10 % de ces entreprises sont sous contrôle étranger ».

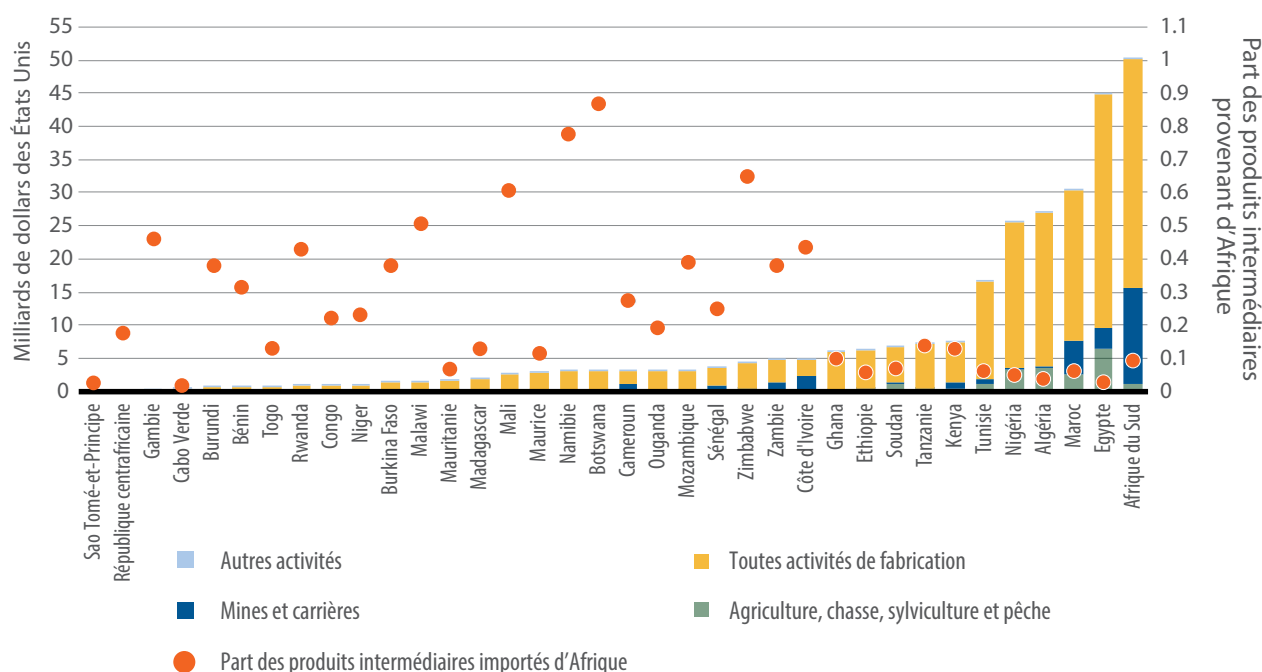
Il en résulte une occasion manquée pour le continent : les chaînes d'approvisionnement reliant les pays voisins sont très faibles, et les pays dominants n'établissent pas de liens en amont avec leurs voisins plus petits et moins industrialisés. Comme on le verra plus loin, cette situation découle d'une grande variété de contraintes limitant le commerce intra-africain, depuis les conditions structurelles comme les lacunes infrastructurales, jusqu'aux questions de

politique commerciale comme les barèmes tarifaires inappropriés et le peu de facilitation du commerce.

Pour ce qui est des secteurs, c'est le manufacturier qui se pose en moteur principal de la demande croissante des pays africains en produits intermédiaires importés (figure 4.8). Les produits chimiques, les articles en caoutchouc, les articles en matières plastiques, les carburants et, dans une moindre mesure, les produits métallurgiques de base, les machines, les équipements, les produits alimentaires, les boissons et le tabac, constituent le gros des produits intermédiaires importés par le secteur manufacturier (figure 4.9). Les importations croissantes d'intrants de fabrication n'ont toutefois que peu profité au secteur manufacturier africain, qui souvent n'arrive pas à restreindre les effets de ses traditionnelles défaillances concurrentielles. De 2000 à 2010, par exemple, la valeur ajoutée manufacturière a plus que doublé sur l'ensemble du continent, affichant une augmentation d'à peu près 50 % en prix constants, mais sa part de la valeur ajoutée totale a baissé.

Les importations de produits intermédiaires pour les mines et carrières, de même que pour l'agriculture, ont joué un rôle plus limité. Elles étaient concentrées, n'étant le fait que d'une poignée de pays, notamment l'Égypte, le Maroc et le Nigéria. La taille modeste

FIGURE 4.8 : IMPORTATIONS AFRICAINES DE BIENS INTERMÉDIAIRES, PAR PAYS ET SECTEUR PRINCIPAL, 2010-2012



Source : Calculs fondés sur la Base de données sur le commerce bilatéral par industrie et catégorie d'utilisation finale (Classification type pour le commerce international rév.3) de l'Organisation de coopération et de développement économique.

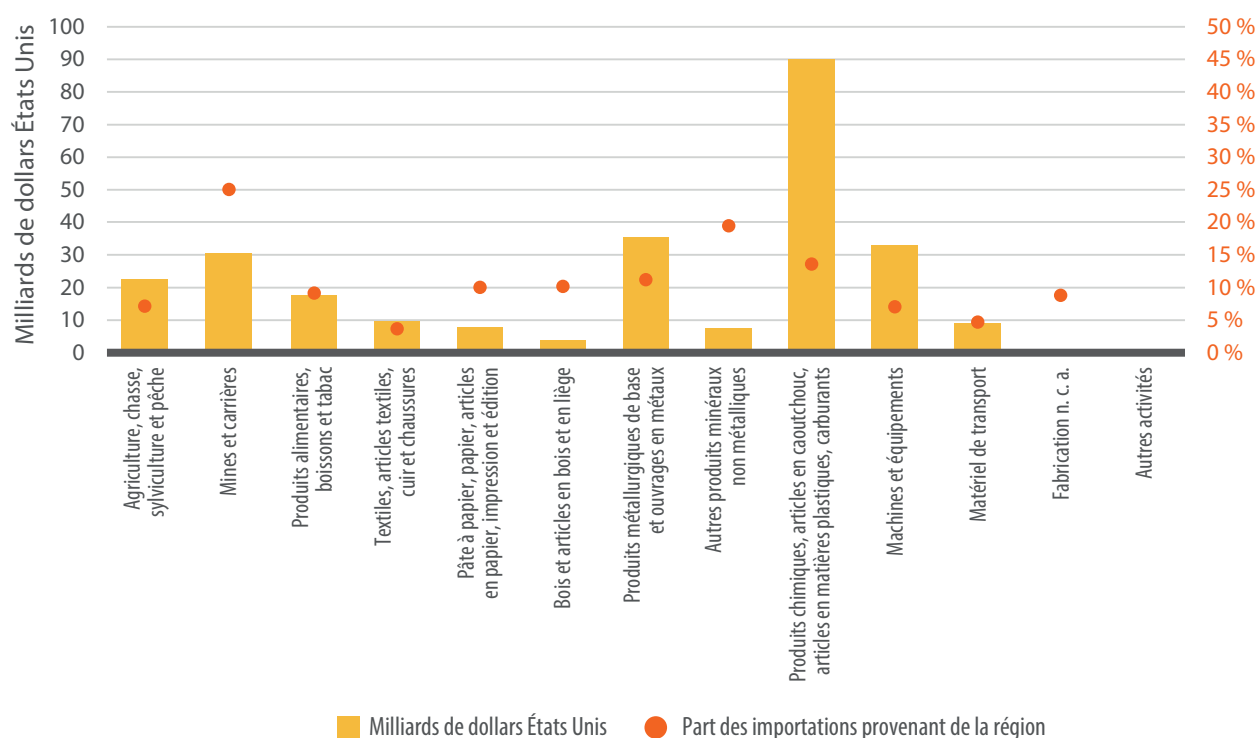
du commerce africain des produits intermédiaires agricoles et la répartition géographique de ces échanges est à l'image des faiblesses structurelles persistantes de ce secteur crucial qui contribue encore substantiellement au PIB et emploie 60 % de la main-d'œuvre. À l'exception de l'Afrique du Sud et des pays d'Afrique du Nord, l'agriculture africaine se caractérise par une sous-capitalisation aiguë et la dualité entre ses activités de subsistance ou de quasi-subsistance (utilisant une gamme réduite d'intrants et répondant presque exclusivement aux besoins du marché intérieur) et la culture commerciale (principalement intégrée au marché mondial par la fourniture de matière premières).

C'est pourquoi, alors que les économies nord-africaines, ayant dans une certaine mesure modernisé leur agriculture, sont les principaux importateurs africains de produits intermédiaires agricoles, les pays ouest-africains (notamment les producteurs de cacao et de coton), et dans une moindre mesure, les économies de l'Afrique de l'Est (comme l'Éthiopie, le Malawi et l'Ouganda) exportent la plus grande part des produits intermédiaires agricoles, le plus souvent avec peu de transformation locale et de valeur ajoutée

– selon le *Rapport économique sur l'Afrique 2013*, plus de 75 % du cacao exporté du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria quittait ces pays sous la forme de fèves, comportant beaucoup moins de valeur ajoutée que la pâte de cacao, le beurre de cacao ou, bien sûr, le chocolat.

La mesure dans laquelle le marché régional est la source des produits intermédiaires importés par les pays africains varie grandement d'un secteur économique à l'autre. Si les éléments dont on dispose font par exemple ressortir l'existence de certains liens en amont dans le secteur des mines et des carrières – qui trouve en Afrique 25 % de ses produits intermédiaires importés –, dans d'autres secteurs, tels que les textiles ou même l'agriculture, les possibilités d'établir des chaînes d'approvisionnement régionales restent largement inexploitées, comme l'attestent les 10 % seulement de produits intermédiaires importés de la région (figure 4.9). Ce qui est particulièrement frappant, surtout par contraste avec l'Asie de l'Est, c'est le rôle limité que le commerce intra-africain joue dans l'approvisionnement en intrants intermédiaires de l'industrie légère, alors qu'il s'agit du premier barreau de l'échelle des produits.

FIGURE 4.9 : IMPORTATIONS AFRICAINES DE BIENS INTERMÉDIAIRES, PAR SECTEUR, 2010–2012



Source : Calculs fondés sur la Base de données sur le commerce bilatéral par industrie et catégorie d'utilisation finale (Classification type pour le commerce international rév.3) de l'Organisation de coopération et de développement économique.

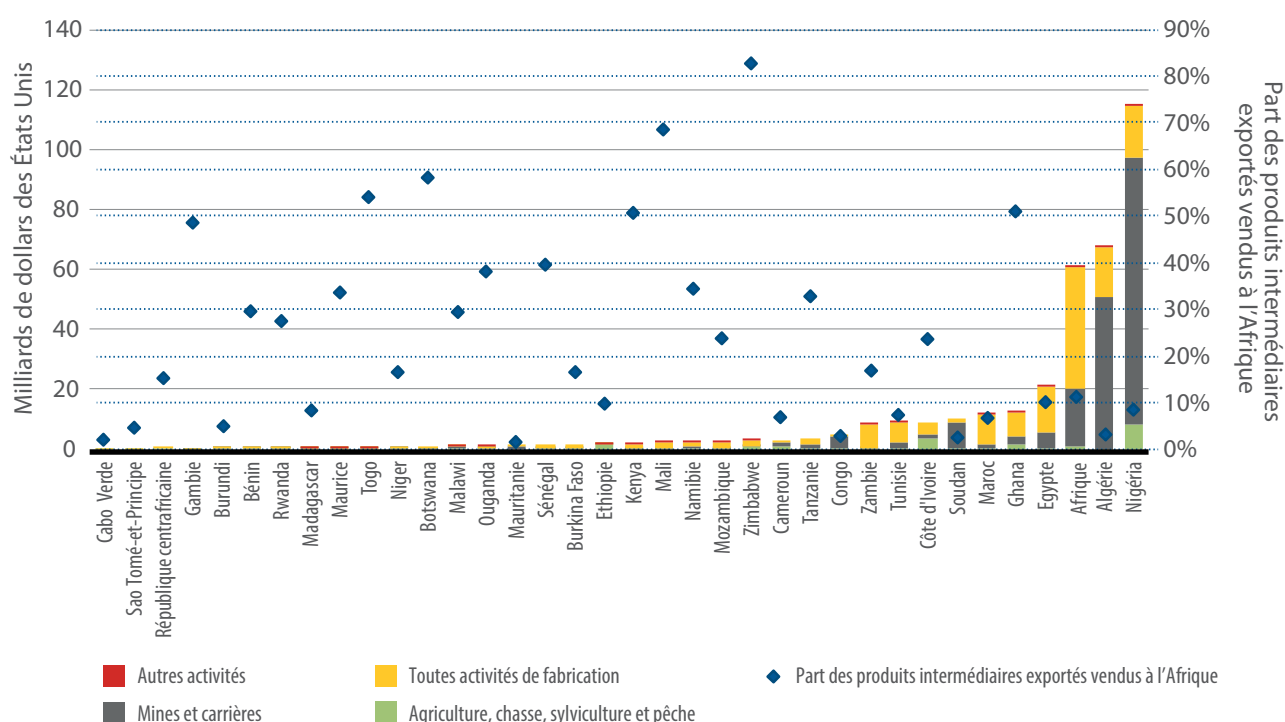
LES EXPORTATIONS DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES ONT CONNU UNE CROISSANCE VIGoureuse, MAIS RESTENT DOMINÉES PAR LA PRODUCTION MINIÈRE ET À FORTE INTENSITÉ DE MATIÈRES PREMIÈRES

Les biens intermédiaires constituent la plus grande part des importations africaines de marchandises, et leur poids dans le panier des exportations du continent est encore plus grand (figure 4.7). Les exportations de produits intermédiaires sont passées d'une valeur annuelle moyenne de 84 millions de dollars des États-Unis en 2000-2002 à 356 millions de dollars des États-Unis 10 ans plus tard. Ces produits ont constitué pendant cette dernière décennie la composante la plus dynamique de ces exportations, leur part du total étant passée de 75 % à 83 %¹⁰. Les chiffres régionaux sont soutenus en partie par les exportateurs de carburant et de minéraux que sont l'Algérie, le Nigéria, le Soudan et la Zambie, dont les exportations pendant la période 2010-2012 étaient constituées à plus de 95 % de produits intermédiaires (même dans le pays africain médian ces produits représentaient environ 75 % des exportations de marchandises).

Malgré une augmentation marquée de la valeur des exportations africaines de produits intermédiaires dans la décennie achevée en 2011, la région ne représentait toujours que 2 % environ du chiffre mondial correspondant, alors qu'en Asie, cette proportion était de 35 %, et en Amérique latine de 4 % (OMC et IDE-JETRO, 2011).

Que ce soit en fonction du pays d'origine ou de la composition sectorielle, les exportations africaines de produits intermédiaires tendent à être encore plus concentrées que les importations, les rôles principaux revenant aux pays riches en matières premières comme l'Algérie, le Nigéria et l'Afrique du Sud (figure 4.10). La dépendance de l'Afrique vis-à-vis des exportations de produits primaires continue de croître : la proportion représentant le secteur des mines et des carrières dans les exportations totales de produits intermédiaires a augmenté au cours de la décennie écoulée (habituellement au détriment des produits intermédiaires agricoles) dans les deux tiers environ des 39 pays pour lesquels des données sont disponibles. Par conséquent, la moitié des exportations de produits intermédiaires du continent sont des produits du secteur des mines et des carrières. En d'autres mots, l'industrie d'extraction reste le premier canal par lequel les économies

FIGURE 4.10 : EXPORTATIONS DE BIENS INTERMÉDIAIRES, PAR PAYS ET SECTEUR PRINCIPAL, 2010-2012



Source : Calculs fondés sur la Base de données sur le commerce bilatéral par industrie et catégorie d'utilisation finale (Classification type pour le commerce international rév.3) de l'Organisation de coopération et de développement économique.

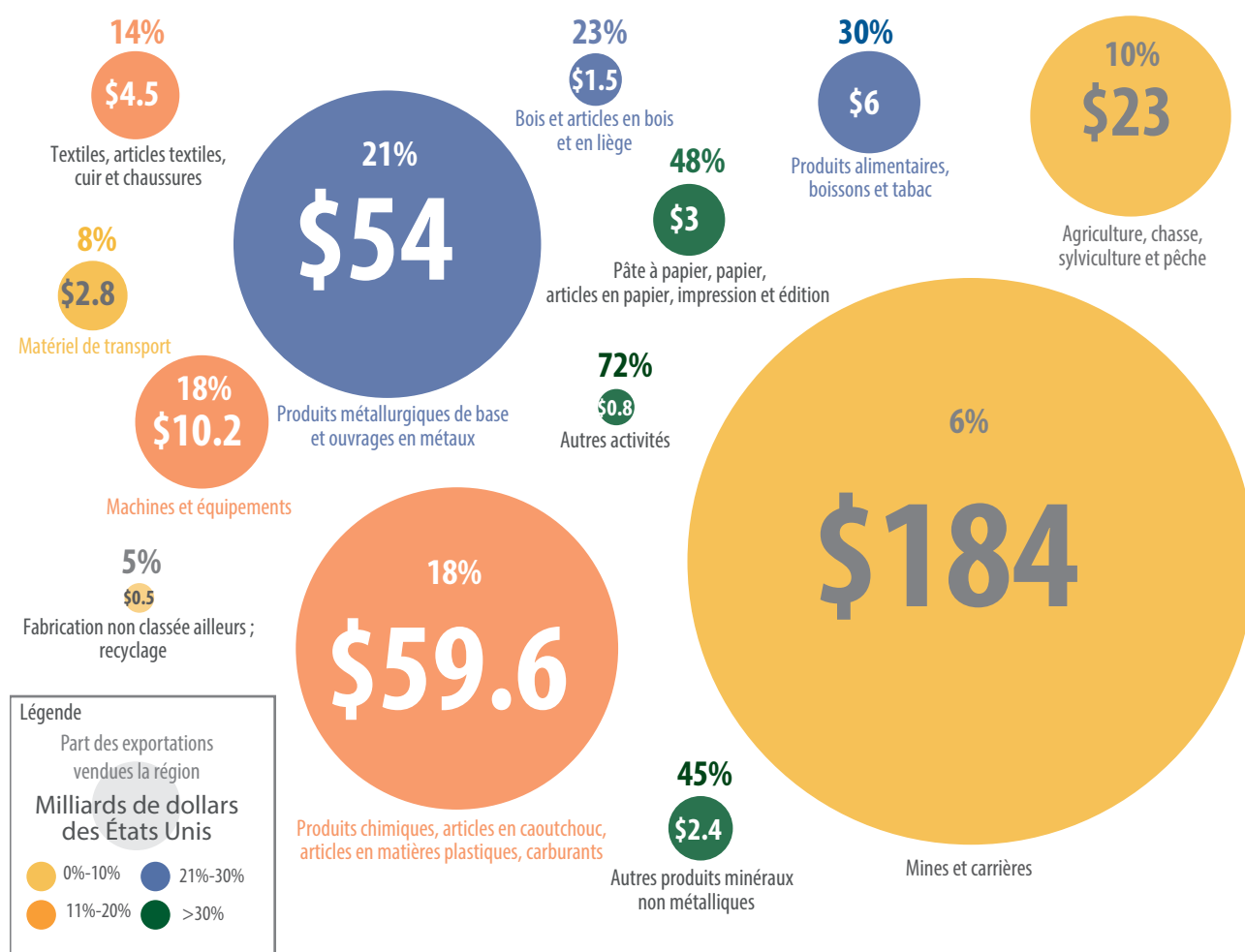
africaines sont connectées en aval des chaînes mondiales de valeur, mais ses liens avec le marché régional sont faibles, celui-ci ne recevant que 6 % des intermédiaires miniers exportés (OCDE, 2014a).

En outre, même dans le secteur extractif où elles jouissent d'un avantage comparatif manifeste, la plupart des économies africaines restent enlisées tout en bas des échelles de valeur, fournissant des matières premières et autres produits intermédiaires ne comportant qu'une très faible valeur ajoutée locale (CEA et CUA, 2013). Par ailleurs, le fait de ne pas encourager l'établissement de liens en aval avec des systèmes économiques locaux renforce la nature enclavée de nombreuses activités extractives et se traduit par d'énormes occasions manquées. Le cas du Nigéria est emblématique à cet égard : en 2012, le pays a exporté pour 89 milliards de dollars des États-Unis de pétrole brut, mais seulement pour 5,6

milliards de dollars des États-Unis de pétrole raffiné, tout en devant importer pour 5,5 milliards de dollars des États-Unis du même raffiné.

Les cas d'autres pays africains donnent toutefois à conclure qu'un cadre stratégique approprié contribuerait sensiblement à favoriser l'ajout de valeur dans des activités en aval, même dans le secteur extractif. Ainsi le Botswana est-il parvenu à favoriser l'émergence d'un pôle de taille et de polissage des diamants employant plusieurs milliers de travailleurs en soutenant l'accumulation des compétences propres au secteur (CEA et CUA, 2013 ; études de cas des pays – Botswana). Dans le même ordre d'idées, des PME mozambicaines ont pénétré la chaîne de valeur de l'aluminium centrée sur la fonderie de Mozal (encadré 4.4).

FIGURE 4.11 : EXPORTATIONS AFRICAINES DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES, PAR SECTEUR, 2010-2012



Source : Calculs fondés sur la Base de données sur le commerce bilatéral par industrie et catégorie d'utilisation finale (Classification type pour le commerce international rév.3) de l'Organisation de coopération et de développement économique.

ENCADRÉ 4.4 : ÉTABLIR DES LIENS AVEC LES INDUSTRIES EXTRACTIVES – LES CAS DU MOZAMBIQUE ET DU NIGÉRIA

Le Nigéria et le Mozambique sont respectivement le premier exportateur de pétrole et le deuxième exportateur d'aluminium d'Afrique. Leurs tentatives dissemblables de création de liens en amont et en aval avec des industries extractives attestent la complexité de toute approche en la matière.

La production d'aluminium mozambicaine est dominée par la fonderie d'aluminium Mozal, une coentreprise de sociétés transnationales dans laquelle le Gouvernement mozambicain a une participation de 3,9 %. La fonderie emploie directement 1 190 personnes et indirectement 1 500 autres. Son chiffre d'affaires annuel est d'environ 1,1 milliard de dollars É.-U. Elle utilise principalement

des produits intermédiaires importés (de l'alumine d'Australie, du coke des États-Unis et de l'électricité d'Afrique du Sud), mais elle a impliqué des PME dans des activités en amont, dans la construction, la maintenance, l'expansion et les services d'ingénierie. La mobilisation des PME a été stimulée par des initiatives de responsabilisation soutenues par la Société financière internationale. Mozal, qui exportait habituellement tous ses lingots, a signé en 2013 un accord de fourniture de 50 000 tonnes de lingots par an à l'usine de fabrication de câbles que Midal installe au Mozambique (Sutton, 2014).

La chaîne de valeur du pétrole nigérian représente 83 % des exportations du pays et les deux tiers des recettes de l'État. L'amont

(exploration et production) est dominé par des multinationales ; l'aval (transformation du brut et commercialisation) est constitué de plusieurs entreprises et raffineries locales. Le Nigéria dispose d'un cadre régissant le contenu local et doté d'une variété d'instruments, dont l'octroi prioritaire des permis d'exploitation de champs pétroliers aux opérateurs locaux, le soutien à l'amélioration des compétences et au développement des capacités propres au secteur, l'établissement de liens entre l'industrie pétrolière et l'université, et les exigences en matière de participation concernant les filiales nigérianes.

Bien que leur présence dans le panier des exportations ait été limitée par les normes internationales, les produits intermédiaires du secteur manufacturier ont vu leurs exportations quadrupler au cours des 10 à 15 dernières années, et atteindre une valeur moyenne de 145 milliards de dollars des États-Unis au cours de la période 2010-2012. Ce qui donne à réfléchir, cependant, c'est le fait que cette valeur s'explique principalement par des produits à forte intensité de matières premières tels que les produits métallurgiques, les produits chimiques, les articles en matières plastiques et les carburants (figure 4.11). À l'inverse, d'autres activités de fabrication – soit légères (textiles, bois, produits alimentaires et boissons), soit lourdes (matériel de transport et machines) – jouent un rôle mineur dans la composition générale des exportations africaines de produits intermédiaires.

Ces éléments, tout comme le recours accru de l'Afrique à des intrants importés du reste du monde, attestent la faiblesse patente et de longue date du secteur manufacturier africain (chapitre 2). La mauvaise tenue à l'exportation des produits intermédiaires du secteur manufacturier concorde avec les éléments attestant le peu de poids que continue d'avoir le

commerce intra-industriel dans la région et le faible niveau d'intégration du secteur dans les réseaux de production internationaux, régionaux et mondiaux. Dans un contexte où la plupart des pays africains continuent d'avoir des structures de production insuffisamment diversifiées (et souvent similaires), une ré-industrialisation prématurée aggrave la situation en réduisant encore davantage les possibilités d'échanges intra-industriels. Le contraste est grand avec la situation en Asie de l'Est et du Sud, où la modernisation industrielle s'est faite selon une séquence bien ordonnée et a débouché sur un réseau régional de production dense et caractérisé par une forte mise à contribution du commerce intrarégional des produits intermédiaires¹¹.

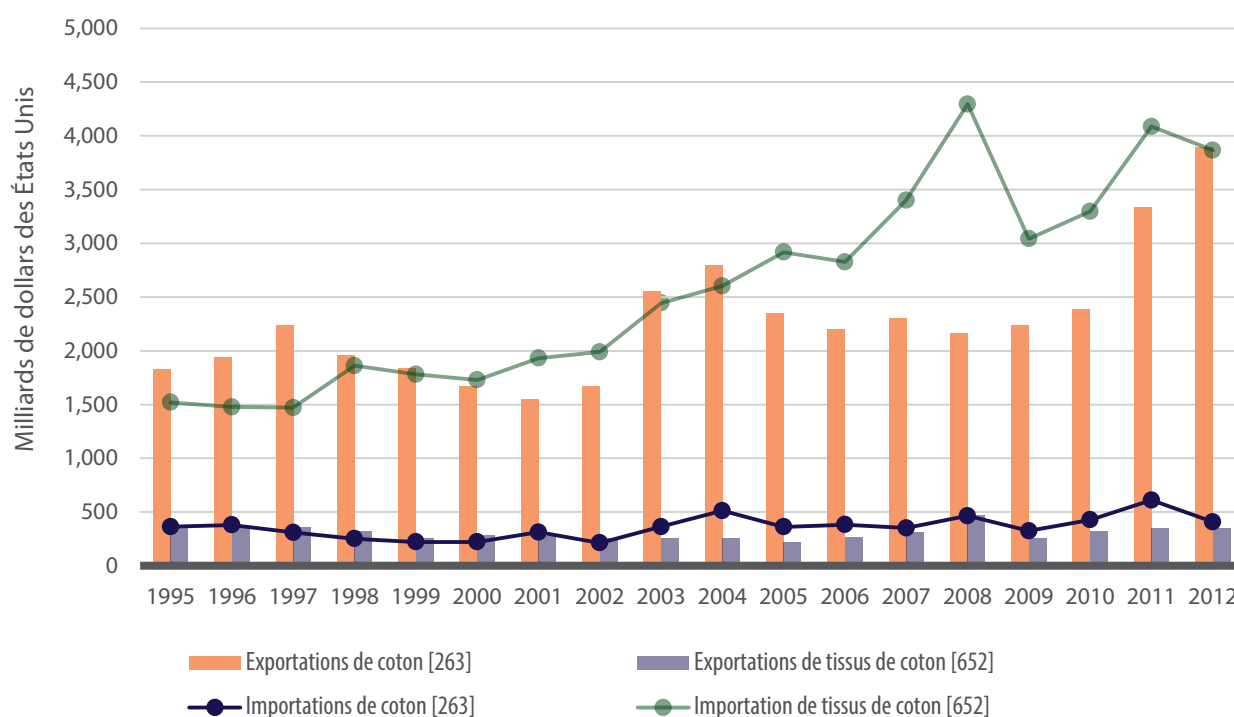
Quatre produits dans la fabrication légère – les aliments, les textiles, le papier et le bois – ne jouent pratiquement aucun rôle dans l'ensemble des exportations des produits intermédiaires. Normalement situés au barreau le plus bas de l'échelle des produits du secteur de la fabrication, ils ne sont responsables que de 15 des 356 milliards de dollars des États-Unis représentant la valeur totale des exportations de produits intermédiaires (moyenne

pour la période 2010–2012). Au cours de la dernière décennie, leurs importations se sont développées bien plus vite que leurs exportations, en particulier dans le cas des produits alimentaires et des produits du bois.

Le manque de compétitivité du secteur manufacturier africain, et la mesure dans laquelle le potentiel de valeur ajoutée locale reste inexploité, sont des phénomènes parfaitement illustrés par le commerce régional du coton, produit d'exportation de premier plan pour des pays comme le Bénin, le Burkina Faso et le Mali. Avec des exportations se montant à 3,9 milliards de dollars des États-Unis en 2012, la part de l'Afrique dans l'ensemble des exportations mondiales de coton était d'environ 16 %. Cela étant, un dixième seulement de cette valeur provenait des tissus de coton (soit 0,4 milliard de dollars des États-Unis ou environ 1% des exportations mondiales). En même temps, la région importait pour 0,4 milliards de dollars des États-Unis de coton et 4 milliards de dollars de tissus de coton. Autrement dit, la région échangeait du coton brut contre des tissus de coton, manquant ainsi une occasion énorme d'ajouter de la valeur localement et de s'industrialiser (Figure 4.12).

En Afrique, les produits intermédiaires constituent l'essentiel des échanges internationaux.

FIGURE 4.12 : ÉCHANGES AFRICAINS DE COTON ET DE TISSUS DE COTON



Source : Calculs fondés sur la base de données UNCTADstat (consultée le 10 novembre 2014 – codes (Classification type pour le commerce international rév.3)

LES SERVICES DANS LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'AFRIQUE

Les services sont une composante importante de toute économie. Ce sont des intrants clés pour la plupart des autres entreprises, ils contribuent directement au PIB et à la création d'emploi, attirent l'IDE et sont importants pour l'ajout de valeur au fil des chaînes de valeur mondiales.

LES SERVICES FOURNISSENT DES INTRANTS ESSENTIELS À LA PLUPART DES AUTRES ENTREPRISES

Les services d'infrastructure comme l'énergie, les télécommunications et les transports sont essentiels pour la compétitivité des entreprises ; les services financiers sont aux transactions ce que l'huile est aux moteurs et ils ouvrent des possibilités de crédit à l'investissement ; les services du bâtiment sont une condition préalable au développement des entreprises ; les services juridiques et comptables sont vitaux dans un environnement industriel et commercial prospère. Certains secteurs de services tels que les soins de santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont cruciaux pour le développement social ainsi que pour la bonne santé et la bonne formation de la main-d'œuvre¹². Des services à prix raisonnable et de bonne qualité peuvent améliorer la compétitivité dans les secteurs de l'agriculture, de l'extraction et de la fabrication. Selon l'OCDE (2013)¹³, pas moins de 30 % de la valeur ajoutée aux exportations du secteur manufacturier proviendraient d'intrants incorporés sous la forme de services.

L'essor des services de télécommunication en Afrique au cours de ces dix dernières années est un exemple des effets que le développement des services peut avoir sur d'autres secteurs. L'essor des TIC sur le continent, en particulier de la téléphonie mobile, a favorisé la croissance économique notamment par l'inclusion financière, en mettant des services financiers mobiles à la portée de la population et en connectant les fermiers aux marchés (Andrianaivo *et al.*, 2011)¹⁴. Le Kenya est à présent classé numéro un mondial des services financiers mobiles et peut se vanter d'être le pays de l'Afrique Centrale, de l'Est, de l'Ouest, et Australe qui affiche le plus grand

pourcentage (plus de 70 %) d'habitants bénéficiant de services financiers (BAD, OCDE et PNUD, 2014). Dès lors que les PME dans de nombreux pays africains citent le manque d'accès au financement comme principal obstacle au développement commercial et industriel, la mise à disposition de services financiers sur le continent est particulièrement importante pour les activités économiques de l'Afrique.

LE SECTEUR DES SERVICES PEUT AMENER À L'AFRIQUE DE TRÈS PRÉCIEUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ET CAPITAUX PRIVÉS

En 2012, 40 % des flux d'IDE destinés à l'Afrique ont été investis dans les services, contre 24 % seulement l'année précédente (CNUCED, 2013b). En 2013-2015, les hôtels et restaurants étaient l'un des secteurs africains les plus prometteurs pour l'IDE. Le capital privé en Afrique est particulièrement attiré par le secteur des services ; en 2012, les quatre sous-secteurs les plus populaires pour ce type de fonds étaient les services aux entreprises, les technologies de l'information, les produits industriels, et les télécommunications, médias et communications*. Au Maroc, par exemple, les principales activités attirant les IDE dans les services étaient les services aux entreprises, les services financiers, les hôtels et les restaurants, ainsi que les transports, l'entreposage et les communications¹⁵. Cet exemple montre qu'un secteur touristique bien conçu (comme celui du Maroc) peut être un aimant pour l'investissement. En 2012, le secteur du tourisme a été la principale source de devises du Maroc, le deuxième contributeur à son PIB et le deuxième créateur d'emplois.

LES SERVICES ONT LE POTENTIEL D'ÊTRE DES MOTEURS DE CRÉATION D'EMPLOI

Étant donné les faiblesses qui ont affecté la base manufacturière ces 10 dernières années, le mouvement des travailleurs africains s'est fait de l'agriculture vers les services (Banque mondiale, 2014). Ceux-ci ont employé en moyenne 47 % de la main-d'œuvre dans les 12

*<http://www.uneca.org/fr/media-centre/stories/selon-lopess-secrtaire-executif-de-la-cea-les-fonds-de-capitaux-privess-peuvent#.VOVjuyi3k0s>.

pays africains disposant de données pour la période 2009–2013¹⁶, le maximum étant de 65 % et 63 % respectivement à Maurice et en Afrique du Sud¹⁷. Les services sont effectivement un secteur à forte intensité de main-d'œuvre et ils peuvent jouer un rôle important dans la croissance de l'Afrique non seulement en appuyant les industries locales, mais aussi en créant un grand nombre d'emplois. Cependant, malgré cette capacité avérée de création d'emploi pour la jeunesse africaine, une grande partie de ce travail relève du secteur informel. Les données y relatives sont claires et il est difficile de dire si ces emplois se concentrent dans les services à haut ou faible rendement. Il est possible que bon nombre de ces emplois soient de piètre qualité pour ce qui est de la sécurité, de la rémunération et d'autres conditions. Les gouvernements africains devront user de politiques appropriées afin que la croissance de l'emploi occasionnée par le secteur des services dépasse le cadre du secteur informel, notamment en multipliant les mesures incitant les entreprises à rejoindre l'économie formelle. Les politiques devront aussi privilégier la croissance de services tels que les TIC et l'appui aux entreprises.

PARTOUT EN AFRIQUE, IL Y A UNE FORTE CORRÉLATION ENTRE LA CROISSANCE DES SERVICES, LA CROISSANCE DU PIB ET LA CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE MANUFACTURIÈRE

Il ressort des enseignements du développement économique de par le monde que la croissance du secteur des services tend à aller de pair avec celle du PIB, les services représentant une plus grande part de l'activité économique dans les économies plus riches. Ce constat est étayé par les données relatives aux pays africains pour la période 2000–2012 mettant en évidence une forte corrélation entre la croissance de la valeur ajoutée des services et la croissance

du PIB. Seule la corrélation entre la croissance de la valeur ajoutée agricole et celle du PIB est plus forte que celle relative aux services (tableau 4.5)

Bien entendu, corrélation ne signifie pas causalité. De fait, la relation fonctionne aussi en sens inverse, lorsque l'augmentation du PIB entraîne une plus grande demande de services dans des domaines tels que la banque, l'assurance, les services aux entreprises, le tourisme, etc. Toujours est-il que quel que soit le sens de la corrélation, le fait que la croissance de la valeur ajoutée des services et celle du PIB tendent à évoluer de conserve indique un rapport solide entre ces deux caractéristiques.

Dans toute l'Afrique, la valeur ajoutée des services a connu une plus forte croissance que celle de la fabrication, de l'industrie et de l'agriculture au cours de la période 2000–2012. La croissance de la valeur ajoutée des services est en forte corrélation avec celle de la fabrication, la valeur commune de 0,85 étant à l'image des synergies entre ces deux secteurs. Le fait que la valeur ajoutée de l'un et de l'autre évoluent de façon très proche tend à établir que les services sont nécessaires pour soutenir le développement de la fabrication.

LES SERVICES ONT DE PLUS EN PLUS D'IMPORTANCE DANS LES ÉCONOMIES AFRICAINES

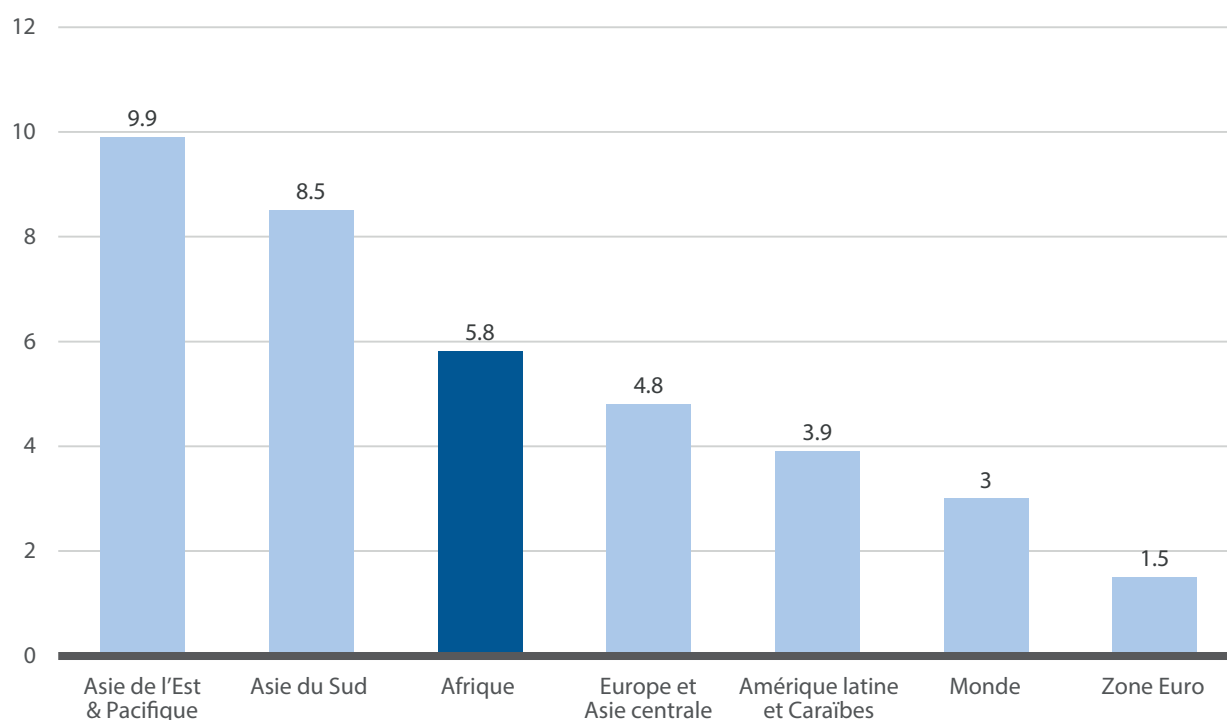
La transformation structurelle coïncide habituellement avec un accroissement du rôle de l'industrie et des services dans l'économie (et une réduction du rôle de l'agriculture). En 2013, les services ont apporté la principale contribution au PIB de 35 des 54 pays africains¹⁸. La croissance des services en Afrique durant la période 2000–2012 était plus élevée que la moyenne mondiale et plus rapide que celle de plusieurs autres régions (figure 4.1). Les services peuvent aussi être sous-estimés (encadre 4.5).

TABLEAU 4.5 : EXEMPLES DE CORRÉLATIONS DE CROISSANCE, 2000-2012

Corrélations avec la croissance :	Secteurs à valeur ajoutée croissante :			
	Services	Industrie	Fabrication	Agriculture
du PIB	0.86	0.70	0.81	0.90
du PIB par habitant	0.87	0.67	0.80	0.86
de la valeur ajoutée des services	1	0.52	0.85	0.68

Source : Calculs fondés sur les Indicateurs du développement dans le monde.

Note : Le tableau est basé sur 53 pays africains. Les données relatives à la croissance du PIB pour 2000–2012 concernent 49 pays africains. Les valeurs relatives à la croissance de la valeur ajoutée des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services en 2000–2012 peuvent être calculées respectivement pour 34, 32 et 33 pays africains.

FIGURE 4.13 : CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DES SERVICES, PAR RÉGION, 2000-2012

Source : Calculs fondés sur les Indicateurs de développement dans le monde.

ENCADRÉ 4.5 : LES SERVICES PEUVENT ÊTRE SOUS-ESTIMÉS

Les services représentent à peu près la moitié des échanges en valeur ajoutée de l'Afrique. Les services financiers sont les plus grands contributeurs, suivis par les transports. Par rapport aux pays du G-7, où les services représentent 73 % du commerce en valeur ajoutée, il s'agit là d'une part encore faible qui doit être augmentée.

Il y a de plus en plus d'indications que le rôle des services dans le commerce international serait largement sous-estimé dans les statistiques. Selon les données relatives aux échanges en valeur ajoutée récemment mises au point par l'OCDE, la valeur du commerce des services, lorsqu'elle est considérée du point de vue de la valeur ajoutée, représenterait près de la moitié des exportations commerciales du monde (45 %). Le lien important entre les services et la participation aux chaînes de valeur a été consacré par le terme « servicisation », qui traduit le fait que les secteurs primaire et secondaire fournissent des services tels que la commercialisation, l'entreposage et la location d'équipements (OCDE, OMC et Banque mondiale, 2014). Les chaînes de valeur mondiales consacrées aux services restent moins importantes que celles du secteur manufacturier, mais elles sont reconnues à

une échelle de plus en plus grande. Elles doivent donc être mises en évidence par les décideurs pour leur potentiel de montée en gamme dans les chaînes de valeur.

L'émergence des services et la fragmentation de plus en plus marquée des chaînes de valeur mondiales (en « tâches ») présentent des possibilités de rééquilibrage substantiel de la distribution des avantages comparatifs que la « vieille économie » fondait sur les dotations naturelles des pays en développement. En rattachant des avantages concurrentiels aux tâches de services, les pays peuvent, grâce aux TIC, surmonter les obstacles économiques traditionnels associés notamment au fait d'être un petit marché, de n'avoir pas de littoral ou d'être géographiquement reculé. La fragmentation de la production dans les chaînes de valeur mondiales combinée avec le développement des TIC offrent également de nouvelles possibilités aux PME de prendre part à l'économie mondiale en réduisant le seuil et le capital nécessaire pour pénétrer les marchés des biens intermédiaires et des services (tâches). Le Kenya et l'Ouganda sont déjà des exemples bien connus de réussite dans l'exportation de services aux entreprises et de services de TIC (OCDE, 2014a).

En 2012, tous les pays africains pour lesquels des données étaient disponibles ont exporté des services. Les exportations de l'Afrique dans ce secteur sont passées de 11,5 milliards de dollars É.-U. en 1980 à 32,7 milliards de dollars É.-U. en 2002, et à 89,5 milliards de dollars É.-U. en 2012¹⁹.

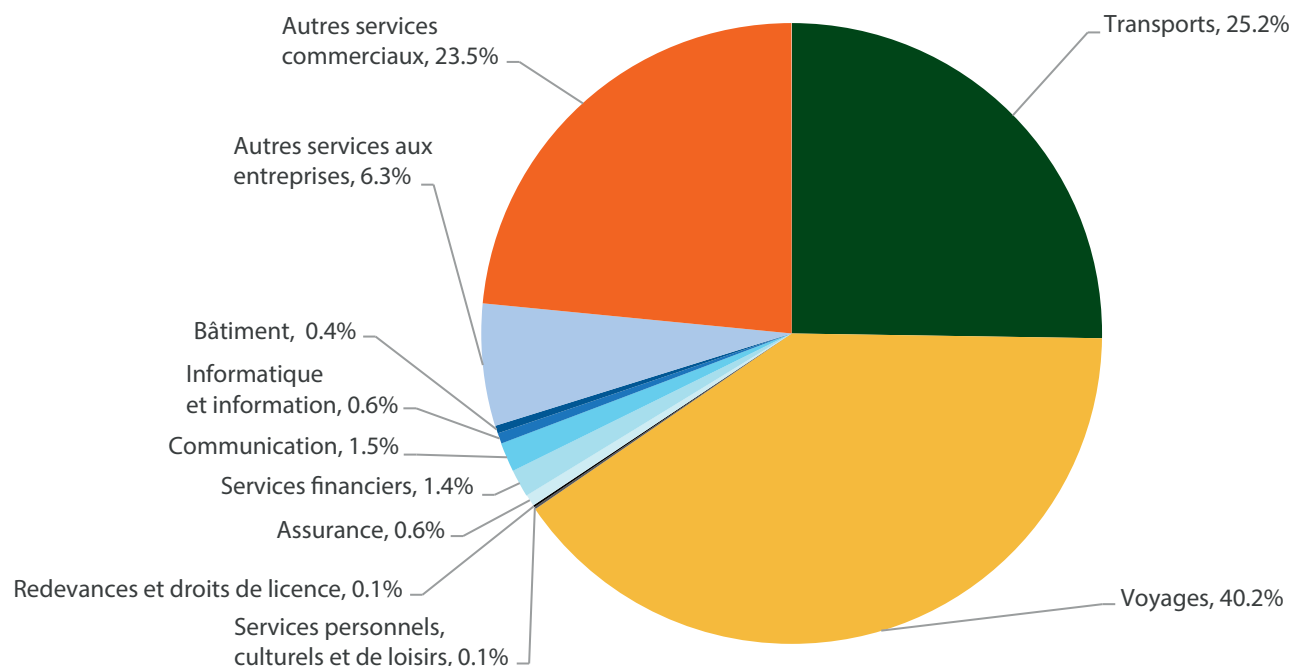
En 2013, ce sont les services de voyages qui constituaient le plus gros poste d'exportation de services de l'Afrique²⁰ (40 %), suivis par les services de transport²¹ (25 %) (figure 4.14). Les « autres services commerciaux » représentaient également une part relativement importante des exportations de services de l'Afrique en 2013 (6,3 %) ; ils constituent un des aspects du commerce mondial qui se développe le plus rapidement aujourd'hui, s'étendant aux services professionnels, techniques et informatiques de sous-traitance interentreprises. C'est une catégorie importante en ce qu'elle fournit un appui à la plupart des autres entreprises.

La part importante des voyages et des transports dans les exportations africaines de services reflète l'importance du tourisme. Directement ou indirectement, celui-ci compte pour 10 % du PIB de l'Afrique Centrale, de l'Est, de l'Ouest, et Australe et emploie des millions de personnes. Le secteur réalise un chiffre d'affaires d'environ 170 milliards de dollars

É.-U. par an. En 2013, l'Afrique a accueilli plus de 36 millions de touristes, un effectif en croissance de 6 % par rapport à l'année passée. (*The Economist*, 2014).

L'amélioration des revenus du tourisme en Afrique a dans une large mesure été rendue possible par l'amélioration des services de transport aérien. Le nombre de passagers à destination du continent a doublé entre 2000 et 2010, atteignant 62,6 millions de personnes en 2010²². Le secteur de l'aviation est particulièrement dynamique en Algérie, en Égypte, en Éthiopie, au Maroc, au Nigéria et en Afrique du Sud. Les compagnies aériennes de ces pays ont transporté entre 17 millions (Afrique du Sud) et 4 millions (Algérie) de passagers en 2012²³. L'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya et l'Afrique du Sud ont transporté les plus grandes quantités de fret en 2012. Ces bons résultats ne cachent pas le fait que l'aviation africaine pourrait fonctionner beaucoup mieux si des contraintes telles que les retards de libéralisation, qui contribuent à l'augmentation des prix (le prix moyen du billet d'avion a augmenté de 24 % en Afrique de 2012 à 2013), étaient supprimées (*The Economist*, 2013). Les cieux africains restent bien plus chers que ceux des autres régions. Dans de nombreux pays africains, la présence du gouvernement dans le secteur de l'aviation n'encourage pas l'investissement privé (*The Economist*, 2013). Des actions régionales

FIGURE 4.14 : EXPORTATIONS AFRICAINES DE SERVICES, PAR CATÉGORIE, 2013



Source : Calculs de la CEA fondés sur les données du Centre du commerce international.

ENCADRÉ 4.6 : MÊME EN PLEIN ESSOR, LE SECTEUR FINANCIER MOZAMBICAIN SE CONCENTRE SUR LES GRANDS PROJETS MINIERS, LAISSANT LES ENTREPRISES LOCALES EN MANQUE DE CRÉDIT

Au Mozambique, les secteurs qui ont connu la plus forte croissance en 2013 étaient le secteur minier, sous l'effet d'une poussée des exportations de charbon, et le secteur financier, sous l'effet d'une expansion du crédit et d'un accroissement des revenus, et ce, principalement dans les zones urbaines. Selon la banque centrale, Banco de Moçambique, l'encours total des crédits accordés par les banques mozambicaines a augmenté de 33 % pendant les 12 mois précédant octobre 2013, atteignant 4,8 milliards de dollars É.-U. (31,6 % du PIB). Pendant la même période, les dépôts ont augmenté de 17,6 %, totalisant 6 milliards de dollars É.-U. (39,4 % du PIB). D'un niveau faible au départ, les rangs de la classe moyenne mozambicaine gonflent, et la demande de services bancaires pour les entreprises, les investisseurs et la petite clientèle fait de même.

Il reste que la croissance de ces dernières années n'a pas abaissé le coût du crédit pour les entreprises locales. Les grandes banques

se positionnent plutôt pour répondre aux besoins de services destinés aux entreprises et aux investisseurs que génèrent les grands projets d'exploitation et les grosses sociétés. C'est ce qui ressort de l'écart entre le taux de base des banques – le taux auquel les banques accordent des crédits à leurs clients les plus solvables (c'est-à-dire les grandes entreprises) – et le taux d'intérêt moyen d'un prêt à deux ans. Dans son rapport sur la compétitivité mondiale (*The Global Competitiveness Report 2013-2014*), le Forum économique mondial, qui classe le Mozambique au 137^e rang sur 148 pays, conclut que l'accès au financement est la contrainte la plus significative à laquelle les entreprises doivent faire face. Les taux d'intérêt restent élevés, à quelque 8,25 %, mais atteignent parfois les 20 % pour les petits débiteurs. Les restrictions frappant l'utilisation de la propriété foncière comme garantie (la terre appartient à l'État) réduisent encore l'accès au crédit.

destinées à ouvrir le secteur, comme la décision de Yamassoukro visant à libéraliser et réglementer graduellement les services de transport aérien intra-africain, peuvent contribuer à libérer le potentiel de l'aviation sur le continent.

CERTAINS SOUS-SECTEURS DES SERVICES ONT CONNU UNE CROISSANCE PARTICULIÈREMENT FORTE EN AFRIQUE, MAIS CELLE-CI NE S'EST PAS TOUJOURS TRADUITE PAR UNE AMÉLIORATION DES SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES LOCALES

Entre 2000 et 2012, les exportations de certaines catégories de services ont connu une forte croissance en Afrique. Les exportations de services informatiques et d'information ont enregistré sans discontinuer une croissance annuelle moyenne de 20 %, suivies dans cette tendance à la hausse par les services financiers et les services d'assurance (affichant de part et d'autre une croissance annuelle moyenne de 12 %). La forte croissance de ces sous-secteurs n'a cependant pas toujours profité aux PME locales. Dans de nombreux cas, des catégories comme les services bancaires, les assurances et les services aux entreprises se sont très largement orientés vers les gros projets du secteur minier ou les gros investisseurs étrangers (encadré 4.6).

LE SECTEUR DES SERVICES EST UN VECTEUR DE TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DÈS LORS QUE TOUS LES PAYS NE PEUVENT PAS COMPTER SUR UN AVANTAGE CONCURRENTIEL DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER

En 2013, les services ont été le principal secteur contribuant au PIB de la majorité des pays africains, les plus grandes parts ayant été enregistrées aux Seychelles, à Djibouti et à Maurice (tableau 4.6).

Le secteur des services ouvre des possibilités de transformation économique à certains pays, notamment les petits États insulaires (comme les Seychelles, Maurice ou Cabo Verde) et les petits États dépourvus de littoral (comme le Botswana ou le Lesotho, où la valeur ajoutée des services a atteint respectivement 62 % et 60 % du PIB)²⁴, pour lesquels le secteur manufacturier pourrait ne pas être la meilleure voie de développement. Si l'on en croit l'évolution de la croissance indienne, la voie des services à haut rendement, qui contourne la fabrication, pourrait également conduire à une croissance durable (Ghani *et al.*, 2011). Les services modernes comme la conception de logiciels, les centres d'appel et les processus d'affaires externalisés sont des activités à forte valeur ajoutée qui peuvent être d'importants moteurs de croissance pour des pays innovateurs

TABLEAU 4.6 : DIX PREMIERS PAYS AFRICAINS EN TERMES DE CONTRIBUTION DES SERVICES AU PIB, 2013

Pays	Services en % du PIB en 2013
Seychelles	81.1
Djibouti	77.0
Maurice	71.5
Cabo Verde	70.3
Afrique du Sud	69.1
Botswana	61.8
Sénégal	60.1
Érythrée	60.0
Lesotho	60.0
Gambie	60.0

Source : Analyse par la Commission économique pour l'Afrique des données de l'Annuaire statistique pour l'Afrique.

et ouverts à la technologie. Ils emploient une main-d'œuvre qualifiée, profitent des économies d'échelle et sont exportables. Cabo Verde, par exemple, entend devenir une plate-forme internationale pour certains services à forte valeur ajoutée comme les services bancaires, le tourisme, les TIC, les processus d'affaires et les services maritimes, tirant parti, ce faisant, de son taux d'alphabétisation élevé, de sa stabilité sociale, politique et macroéconomique, et de son faible niveau de corruption (Rocha, 2010).

Les pays africains où les services contribuent dans une mesure relativement grande au PIB ne sont souvent pas bien dotés en ressources : la corrélation entre l'indice des bénéfices tirés des ressources naturelles établi par la Banque mondiale²⁵ et la part des services dans le PIB est forte et négative, à $-0,73$ ²⁶. Ce qui donne à conclure que les pays bien dotés

en ressources auront tendance à développer leurs industries (minières ou pétrolières, par exemple) plutôt que leurs services.

Certains pays, dont le Kenya et le Rwanda, sont déjà bien placés pour devenir des centres de services dans leurs régions, et se sont dotés de lois modernes en matière de concurrence. Le Kenya compte sur son niveau de développement technologique, son solide secteur privé, ses marchés financiers bien développés et son infrastructure des TIC pour étendre ses exportations de services, ce secteur ayant déjà été un des principaux moteurs de son économie au cours des dernières années. En 2012, le pays affichait dans le secteur des services un important excédent commercial se chiffrant à 2,4 milliards de dollars É.-U.²⁷ et résultant d'une augmentation des recettes en devises générées par le tourisme, les transports, les

ENCADRÉ 4.7 : LES SERVICES PRENNENT LE PAS SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER DANS LE DÉVELOPPEMENT DU RWANDA

Le développement d'une industrie manufacturière est un grand défi pour un pays comme le Rwanda qui n'a pas de littoral, doit compter avec les obstacles non tarifaires entravant ses échanges avec les partenaires de la CAE, et doit faire face aux faiblesses des infrastructures de transport. Le Gouvernement a donc porté son attention sur le secteur des services, notamment sur les sous-secteurs des TIC, du tourisme et de la finance. Par nature, de nombreux services sont à l'abri des coûts de transport élevés. Le Gouvernement entend catalyser l'émergence au Rwanda d'un pôle de services destinés aux marchés régionaux.

À ce jour, certaines évolutions encourageantes ont pu être relevées. Le Rwanda a su porter ses exportations de services de 59 millions de dollars É.-U. en 2000 à 395 millions de dollars É.-U. en 2011³⁰, et devait aux services plus de 50 % de sa croissance économique totale entre 2007 et 2013, alors que l'agriculture, qui restait pourtant son plus grand secteur d'activité, n'y contribuait que pour à peine plus de 20 %. Selon le programme *Vision 2020* du Gouvernement, les services devraient également l'emporter quant à la contribution au PIB, et leur part passer de 38 % actuellement à 42 % en 2020, dépassant l'agriculture en tant que premier secteur

dès 2015. Des services améliorés peuvent également accroître la productivité de l'agriculture, notamment en ce qui concerne les grandes cultures d'exportation que sont le thé, le café et le cacao.

Le commerce de gros et de détail, l'éducation, les services financiers et les assurances, ainsi que les transports, l'entreposage et les communications ont tous connu des taux de croissance supérieurs à 10 % par an depuis 2007. Le sous-secteur des TIC a lui aussi enregistré une croissance rapide : au cours de la période 2000-2011, mais surtout après 2007, il a bénéficié d'investissements se montant à 552,7 millions de dollars É.-U. Le tourisme est depuis 2007 la principale source de devises. En 2011, les exportations de services de voyages et de tourisme représentaient 63 % de tous les services exportés, et 29 % des exportations de marchandises et de services confondus. En 2013, le Rwanda a accueilli 1 137 000 visiteurs, ce qui correspondait à des recettes de 294 millions de dollars É.-U. ; en 2000, ce montant était de 62 millions de dollars³¹. Il est prévu que les recettes du tourisme augmentent en moyenne de 25 % par an jusqu'en 2017³². Bien que le tourisme concernant les gorilles ait été un des principaux arguments de vente, le Gouvernement entend également

diversifier les produits touristiques. En outre, grâce à son infrastructure et ses télécommunications modernes, le pays devient de plus en plus intéressant pour le tourisme de conférence. En 2014, il a notamment accueilli les réunions de la BAD (en mai) et le Forum mondial pour le développement des exportations (en septembre).

En 2012, les stocks d'IDE étaient estimés à 329,1 millions de dollars É.-U. pour le secteur des TIC, 124,1 millions de dollars É.-U. pour le secteur financier, et 125,1 millions de dollars É.-U. pour celui des assurances, le secteur manufacturier ne recevant quant à lui que 90,8 millions de dollars É.-U.³³ Le développement d'un secteur de transport aérien compétitif fait également partie de la stratégie gouvernementale en matière de services. Il n'y a pas si longtemps, le Rwanda n'était guère connecté par les airs ; le marché aérien au départ et à destination du pays n'était pas lucratif pour les investisseurs privés. Le Gouvernement investit beaucoup dans RwandAir, dont il souhaite faire passer le chiffre d'affaires de 46 millions de dollars É.-U. aujourd'hui à plus de 350 millions de dollars É.-U. d'ici à 2018, et ce, en ajoutant aux destinations, en agrandissant la flotte et en améliorant les normes et certificats.

L'essor des services de télécommunication en Afrique au cours de ces dix dernières années est un exemple des effets que le développement des services peut avoir sur d'autres secteurs.

communications et les services financiers. Le Kenya compte des sociétés qui exportent des services extraterritoriaux à valeur élevée dans les domaines de la conception de produits, de la recherche-développement, des assurances, de la comptabilité et des processus d'affaires externalisés. Les exportations de services de TIC représentent déjà plus 10 % de l'ensemble de ses exportations de services et près de 20 % de ses entrées d'IDE (Rubadiri, 2012). Une telle croissance ne profite pas seulement au Kenya, mais aussi à d'autres pays de la région qui peuvent se procurer les services de haute qualité ainsi fournis.

Le Botswana développe son secteur financier avec le projet de devenir un centre financier dans sa région. En 2003, il créait le centre de services financiers, International Financial Services Centre, auprès duquel les sociétés peuvent être accréditées pour effectuer des opérations transfrontalières tout en bénéficiant d'exonérations fiscales. Une cinquantaine de sociétés – dont certains grands noms comme ABN Amro, Banc ABC, African Alliance International et Vantage Mezzanine Fund²⁸ – fonctionnent dans ce cadre. En partie grâce à ce dispositif, le secteur financier du Botswana a attiré 630,7 millions de dollars d'IDE en 2012 (soit 88 % de l'IDE total dans le secteur des services) (*Forum du commerce international*, 2010). Le volume des services financiers exportés par le Botswana est passé de 417 000 dollars É.-U. en 2009 à 5,1 millions de dollars É.-U. en 2012²⁹.

Le Botswana a réussi à se positionner en tant que pôle de services grâce à sa situation géographique avantageuse (sans littoral, mais au centre des 15 pays de la SADC), sa réglementation de haut niveau, l'absence de contrôle de change et une infrastructure d'affaires compétitive. Les dispositions prises par le Botswana sont particulièrement intéressantes pour les pays sans littoral qui pourraient recourir au commerce des services afin de tourner à leur avantage leur situation géographique centrale (encadré 4.7).

Entre 2000 et 2012, les exportations africaines de services informatiques et d'information ont enregistré sans discontinuer une croissance annuelle moyenne de 20 %, suivies dans cette tendance à la hausse par les services financiers et les services d'assurance (affichant de part et d'autre une croissance annuelle moyenne de 12 %), mais cela n'a cependant pas toujours profité aux PME locales.

CONCLUSIONS

Les taux de participation des pays africains aux chaînes de valeur mondiales sont élevés, mais cette participation s'opère à des niveaux peu élevés. Les ressources naturelles abondantes et les faibles coûts de main-d'œuvre qui caractérisent le continent offrent d'énormes possibilités de renforcement de l'intégration régionale. L'importance croissante des TIC est l'occasion pour les pays africains de s'insérer dans plusieurs chaînes de valeur sans avoir à mettre en place tout le processus de production. En général, les statistiques commerciales traditionnelles ne rendent pas bien compte des services, alors que ceux-ci sont de première importance pour accroître la participation des pays aux chaînes de valeur mondiales.

Dans cette perspective, les politiques devront prévoir des initiatives sectorielles pour développer les normes de production et assurer la qualité des produits, pour améliorer l'infrastructure physique (télécommunications, routes, ports, etc.) afin de rapprocher les acteurs mondiaux, d'établir un réseau national de production et réduire les obstacles non tarifaires et de libéraliser davantage les dispositions tarifaires afin d'abaisser le coût des transactions.

De même, étant donné le manque de liens entre les secteurs ayant du succès et d'autres domaines de l'économie, les politiques doivent viser à établir des réseaux de production au sein d'une même économie.

Le fait que les structures de production soient similaires d'une économie africaine à l'autre appelle à redoubler d'efforts afin de donner un coup de fouet à la transformation structurelle et au développement des capacités de production de l'Afrique, notamment par l'adoption de politiques industrielles dynamiques prévoyant une large gamme de mesures destinées à améliorer l'environnement industriel et commercial ainsi qu'à consolider la coordination entre les entreprises. Dans le même ordre d'idées, les pouvoirs publics pourraient s'attacher à remédier aux échecs de coordination et à favoriser l'apparition de pôles viables, en particulier dans le secteur manufacturier, bien qu'une approche globale soit également requise pour faire en sorte que les incitations fiscales visant à attirer les investissements locaux et étrangers soient justifiées par les possibilités de création de liens en amont et en aval.

Du point de vue financier, les pays africains ont augmenté les fonds qu'ils consacrent aux infrastructures, notamment au moyen de cadres régionaux comme le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), de sorte qu'en 2012, le continent finançait près de la moitié de ses projets infrastructurels, soit 42,2 milliards de dollars É.-U. sur 89,2 milliards (CEA, 2014a). Les besoins financiers n'en restent pas moins effrayants. Il faut un investissement annuel de 7,5 milliards de dollars É.-U. pendant la période 2012–2020 pour réaliser les projets prioritaires du PIDA, et 360 milliards de dollars É.-U. pour réaliser les visées à long terme du Programme pendant la période 2012–2040. Des mécanismes financiers innovants doivent donc être envisagés à cette fin (chapitre 1).

Une approche prometteuse pour les pays africains serait de commencer à créer et renforcer des chaînes de valeur régionales au moyen de pôles régionaux. Les échanges intra-africains, du fait de leur configuration plus diversifiée, sont une voie intéressante pour soutenir l'industrialisation et encourager l'émergence de chaînes d'approvisionnement régionales, en particulier dans l'industrie manufacturière.

Il est impératif que les pays africains définissent – de concert avec le secteur privé et d'autres parties prenantes – leurs propres priorités stratégiques, qu'ils coordonnent avec leurs partenaires régionaux la séquence des mesures de facilitation du commerce, et qu'ils évaluent les besoins financiers et en assistance technique qui en découlent. Ce faisant, ils devraient tirer pleinement parti des dispositions de flexibilité de la Section II de l'Accord sur la facilitation des échanges, afin d'arrêter la séquence des différentes mesures convenues de sorte que les engagements pris au niveau multilatéral aillent pleinement dans le sens de l'intégration régionale (chapitre 5).

Les politiques commerciales et industrielles ont un rôle sans précédent à jouer pour déterminer l'issue de la nouvelle division du travail que connaît le monde. À cet égard, il est impératif que les pays africains adoptent un cadre stratégique cohérent relatif au commerce et à l'industrie, établissant des liens plus étroits entre les chaînes de valeur régionales et mondiales. La façon dont les politiques peuvent atteindre cet objectif fait l'objet du chapitre suivant. On peut présenter quelques propositions relatives aux services en particulier.

Les pays africains doivent créer des chaînes de valeur régionales consacrées aux services pour que les entreprises puissent tirer parti du capital d'expertise de la région. Pour cela, il faut élargir le commerce des services, surtout au sein du continent, et réglementer les divers aspects du secteur pour promouvoir une concurrence équitable. À titre d'exemple, l'Afrique importe actuellement d'autres régions du monde une large part des services de construction dont elle a besoin. Cette proportion pourrait être réduite si le continent standardisait ses réglementations, simplifiait ses formalités frontalières et ne prélevait pas de taxes sur les services de transit.

Une approche prometteuse pour les pays africains serait de commencer à créer et renforcer des chaînes de valeur régionales au moyen de pôles régionaux.

Voici quelques mesures stratégiques qui iraient dans ce sens :

- Permettre aux travailleurs qualifiés de circuler librement dans toute la région grâce à de meilleures lois régissant l'immigration et l'emploi. La logique des services veut que les gens et les idées circulent rapidement pour que les meilleurs talents soient disponibles là où ils sont requis.
- Veiller à ce que les politiques commerciales ne protègent pas à l'excès les services locaux. Les entreprises d'un pays doivent pouvoir bénéficier des services de qualité disponibles dans d'autres pays de la région, sans devoir limiter leur choix à ce qui est disponible sur place. Il faut donc aussi que les entreprises de services aient accès aux marchés aux échelons sous-régional et continental.
- Adopter des régimes d'investissement à l'échelle du continent, améliorer l'interopérabilité technique entre pays, et reconnaître mutuellement les qualifications. Ces éléments ont une incidence sur la capacité d'un pays de recourir à l'externalisation.
- Établir des pôles d'excellence pour les services. Les parcs technologiques, par exemple, peuvent aider les entreprises de services à contourner les goulots d'étranglement que l'infrastructure et la réglementation imposent au reste de l'économie. Les investisseurs voient généralement d'un œil favorable la transparence et la prévisibilité des règles en vigueur dans de tels parcs (ITC, 2013b).
- Accélérer l'adoption de réglementations favorables à la concurrence dans les secteurs des télécommunications, des transports, des services financiers et des assurances.
- Inclure les services dans l'accord de libre-échange continental prévu pour 2017.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrianaivo, M., et K. Kpodar (2011). « ICT, financial inclusion and growth : Evidence from African countries ». IMF Working Paper, no WP/11/73. En ligne : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2011/wp1173.pdf>.
- BAD, OCDE et PNUD (2014). Perspectives économiques de l'Afrique, 2014 – Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique. Paris : Éditions OCDE.
- Akpan, Uduak (2014). « Impact of Regional Road Infrastructure Improvement on Intra-Regional Trade in ECOWAS ». Revue africaine de développement, 26, no 51, p. 64 à 76.
- Arvis, Jean-François, Yann Duval, Ben Shepherd, et Chorthip Utoktham (2013). « Trade costs in the developing world – 1995-2010 ». Policy Research Working Paper, no 6309. Washington, Banque mondiale.
- CUA (2014). Synthesis Paper on the Theme of Agriculture and Food Security. Vingt-troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, 27-28 juin 2014. Malabo.
- Baldwin, Richard (2012). « Global supply chains: Why they emerged, why they matter, and where they are going. » CEPR Discussion Papers 9103. C.E.P.R.
- Barrientos, Stephanie, Gary Gereffi et Arianna Rossi (2011). « Nouveau paradigme du progrès économique et social dans les réseaux de production mondiaux ». Revue internationale du Travail, vol. 150, no 3-4.
- Bowland, Caley, et Lisa Otto (2012). « Implementing Development Corridors: Lessons from the Maputo Corridor ». SAIIA Policy Briefing, no 54, août 2012. Johannesburg : South African Institute of International Affairs.
- Business Monitor International (2014). Mozambique Commercial Banking Report.Q4 2014. Business Monitor International.
- Cattaneo, Olivier, et al. (2013). « Joining, Upgrading and Being Competitive in Global Value Chains ». Policy Research Working Paper, no 6406. Washington, Banque Mondiale.
- Charalambides, N. (2013). « What Shoprite and Woolworths can tell us about Non-tariff Barriers ». SAIIA Occasional Paper, no 148. South African Institute of International Affairs.
- Chikura, Cynthia (2013). « The Non-Tariff Barrier Monitoring Mechanism ». PERISA Case Study 1. South African Institute of International Affairs et Centre européen de gestion des politiques de développement.
- Cruz, Antonio, Carol Newman, John Rand, et Finn Tarp (2014). « Learning by Exporting: The Case of Mozambican Manufacturing ». WIDER Working Paper, no 2014/066. Institut mondial pour la recherche en économie du développement.
- CEA (2013). Le renforcement des capacités commerciales au service de la transformation de l'Afrique – Examen critique de l'Aide pour le commerce. Addis-Abeba.
- CEA (2014a). Le capital-investissement et son rôle potentiel dans la croissance économique en Afrique – Démystifier cette catégorie d'actifs pour les décideurs. Addis-Abeba.
- (2014b). « Transport Infrastructure and Trade in Africa: Driving Africa's Trade through Improved Cross-Border Roads ». Issues Paper for the Regional Forum on the Implementation of Cross-Border Transport Infrastructure Projects, Addis Ababa.
- CEA et CUA (2013). Rapport économique sur l'Afrique 2013 – Tirer le plus grand profit des produits de base africains : l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique. Addis-Abeba.
- CEA et CUA (2014). Rapport économique sur l'Afrique 2014: Politique industrielle dynamique en Afrique: Institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles”, Addis-Abeba.
- CEA, CUA et BAD (2013). État de l'intégration régionale en Afrique IV – Harmonisation des politiques visant à transformer l'environnement commercial. Addis-Abeba : ECA.
- The Economist (2013). « Aviation in Africa: Going South ». The Economist, 23 avril 2013. <http://www.economist.com/blogs/gulliver/2013/04/aviation-africa>.
- The Economist (2014). « The ignorance epidemic ». The Economist, 15 novembre 2014. En ligne : <http://www.economist.com/news/middle-east-and-africa/21632641-virus-claiming-new-victimsafrican-tourism-and-football-ignorance>.
- Food&WaterWatch (2010). Factory Farm Nation: How America Turned Its Livestock Farms into Factories. Food&WaterWatch. En ligne : http://documents.foodandwaterwatch.org/doc/FactoryFarmNation-web.pdf#_ga=1.66924398.134064485.1423955006.
- Forbes (2014). The World's Biggest Public Companies. Forbes. En ligne : <http://www.forbes.com/global2000/list/>.
- Foster, Vivien, et Cecilia Briceño-Garmendia (2010). Infrastructures africaines – Une transformation impérative. Washington : Banque mondiale.
- Freund, Caroline (2009). « The Trade Response to Global Downturns – Historical Evidence ». Policy Research Working Paper, no 5015. Washington : Banque mondiale.
- Gereffi, Gary (2005). The Global Economy: Organization, Governance, and Development. Global Economy.
- Gereffi, Gary, John Humphrey, et Timothy Sturgeon (2005). « The governance of global value chains ». Review of International Political Economy, vol. 12, no 1, p. 78 à 104.
- Ghani, Ejaz, Arti Grover Goswami, et Homi Khara (2011). « Service with a smile: anew growth engine for poor countries ». Voxeu.org, 4 mai 2011. En ligne : <http://www.voxeu.org/article/service-smile-new-growth-engine-poor-countries>.
- Global Value Chains Initiative (2014). Concept & Tools. <https://globalvaluechains.org/concept-tools>.
- Greenaway, David (2009). « Global Trade Policy 2009 ». The World Economy, vol. 32, no 11.
- Hoekman, Bernard (2014). Supply Chains, Mega-Regionals and Multilateralism: A Road Map for the WTO. London: Centre for Economic Policy Research.
- Hoekman, Bernard, et al. (2011). « Trade Policy, Trade Costs, and Developing Country Trade ». World Development, vol. 39, no 12, décembre, p. 2069 à 2079.
- CCI (2010). Accès au marché, transparence et équité dans le commerce mondial – Des exportations pour un commerce durable 2010. Genève.
- CCI (2013a). Improving Africa's Cotton Value Chain for Asian Markets. Genève.

- CCI (2013b). Discours prononcé par M. Jean-Marie Paugamon, Directeur exécutif adjoint du CCI, le 28 mai 2013, à la séance de haut-niveau « Building Supply and Export Capacity: The Case of Outsourcing Services » du Forum mondial sur les services, 2013.
- Forum du commerce international. 2010. « Le commerce des services financiers: Investissements transfrontaliers au Botswana », no 2/2010. En ligne : <http://www.forumducommerce.org/Le-commerce-des-services-financiers-Investissements-transfrontaliers-au-Botswana/>.
- Kasahara, Shigehisa (2004). "The Flying Geese Paradigm: A critical study of its application to East Asian regional development." UNCTAD Discussion Paper No. 169. Genève: CNUCED.
- Koopman, Robert, et al. (2011). "Give credit where credit is due: Tracing value added in global production chains." NBER Working Paper Series No. 16426, septembre 2010, version révisée, septembre 2011.
- Lisinge, Tama R., et Gatera Soteri (2014). Improving the Efficiency of Transit Transport Corridors: Explaining Delays and High Transport Costs in Africa. Polycopié, CEA.
- Meyer, Jean-Michel (2011). « La montée en puissance des marques africaines ». Jeune Afrique, 12 janvier 2011. En ligne : <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2607p123-125.xml0/>.
- OCDE (2013), janvier. Importance des chaînes de valeur mondiales dans la politique commerciale. En ligne : <http://www.oecd.org/fr/sti/ind/cvm-politique-commerciale.pdf>.
- OCDE (2014a). « Developing Countries' Participation in Global Value Chains – Implications for Trade and Trade-related Policies: Draft Report ». TAD/TC/WP(2014)12/REV1, polycopié. Paris: OCDE.
- OCDE (2014b). Échanges bilatéraux des biens par industrie et utilisation finale (BTDIxE). Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie.
- OCDE et OMC (2013). Panorama de l'aide au commerce 2013 – Se connecter aux chaînes de valeur. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.
- OCDE, OMC et Banque mondiale (2014). Global Value Chains: challenges, opportunities and implications for policy – Rapport établi à l'intention des ministres du commerce du G-20, Sydney (Australia), 19 juillet 2014.
- Ofa, Siopé, Malcom Spence, Simon Mevel et Stephen Karingi (2012). Export Diversification and Intra-Industry Trade in Africa. Communication présentée à la Conférence économique africaine, 30 octobre-2 novembre 2012, Kigali.
- Oyejide, Ademola, et Adeolu Adewuyi (2011). « Enhancing linkages of oil and gas industry in the Nigerian economy ». MMCP Discussion Paper No. 8. MMCP.
- Ponte, Stefano (2009). « Modernisation des chaînes de valeur », dans Yumkella, Kendeh K., et al., Agribusiness pour la prospérité de l'Afrique. Vienne : ONUDI.
- Portugal-Perez, Alberto, et al. (2012). "Export Performance and Trade Facilitation Reform: Hard and Soft Infrastructure". World Development, 40, Issue 7, juillet, pages 1295–1307.
- Ramachandran, Vijaya, Alan Gelb, et Manju Kedia Shah (2009). Africa's Private Sector – What's wrong with the business environment and what to do about it. Washington, Center for Global Development.
- Ramdoos, Isabelle (2014). « Quelle place pour l'intégration régionale dans le développement des filières ? » GREAT insights – Secteur extractif : Perspectives africaines, vol. 3, no 7, juillet-août 2014.
- Republic of Uganda (2010). National Development Plan (2010/11–2014/15). Kampala.
- Rocha, Carlos (2010). « Cape Verde as a Platform of services ». Cape Verde Investment Promotion Agency. En ligne : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2010/may/tradoc_146183.pdf.
- Rowan, Claire (2013). "The World's Top 100 Food and Beverage Companies—2013: Operating in a new global environment." Food Engineering Magazine, 12 septembre 2013. <http://www.foodengineeringmag.com/articles/91160-the-worlds-top-100-food-and-beverage-companies---2013-operating-in-a-new-global-environment>.
- Rubadiri, Victoria (2012). « Services sector propelling Kenya's economy ». Business Tech, 24 octobre. <http://www.capitalfm.co.ke/business/2012/10/services-sector-propelling-kenyas-economy/>.
- Sherelle, Jacobs (2014). "Mozambique's banks on a good run". The Banker, 1er mai 2014. <http://www.thebanker.com/Banking/Mozambique-s-banks-on-a-good-run>.
- Siba, Eyerusalem, and Mulu Gebreyesu (2014). "Learning to Export and Learning by Exporting: The Case of Ethiopian Manufacturing". Working paper nr. 24. Africa Growth Initiative at Brookings (AGI), the African Development Bank (ADB), and the United Nations University World Institute for Development Economics Research (UNU-WIDER).
- Sutton, John (2014). An Enterprise Map of Mozambique. Londres: International Growth Centre.
- Staritz, Cornealia, et Mike Morris (2013). « Local embeddedness, upgrading and skill development: global value chains and foreign direct investment in Lesotho's apparel industry ». Capturing the Gains, Working Paper, no 2013/20.
- Tshitenge Lubabu, Muitubile (2014). "Ça va bétonner à tout-va". Jeune Afrique nr. 2796–2797.
- DAES (2012). Étude sur la situation économique et sociale, 2012 : À la recherche de nouveaux modes de financement du développement. New York.
- CNUCED (2010). Integrating Developing Countries' SMEs into Global Value Chains. New York ET Genève: CNUCED.
- CNUCED (2013a). Classification des mesures non tarifaires. Genève: CNUCED.
- CNUCED (2013b). Rapport sur l'investissement dans le monde 2013 – les chaînes de valeur mondiales: l'investissement et le commerce au service du développement. Genève :
- CNUCED (2013c). Global Value Chains and Development – Investment and Value Added Trade in the Global Economy. Genève: CNUCED.
- CNUCED (2014). Services policy review – Rwanda. En ligne : http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditctncd2013d6_en.pdf.
- Valensisi, Giovanni, et al. (2014). Towards an Assessment of the Dividends and Economic Benefits of successfully Implementing Trade Facilitation Measures at the Level of African RECs. Communication présentée au Symposium post-Bali sur la facilitation des échanges des pays africains les moins avancés, Mwanza, 14-16 mai 2014
- Wonacott, Peter (2014). « China Inc. Moves Factory Floor to Africa ». Wall Street Journal, 14 mai 2014.
- Banque mondiale (2014). Africa's Pulse, automne 2014.
- OMC et IDE-JETRO (2011). La structure des échanges et les chaînes de valeur mondiales en Asie de l'Est : Du commerce des marchandises au commerce des tâches. Genève : Organisation mondiale du commerce.

ANNEXE 4.1 : CORRESPONDANCE ENTRE LES CATÉGORIES DE LA BASE DE DONNÉES DES ÉCHANGES COMMERCIAUX PAR UTILISATION FINALE (OCDE) ET D'AUTRES CLASSIFICATIONS DES MARCHANDISES

		Classification de l'ONU par grandes catégories économiques (CGCE)	Système harmonisé 1998	Système harmonisé 1996 et 2002	Système harmonisé 2007	Système harmonisé 2012
Biens intermédiaires		111, 121, 21, 22, 31, 32*, 42	(01–19, 21–45, 47–56, 58–60, 63, 65–76, 78–85, 87, 89–96)*			
Consommation des ménages		112, 122, 32*, 522, 61*, 62*, 63*	(02–04, 06–11, 15–24, 30, 32–40, 42–44, 46, 48–52, 54–59, 61–74, 76, 82–85, 87–97)*			
Biens d'équipement		41, 521	(01, 71, 73, 76, 82–91, 93–96)*			
Utilisation finale mixte	Médicaments emballés	63*	3004xx			
	Ordinateurs personnels	61*	8471xx		8471xx, 852841, 852851	
	Voitures particulières	51	87032x, 87033x, 87039x			
	Téléphones personnels (fixes et portables)	41*, 62*	852520	852520	851712	
	Biens précieux	21*, 22*, 61*, 7*	7101xx, 7102xx, 7103xx, 710820, 970400, 970500, 970600			
Biens divers		7*	Biens non désignés ailleurs			

*En partie.

Source : Adaptation basée sur Organisation de coopération et de développement économiques, 2014b.

NOTES

- 1 Une distinction similaire ressort de la conceptualisation de l'initiative Aide pour le commerce, dont la mesure dépend de quatre « variables », à savoir les infrastructures économiques, les capacités productives, les politiques et réglementations commerciales et les ajustements liés au commerce.
- 2 L'indice de complémentarité commerciale (TC) entre le pays k et le pays j est calculé selon la formule $TC_{ij} = 1 - \text{somme} (|Mik - Xij| / 2)$, dans laquelle Xij est la part des produits i dans les exportations totales du pays j et Mik est la part des produits i dans les importations totales du pays k . La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 1 : une valeur égale à 0 indique qu'il n'y a aucune correspondance entre la structure des exportations du pays j et la structure des importations du pays k ; une valeur égale à 1 indique une correspondance parfaite. L'indice fournit donc des indications utiles sur les possibilités d'échanges intrarégionaux, en ce qu'il montre la mesure dans laquelle les structures d'importation et d'exportation d'un pays peuvent donner lieu à des correspondances.
- 3 L'étude mondiale concernée, menée par l'OCDE et l'OIT, portait sur des entreprises de cinq secteurs économiques : agroalimentaire, TIC, textiles et habillement, tourisme, et transport-logistique.
- 4 Données tirées de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde, consultée le 25 novembre 2014.
- 5 Les directives relatives aux règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés, adoptées à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC à Bali, se présentent sous la forme d'une série de mesures volontaires visant à promouvoir l'accès des pays les moins avancés aux marchés en assouplissant certaines dispositions réglementant l'utilisation d'intrants étrangers et en facilitant le cumul des origines.
- 6 Un exemple suffira en l'occurrence : en 2012, l'exportation d'un conteneur standard au départ de l'Afrique coûtait 1 875 dollars É.-U., soit nettement plus que la moyenne mondiale de 1 470 dollars É.-U. (Banque mondiale, *Doing Business*).
- 7 Pour une correspondance plus précise entre les catégories de marchandises selon leur utilisation finale et les classifications propres aux statistiques commerciales, voir l'annexe 4.1.
- 8 Les produits d'utilisation finale mixte, dont la part dans les importations totales se situait autour des 9 %, sont des biens finals destinés aux consommateurs, tels que les ordinateurs personnels, les téléphones, les voitures passagers, les médicaments emballés et les biens précieux, qui peuvent servir à la fois aux ménages et aux entreprises.
- 9 Sauf indication du contraire, toutes les données par utilisation finale présentées dans cette section proviennent de la *Base de données sur le commerce bilatéral par industrie et catégorie d'utilisation finale (CITI Rév.3)* de l'OCDE, consultée le 4 novembre 2014. Cette base combine les données de la base *Statistiques du commerce international par produit* et de la base *Comtrade* de l'ONU, avec des informations provenant de tableaux d'entrées-sorties pour établir la correspondance des classifications du Système harmonisé, d'une part, aux Grandes catégories économiques, d'autre part. Deux mises en garde principales s'imposent : les données ne sont disponibles que pour 39 pays africains, lesquels représentent à peu près 77 % des exportations du continent et 89 % de ses importations ; comme pour d'autres données relatives au commerce bilatéral, les flux miroirs des importations et des exportations de deux pays mis en correspondance présente souvent des asymétries en raison d'erreurs statistiques, de différences de critères, de méthodes d'évaluation variables pour les importations et les exportations, et des réexportations (OCDE, 2014b).
- 10 La part des biens d'équipement et des produits à utilisation mixte dans le panier d'exportation africain est négligeable.
- 11 La théorie du vol d'ois sauvages est un modèle originellement proposé par Kaname Akamatsu dans les années 30 pour décrire l'évolution de la division internationale du travail en Asie de l'Est. Selon OMC et IDE-JETRO (2011), dans toutes les grandes économies asiatiques, à l'exception de l'Inde, les échanges intrarégionaux représentent plus de la moitié du commerce total des produits intermédiaires.
- 12 Nous retenons la définition des services adoptée par le Centre du commerce international (ITC) et recouvrant les activités suivantes : les transports, les voyages, les services de communication, les services du bâtiment, les services d'assurance, les services financiers, les services d'informatique et d'information, les redevances et droits de licence, les autres services aux entreprises, les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs, les services publics, les transferts de fonds individuels.
- 13 OCDE. 2013, janvier. *Importance des chaînes de valeur mondiales dans la politique commerciale*. En ligne : <http://www.oecd.org/fr/sti/ind/cvm-politique-commerciale.pdf>.
- 14 Andrianaivo, M., et K. Kpodar (2011).
- 15 Données ITC.
- 16 À noter que les 12 pays disposent tous de données pour la même année.
- 17 Indicateurs du développement dans le monde.
- 18 Analyse par la CEA des données de l'Annuaire statistique pour l'Afrique.
- 19 Données du CCI.
- 20 Définition de l'OMC : « La rubrique voyages recouvre les biens et les services acquis à des fins personnelles par des voyageurs – pour des raisons de santé, à titre éducatif ou autres – ainsi que par ceux qui se déplacent pour des raisons professionnelles. Par voyages, il ne faut donc pas entendre une espèce particulière de services mais plutôt un assortiment de biens et de services "consommés" par les voyageurs. Les inscriptions les plus courantes dans la rubrique des voyages sont le logement, la nourriture et les boissons, les distractions, les transports (à l'intérieur de l'économie visitée), les cadeaux et les souvenirs. »
- 21 Définition de l'OMC : « La rubrique transports recouvre tous les services de cet ordre (maritimes, aériens et autres, notamment les transports terrestres et les transports par voie navigable intérieure, par voie spatiale et par oléoduc ou gazoduc) fournis par les résidents d'une économie à ceux d'une autre économie. Il peut s'agir du transport de passagers, de l'acheminement de marchandises (fret), ou de la location (affrètement à temps) de moyens de transport avec leur équipage et des services auxiliaires et annexes qui s'y rapportent.

- 22 Calcul de la CEA fondé sur les indicateurs du développement en Afrique.
- 23 Calcul de la CEA fondé sur les indicateurs du développement en Afrique.
- 24 Calculs fondés sur la base de données des Indicateurs du développement dans le monde (2014).
- 25 Pour chaque pays, l'indicateur « total des bénéfices tirés des ressources naturelles » de la Banque mondiale présente la somme des bénéfices tirés d'une série de ressources naturelles (le pétrole, le gaz naturel, le charbon, les minéraux et les forêts) en pourcentage du PIB. Les bénéfices sont définis comme étant la différence entre la valeur (aux prix mondiaux) et le coût de production des ressources en question.
- 26 Analyse par la CEA des données de la Banque mondiale et de l'Annuaire statistique pour l'Afrique.
- 27 Données de la base de données *Comtrade* de l'ONU.
- 28 *Forum du commerce international*. « *Le commerce des services financiers: Investissements transfrontaliers au Botswana* », no 2/2010. En ligne : <http://www.forumducommerce.org/Le-commerce-des-services-financiers-Investissements-transfrontaliers-au-Botswana/>.
- 29 Id.
- 30 CNUCED. 2014. *Services policy review – Rwanda*. En ligne : http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditctncd2013d6_en.pdf.
- 31 *Remarkable Rwanda*. En ligne : <http://www.rwandatourism.com/index.php/destinations-and-activities/nyungwe-national-park/96-media-centre/press-releases>.
- 32 *Rwanda Economic Development and Poverty Reduction Strategy 2013 targets*.
- 33 National Bank of Rwanda. *Foreign private investment in Rwanda 2012*. En ligne : http://www.bnr.rw/uploads/media/Foreign_Private_Investments_in_Rwanda_2012.pdf.

Deuxième partie – LIEN INDUSTRIALISATION-COMMERCE

CHAPITRE

5

**FAIRE PROGRESSER
L'INDUSTRIALISATION DE L'AFRIQUE
PAR LES ACCORDS COMMERCIAUX**

En dépit des immenses gains que le système commercial multilatéral incarné par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a apportés en termes de croissance du commerce mondial, la lenteur des progrès (encadré 5.1), la fréquence des blocages, l'inégalité des pouvoirs de négociation et le caractère relatif des avantages escomptés ont forcé certains pays - en particulier en Afrique - à étudier d'autres voies pour étendre leurs échanges commerciaux.

Depuis le début des années 1990, les accords commerciaux préférentiels et les accords commerciaux régionaux prolifèrent¹. Ils s'opposent au traitement non discriminatoire du principe de la nation la plus favorisée (NPF)² mais ont été tolérés par l'OMC grâce soit à des dérogations³, à la clause d'habilitation (accords commerciaux préférentiels entre pays en développement) soit à des exceptions (zones de libre-échange, unions douanières et accords d'intégration économique). L'Afrique est engagée - ou est sur le point de s'engager - dans de multiples accords régionaux à tous les niveaux (unilatéral et bilatéral), mais elle devra peut-être reconsidérer sa manière d'aborder les négociations, sur la base de quatre conclusions principales dégagées d'analyses récentes.

Premièrement, les régimes préférentiels ont servi à soutenir les échanges commerciaux de l'Afrique avec les pays donateurs de préférences, mais ils n'ont pas réussi à renforcer l'industrialisation de l'Afrique en général. L'une des principales contraintes qui limitent

le recours aux préférences dans les biens manufacturés est le déséquilibre entre la capacité de production des pays africains et des règles d'origine strictes. Bien qu'elles restent importantes pour l'Afrique les préférences commerciales unilatérales à elles seules ne peuvent guère créer les conditions requises pour la mise en place de chaînes de valeur régionales.

Deuxièmement, la mise en place de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) pourrait grandement contribuer à appuyer l'industrialisation, constituant un levier pour l'intégration régionale de l'Afrique. La ZLEC contribuerait à accroître aussi bien le commerce intra-africain que sa teneur en produits industriels ; l'adoption de mesures de facilitation du commerce en plus de la réforme de la ZLEC renforcerait les résultats positifs. Il faudrait être plus ambitieux en ce qui concerne l'intégration régionale de l'Afrique. Outre la réduction des droits de douane sur les biens et services, il faudrait donc s'attaquer aux barrières non tarifaires. Une plus grande attention devrait également être accordée au développement des chaînes de valeur régionales, largement inexploitées sur le continent.

Troisièmement, des politiques commerciales stratégiques à l'échelle de l'Afrique sont nécessaires. L'introduction de la réciprocité entre l'Afrique et ses partenaires traditionnels peut apporter des avantages considérables aux deux parties. Mais les conditions de protection asymétriques initiales conduisent à

ENCADRÉ 5.1 : ÉVOLUTION RÉCENTE DU SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL ET CONSÉQUENCES POUR L'AFRIQUE

Après 12 ans de pourparlers infructueux dans le cadre du Cycle de Doha - connu également sous le nom de Programme de Doha pour le développement - , c'est seulement à la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2013 que le programme a été relancé avec l'accord sur le « paquet de Bali ». Les trois composantes du programme sont la facilitation du commerce, les questions agricoles (en particulier celles qui touchent à la production de coton) et les questions concernant le développement et les pays les moins avancés.

La composante la plus importante pour l'Afrique était la facilitation du commerce, qui suscite cependant des préoccupations. Premièrement, des gains rapides pour la plupart des pays africains sont improbables. Leur capacité d'exportation étant limitée, les pays africains ne bénéficieront peut-être pas de ces réformes aussi rapidement que les pays prêts à exporter. C'est pourquoi, à court terme, on peut s'attendre à ce que les importations de l'Afrique augmentent davantage que ses exportations et à voir les balances commerciales nationales se détériorer. Les difficultés éprouvées par les pays africains à satisfaire aux normes sanitaires et phytosanitaires, ainsi qu'aux normes et aux règles d'origine pourraient également saper les gains résultant des réformes visant à faciliter le commerce. Mais il est accordé aux pays en développement et aux PMA un traitement spécial et différencié assorti de dates butoir moins pressantes pour adopter les dispositions de l'accord. Deuxièmement, les réformes de facilitation du commerce sont très coûteuses et bien qu'il offre une assistance financière et technique aux pays africains, l'accord de Bali ne fait l'objet d'aucun engagement contraignant.

Le 27 novembre 2014, les 160 pays membres de l'OMC ont conclu un accord qui incorporera officiellement l'accord de Bali dans le cadre juridique de l'OMC et entrera en vigueur lorsque deux tiers aux moins des membres auront achevé leur processus de ratification nationale. Cela donne des raisons d'espérer.

des gains déséquilibrés, les avantages revenant à l'Afrique se limitant aux pays n'appartenant pas à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) dans une poignée de secteurs agricoles. Néanmoins, une telle réforme devrait être l'occasion de définir d'un point de vue stratégique les structures tarifaires externes (comme le fait de permettre d'utiliser dans la production de biens industriels des intrants intermédiaires importés meilleur marché), pour faire en sorte que le programme d'intégration régionale et l'industrialisation de l'Afrique ne soient pas fragilisés. Un bref examen de la marge de manœuvre disponible dans les différents types d'accords commerciaux indique que la coopération Sud-Sud pourrait être plus prometteuse que la collaboration Nord-Sud s'agissant d'appuyer l'industrialisation de l'Afrique.

Quatrièmement, l'échelonnement des réformes de la politique commerciale importe énormément. Des preuves solides attestent qu'il faudrait mettre en place la ZLEC avant que les autres accords commerciaux ne soient pleinement mis en œuvre par les pays africains ou par le reste du monde (tels que les accords commerciaux mégarégionaux)⁴. Non seulement cela préserverait les avantages escomptés de ces accords, mais compenserait aussi la plupart - sinon la totalité - des coûts imposés à l'Afrique et à son industrialisation. Par ailleurs, une intégration régionale plus étroite,

plus vaste et plus hardie devrait être suivie d'une ouverture progressive des économies africaines au reste du monde, étant donné que les pays africains seraient alors en mesure de soutenir la concurrence internationale. Des conditions socioéconomiques propices, la paix et la sécurité ainsi que la volonté politique sont autant de facteurs importants dans la réalisation de la transformation structurelle de l'Afrique.

Les sections qui suivent examinent les effets attendus des principaux accords commerciaux sur l'industrialisation de l'Afrique, les mesures requises pour les concrétiser et la nécessité d'échelonner les réformes commerciales de façon stratégique.

L'Afrique est engagée - ou est sur le point de s'engager - dans de multiples accords régionaux à tous les niveaux, mais elle devra peut-être reconsidérer sa manière d'aborder les négociations.

ÉCHEC DES RÉGIMES PRÉFÉRENTIELS S'AGISSANT DE RENFORCER L'INDUSTRIALISATION EN GÉNÉRAL

LES ÉCONOMIES QUI ACCORDENT DES PRÉFÉRENCES COMMERCIALES ONT ABSORBÉ UNE GRANDE PART DES EXPORTATIONS DE L'AFRIQUE, MAIS CES DISPOSITIFS ONT PEU FAIT POUR AIDER L'AFRIQUE À S'INDUSTRIALISER

Le traitement préférentiel de nombre de pays développés et de certains pays en développement semble favoriser la croissance des exportations africaines. Au cours de la période 2000-2012, les cinq premières destinations des exportations de l'Afrique étaient toutes des entités offrant un accès amélioré aux marchés grâce à un traitement préférentiel. Il s'agissait, par ordre décroissant, de l'Union européenne (UE), des États-Unis, de la Chine, de l'Inde et du Japon^{5,6}. Pas moins de 72 % du volume total des

exportations en provenance des PMA africains était destiné aux cinq premiers partenaires en dehors du continent sur la même période.

L'UE offre le régime préférentiel le plus généreux avec un accès de près de 100 % aux marchés en franchise de droits et hors quota accordé à tous les PMA depuis 2001, grâce à l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA).

La Chine a lancé son régime préférentiel en 2010, accordant l'accès en franchise de droits et hors quota à 60 % des lignes tarifaires à 40 PMA. Au cours de la première année du programme, 98,7 % des importations chinoises en provenance des PMA étaient des produits admissibles en franchise de droits et hors quota⁷. Ce programme est censé s'étendre à 97 % des lignes tarifaires et est accessible à

l'ensemble des PMA avec lesquels la Chine maintient des relations diplomatiques. La Chine a devancé les États-Unis et l'UE en tant que destination des exportations des PMA africains dès 2006, et depuis 2010 la valeur des exportations des PMA africains à destination de la Chine a en moyenne dépassé celle des exportations à destination de l'UE et des États-Unis pris ensemble (figure 5.1).

Le régime préférentiel de l'Inde en faveur des PMA a débuté en 2008, offrant progressivement l'accès en franchise de droits et hors quota pour arriver à 85 % des lignes tarifaires en 2012. Une proportion supplémentaire de 9 % des lignes tarifaires bénéficie de tarifs préférentiels, la liste d'exclusion ne comptant plus que 6 % des lignes de produits. Tout PMA peut bénéficier du programme en envoyant simplement au Gouvernement indien une lettre faisant état de son intention d'utiliser les préférences. Les exportations des PMA africains à destination de l'Inde ont augmenté considérablement au cours de la période 2000-2012, la plus forte croissance ayant été enregistrée dans la seconde moitié de la période.

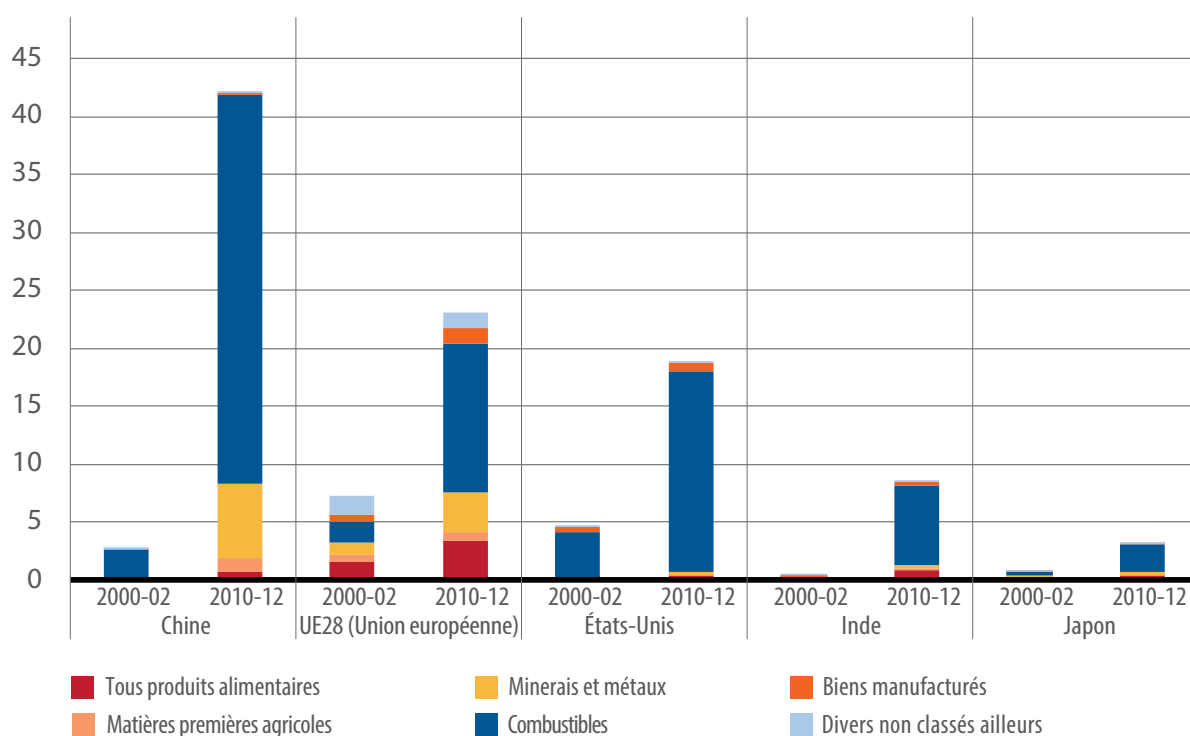
Le Japon accorde des préférences commerciales généreuses à l'ensemble des PMA, avec près de 98 % des lignes tarifaires admissibles en franchise de droits

et hors quota. Cependant, les États-Unis n'ont pas de programme spécifique pour les PMA mais une gamme d'initiatives qui concernent en moyenne environ 83 % des lignes tarifaires et accordent l'accès en franchise de droits et hors quota à un PMA (Odari, 2013).

La proportion des biens manufacturés exportés par les PMA africains à destination de leurs principaux partenaires est extrêmement marginale et ne s'est pas améliorée au cours de la période 2000-2012 (figure 5.1). La plupart des exportations des PMA africains à destination de leurs cinq premiers partenaires extérieurs sont toujours concentrées sur les combustibles et, dans une moindre mesure, les minerais et les métaux, ce qui indique que les préférences commerciales n'ont pas promu les exportations de biens manufacturés des PMA, que la destination soit un partenaire traditionnel ou un marché émergent (bien qu'il faille interpréter avec prudence les données en provenance des économies émergentes étant donné que leurs régimes préférentiels sont récents).

Tous les pays africains (et pas seulement les PMA) bénéficient d'un certain accès préférentiel aux marchés grâce à l'un des programmes du Système généralisé de préférences (SGP) concédés

FIGURE 5.1 : ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DES PMA AFRICAINS VERS LES CINQ PRINCIPALES DESTINATIONS EN DEHORS DE L'AFRIQUE, 2000-2002 PAR OPPOSITION AUX MOYENNES DE 2010-2012 (EN MILLIERS DE DOLLARS)



Source : Calculs établis par les auteurs sur la base d'UNCTADstat (consulté le 5 janvier 2015).

principalement par les économies développées. C'est ainsi que le Japon offre le SGP à l'ensemble des pays africains sans exception.

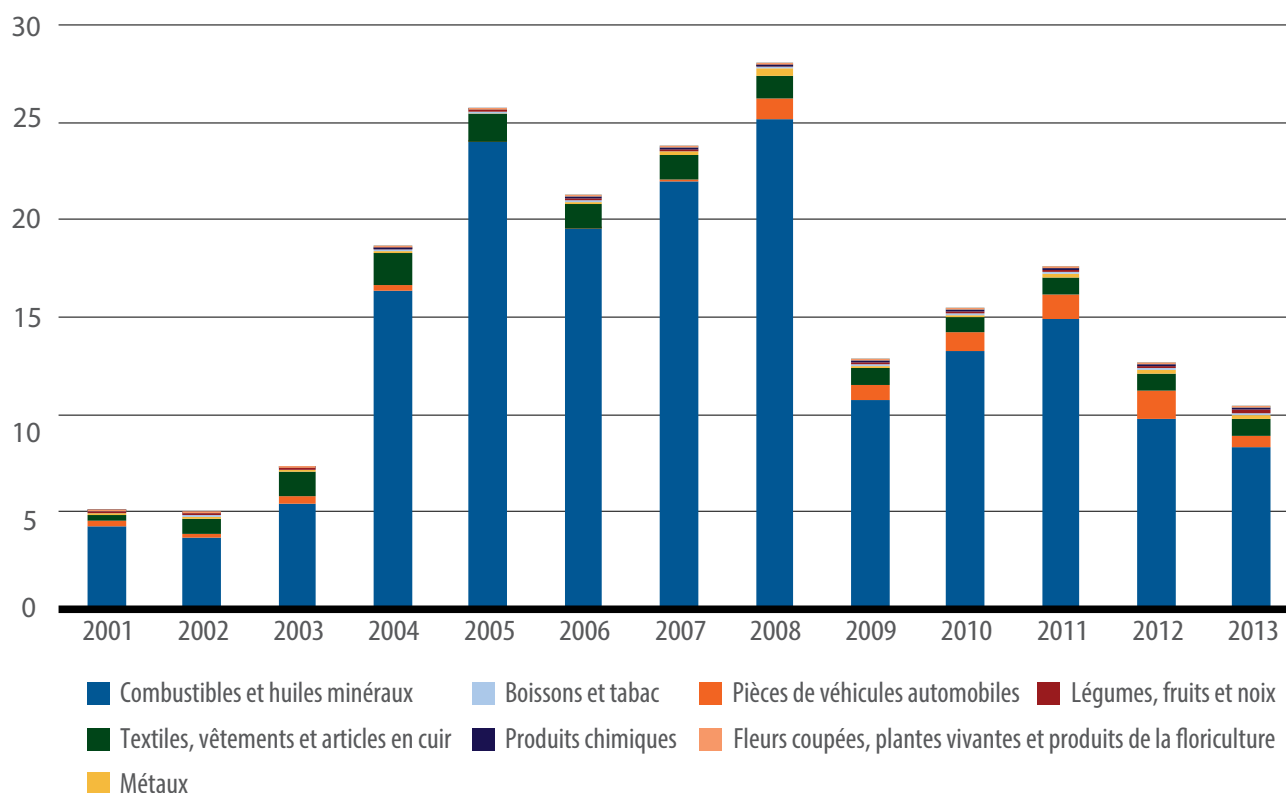
Au lieu d'un régime préférentiel pour les PMA, les États-Unis ont institué l'African Growth and Opportunity Act (AGOA, loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique) pour la plupart des pays africains⁸. Cette loi part du SGP des États-Unis et y ajoute des préférences pour environ 1 800 lignes tarifaires admissibles, ce qui porte le total des exportations africaines vers les États-Unis à 6 400 lignes exonérées de droits de douane⁹.

L'AGOA semble aussi avoir encouragé le commerce entre les États-Unis et l'Afrique. Les échanges commerciaux entre les États-Unis et les pays admissibles au bénéfice de l'AGOA ont presque triplé au cours de la période 2001-2013, pour atteindre un chiffre record de 100 milliards de dollars en 2008, avec une part croissante expliquée par les seuls produits admissibles au bénéfice de l'AGOA (excluant les lignes de produits du SGP des États-Unis) (CEA et CUA, 2014). Au cours de la période 2001-2008, les

importations américaines de produits admissibles au bénéfice de l'AGOA ont nettement progressé, passant d'environ 5 milliards de dollars en 2001 à 28 milliards de dollars en 2008 (figure 5.2). Mais après la crise économique et financière mondiale, les exportations des produits admissibles au bénéfice de l'AGOA à destination des États-Unis se sont effondrées en raison des effets combinés d'une chute des prix des produits primaires en 2009 et de la baisse de la demande des États-Unis.

Grâce à l'AGOA, certains pays africains (notamment l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho (encadré 5.2), Madagascar, Maurice et le Swaziland) ont saisi les possibilités d'exportation dans quelques secteurs industriels - essentiellement les textiles et l'habillement, mais aussi les pièces de véhicules automobiles pour l'Afrique du Sud. Mais, comme d'autres régimes préférentiels, l'AGOA n'a pas vraiment aidé l'Afrique à diversifier ses produits d'exportation, les produits énergétiques constituant toujours le gros des exportations aux États-Unis des pays admissibles au bénéfice de l'AGOA.

FIGURE 5.2 : ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS DE PRODUITS ADMISSIBLES AU BÉNÉFICE DE L'AGOA EN PROVENANCE DE PAYS ADMISSIBLES AU BÉNÉFICE DE L'AGOA PAR SECTEUR PRINCIPAL, 2001-2013 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)



Source : United States International Trade Commission, <http://dataweb.usitc.gov/> (consulté le 21 novembre 2014).

ENCADRÉ 5.2 : L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT DU LESOTHO STIMULÉE PAR L'AGOA ET SA DISPOSITION RELATIVE À LA RÈGLE D'ORIGINE S'APPLIQUANT AUX TISSUS EN PROVENANCE DE PAYS TIERS

Le Lesotho a été admis au bénéfice de l'AGOA en 2001. Depuis lors, sa base industrielle est passée de quasi non-existence au plein essor. Le Lesotho est maintenant le premier exportateur de vêtements de l'Afrique et l'un des principaux exportateurs de textiles parmi les bénéficiaires de l'AGOA, et l'emploi privé a dépassé l'emploi public. Le Lesotho a éliminé les obstacles au commerce et à l'investissement des États-Unis et offre la protection garantie par les droits des travailleurs reconnus sur le plan international.

En raison des incitations de l'AGOA en faveur de l'habillement, ce secteur est devenu le plus grand employeur du Lesotho. L'habillement est la plus grande exportation à destination des États-Unis, avec 20 entreprises y assurant l'exportation. En 2013, 45 401 emplois ont été créés — 25 882 emplois directs et 19 519 emplois indirects répartis à raison de 12 903 dans les textiles et l'habillement et 6 616 dans d'autres secteurs - soit une augmentation de 162 % depuis le démarrage de l'AGOA en 2001. Les exportations du Lesotho à destination des États-Unis ont progressé de 145 % de 2001 à 2013. En 2013, les exportations de vêtements du Lesotho

à destination des États-Unis ont atteint une valeur de 300 millions de dollars et se composaient de 7 000 tonnes de tissu, 26 millions de paires de jeans et 70 millions de vêtements tricotés.

Le Lesotho est le seul pays africain exécutant un Better Work Programme. Le Better Work Programme Lesotho est un programme de partenariat entre l'Organisation internationale du Travail et la Société financière internationale. Il a pour but de réduire la pauvreté en créant des possibilités d'emplois décents dans l'industrie de l'habillement du Lesotho.

La clef du succès du programme de l'AGOA relatif à l'habillement est la disposition relative à la règle d'origine s'appliquant aux tissus en provenance de pays tiers (des détails figurent dans le corps du texte [voir sous-section suivante]), qui permet aux fabricants de vêtements des pays les moins avancés bénéficiaires de l'AGOA d'utiliser les fils et les tissus de tout pays d'origine remplissant les conditions requises. Cette disposition représente plus de 95 % des importations de vêtements au titre de l'AGOA et la quasi-totalité des exportations de vêtements du Lesotho se font en vertu de la disposition.

Un problème est la courte durée des dispositions de l'AGOA, qui rend difficile pour l'Afrique de développer une chaîne de valeur verticalement intégrée pour le textile et l'habillement, en particulier étant donné que les commandes de vêtements sont passées neuf mois à l'avance. Des centaines de milliers d'emplois et des commandes d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars pourraient être compromis, et plus les retards sont longs, plus les pertes sont grandes. Jusqu'à la mise en place en amont d'une capacité de production de textiles suffisante, il est capital que l'AGOA continue de permettre aux producteurs de vêtements d'Afrique d'utiliser les fils et les tissus que requièrent leurs acheteurs des États-Unis. Les acheteurs des États-Unis n'ont pas accepté la proposition du Lesotho de recourir aux tissus de pays d'Afrique australe (tels que l'Afrique du Sud, Maurice, Madagascar) en raison de problèmes de qualité, de normes et de types de tissus.

Source : Lerato Ntlopo, Directrice du Trade Programme, Policy Analysis and Research Institute du Lesotho (1er décembre 2014).

RÉDUIRE LES LISTES D'EXCLUSION ET TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION ET LES RÈGLES D'ORIGINE

La clef du succès pour l'Afrique consiste à utiliser les préférences qui lui ont été accordées plutôt que de s'inquiéter au sujet des quelques produits figurant sur les listes d'exclusion qui ont de grandes incidences (encadré 5.3). L'absence de capacité de production, les problèmes d'infrastructure et les difficultés éprouvées à se conformer aux exigences des marchés d'exportation telles que les normes sanitaires et phytosanitaires, les standards et les règles d'origine sont des problèmes à résoudre pour atteindre ce but.

Le principal défi pour les pays africains réside dans le déséquilibre entre la capacité de production et les règles d'origine. Nombre de programmes offrant des préférences commerciales appliquent des règles d'origine imposant des taux minimums de production locale auxquelles la plupart des économies africaines ne peuvent satisfaire. C'est ainsi que le SGP de l'UE exige un processus de transformation en deux étapes pour les produits du textile et de l'habillement comme condition pour bénéficier des tarifs préférentiels au titre des règles d'origine en faveur des pays n'appartenant pas à la catégorie des PMA. D'abord, les fils doivent être transformés en tissus et les tissus transformés en vêtements (Kommerskollegium, 2012).

De ce fait, il est impossible pour les pays n'appartenant pas à la catégorie des PMA de bénéficier des préférences au titre du SGP de l'UE lorsque les vêtements qu'ils exportent à destination de l'UE sont faits de tissus importés. Les règles d'origine souvent lourdes peuvent également varier considérablement d'un régime préférentiel à l'autre, ce qui fait qu'il est même plus difficile pour les pays de satisfaire aux critères d'exportation. Conçues pour limiter le détournement des flux commerciaux, les règles d'origine sont de plus en plus utilisées par les pays donneurs de préférences à d'autres fins, comme la protection des industries soumises à la concurrence des importations dans les pays donneurs de préférences ou le fait d'aider à établir des industries dans les pays bénéficiaires de préférences (Elliot, 2010). Une telle situation peut revenir à « donner d'une main (les préférences) et

reprendre de l'autre (règles d'origine restrictives) » (Carrere et De Melo, 2011).

La solution au problème des règles d'origine ne consiste pas simplement à mettre à niveau la capacité de production des économies africaines, mais aussi à simplifier les règles d'origine qui leur sont imposées. La disposition de l'AGOA sur les tissus en provenance de pays tiers illustre l'évolution positive des exportations entraînée par l'assouplissement des règles d'origine.

Les importations américaines de textiles, de vêtements et d'articles en cuir admissibles au bénéfice de l'AGOA en provenance des pays éligibles à ce bénéfice ont plus que triplé au cours des années 2001-2004, avant de chuter brutalement jusqu'en 2010 (figure 5.3). La baisse s'est produite après l'Accord de l'OMC de 2005

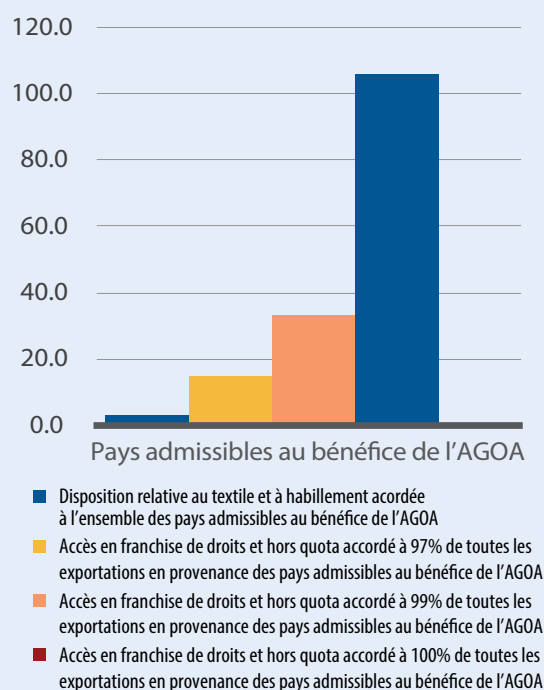
ENCADRÉ 5.3 : QUELQUES PRODUITS AYANT DES CONSEQUENCES SIGNIFICATIVES

Quelques articles essentiels figurant sur les listes d'exclusion - et par conséquent inadmissibles à l'accès en franchise de droits et hors quota - réduisent les avantages revenant aux pays africains. À supposer que l'AGOA soit prorogée après 2015 et que les préférences couvrent une gamme plus étendue de produits que ceux qui sont actuellement admissibles à l'accès en franchise de droits et hors quota, les exportations africaines seraient stimulées et les avantages répartis de façon plus égale entre les pays (CEA et Brookings, 2013). Ces gains se concrétiseraient si les importations les plus sensibles aux États-Unis provenant de pays admissibles au bénéfice de l'AGOA (sucre, arachides, feuilles de tabac, coton et diamants) bénéficiaient aussi de l'accès en franchise de droits et hors quota (figure de l'encadré). Et si les États-Unis accordaient un accès de 100 % en franchise de droits et hors quota, les producteurs américains ne pâtiraient pas de l'augmentation des exportations africaines dans leur pays.

Par ailleurs, si la réforme de l'OMC pour l'accès aux marchés conduirait à des gains commerciaux et de revenus substantiels pour les pays africains à revenu intermédiaire, les résultats escomptés seraient bien moindres pour les PMA, dont certains pourraient être perdants dans le cadre de la réforme du système commercial multilatéral (Bouët et al., 2006). En comparant les incidences sur les revenus commerciaux et les revenus réels après octroi d'un accès de 97 % en franchise de droits et hors quota aux PMA (avec accès total des PMA sur les marchés de l'OCDE), les auteurs démontrent que l'accès en franchise de droits et hors quota accordé à 3 % des produits les plus sensibles pourrait faire une différence énorme et inverser les résultats pour tous les PMA, en conduisant à des gains de revenus réels et à l'expansion du commerce dans l'agriculture et l'industrie.

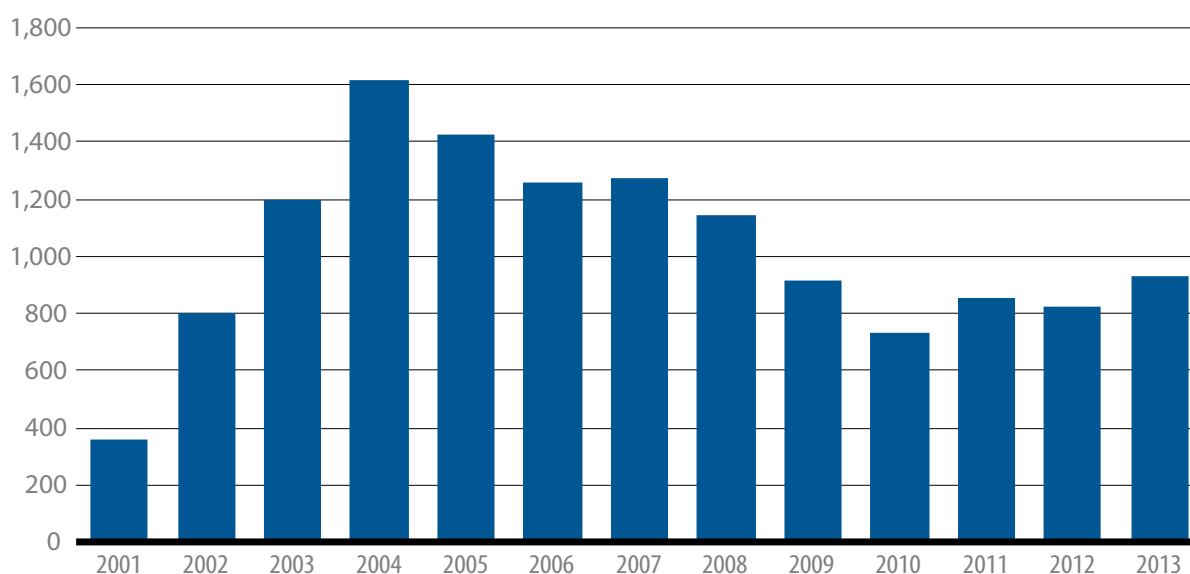
Source : ECA and Brookings (2013).

ENCADRÉ 5.3 FIGURE 1 : EXPORTATIONS DES PAYS ADMISSIBLES AU BÉNÉFICE DE L'AGOA VERS LES ÉTATS-UNIS APRÈS PROROGATION DE LA LOI DANS DIVERS CAS D'EXTENSION DE L'ADMISSIBILITÉ DES PRODUITS, 2025 (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Source : Commission économique pour l'Afrique et Brookings (2013).

FIGURE 5.3 : ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS DE TEXTILES, DE VÊTEMENTS ET D'ARTICLES EN CUIR PROVENANT DE PAYS ADMISSIBLES AU BÉNÉFICE DE L'AGOA, 2001-2013 (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Source : United States International Trade Commission, <http://dataweb.usitc.gov/> (consulté le 21 novembre 2014).

sur les textiles et les vêtements, qui a mis fin aux quotas prévus pour les exportations de textiles et de vêtements des pays en développement à destination des pays développés. Cet accord a débouché sur une rude concurrence imposée aux pays africains sur le marché des États-Unis par des économies asiatiques telles que la Chine, le Bangladesh, le Cambodge et le Viet Nam.

Beaucoup font valoir que les exportations de textiles et de vêtements aux États-Unis n'ont pas cessé et se sont même redressées après 2011 en raison de la disposition de l'AGOA sur les tissus en provenance de pays tiers. Cette disposition permet à 24 des 38 pays admissibles au bénéfice de l'AGOA¹⁰ de se procurer des tissus auprès de pays tiers pour fabriquer des vêtements pouvant être exportés en franchise de droits sur le marché des États-Unis.

BIEN QU'ELLES PUISSENT CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE, LES PRÉFÉRENCES COMMERCIALES À ELLES SEULES NE SAURAIENT SUFFIRE POUR METTRE EN PLACE DES CHÂÎNES DE VALEUR RÉGIONALES

Le lien entre un commerce accru et le lancement de chaînes de valeur n'est pas clair (chapitre 4). L'AGOA n'a par exemple pas conduit au développement

de chaînes de valeur en Afrique. Une des raisons en est le manque de prévisibilité de l'AGOA, qui décourage l'investissement, ses préférences pouvant être modifiées ou retirées à n'importe quel moment. La disposition sur les tissus en provenance de pays tiers ne fait pas partie intégrante de l'AGOA et son renouvellement juste avant son expiration prévue en 2012 a créé une grande incertitude.

L'élimination de préférences peut avoir des effets très négatifs et faire disparaître des industries entières. Madagascar a été suspendu de l'AGOA en 2009 puis réadmis en 2014, et la perte des préférences (en raison de troubles dans le pays) avait eu un impact négatif plus grand sur les exportations du pays que les troubles proprement dits (Fukunishi, 2013). La suspension du pays a accru de 57,8 % la probabilité de fermeture des usines commerçant exclusivement avec les États-Unis. Avant cette suspension en 2009, la moitié des recettes annuelles de 600 millions de dollars de l'industrie textile provenait de ses exportations aux États-Unis¹¹.

Une autre raison pour laquelle les préférences commerciales ne garantissent pas l'établissement de chaînes de valeur régionales a trait aux préférences commerciales elles-mêmes. Edwards et Lawrence (2010) ont montré que les préférences au titre de l'AGOA en faveur du textile et de l'habillement encouragent la production d'articles à faible valeur

ajoutée, et promeuvent l'utilisation de tissus non susceptibles d'être produits au plan national. Ce type de production rend improbable l'établissement de liens en amont avec les industries locales du textile et de l'habillement, qui apparaissent en général aux premiers stades du développement.

Cela ne signifie pas que les préférences sont sans importance et qu'elles ne peuvent pas servir de base pour le lancement de chaînes de valeur régionales et, à terme, l'industrialisation, mais il leur faut être soutenues par des politiques nationales destinées à accroître la productivité des travailleurs, mettre à niveau les compétences de la main-d'œuvre et la capacité de production (chapitre 6), renforcer la compétitivité des économies africaines et attirer l'investissement.

Afin d'éviter les déceptions, les pays africains collaborant avec les partenaires émergents (en particulier la Chine et l'Inde) doivent attentivement examiner les règles requises pour l'admissibilité en franchise de droits et hors quota. Étant donné

que les pays émergents accordent des préférences commerciales aux PMA, il est essentiel que l'Afrique se voie offrir des règles d'origine permettant une utilisation suffisante de leurs préférences dans les secteurs industriels et présentant des possibilités de lancer des chaînes de valeur régionales. C'est ainsi que l'UE a récemment simplifié les règles pour permettre aux PMA de remplir les conditions requises pour bénéficier des tarifs préférentiels au titre du SGP et des accords de partenariat économique (APE), en exigeant un processus de transformation en une étape plutôt que deux pour les produits du textile et de l'habillement. Ces efforts vont dans la bonne direction, mais l'idéal serait de simplifier et d'harmoniser les règles d'origine dans l'ensemble des régimes préférentiels.

S'ils veulent s'industrialiser durablement par le biais du commerce, les pays africains ne sauraient s'appuyer sur les seules préférences. Il leur faut s'engager plus à fond avec les partenaires venant de l'Afrique elle-même et de l'extérieur du continent.

RENFORCER LES LIENS COMMERCIAUX ENTRE PAYS AFRICAINS AFIN DE CRÉER UNE BASE PLUS SOLIDE POUR L'INDUSTRIALISATION DU CONTINENT

En janvier 2012, les chefs d'État et de gouvernement africains ont approuvé un plan d'action de l'Union africaine, « Intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la mise en place de la zone de libre-échange continentale (ZLEC)¹² », s'engageant ainsi à accélérer l'intégration régionale sur le continent. Si elle est efficace dès son lancement prévu en 2015, une zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC (ZLET) - regroupant près de la moitié de l'Afrique - donnerait une impulsion à la ZLEC, dont la création est prévue en principe pour 2017.

LA ZLET NE STIMULERAIT PAS EXCLUSIVEMENT LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DE GRANDS ACTEURS

Les négociations en vue de la mise en place d'une zone de libre-échange tripartite entre trois

communautés économiques régionales (CER) - le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) - sont en cours depuis le premier sommet de la zone à Kampala en octobre 2008. Le 25 octobre 2014, à Bujumbura, au Burundi, les ministres des 26 pays membres ont pris la décision de lancer la ZLET¹³. Le projet d'accord doit être signé par les chefs d'État lors d'un sommet prévu en principe en mai 2015, puis ratifié par les 26 États membres pour entrer en vigueur sur la base de la majorité simple.

La ZLET s'étendra sur toute l'Afrique de l'Est, du Cap à la côte de l'Afrique du Nord, créant ainsi la plus grande zone de libre-échange d'Afrique¹⁴. Avec une population totale de 638 millions de personnes et un PIB total de 1 200 milliards de dollars, les incidences

de la ZLET sur le plan économique sont énormes. À l'instar de la plupart des systèmes d'intégration régionale, la logique économique qui la sous-tend est de permettre des économies d'échelle et de gamme, une concurrence accrue, un marché intérieur plus attrayant pour l'investissement (étranger comme intérieur) et davantage de commerce intrarégional. L'accord a également une grande portée symbolique, qui ouvre la voie à la ZLEC et, in fine, une communauté économique africaine à l'échelle du continent.

Pour les petits pays au sein de la ZLET, une des inquiétudes majeures est que leur secteur manufacturier soit éclipsé par ceux de l'Égypte et de l'Afrique du Sud, les pays ayant les marchés intérieurs les plus grands et la productivité la plus élevée¹⁵, et qui représentent près des deux tiers de la valeur ajoutée manufacturière de la zone. Les cinq premiers pays pour ce qui est de la valeur ajoutée manufacturière sont à l'origine de plus de 80 % de la production de l'ensemble du secteur manufacturier de la région. La ZLET renforcerait-elle ce déséquilibre?

Pour répondre à cette question, Mold et Mukwaya (2014) ont analysé les effets de la future ZLET, en

mettant spécifiquement l'accent sur les impacts potentiels sur la géographie industrielle de la région. Les auteurs se sont essentiellement concentrés sur les changements intervenant à l'échelle de la région dans l'industrie textile, les industries de transformation alimentaire et l'industrie manufacturière légère, car ces secteurs sont importants aux premiers stades de l'industrialisation et de la transformation structurelle. Ils estiment que l'élimination des droits de douane entre les membres de la ZLET n'aboutirait qu'à une augmentation de 0,4 % du volume total de la production industrielle de la région.

Des changements plus marqués pourraient cependant se produire dans les différents secteurs. On constate d'importants changements dans la production de produits alimentaires transformés dans 2 des 18 pays/régions faisant l'objet de l'analyse (Zimbabwe et reste de l'Union douanière d'Afrique australe ou SACU) (tableau 5.1). Des augmentations appréciables interviennent dans la production de textile et d'habillement dans six pays (Botswana, Kenya, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zimbabwe), alors que deux pays/régions seulement connaissent des chutes notables (Namibie et reste de la SACU).

TABLEAU 5.1 : CHANGEMENTS DANS LA PRODUCTION INDUSTRIELLE APRÈS MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA ZLET, CHANGEMENTS EXPRIMÉS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT À UNE SITUATION SANS ZLET

	Égypte	Éthiopie	Kenya	Madagascar	Malawi	Mozambique	Tanzanie	Ouganda	Zambie
Produits alimentaires transformés	0.1	-0.76	-1.1	-0.13	0.5	-0.76	-0.6	-0.62	-0.32
Textile et habillement	0.19	-1.57	3.78	0.44	14.43	10.24	34.43	-0.86	-1.55
Industrie manufacturière légère	0.09	-1.94	3.21	-0.14	-3.55	47.86	-1.6	-0.65	-8.19
	Zimbabwe	Botswana	Afrique du Sud	Namibie	Mauritius	Af. centrale du Sud	SCU	Reste EA	Rwanda
Produits alimentaires transformés	3.34	0.31	1.9	2.9	-0.31	-3.15	11.2	-0.13	-1.03
Textile et habillement	3.35	3.23	-0.02	-4.24	1.69	-0.01	-5.39	0.79	0.13
Industrie manufacturière légère	-17.2	1.31	0.06	4.57	6.65	0.03	-4.91	0.3	-0.41

Source : Mold et Mukwaya (2014).

Note : L'Afrique centrale du Sud désigne une région composite comprenant l'Angola et la République démocratique du Congo; SCU désigne le reste de la SACU, et comprend le Lesotho et le Swaziland.

Quatre pays enregistrent des augmentations importantes de la production dans l'industrie manufacturière légère (Kenya, Maurice, Mozambique et Namibie), alors que quatre pays/régions accusent des baisses (Malawi, Zambie et Zimbabwe et reste de la SACU). Dans tous les autres cas, les changements attendus de la production sont relativement limités.

Les résultats de l'analyse semblent dissiper les appréhensions concernant la concentration industrielle. Ni l'Afrique du Sud ni l'Égypte ne semblent être le principal bénéficiaire dans aucun de ces secteurs.

L'analyse sous-estime probablement les avantages nets, parce que les auteurs n'ont fait qu'éliminer les droits de douane dans le commerce intrarégional pour les membres de la ZLET, sans prendre en compte aucun autre obstacle au commerce régional, comme les déficits en matière d'infrastructure et les barrières non tarifaires. Les économies d'échelle au niveau des secteurs ou des entreprises n'ont pas été intégrées à l'analyse non plus.

STIMULER LE COMMERCE INTRA- AFRICAIN ET SA TENEUR EN PRODUITS INDUSTRIELS PAR LE BIAIS DE LA ZLEC

En faisant fond sur les acquis de la ZLET, la ZLEC africaine devrait apporter des avantages considérables. Un marché intégré élargi – de 54 pays et d'environ un milliard de personnes – exempt de droits de douane et de barrières non tarifaires permettrait de réaliser des économies d'échelle et stimulerait le commerce intra-africain. Il est essentiel de s'acheminer vers l'intégration au-delà des communautés économiques régionales ; en effet, bien que les barrières tarifaires au commerce soient actuellement en cours de réduction au sein des CER, des droits importants existent toujours entre elles. En conséquence, la protection globale à l'intérieur de l'Afrique se monte à environ 8,7 %, contre 2,5 % seulement vis-à-vis du reste du monde. Pour les produits strictement industriels, la différence est encore plus nette : 9,0 % contre 2,3 % (Mével et Karingi, 2013).

En d'autres termes, essentiellement grâce aux préférences commerciales, il est en moyenne moins coûteux pour les pays africains d'exporter sur un marché étranger que sur un marché africain. Ainsi, la ZLEC pourrait amener les économies africaines à devenir plus compétitives au plan international, puisque les marchés régionaux sont plus faciles à pénétrer et ont des normes moins restrictives que les marchés étrangers.

L'élimination des barrières tarifaires sur les biens seulement pourrait faire passer la part du commerce formel intra-africain de 10,2 % à 15,5 % en 10 ans (Mével et Karingi, 2012). Le gain pourrait être plus important encore si les commerçants informels étaient mieux intégrés au système structuré, étant donné que les statistiques du commerce intra-africain n'incluent pas le commerce informel transfrontalier (considéré comme important).

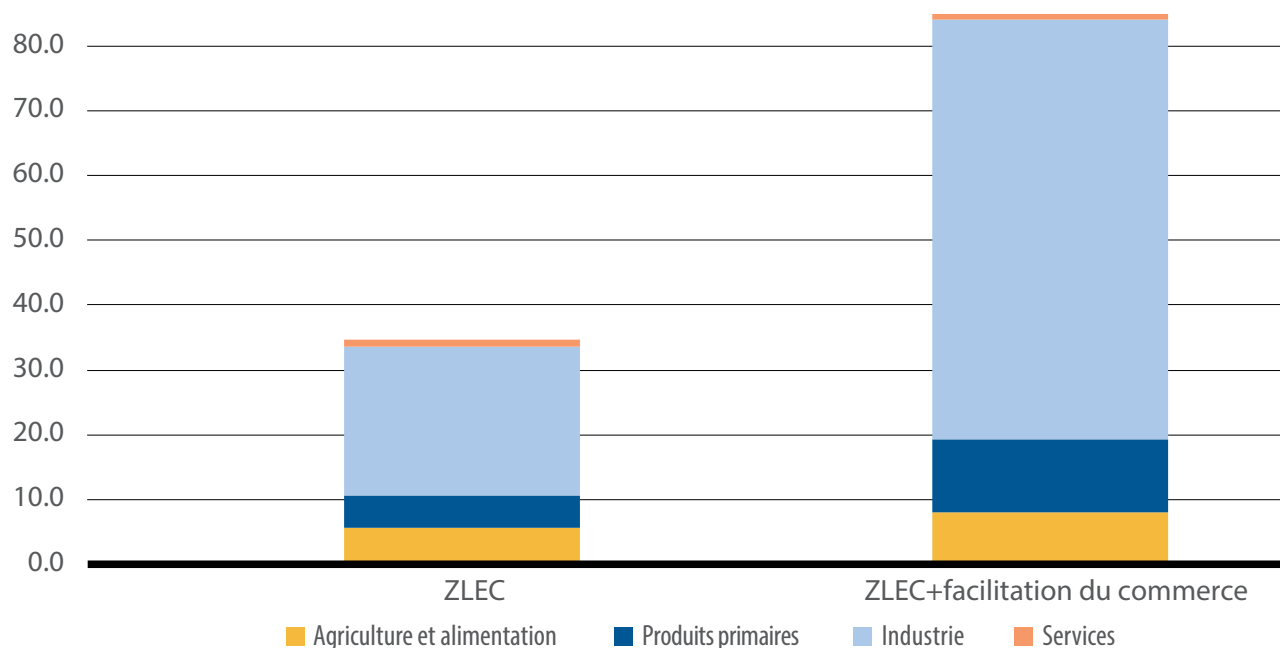
Une bonne part de l'augmentation du commerce serait ressentie dans l'industrie (figure 5.4), ce qui ne surprend pas puisque le commerce intra-africain tend déjà à être plus diversifié et à présenter une teneur industrielle relativement plus élevée que le commerce de l'Afrique avec le reste du monde. Les exportations de l'Afrique vers le monde se composent essentiellement de matières premières et de produits primaires. L'intensification de l'intégration régionale pourrait aussi rendre les pays africains moins tributaires des partenaires extérieurs pour ce qui est de leurs besoins dans le domaine industriel, la plupart des importations du continent en provenance du reste du monde étant des biens manufacturés.

LA ZLEC DOIT S'ACCOMPAGNER DE RÉFORMES COMPLÉMENTAIRES AMBITIEUSES, SURTOUT LA FACILITATION DU COMMERCE

Les réformes visant l'intégration régionale devraient être ambitieuses et non pas traiter les services de façon marginale (chapitre 4). Bien qu'il soit probable que ces réformes soient abordées après celles relatives aux biens, dans une deuxième phase des négociations sur la ZLET, il serait économiquement rentable et plus rapide que de s'y attaquer une seule fois dans une perspective continentale (ZLEC) plutôt que régionale (ZLET). Une fois que les négociations sur les biens ont progressé dans la ZLET, les négociations sur les services pourraient être entreprises directement au niveau continental parallèlement aux négociations sur la ZLEC concernant les biens.

Le succès du processus d'intégration régionale dans la transformation des économies africaines dépendra également dans une large mesure de la réduction des barrières non tarifaires au commerce des biens et services. Harmoniser les règles d'origine entre les communautés économiques régionales est un impératif pour une ZLEC pleinement opérationnelle.

FIGURE 5.4 : ÉVOLUTION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLEC SEULEMENT, PAR OPPOSITION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLEC ACCOMPAGNÉE DE MESURES DE FACILITATION DU COMMERCE, PAR SECTEUR PRINCIPAL, 2022 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)



Source : Mevel et Karingi (2012).

La facilitation du commerce mérite une attention particulière s'agissant de la stimulation du commerce intra-africain. Si des progrès dans la réduction des coûts liés aux échanges à travers les frontières sont accomplis¹⁶ – parallèlement à l'élimination des barrières tarifaires au commerce des biens en Afrique – la part du commerce intra-africain pourrait plus que doubler d'ici à 2022 (Mevel et Karingi, 1012), et la proportion de produits industriels être dopée (voir figure 5.4). Et au niveau national, toutes les économies africaines enregistreraient des résultats positifs tant dans les exportations que dans le revenu réel. En d'autres termes, les opportunités commerciales créées par les mesures de facilitation du commerce en plus de la ZLEC feraient plus que compenser les quelques coûts résultant des baisses des recettes douanières entraînées par la libéralisation¹⁷.

La facilitation du commerce pourrait même développer le commerce intra-africain et l'industrialisation de l'Afrique davantage que ne le laissent paraître les estimations indiquées plus haut, car elle conduira à un approvisionnement plus rapide et plus avantageux financièrement en biens intermédiaires, permettant la production de marchandises de plus grande valeur (Ofa et Karingi,

2013). Cette facilitation est vitale pour permettre à l'Afrique de réduire les coûts liés à son commerce de biens intermédiaires avec des pays en dehors du continent, mais aussi sur le marché régional largement inexploité (chapitre 4). Les coûts liés au commerce transfrontalier sont souvent plus élevés au sein de l'Afrique qu'entre l'Afrique et le reste du monde (CEA, 1013).

Il ne faudrait pas sous-estimer les coûts financiers des réformes associés à l'intégration régionale, raison supplémentaire pour les pays africains d'envisager une mobilisation accrue des ressources intérieures et d'endiguer les sorties illicites de capitaux (chapitre premier et Mevel et al., 2014).

RENFORCER LE COMMERCE INTRA-INDUSTRIEL ET LES OPPORTUNITÉS POUR PROGRESSER DANS LA CHAÎNE DE VALEUR PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA ZLEC

Les économies africaines sont souvent fragmentées et de petite taille, ce qui suscite parfois des craintes que l'intégration régionale ne bénéficie pas à tous les pays,

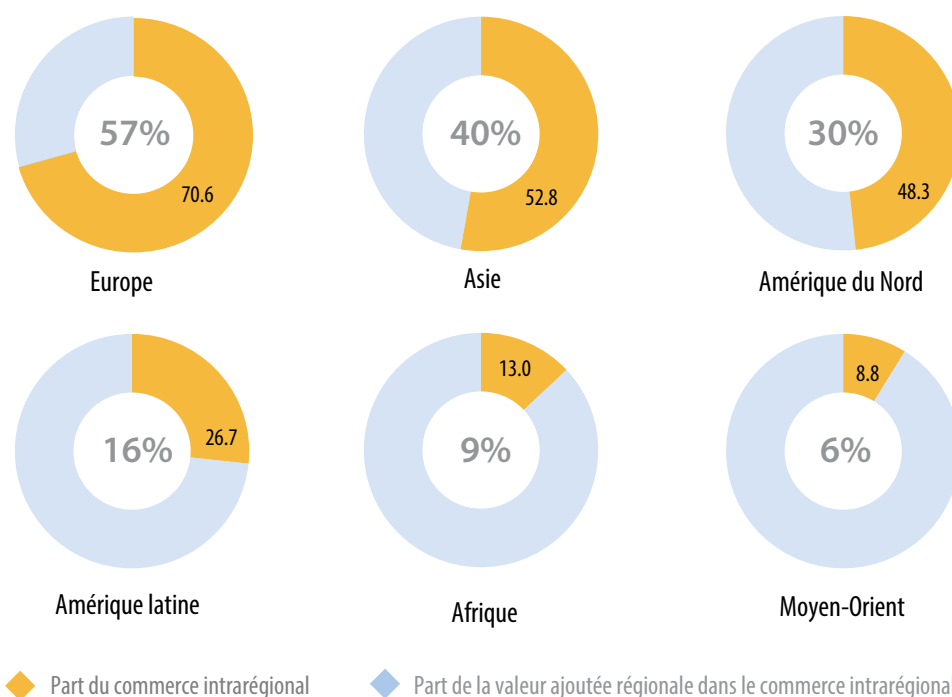
mais cela n'est pas correct, comme il a été démontré plus tôt dans la première sous-section du présent chapitre. La ZLEC peut également créer les conditions requises pour que la capacité de production puisse permettre de pénétrer de nouveaux marchés et de tirer parti des chaînes de valeur régionales. Par ailleurs, un marché intégré pourrait permettre la complémentarité dans la participation des pays aux chaînes de valeur régionales. Certains pays pourraient axer leurs efforts sur un stade de production donné pour lequel ils ont la capacité de production requise, tandis que d'autres cibleraient des stades différents.

'Ofa et al. (2012) ont trouvé une corrélation positive entre la diversification des exportations et le commerce intra-industriel (échanges de produits au sein du même secteur industriel, ces produits étant semblables ou différenciés en terme de qualité/ variété¹⁸ ou parce que se trouvant à des stades de production différents) pour les pays africains. Ils ont également établi une relation positive entre le commerce intra-industriel et la part du secteur manufacturier dans le PIB, laissant entendre que s'acheminer vers une industrialisation plus poussée

peut favoriser le commerce intra-industriel et vice-versa. Ce constat est capital en ce sens qu'il indique que non seulement le commerce peut soutenir l'industrialisation, mais aussi que l'industrialisation peut renforcer le commerce. Ainsi, si les conditions de l'industrialisation grâce au commerce sont établies, un effet multiplicateur devrait entrer en jeu, et le commerce et l'industrialisation se renforcer mutuellement.

Des parts plus élevées de commerce intrarégional vont également de pair avec des parts plus élevées de la valeur ajoutée régionale dans le commerce intrarégional (par opposition à la valeur ajoutée étrangère ou importée de l'extérieur de la région) (figure 5.5). Cette conclusion est vérifiée dans toutes les grandes régions, l'Europe ayant la part la plus grande de commerce intrarégional et la part la plus élevée de valeur ajoutée régionale dans le commerce intrarégional, tandis que l'Afrique et le Moyen-Orient sont sérieusement à la traîne. Comme déjà indiqué (chapitre 4), en 2011, la part du commerce intra-africain était à peine supérieure à 10 %, tandis que la valeur ajoutée locale n'était que de 9,5 %

FIGURE 5.5 : PART DU COMMERCE INTRARÉGIONAL ET PART DE LA VALEUR AJOUTÉE RÉGIONALE DANS LE COMMERCE INTRARÉGIONAL, PAR PRINCIPALE RÉGION, 2011 (EN POURCENTAGE)



Source : Organisation mondiale du commerce, Statistiques du commerce international (2012) et calculs de la Commission économique pour l'Afrique.

environ de la valeur ajoutée totale enregistrée dans le commerce intra-africain. En d'autres termes (voir figure 4.3), la valeur ajoutée dans le commerce intra-africain est pour l'essentiel importée et non locale. Mais la figure 5.5 indique qu'une ZLEC - censée renforcer le commerce intra-africain et diversifier le commerce intérieur de l'Afrique - pourrait améliorer la production de produits à valeur ajoutée provenant du marché régional, ce qui viendrait appuyer les chaînes de valeur régionales.

Comme indiqué auparavant (dans la présente sous-section), un pays pourrait intégrer des chaînes de valeur à un stade déterminé du processus de production et pas nécessairement à plusieurs stades. Dans le contexte d'une intégration régionale poussée, cela est encore plus pertinent, parce que dans un marché élargi, les processus de production des pays peuvent se compléter et pas nécessairement se remplacer. L'intégration régionale n'est pas un jeu à somme nulle. Si un pays bénéficie à un stade de production, d'autres pays pourraient toujours bénéficier en raison de relations interindustrielles verticales, en amont et en aval.

Mais tout comme il est improbable que les seules préférences commerciales en faveur des nations africaines soutiennent l'industrialisation de l'Afrique, l'intégration régionale ne saurait être la seule stratégie commerciale de l'Afrique. Celle-ci doit nouer des liens avec d'autres partenaires en dehors du continent, parce que le marché africain est toujours relativement exigü. Cette stratégie atténuerait les chocs potentiels touchant le continent ou ses plus grands partenaires commerciaux. La crise actuelle en Europe, compte tenu de la part extrêmement élevée du commerce intra-européen (70 %; voir figure 5.7),

illustre le fait qu'une intégration poussée à l'extrême peut conduire à de graves problèmes. Néanmoins, l'ouverture de l'Afrique au reste du monde doit être conçue de manière judicieuse et passer par des stratégies commerciales mûrement pensées.

Tout comme les préférences commerciales, l'intégration régionale ne saurait être la seule stratégie commerciale de l'Afrique.

NÉCESSITÉ DE POLITIQUES COMMERCIALES STRATÉGIQUES À L'ÉCHELLE DE L'AFRIQUE LORS DE L'OUVERTURE AU RESTE DU MONDE

L'Afrique est déjà engagée dans des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux ou en train d'en négocier, accords qui exigent la réciprocité, mais il lui faut préserver de l'espace politique (voir chapitre 3 et le reste du présent chapitre). Cette marge de manœuvre est cruciale pour garantir que ses efforts prioritaires d'industrialisation (tels que ceux déployés dans l'intégration régionale) ne soient pas fragilisés. Mais ce processus nécessite des politiques commerciales bien conçues qui ne découragent ou ne limitent pas les dynamiques commerciales Nord-Sud ou Sud-Sud.

LES STRUCTURES DE PRODUCTION ASYMÉTRIQUES INITIALES DANS LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE DÉBOUCHENT SUR DES GAINS INÉGALEMENT RÉPARTIS

Les accords de partenariat économique (APE) – accords commerciaux réciproques mais asymétriques entre l'UE et 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)¹⁹ – ont été justifiés par la nécessité de se conformer aux règles de réciprocité et de non-discrimination de l'OMC. Bien que l'UE soit immédiatement censée accorder 100 % d'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota à ses homologues des ACP, les pays ACP doivent progressivement ouvrir leurs marchés en franchise de droits pour 75 à 80 % de leurs importations en provenance de l'UE. Une asymétrie similaire est appliquée dans l'accès aux marchés qu'ils s'accordent mutuellement. Bien que la plupart des pays africains bénéficient déjà d'importantes préférences pour leurs exportations sur les marchés de l'UE grâce à l'initiative Tout sauf les armes en faveur des PMA et au Système généralisé de préférences en faveur de la plupart des pays à revenu intermédiaire (quelques secteurs agricoles restant toujours protégés), l'UE se heurte à des barrières tarifaires relativement élevées sur la quasi-totalité de ses exportations à destination de l'Afrique. C'est pourquoi les APE n'amélioreront pas considérablement l'accès de l'Afrique à l'UE, alors

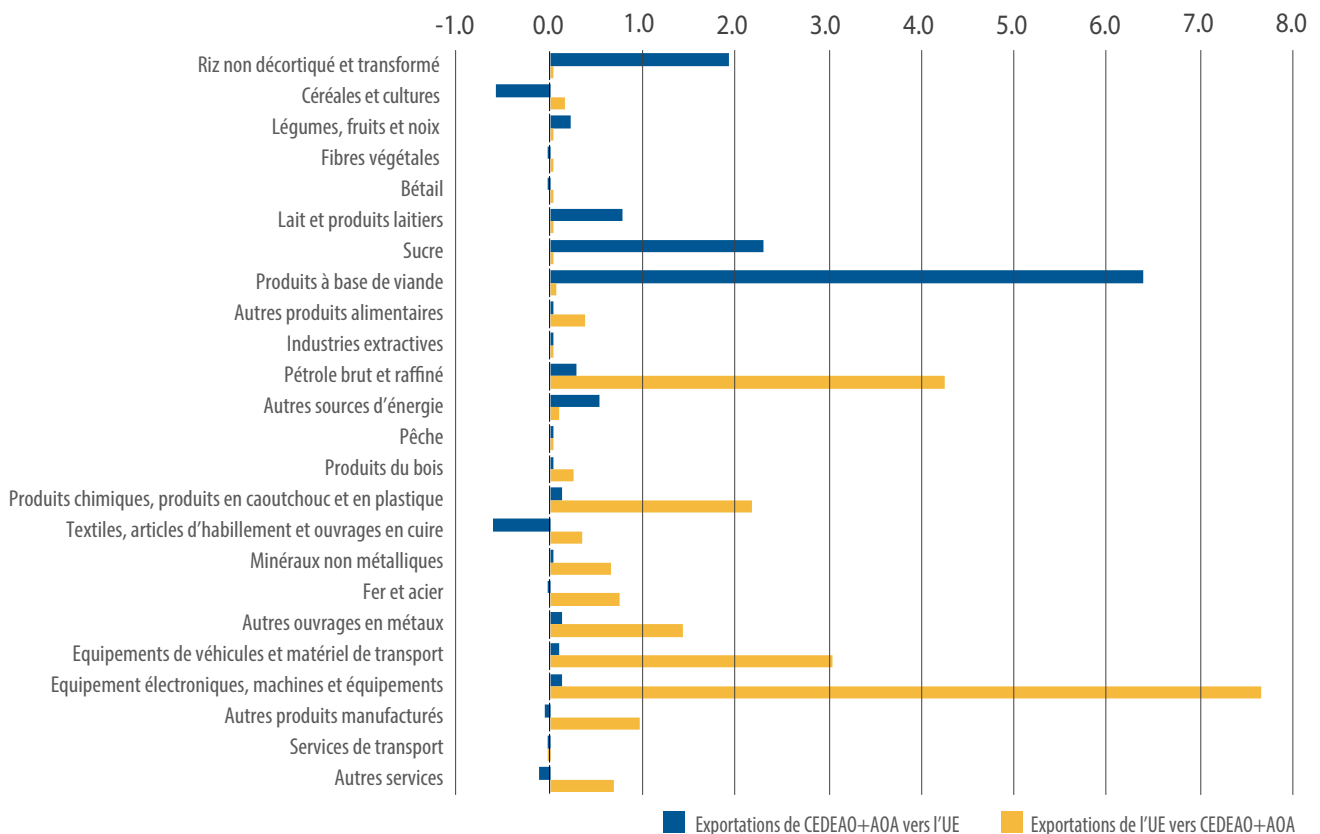
que l'UE verra son accès aux marchés de l'Afrique nettement élargi.

Bien que les pays africains aient considérablement progressé dans la signature des accords²⁰, ces derniers suscitent toujours des préoccupations. Les APE devraient produire des résultats contrastés pour les économies africaines, avec peu d'avantages pour l'industrialisation de l'Afrique, pourtant ils risquent de réduire l'espace politique de l'Afrique.

Une étude de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a examiné les conséquences des APE sur la transformation structurelle de l'Afrique (Mevel et al., à paraître). L'exercice a été entrepris pour deux des cinq groupements régionaux en négociation avec l'UE: la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le groupement Afrique orientale et australe (AOA).

Sans surprise, l'analyse de la CEA indique que les conditions de protection asymétriques initiales aboutiront à des gains commerciaux inégalement répartis entre l'Afrique et l'UE après que les APE sont mis en œuvre. Si les APE génèrent des exportations pour l'Afrique, la plupart concerneront quelques secteurs agricoles (riz, sucre, lait, viande et légumes, fruits et noix), des secteurs pour lesquels les gains pourraient bien être surestimés compte tenu des difficultés éprouvées par les nations africaines à satisfaire aux normes sanitaires et phytosanitaires. Par ailleurs, les APE profiteraient essentiellement à des pays n'appartenant pas à la catégorie des PMA. Certains PMA (tels que l'Éthiopie, le Malawi et la Zambie) accuseront en fait une réduction de leurs exportations à destination de l'UE après la mise en œuvre des APE, en raison de l'érosion des préférences par suite d'une concurrence accrue avec les pays africains à revenu intermédiaire sur le marché de l'UE. De telles conséquences ne vont guère dans le sens de l'industrialisation de l'Afrique. À l'inverse, les APE apporteront des gains plus importants et mieux répartis à l'UE²¹, les exportations à destination de l'Afrique augmentant dans la quasi-totalité des secteurs, en particulier l'industrie (figure 5.6).

FIGURE 5.6 : ÉVOLUTION DU COMMERCE BILATÉRAL ENTRE L'UE ET L'AFRIQUE (CEDEAO +AOA) APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DES APE, PAR SECTEUR, 2040 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)



Source : Mevel et al. (à paraître).

L'augmentation des exportations de l'Afrique à destination de l'UE se ferait également au détriment du commerce intra-africain, qui chuterait de 3 milliards de dollars en 2040, suite à une mise en œuvre pleine et entière des APE entre la CEDEAO et l'UE et entre l'AOA et l'UE. Par ailleurs, les recettes douanières pour les gouvernements africains seraient considérablement réduites à la suite de la réforme, ce qui limiterait les gains de revenus réels pour les pays africains.

En mars 2014, le Conseil des affaires étrangères de l'UE, conscient de certains des coûts qu'impliquent les APE (en particulier pour les PMA), s'est engagé à fournir un dédommagement financier aux pays africains, à décaisser entre 2015 et 2020 au titre du Programme de l'Accord de partenariat économique pour le développement. Néanmoins, cette assistance ne suffira pas pour compenser les effets négatifs des APE sur le commerce intra-africain.

L'AFRIQUE DOIT STRATÉGIQUEMENT FIXER SES STRUCTURES DE TARIF EXTÉRIEUR COMMUN (TEC) AFIN D'ÉVITER DE SAPER SON PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE ET L'INDUSTRIALISATION DU CONTINENT

Le Traité d'Abuja²² de 1991 dispose que les communautés économiques africaines doivent devenir des unions douanières et se fusionner dans une union douanière panafricaine une fois la ZLEC mise en œuvre. C'est pourquoi les pays africains devaient se coordonner pour garantir une variabilité limitée d'une structure de tarif extérieur commun à l'autre (encadré 5.4), en évitant les distorsions tarifaires entre les groupements régionaux qu'il serait difficile d'éliminer à mesure que s'intensifie l'intégration.

À cette fin, la ZLEC harmoniserait la protection au sein de l'Afrique et la maintiendrait à un niveau inférieur

à celui de la protection que le continent imposerait à l'UE après la mise en œuvre des APE. La CEA (2012) démontre que l'adoption d'une structure unique de TEC pour tout le continent pourrait non seulement préserver les gains engrangés dans le commerce intra-africain grâce à la réforme de la ZLEC, mais aussi développer le commerce international de l'Afrique, en particulier si les droits de douane africains sur les biens intermédiaires importés sont réduits, grâce à des importations meilleur marché d'intrants pour la production. Cela renforcerait la compétitivité de l'Afrique, en créant des possibilités d'exportation et des gains en dehors du continent. En bref, les blocs commerciaux africains devraient harmoniser leurs structures de tarif extérieur commun.

Les structures de TEC devraient être conçues de façon à favoriser les importations de produits meilleur marché essentiels dans l'apport de valeur ajoutée à la production et aux exportations, l'objectif ultime étant d'exploiter de meilleures opportunités commerciales et de progresser dans les chaînes de valeur. La protection de quelques industries clefs face à la concurrence internationale (même si cela ne devait être que temporaire) pourrait également contribuer à déterminer la politique du commerce extérieur de l'Afrique (voir encadré 3.2 et argument en faveur des industries naissantes).

DANS QUELLE MESURE LA MARGE DE MANŒUVRE DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE EST-ELLE LIMITÉE PAR LES ACCORDS COMMERCIAUX?

La question de la réduction de la marge de manœuvre a été examinée au chapitre 3. Le principal sujet de préoccupation pour l'Afrique a trait aux accords commerciaux régionaux, qui pourraient limiter davantage les options pour l'industrialisation, parce qu'en vertu des règles de l'OMC, la réduction de l'espace politique des économies africaines a jusqu'ici été relativement insignifiante étant donné le traitement plus favorable accordé aux PMA, soit près des deux tiers des économies africaines. Il est clair que devenir membre de l'OMC restreint automatiquement l'espace politique dans une certaine mesure, parce que cela exige de prendre des engagements sur des taux maximums de droits consolidés et des réductions tarifaires futures. Cependant, les propositions avancées pour l'accès aux marchés des produits agricoles aussi bien que non agricoles ne supposent aucune réduction tarifaire à laquelle procéderaient les PMA dans un proche avenir.

Si un accord sur l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles était obtenu, les pays à revenu intermédiaire seraient tenus de réduire leurs droits, mais moins que les pays développés. Pourtant,

ENCADRÉ 5.4 : DÉFIS ATTENDUS DANS L'HARMONISATION DES STRUCTURES DE TEC EN AFRIQUE : EXEMPLES DE LA SACU ET DE LA CEDEAO

En tant que membre de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), le Botswana peut commercer en franchise de droits et hors quota au sein de l'Union, bien que celle-ci accorde une certaine souplesse à ses membres. C'est ainsi que ce pays est autorisé à protéger ses industries naissantes et ses industries essentielles (farine, lait et légumes saisonniers), et à utiliser les restrictions temporaires aux importations pour les produits agricoles en cas d'excédents considérables. Mais la structure de TEC, imposée par tous les membres de la SACU sur leurs importations en provenance de partenaires extérieurs à l'Union, a été fixée principalement par l'Afrique du Sud et ne prend pas bien en compte les secteurs d'exportation stratégiques du Botswana tels que le bœuf ou les textiles.

Bien qu'il soit difficile d'élaborer des structures de TEC qui donnent entière satisfaction à tous les membres, il est essentiel de fixer des règles communes au-delà des CER, autrement les règles peuvent devenir plus complexes à mesure que s'intensifie l'intégration régionale. À titre d'exemple, les cinq membres de la SACU de concert avec l'Angola et le Mozambique négocient un APE avec l'UE au titre du groupe de négociation de la « SADC », qui ne correspond pas à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), comprenant 15 États membres engagés eux-mêmes dans des APE avec l'UE au titre de quatre groupes de négociation différents - « SADC », Afrique centrale, AOA et CAE. La SADC fait également partie de l'entité tripartite COMESA-CAE-SADC et des unions douanières sont mises en place ou attendues pour chacune des trois CER, situation confuse à laquelle il faut mettre fin dès maintenant.

En ce qui concerne la région de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a considérablement progressé puisque son TEC a été lancé en janvier 2015, avec cinq bandes tarifaires²³. En conséquence, le TEC de la CEDEAO impose une moyenne de 9,0 % de protection aux importations en provenance des partenaires extérieurs (voir Mevel et al., à paraître).

la marge de manœuvre tendrait à se restreindre davantage pour les biens industriels que pour les produits agricoles, étant donné que les droits consolidés dans l'industrie tendent à être plus bas (chapitre 3).

De même, les subventions aux exportations et les subventions subordonnées à l'utilisation de produits nationaux plutôt qu'à des produits importés sont interdites en vertu des règles de l'OMC, tout en étant autorisées pour les PMA et les pays à faible revenu (moins de 1 000 dollars par habitant). Mais les effets sur l'espace politique et sur l'industrialisation de l'Afrique suite de l'adoption de mesures d'investissement liées au commerce et des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce au sein de l'OMC sont plus incertains.

La perte potentielle de marge de manœuvre eu égard aux APE concerne deux domaines. Premièrement, alors que l'OMC n'interdit pas expressément les taxes à l'exportation, ces dernières doivent être restreintes ou contrôlées au titre des APE. Elles ne peuvent être augmentées et leur utilisation fait l'objet d'examen fréquents. Mais les conditions varient en raison des négociations bilatérales entre l'UE et chacun des cinq groupes de négociation pour l'Afrique. Les taxes à l'exportation peuvent être tolérées dans des circonstances particulières (telles que la protection des industries naissantes, la protection de l'environnement, le maintien de la stabilité monétaire), mais seulement pour un temps limité et sur un nombre restreint de produits. Les intérêts particuliers des pays africains pour les taxes à l'exportation ont trait au fait qu'ils rapportent des recettes publiques et à la réduction du prix des biens intermédiaires pour les secteurs manufacturiers locaux (Bouët et Laborde, 2010).

Deuxièmement, une clause de la NPF est incluse dans les APE. Cela signifie que toute concession tarifaire accordée par les pays africains aux partenaires développés ou aux grands partenaires en développement (c'est-à-dire dont le commerce représente au moins 1 % du commerce mondial dans l'année précédant la signature d'un APE)²⁴ doit être étendue à l'UE. La liberté des pays africains dans la politique commerciale est par conséquent réduite par rapport à ce qu'impose la clause de la NPF figurant dans le droit de l'OMC. C'est ainsi que les pays africains seraient autorisés à offrir un traitement préférentiel à la Chine ou à l'Inde en vertu du droit de l'OMC, grâce à la clause d'habilitation qui permet des accords commerciaux préférentiels entre les pays

en développement. Cependant, la clause de la NPF dans l'APE obligerait les pays africains à étendre à l'UE le traitement préférentiel offert à la Chine ou à l'Inde, ce qui peut dissuader certains partenaires en développement de traiter avec les pays africains.

Mais la clause de la NPF n'est pas automatique et il a été convenu pour les pays qui avaient déjà signé ou s'engageaient à signer un APE, qu'un comité conjoint des APE évaluerait les préférences en question avant de prendre toute décision. Par ailleurs, il semble très improbable - bien que pas impossible - que les pays africains accordent des préférences à une tierce partie pour un produit figurant sur la liste d'exclusion de l'APE.

L'espace politique offerte concernant la coopération Sud-Sud et la « triangulation » Sud-Sud (lorsqu'un projet de coopération entre deux ou plusieurs pays en développement est financé par un pays développé) est souvent moins restreinte que dans les rapports Nord-Sud. La CNUCED a signalé que les partenariats entre les économies en développement reposent souvent sur le principe de la « non-ingérence dans les affaires intérieures des pays partenaires » (CNUCED, 2010). Dans le cas de l'aide, aucune conditionnalité n'est en général liée au décaissement de l'aide entre deux pays en développement, par opposition à l'aide fournie par les pays développés aux pays en développement.

La Chine et l'Inde fournissent souvent de l'aide aux pays africains en échange de l'accès aux ressources naturelles, et la portée des projets africains financés par des investisseurs chinois est très différente de celle de ceux financés par les partenaires traditionnels. La Chine investit massivement dans les grands projets d'infrastructure et consent à financer certains projets qui ne paraissent pas économiquement viables et que les partenaires traditionnels ne sont pas disposés à financer. Un exemple est un projet d'oléoduc entre le Cameroun et le Tchad, prévu pour une petite raffinerie et appuyé par la Banque mondiale mais jamais achevé. Mais en 2009 la China National Petroleum Corporation a conclu une coentreprise 60/40 avec l'entreprise d'État tchadienne, Société des hydrocarbures du Tchad, pour le financement de ce qui est devenu la première raffinerie du Tchad (Poon, 2013). De telles pratiques se sont multipliées, et à la fin de 2009 une proportion atteignant 45,7 % de l'aide extérieure chinoise totale est allée à la seule Afrique. Pour beaucoup de gens, cette pratique est problématique, mais elle permet de fournir des montants énormes d'aide pour financer des projets

essentiels au commerce et à l'industrialisation, tels que les routes, les chemins de fer, l'approvisionnement en eau, la production d'énergie électrique, les hôpitaux et les écoles, tout en préservant la marge de manœuvre politique de l'Afrique.

Le fait que des options moins restreintes sont davantage disponibles dans la coopération Sud-Sud que dans les rapports Nord-Sud rend les partenaires des pays en développement (en particulier la Chine et l'Inde) très attractifs pour l'Afrique. Mais les avantages que retirera l'Afrique de l'ouverture de son marché aux partenaires tant du Sud que du Nord seront, en principe, encore plus importants si les réformes commerciales sont progressives et bien ordonnées.

La Chine et l'Inde fournissent souvent de l'aide aux pays africains en échange de l'accès aux ressources naturelles.

IMPORTANCE D'UN « ÉCHELONNEMENT JUDICIEUX » DES ACCORDS COMMERCIAUX

L'AFRIQUE RISQUE DE FAIRE LES FRAIS DES ACCORDS COMMERCIAUX MÉGARÉGIONAUX...

Les accords commerciaux régionaux - tolérés jusqu'ici par l'OMC - deviennent de plus en plus complexes²⁵ et des doutes subsistent concernant leur capacité à maximiser les gains dans l'accès aux marchés²⁶. Les négociations actuelles sur de nouveaux accords commerciaux mégarégionaux pourraient contribuer à renverser cette tendance à la prolifération des accords commerciaux régionaux, mais l'Afrique ne peut se permettre de rester sur la touche, et la ZLEC pourrait lui être d'une importance capitale à cet égard.

Une étude de la CEA (à paraître) examine les conséquences pour l'Afrique des principaux accords commerciaux mégarégionaux, avec les cas du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI)²⁷, du Partenariat transpacifique (PTP)²⁸ et du Partenariat économique global régional (RCEP)²⁹.

L'analyse démontre la stimulation du commerce pour les membres des accords commerciaux mégarégionaux suite à la quasi-élimination des droits

de douane sur les biens au sein de ces trois accords. La valeur totale des exportations de l'ensemble des pays qui sont parties à ces accords pourrait progresser d'un milliard de milliards de dollars d'ici à 2020, après la mise en œuvre des réformes concernant lesdits accords. Les exportations de l'Afrique, quant à elles, chuteraient de 2,7 milliards de dollars en raison de la concurrence féroce et d'une certaine érosion des préférences sur les marchés couverts par les accords commerciaux mégarégionaux. Bien que l'effet du détournement d'échanges commerciaux semble insignifiant, l'Afrique verrait ses exportations chuter dans les principaux secteurs, en particulier l'industrie. Par destination, les plus grands effets du détournement d'échanges pour l'Afrique viendraient du côté des partenaires du Partenariat économique global régional, notamment la Chine, étant donné que l'intégration dans ce groupe signifierait des réductions plus importantes des droits (compte tenu des taux de protection actuels élevés) et des gains commerciaux plus importants (figure 5.7). Et puisque les accords commerciaux mégarégionaux sont censés aller au-delà du commerce des biens pour toucher aux services et à l'investissement, ces effets négatifs attendus pour l'Afrique pourraient encore être plus grands.

... À MOINS QU'ELLE NE LANCE LA ZLEC

Si l'Afrique produisait son propre accord commercial mégarégional - ZLEC - parallèlement aux autres accords commerciaux mégarégionaux, les résultats pour elle changeraient de façon spectaculaire (figure 5.7). Au lieu d'une chute de 2,7 milliards de dollars sans la ZLEC, l'entrée en scène de cette dernière pourrait accroître les exportations de l'Afrique de près de 40 milliards de dollars (4,6 %), ce qui s'expliquerait par une accélération du commerce intra-africain, avec plus des deux tiers d'augmentation dans des produits industriels.

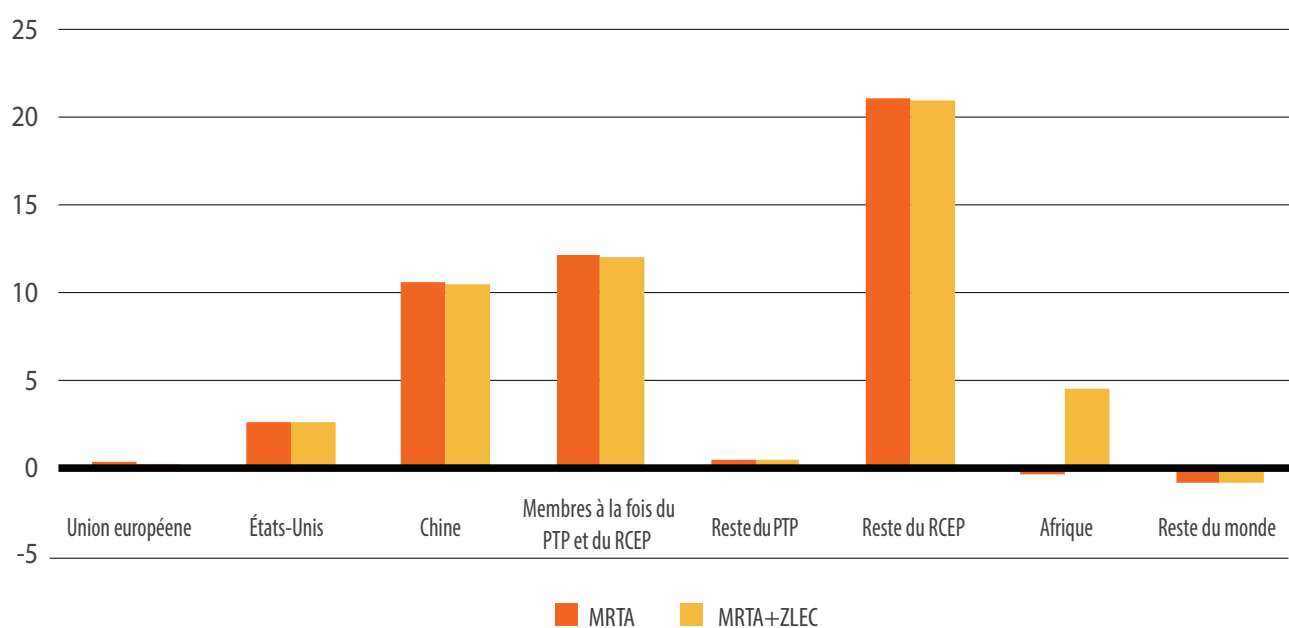
LA ZLEC DOIT S'ACCOMPAGNER DE RÉFORMES AUDACIEUSES

Si la ZLEC était lancée avant la mise en œuvre pleine et entière des APE, les effets de ces derniers sur le commerce bilatéral entre l'Afrique et l'UE ne différeraient pas beaucoup de ceux constatés dans la section précédente, et le commerce entre l'Afrique et l'UE dans les deux sens serait stimulé (Mével et al. à

paraître). La ZLEC ferait plus que compenser les impacts négatifs probables des APE sur le commerce intra-africain, et ce d'autant plus lorsque les réformes visant à faciliter le commerce seront adoptées (figure 5.8)³⁰. Les principaux gagnants dans le commerce intra-africain seraient l'électronique et les machines et équipements, les métaux, les produits chimiques, les véhicules automobiles et le matériel de transport, les textiles, l'habillement et l'industrie du cuir. Il serait difficile de mieux défendre la cause de facilitation du commerce, tant elle donne une impulsion extraordinaire à l'industrialisation de l'Afrique.

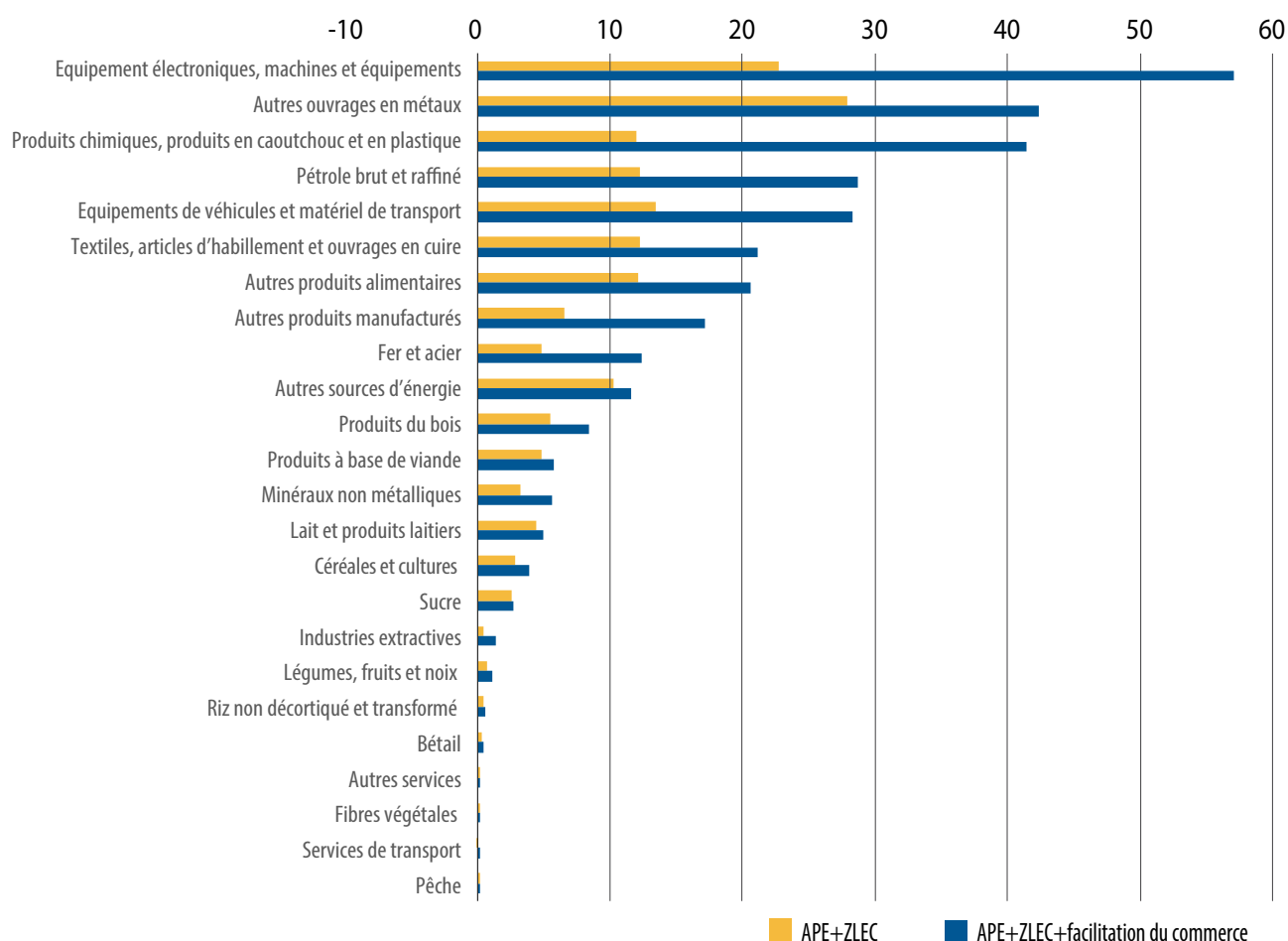
De ce fait, la question centrale est de faire de l'intégration régionale accompagnée de facilitation du commerce une priorité absolue, en utilisant la période de transition prévue dans les APE (encadré 5.5) pour renforcer d'abord l'intégration de l'Afrique. Dans ce contexte, les États membres africains et les CER devraient redoubler d'efforts pour mettre en œuvre de manière efficace le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain (CUA et CEA, 2012). Le Plan d'action définit sept domaines thématiques prioritaires pour intensifier le

FIGURE 5.7 : ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS - ACCORDS COMMERCIAUX MÉGARÉGIONAUX (MRTA) SEULEMENT, PAR OPPOSITION À ACCORDS COMMERCIAUX MÉGARÉGIONAUX PLUS ZLEC, PAR GRANDE RÉGION, 2020 (EN POURCENTAGE)



Source : Commission économique pour l'Afrique (à paraître).

FIGURE 5.8 : GAIN DANS LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN - APE AVEC ZLEC, AVEC ET SANS FACILITATION DU COMMERCE, PAR SECTEUR, 2040 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)



Source : Mevel et al. (à paraître).

commerce intra-africain : la politique commerciale, la facilitation du commerce, la capacité de production, les infrastructures liées au commerce, le financement du commerce, l'information commerciale et l'intégration des marchés des facteurs de production.

Comme démontré à la section précédente, la facilitation du commerce stimule de toute évidence le commerce intra-africain et soutient le processus d'industrialisation. Mettre en place la capacité de production nécessaire, moderniser les infrastructures du commerce et mobiliser les ressources financières sont des étapes toutes également essentielles avant l'ouverture progressive du marché africain et

ces étapes devraient reposer sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques entre l'Afrique et le reste du monde. Il sera également capital pour l'Afrique de créer un environnement social et politique dans lequel la paix et la sécurité triomphent.

ENCADRÉ 5.5 : L'AFRIQUE DOIT TIRER PARTI DE LA PÉRIODE DE TRANSITION PRÉVUE DANS LES APE POUR ACCÉLÉRER L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Si l'UE doit accorder un accès de 100 % en franchise de droits et hors quota aux pays africains sur son marché après la signature des APE, les pays africains sont tenus d'éliminer progressivement, sur une période de 15 à 20 ans, 75 à 80 % des droits qu'ils imposent à leurs importations en provenance de l'UE.

Le calendrier de libéralisation et son intensité peuvent varier d'une région africaine à une autre en fonction des négociations qui se déroulent avec l'UE au niveau régional. C'est ainsi que les pays de la CEDEAO et l'UE ont convenus du programme suivant de libéralisation des droits, tendant à éliminer pas moins de 75 % des lignes tarifaires imposées par la CEDEAO sur ses importations en provenance de l'UE.

ENCADRÉ 5.5 TABLEAU 1 : CALENDRIER DE LIBÉRALISATION DES DROITS DE LA CEDEAO AU TITRE DE SON APE AVEC L'UE

Groupe	Catégorie de produit	TEC (%)	Taux appliqué (%) en					
			2015	2020	2025	2030	2035	
A	1	0	0	0	0	0	0	0
A	2	5	5	0	0	0	0	0
B	1	0	0	0	0	0	0	0
B	2	5	5	5	0	0	0	0
B	3	10	10	10	5	0	0	0
C	2	5	5	5	0	0	0	0
C	3	10	10	10	5	0	0	0
C	4	20	20	20	10	5	0	0
D	1	0	0	0	0	0	0	0
D	3	10	10	10	10	10	10	10
D	4	20	20	20	20	20	20	20
D	5	35	35	35	35	35	35	35

Source : Rapport de la réunion des hauts fonctionnaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union européenne et de l'Union économique et monétaire ouest-africain tenue à Dakar (Sénégal), le 24 janvier 2014.

Note: Les catégories de produits se définissent comme suit : 1 désigne les (« biens collectifs essentiels, y compris les médicaments essentiels »), 2 (les « biens de première nécessité, matières premières et intrants spécifiques »), 3 (les « intrants et biens intermédiaires »), 4 (les « biens de consommation finale ») et 5 (les « biens spécifiques pour le développement économique »).

Ainsi, les lignes tarifaires définies dans le système harmonisé de classification des produits à six chiffres ont été placées sous certaines catégories et certains groupes qui dictent le rythme de la libéralisation tarifaire que les pays de la CEDEAO doivent entreprendre par rapport à l'UE. Les biens de la catégorie 5 (« biens spécifiques pour le développement économique ») bénéficient d'un niveau de protection de 35 % au titre du TEC de la CEDEAO, qui ne sera pas réduit après la ratification des APE puisqu'ils peuvent être considérés comme extra sensibles par la région. De même, les biens classifiés sous la catégorie 3 (« intrants et biens intermédiaires ») qui ont été placés dans le groupe C (ayant une sensibilité moyenne à élevée) se voient imposer un droit de 10 % dans le TEC de la CEDEAO. Ce droit ne changera pas avant 2025, date à laquelle il sera réduit de moitié, puis éliminé cinq ans plus tard.

Par conséquent, les effets de la réforme des APE - en ce qui concerne l'accès préférentiel accordé par l'Afrique à l'UE - ne se feront pas pleinement sentir avant 15 à 20 ans au moins après la ratification des accords (d'ici à 2035 dans le cas de la CEDEAO). Néanmoins, l'UE commencera à bénéficier d'un accès préférentiel progressif aux marchés africains peu après la ratification des APE. Ainsi, il ne serait pas judicieux pour les pays africains d'attendre presque jusqu'à la fin de la période de transition pour intensifier leurs efforts en matière d'intégration. Plus tôt le processus d'intégration de l'Afrique s'intensifie et plus vite la ZLEC est lancée, plus importants seront les avantages des réformes au titre de l'intégration.

CONCLUSIONS

Les accords commerciaux régionaux sont des initiatives « importantes pour le système commercial multilatéral mais elles ne sauraient le remplacer » car il y a des « problèmes mondiaux qui exigent des solutions mondiales³¹ ». Les questions liées à la facilitation du commerce, à la réglementation des services financiers ou des télécommunications et aux subventions à l'agriculture et à la pêche peuvent être plus faciles à traiter dans un cadre multilatéral doté d'un mécanisme opérationnel de règlement des différends (tel que celui de l'OMC). L'OMC est un cadre précieux pour les négociations commerciales multilatérales. Par ailleurs, les possibilités commerciales sont plus grandes en dehors de marchés régionaux fragmentés et relativement exigus.

Cependant, le bon échelonnement des réformes de la politique commerciale importe considérablement et le régionalisme peut vraiment favoriser ces réformes dans les pays africains. Mais toutes les formes de régionalisme n'ont pas les mêmes incidences.

Les régimes préférentiels (tels que l'AGOA) peuvent sans conteste soutenir le commerce africain, notamment dans les secteurs manufacturiers, si les strictes règles d'origine sont assouplies pour s'adapter à la capacité de production limitée des économies africaines. Pourtant, compte tenu de leur imprévisibilité, les préférences commerciales à elles seules ne semblent pas suffire pour mettre en place les chaînes de valeur régionales requises pour soutenir l'industrialisation de l'Afrique.

De même, l'ouverture du marché africain par des accords de réciprocité peut apporter des avantages à de nombreux pays du continent. Mais l'impact de ces accords sur l'industrialisation de l'Afrique dépend dans une grande mesure des conditions de protection initiales. Les accords commerciaux conclus avec des partenaires traditionnels qui supposent une forte asymétrie dans les structures de protection - en grande partie en raison de préférences commerciales préexistantes - peuvent déboucher sur des gains très inégaux. À titre d'exemple, les APE conclus entre la plupart des pays africains et l'UE (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) pourraient rapporter des avantages importants à quelques pays africains - en particulier

ceux qui ont initialement reçu moins de préférences, mais pour peu de secteurs non industriels, secteurs qui se heurtent d'habitude à des mesures sanitaires et phytosanitaires contraignantes, qui limitent les possibilités qu'ils ont d'exporter. C'est pourquoi les APE doivent contenir des explications plus claires au sujet des instruments sanitaires ou phytosanitaires afin que les pays africains soient davantage aidés à satisfaire aux exigences de l'UE.

Dans de telles conditions, l'Afrique devrait déterminer ses structures de protection externe (telles que facilitant les importations de biens intermédiaires à utiliser dans la fabrication de produits industriels) avec les partenaires africains comme non africains. Cette mesure est capitale pour rendre plus systématiques les avantages de l'industrialisation résultant des accords bilatéraux et garantir que les efforts en matière d'intégration régionale et d'industrialisation ne seront pas vidés de leur substance.

Les négociations commerciales multilatérales ne semble pas devoir menacer sérieusement l'espace politique des économies africaines. Néanmoins, le fait que davantage d'options non restreintes soient disponibles dans les rapports Sud-Sud que dans les partenariats Nord-Sud indique que les pays africains ont plus intérêt à renforcer les liens commerciaux avec les partenaires en développement. Cependant, le marché de l'Afrique devrait s'ouvrir progressivement, et l'idéal serait d'accélérer l'ouverture seulement lorsque l'intégration régionale se sera nettement approfondie sur le continent.

Le commerce intra-africain et sa teneur en produits industriels peuvent être rapidement dopés grâce à la ZLEC, l'accord commercial mégarégional propre à l'Afrique, en éliminant l'ensemble des barrières tarifaires au commerce des biens toujours en vigueur sur le continent et en s'attaquant à celles qui ont trait au commerce des services.

Cependant, si l'on veut amplifier les avantages du commerce et engendrer des gains commerciaux mieux répartis en Afrique, il est nécessaire de se montrer audacieux et ambitieux. À titre d'exemple, la réduction des barrières non tarifaires, en particulier celle des coûts relatifs au commerce

transfrontalier par des réformes radicales visant à faciliter le commerce, est capitale pour garantir l'industrialisation de l'Afrique. Un marché africain plus intégré peut stimuler la capacité de production de manière à mettre en place des chaînes de valeur régionales et peut contribuer à la diversification. L'harmonisation des règles d'origine sur le continent, et éventuellement au-delà, sera également déterminante pour réduire les obstacles au commerce et ceux entravant la progression dans les chaînes de valeur. Ainsi, les États membres africains, individuellement et par le biais des CER, devraient procéder aux changements d'orientation nécessaires pour concrétiser le programme relatif au commerce intra-africain et mobiliser les ressources intérieures indispensables.

La ZLEC ne devrait pas être perçue comme un objectif ultime en soi, mais plutôt comme une étape vers une union douanière africaine renforcée par des tarifs extérieurs communs harmonisés, union qui devrait élargir le commerce avec des partenaires extérieurs au continent. Il faut pour ce faire que les engagements politiques soient implémentés rapidement.

L'ouverture du marché africain par des accords de réciprocité peut apporter des avantages à de nombreux pays du continent, mais l'impact de ces accords sur l'industrialisation de l'Afrique dépend dans une grande mesure des conditions de protection initiales.

BIBLIOGRAPHIE

- Bouët, A. et D. Laborde Debucquet (2010). Economics of Export Taxation in a Context of Food Crisis: A Theoretical and CGE Approach Contribution. Discussion Paper n° 00994. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute.
- Bouët, A., S. Mevel et D. Orden (2006). Two Opportunities to Deliver on the Doha Development Pledge. Research Brief n° 6. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute.
- Carrère, C. et J. de Melo (2011). The Doha Round and Market Access for LDCs: Scenarios for the EU and US Markets. Série Études et documents, E 2009. 11. Clermont-Ferrand : Centre d'études et de recherches sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.cerdi.org/uploads/ed/2009/2009.11.pdf> (consultée le 15 janvier 2015).
- Commission de l'Union africaine (2012). Déclaration sur l'intensification du commerce intra-africain et la création d'une zone continentale de libre-échange. Assembly/AU/Decl.1(XVIII), 29 et 30 janvier, Addis-Abeba.
- Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique (2012). Intensification du commerce intra-africain: Questions liées au commerce intra-africain, Plan d'action proposé pour l'intensification du commerce intra-africain, cadre pour l'accélération de la mise en place d'une Zone de libre-échange continentale. 23–30 janvier, Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique (2012). État de l'intégration régionale en Afrique V: Vers une zone de libre-échange continentale africaine. Addis-Abeba.
- ____ (2013). Facilitation des échanges dans une perspective africaine. Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique (à paraître). Mega-regional Trade Agreements and Their Implications for African Countries. Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique et Brookings (2013). La loi sur la croissance et les possibilités de l'Afrique : Une analyse empirique des possibilités pour l'après-2015. Addis-Abeba et Washington, D.C.
- Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2014). Ce qui va être différent avec AGOA 2.0 : Aperçu de la position africaine sur le processus d'examen de l'AGOA. Livre blanc. Addis-Abeba : Commission économique pour l'Afrique.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2010). Rapport sur le développement économique en Afrique 2010 - La coopération Sud-Sud: L'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement. Disponible à l'adresse suivante : http://unctad.org/en/Docs/aldcafrica2010_fr.pdf (consultée le 15 janvier 2015).
- Edwards, L., et R.Z. Lawrence (2010). AGOA Rules: The Intended and Unintended Consequences of Special Fabric Provisions. NBER Working Paper n° 16623. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- Elliot, K.A. (2010). Changing Rules of Origin to Improve Market Access for Least Developed Countries. CDG Notes. Washington, D.C. : Center for Global Development. Disponible à l'adresse suivante : http://www.cgdev.org/sites/default/files/1424480_file_Elliott_ROOS.pdf (consultée le 15 janvier 2015).
- Fukunishi, T. (2013). Political Crisis and Suspension of Duty-free Access in Madagascar: Assessment of Impacts on the Garment Industry. IDE Discussion Paper n° 422. Chiba (Japon): Institute of Developing Economies.
- Kommerskollegium (2012). The Impact of Rules of Origin on Trade: a Comparison of the EU's and the US's Rules for the Textile and Clothing Sector. Stockholm: Kommerskollegium, National Board of Trade (Suède). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.kommers.se/Documents/dokumentarkiv/publikationer/2012/skriftserien/report-the-impact-of-rules-of-orig-in-on-trade.pdf> (consultée le 15 janvier 2015).
- Mevel, S. et S. Karingi (2012). Deepening regional integration in Africa: A computable general equilibrium assessment of the establishment of a continental free trade area followed by a continental customs union. Document sélectionné aux fins de présentation à la septième Conférence économique africaine, Kigali (Rwanda), 30 octobre-2 novembre 2012.
- ____ (2013). Towards a continental free trade area in Africa: A CGE modelling assessment with a focus on agriculture. Dans *Shared Harvests: Agriculture, Trade and Employment*, David Cheong, Marion Jansen et Ralf Peters, éd., p.281–324. Genève: Organisation internationale du Travail et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- Mevel, S., S.V. 'Ofa et S. Karingi (2014). Quantifying illicit financial flows through trade mis-pricing and assessing their incidence on African economies. Dans *Regional Integration and Policy Challenges in Africa*, Adam Elhiraika, Allan Mukungu et Wanjiku Nyoike, éd., p.220-232. Londres: Palgrave MacMillan.
- Mevel, S., G. Valensisi et S. Karingi (à paraître). The EPAs and Africa's Integration and Transformation Agenda: The Cases of West Africa and ESA Regions. Addis-Abeba: Commission économique pour l'Afrique.
- Mold, A. et R. Mukwaya (2014). Effects of the COMESA-SADC-EAC FTA on the East African Region: Towards a new economic geography. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/download/6757.pdf> (consultée le 15 janvier 2015).
- Odari, H. (2013). Duty-free and quota-free market access for LDCs: State of play and Bali outcome. Document de travail de la réunion du groupe d'experts de la CNUCED pour les pays les moins avancés en vue de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Bali (Indonésie). Disponible à l'adresse suivante: http://unctad.org/meetings/en/Presentation/aldc2013_wtoBali_Odari2_en.pdf (consultée le 3 février 2015).

- 'Ofa, S.V., M. Spence, S. Mevel et S. Karingi (2012). Export diversification and intra-industry trade in Africa. Document sélectionné aux fins de la Conférence économique africaine 2012, Kigali, 30 octobre - 2 novembre. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/Export%20Diversification%20and%20Intra-Industry%20Trade%20in%20Africa.pdf> (consultée le 15 janvier 2015).
- 'Ofa, S.V et S. Karingi (2013). Trade in intermediate inputs and trade facilitation in Africa's regional integration. Document sélectionné aux fins de la Conférence économique africaine 2013, Johannesburg, 28–30 octobre. Disponible à l'adresse suivante : http://www.afdb.org/uploads/tx_llafdbpapers/Trade_in_Intermediate_Inputs_and_Trade_Facilitation_in_Africa_Regional_Integration_Ofa_Karingi_AEC_2013_1.pdf (consultée le 15 janvier 2015).
- Organisation de l'unité africaine (1991). Traité instituant la Communauté économique africaine (3 juin), Abuja (Nigéria). Disponible à l'adresse suivante : http://www.au.int/en/sites/default/files/TREATY_ESTABLISHING_THE_AFRICAN_ECONOMIC_COMMUNITY.pdf (consultée le 15 janvier 2015).
- Poon, D. (2013). South-South Policy Space Dimensions. North-South Institute Working Paper, Ontario (Canada): Institut Nord-Sud.

NOTES

- 1 Avant 1990, il n'y avait eu qu'une cinquantaine d'accords commerciaux régionaux notifiés au GATT/OMC ; 24 ans plus tard, il y en avait 604 (en comptabilisant les biens, les services et les adhésions séparément), dont 398 sont en vigueur. Informations à la date du 8 janvier 2015. Extrait du site http://www.wto.org/english/tratop_e/region_e/region_e.htm (consulté le 3 février 2015).
- 2 En vertu du principe de la nation la plus favorisée, lorsqu'un pays accorde un traitement préférentiel à un autre pays, il doit accorder un tel traitement à tous les autres pays membres de l'OMC. C'est la « non-discrimination ».
- 3 À titre d'exemple, l'African Growth and Opportunities Act (AGOA, loi des États-Unis sur la croissance et les possibilités de l'Afrique) est un accord unilatéral (non réciproque) qui ne repose pas sur des critères stricts de développement mais plutôt sur des critères géographiques (seuls les pays d'Afrique y sont admissibles), son fonctionnement nécessitant une dérogation de l'OMC.
- 4 Les accords commerciaux mégarégionaux sont des partenariats d'intégration poussée entre pays appartenant souvent à des régions différentes. Chaque accord commercial mégarégional représente en général une part importante du commerce et du PIB mondiaux.
- 5 Calculs établis par les auteurs sur la base d'UNCTADstat (consultée le 5 janvier 2015).
- 6 Il conviendrait de noter cependant que si les destinations africaines des exportations africaines étaient incluses, c'est l'Afrique du Sud qui serait en cinquième position, juste avant le Japon.
- 7 Voir la documentation de l'OMC référencée G/C/W/656/Rev.1, WT/COMTD/N/39/Add.1/Rev.1 en date du 1er décembre 2011.
- 8 L'AGOA a été promulgué par le Président des États-Unis le 2 octobre 2000 et arrive à échéance le 30 septembre 2015. Les pays de l'Afrique du Nord en sont exclus. Au 22 janvier 2014, 38 pays y étaient admissibles (voir le site <http://agoa.info/about-agoa/country-eligibility.html>, consulté le 15 janvier 2015). En 2014, le Mali (le 1er janvier), Madagascar (le 27 juin) et la Guinée-Bissau (le 23 décembre) ont été réadmis au bénéfice de l'AGOA, tandis que la Gambie et le Soudan du Sud (le 23 décembre) ont perdu leur admissibilité ; Le Swaziland (à compter du 1er janvier 2015) a également perdu son admissibilité parce qu'il a manqué des dates limites pour le respect des droits de l'homme et des travailleurs exigé par la loi.
- 9 Lignes tarifaires définies dans le classement des produits à 8 chiffres de la Nomenclature tarifaire harmonisée (« HTS8 »).
- 10 Voir le site <http://agoa.info/about-agoa/country-eligibility.html> (consulté le 22 janvier 2015).
- 11 Voir le site <http://www.brookings.edu/blogs/africa-in-focus/posts/2014/05/23-agoa-swaziland-madagascar-sy> (consulté le 22 janvier 2015).
- 12 Voir CUA (2012).
- 13 Selon l'accord de Bujumbura, les États membres adhèrent lorsqu'ils sont prêts, principe connu sous le nom de géométrie variable. Au moment de la rédaction du texte (novembre 2014), 15 des 26 pays de la zone de libre-échange tripartite avaient soumis leurs offres tarifaires.
- 14 Aux taux de change du marché de 2013.
- 15 Voir, par exemple, C. Ligami. EA traders fear cheaper goods from Egypt will swamp regional market. The East African, 11 octobre 2014, p. 4, disponible à l'adresse suivante : <http://www.theeastafrican.co.ke/news/Cheap-Egyptian-goods-will-swamp-East-Africa-markets-/2558/2483156/-/yudp9jz/-/index.html> (consultée le 3 février 2015).
- 16 Dans l'hypothèse précise où les procédures douanières sont rendues deux fois plus efficaces et le temps que les biens passent aux ports africains est réduit de moitié.

- 17 Si tous les pays africains voyaient leurs échanges commerciaux stimulés par suite de la réforme de la ZLEC, les effets sur le revenu réel seraient plus nuancés avec près de la moitié de l'Afrique subissant un impact négatif - bien que légèrement seulement - par suite des importantes réductions des recettes douanières induites par la réforme de la libéralisation (voir Mevel et Karingi, 2012).
- 18 Par exemple, les berlines par opposition aux fourgonnettes.
- 19 Les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie) sont exclus des APE mais tiennent leurs propres négociations au titre du Partenariat euro-méditerranéen (les négociations entre l'UE et la Libye sont actuellement suspendues). Une étude de la CEA est en cours pour évaluer les conséquences du Partenariat sur l'industrialisation des pays d'Afrique du Nord et devrait être publiée ultérieurement en 2015.
- 20 Les négociations entre l'Afrique et l'UE se tiennent dans le cadre de cinq groupements régionaux: Afrique orientale australe (AOA), Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Bien que les négociations aient officiellement démarré en 2002 et devaient à l'origine s'achever en 2008, seuls quatre pays africains de l'AOA (Madagascar, Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe) ont des APE en place. En juillet 2014, les chefs d'État de la CEDEAO et la Mauritanie ont approuvé leur APE pour signature. En Afrique centrale, seul le Cameroun a ratifié l'APE intérimaire en juillet 2014 et a commencé à l'appliquer à titre provisoire le 4 août 2014. Le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie négocient un APE régional global pour la CAE. En juillet 2014, les négociations d'APE se sont achevées dans la région de la SADC par un accord visant à remplacer l'APE intérimaire signé - mais jamais ratifié - par le Botswana, le Lesotho, le Mozambique et le Swaziland.
- 21 Tandis que les exportations de la CEDEAO plus l'AOA à destination de l'Afrique augmenteraient de 12 milliards de dollars, les exportations de l'UE à destination de la CEDEAO plus l'AOA augmenteraient de près de 18 milliards de dollars en 2040, après mise en œuvre des APE entre la CEDEAO et l'UE et entre l'AOA et l'UE.
- 22 Voir OUA (1991).
- 23 Un taux de droit de 0 % doit s'appliquer aux importations de la CEDEAO venant de partenaires extérieurs pour les « biens collectifs essentiels, y compris les médicaments essentiels », 5 % pour les « biens de première nécessité, matières premières et intrants spécifiques », 10 % pour les « intrants et biens intermédiaires », 20 % pour les « biens de consommation finale » et 35 % pour les « biens spécifiques pour le développement économique ».
- 24 Voir le site <http://www.ictsd.org/bridges-news/trade-negotiations-insights/news/why-the-mfn-clause-should-not-be-included-in-epas-el> (consulté le 9 janvier 2015).
- 25 N'ont pas été conclus entre pays voisins et reposent sur des règles qui diffèrent parfois grandement d'un accord à l'autre.
- 26 Parce que les accords commerciaux régionaux offrent souvent un niveau d'accès aux marchés dans chacun d'eux plus élevé que celui qui serait attendu au titre de l'OMC, mais avec entre eux une protection qui demeure très élevée, semblable au cas des CER d'Afrique.
- 27 Entre l'UE et les États-Unis.
- 28 Douze pays négocient le Partenariat transpacifique : Australie, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, États-Unis, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Viet Nam.
- 29 Seize pays doivent créer le Partenariat économique global régional: Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, République de Corée, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam.
- 30 Les effets obtenus dans l'étude de la CEA (à paraître) sont plus grands que ceux obtenus par Mevel et Karingi (2012) pour trois raisons au moins : une base de données plus récente a été utilisée pour les simulations, les résultats sont analysés à un horizon plus lointain, et sont utilisés non seulement les coûts du commerce transfrontalier pour les procédures douanières et la manutention portuaire, mais aussi les informations sur le transport intérieur (ces informations n'étaient pas disponibles pour l'étude de 2012).
- 31 Discours prononcé par le Directeur général de l'OMC, disponible à l'adresse suivante : https://www.wto.org/french/news_f/spra_f/spra33_f.htm (consultée le 6 novembre 2014).

Deuxième partie – LIEN INDUSTRIALISATION-COMMERCE

CHAPITRE

6

**VERS UN CADRE DE POLITIQUE
COMMERCIALE SELECTIVE POUR
L'INDUSTRIALISATION DE L'AFRIQUE**

THÈMES CLÉS

La croissance de l'Afrique a continué à progresser en 2014, à un rythme toutefois moins soutenu que les précédentes estimations, juste derrière les régions de l'Asie de l'Est et du Sud. La consommation privée et la formation brute de capital ont continué à stimuler la croissance, étayées par une amélioration de la gouvernance et de la gestion macroéconomique, une urbanisation rapide (avec une classe moyenne en pleine expansion), une diversification des échanges, la diversification des liens d'investissement avec les économies émergentes, de meilleurs partenariats commerciaux et une intégration régionale améliorée.

Les perspectives de croissance à moyen terme de l'Afrique restent solides, auxquelles s'ajoutent les progrès réalisés dans l'amélioration de la productivité et le taux élevé de rendement économique enregistré récemment sur le continent. Mais il est nécessaire d'accroître le commerce intra-africain, de diversifier les exportations au-delà des produits agricoles, des minéraux et pétroliers à travers l'ajout de valeur, et de promouvoir l'industrialisation ainsi que la transformation structurelle afin de stimuler davantage la croissance de l'Afrique.

Les perspectives à moyen terme sont menacées par des risques considérables, comprenant la baisse sensible des cours du pétrole et d'autres matières premières, la lente reprise économique des pays développés, le ralentissement de la croissance en Chine et le resserrement des politiques monétaires mondiales.

FAIRE DES PROGRÈS RÉALISÉS RÉCEMMENT LES BASES D'UN AVENIR DURABLE

L'un des principaux défis de l'Afrique est de transformer la croissance en développement durable et inclusif. Pour y parvenir, il convient, d'élaborer des stratégies de développement social qui soient compatibles avec les besoins des secteurs industriels et modernes. Des conditions socioéconomiques propices, la paix, la sécurité, ainsi que la volonté politique, sont tout aussi importantes.

La théorie et les faits suggèrent que le commerce peut être un outil de promotion du développement

industriel en Afrique. Par la promotion de la concurrence, l'innovation et l'utilisation efficace des ressources, une politique commerciale peut renforcer l'efficacité dynamique des entreprises bien établies et favoriser l'industrialisation, mais elle ne doit pas exposer trop tôt les industries naissantes à la concurrence car cela risque d'entraîner une désindustrialisation. Un équilibre approprié entre la promotion des secteurs relativement bien établis et la protection en parallèle des industries fragiles constitue un facteur déterminant du rôle des politiques commerciales dans la promotion de l'industrialisation. Bien que délicat, cet équilibre a été réalisé avec succès dans la plupart des pays industrialisés.

L'industrialisation induite par le commerce ne se fait pas automatiquement, mais exige un réel effort. Pour favoriser l'industrialisation, il est indispensable d'élaborer des politiques commerciales et industrielles cohérentes, ainsi que d'autres politiques complémentaires qui doivent correspondre aux objectifs d'ensemble de la stratégie de développement d'un pays, tout en y intégrant l'environnement extérieur. Une politique commerciale doit notamment répondre efficacement aux évolutions survenues dans l'architecture mondiale de production, particulièrement en ce qui concerne la production de biens intermédiaires par opposition à des produits finis et la participation à une ou deux activités le long d'une chaîne de valeur au lieu de toutes les activités de cette chaîne. Ainsi, une politique commerciale cohérente qui favorise le commerce des produits intermédiaires, des tâches et des services (les services sont essentiels à l'internationalisation des processus de production) est une condition préalable indispensable au développement industriel moderne.

La transformation structurelle a été peu convaincante en Afrique car les ressources n'ont cessé de passer de l'agriculture et de l'industrie aux services et aux secteurs informels. Bien que l'industrie ait contribué à la croissance économique, sa croissance récente n'a pas atteint les niveaux enregistrés durant la période post-indépendance et elle n'était pas propulsée par l'industrie manufacturière. Des rendements faibles, une productivité médiocre et l'absence de

changements structurels représentent un défi de taille pour la croissance durable à long terme en Afrique.

Les liens entre création de connaissances, procédés techniques et technologiques, esprit d'entreprise et innovation, étayés par une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé et instruite, définissent une orientation stratégique susceptible d'avoir des retombées positives sur la transformation structurelle.

L'ouverture commerciale en soi n'accroît pas forcément la productivité puisqu'au cours de la période 1980-2010, elle a eu une incidence négative sur la transformation structurelle axée sur la productivité. Mais elle pourrait y parvenir si elle est conjuguée à des politiques permettant d'ajouter de la valeur aux exportations de matières premières et de diversifier les exportations au-delà des produits agricoles, des minéraux non transformés et du pétrole non raffiné.

Les enseignements tirés de l'expérience des pays industrialisés, des pays émergents, et des tentatives antérieures d'industrialisation des pays africains, suggèrent qu'une approche progressive vers la modernisation et l'industrialisation est fortement recommandée. Les économies africaines devraient partir des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre pour s'orienter ensuite vers les secteurs à moyenne et haute technologie. Comme les pays africains sont à différents niveaux du processus du développement industriel, certains devront commencer par les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tandis que d'autres devront déjà s'orienter vers la modernisation.

COMBINER LA POLITIQUE COMMERCIALE AVEC D'AUTRES POLITIQUES

Étant donné que les pays africains dépendent des marchés internationaux pour leurs intrants et leurs produits, les instruments de la politique commerciale doivent être soigneusement choisis afin d'éviter des externalités négatives. Les instruments retenus doivent promouvoir l'efficacité dynamique des entreprises matures et celle des industries naissantes

en leur servant de bouclier temporaire face à concurrence internationale. Dans le cas des industries naissantes ou émergentes, la protection tarifaire, conjuguée à différentes activités visant à développer la compétitivité des entreprises dans l'industrie, doit être soigneusement conçue et mise en œuvre pour s'attaquer à la source des externalités.

Pour la plupart des pays africains, le développement industriel n'est que l'un des objectifs des politiques commerciales. Pour qu'une politique commerciale puisse favoriser l'industrialisation, le développement industriel doit être son objectif central. Il convient donc de garantir la cohérence entre les stratégies commerciales et les stratégies de développement nationales. Cependant, les résultats des 10 études de cas menées dans des pays africains sur leurs politiques commerciales et autres politiques montrent peu de complémentarité et révèlent que seulement quelques pays favorisent l'industrialisation, même si la plupart de leurs documents sur les politiques reconnaissent la nécessité de le faire, en ayant recours à des mesures sélectives.

Pour encourager l'industrialisation, une politique commerciale se doit d'être très sélective pour deux raisons: l'industrialisation induite par le commerce entraîne d'immenses coûts en ressources et exige une mise en œuvre, un suivi et une évaluation efficaces. Tout en reconnaissant le rôle et la place des politiques industrielles horizontales, les politiques verticales (c'est-à-dire, sélectives) sont importantes dans le processus de développement d'un avantage comparatif dynamique. Le besoin d'ajouter de la valeur et de développer ou rejoindre des chaînes de valeur régionales et mondiales figurait également dans la plupart des documents étudiés.

Les États africains disposent cependant d'une marge de manœuvre de plus en plus étroite, mais ils doivent encore identifier et déployer d'éventuels instruments de substitution dans le système commercial mondial. Le fait est que le monde n'attendra pas que les pays africains parviennent à rattraper le niveau actuel de l'industrialisation; ils doivent plutôt agir intelligemment, analyser et exploiter le système à leur profit, et déployer des instruments de politique commerciale comme l'ont si bien fait les économies

industrialisées de l'Asie de l'Est.

REJOINDRE LES CHÂÎNES DE VALEUR MONDIALES ET RÉGIONALES

Les chaînes de valeur mondiales (CVM) sont de nos jours l'une des caractéristiques essentielles de l'économie mondiale. L'importance croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC) permet aux pays africains d'intégrer plusieurs chaînes de valeur sans avoir à développer l'ensemble du processus de production. La participation aux CVM et la compétitivité sont liées à l'accès aux importations de biens intermédiaires à prix équitable et à la livraison prévisible (un thème abordé plus loin).

Les réseaux d'échanges et de production régionaux et mondiaux ouvrent de nouvelles possibilités à l'industrialisation de l'Afrique. Les chaînes de valeur segmentées offrent à un pays la perspective de s'engager dans le commerce international à un stade précis du processus de production, exploitant ainsi plus efficacement son avantage comparatif. Dans ce contexte, le secteur des services revêt une importance fondamentale dans la création de la valeur ajoutée à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement.

Les pays africains affichent des taux de participation élevés aux CVM, bien qu'ils se situent à un niveau très bas. Même si l'intégration en amont s'est intensifiée, les pays africains doivent encore veiller à l'améliorer car la plus grande participation de l'Afrique aux CVM résulte encore de l'intégration en aval, induite par les exportations de matières premières. Le commerce intrarégional de produits transformés est la première occasion offerte aux entreprises africaines de progresser le long de la chaîne. Les liens établis avec les CVM doivent s'étendre à d'autres entreprises et secteurs de l'économie.

Les initiatives politiques conçues au niveau sectoriel pour améliorer l'infrastructure et les liens entre les entreprises dans la chaîne de valeur (par exemple, le projet Mozal au Mozambique) peuvent accroître la participation de l'Afrique aux CVM, mais doivent combler le manque de relations existant entre les secteurs performants et d'autres domaines de l'économie. Par conséquent, les politiques doivent se concentrer sur la création de réseaux de production — les chaînes de valeur régionales (CVR) — au sein des économies africaines). En outre, les régions économiquement intégrées sont plus attrayantes pour les grandes entreprises dans une chaîne de

valeur, tel que l'illustrent les régions de l'Afrique australe et orientale, qui sont plus intégrées dans les CVR de l'Afrique car elles participent plus aux CVM que les autres sous-régions africaines. Enfin, comme les entreprises dominantes contrôlent et établissent les normes de produits dans leurs chaînes de valeur, ce qui ne permet quasiment pas aux entreprises locales de progresser dans les chaînes de valeur mondiales, il faudrait donc accorder une plus grande attention aux réseaux de production régionaux.

La participation aux CVM demande aussi des investissements dans des compétences spécifiques aux différents secteurs, dans le capital humain, les infrastructures et les services financiers, et exige un cadre de politiques favorable. En fonction du niveau d'évolution de ces paramètres dans la plupart des pays africains, le commerce intra-africain et les chaînes de valeur régionales sont une plateforme d'apprentissage permettant de réaliser des économies d'échelle, facilitant ainsi l'industrialisation de l'Afrique et l'entrée éventuelle du continent dans les CVM.

S'agissant du commerce intra-africain, le volume de produits intermédiaires échangés entre les pays africains est bien plus conséquent que celui des produits exportés par le continent vers le reste du monde, ce qui suggère qu'il existe une marge de manœuvre considérable au sein des chaînes d'approvisionnement régionales pour soutenir l'industrialisation de l'Afrique. Mais comme les chaînes de valeur régionales sont encore mal exploitées, (seulement 12 % des biens intermédiaires importés par l'Afrique proviennent de la région), un réseau de production solide, tant sur le plan national que régional, est nécessaire pour fournir une plateforme d'apprentissage et permettre de réaliser des économies d'échelle.

En termes relatifs, les grandes nations comme l'Algérie, l'Égypte, le Nigéria et l'Afrique du Sud participent peu aux chaînes de valeur continentales (elles représentent la majeure partie des importations de produits intermédiaires du continent, mais peu de leurs importations proviennent d'Afrique). Inversement, les petits pays et les pays sans littoral comme le Botswana, le Swaziland et le Zimbabwe sont beaucoup plus intégrés, mais échangent le plus faible pourcentage de produits dans la valeur ajoutée. Les pays d'Afrique orientale et australe, soutenus par leurs accords commerciaux régionaux, affichent la plus grosse part des échanges dans leur valeur ajoutée au sein de leurs régions ainsi qu'en

Afrique. Les politiques sectorielles peuvent aussi s'avérer utiles si elles sont bien appliquées.

La progression le long de la chaîne de valeur agricole est très profitable et mérite donc de figurer dans les programmes de développement nationaux et régionaux. L'expansion des industries à forte intensité de main-d'œuvre crée de nouveaux emplois qui contribuent à la valorisation sociale. Cependant, compte tenu de la suprématie des entreprises dominantes dans les chaînes de valeur alimentaires, les politiques doivent investir massivement dans le développement de pôles industriels ruraux dans le cadre de l'industrialisation fondée sur les produits de base.

INVERSER LA TENDANCE DU COMMERCE DES PRODUITS INTERMÉDIAIRES

Dans la nouvelle division internationale du travail, les sociétés transnationales conservent les liens les plus rentables dans leurs chaînes d'approvisionnement, tout en externalisant ou en délocalisant d'autres fonctions à travers des réseaux de production régionaux et internationaux. Cela a contribué à stimuler le commerce international, notamment en ce qui concerne les biens intermédiaires, qui représentent environ la moitié du commerce mondial.

L'Afrique passe pourtant à côté de nombre d'occasions: bien que les produits intermédiaires représentent l'essentiel du commerce de marchandises du continent, comptant pour environ 60 % des importations totales de marchandises et plus de 80 % des exportations, et qu'ils représentent la composante la plus dynamique du commerce de marchandises (ayant quadruplé au cours de la dernière décennie), l'Afrique ne représente que 2 à 3 % du total mondial. Les importations de produits intermédiaires n'ont guère réussi à inverser la désindustrialisation prématurée du continent, ni à stimuler l'émergence de chaînes d'approvisionnement régionales.

Pire encore, les exportations de biens intermédiaires en provenance de l'Afrique sont de plus en plus dominées par les produits miniers et les produits manufacturés à base de ressources naturelles (métaux de base et combustibles), lesquels représentent typiquement une faible valeur ajoutée intérieure. Ce courant commercial donne à penser que les producteurs africains sont de plus

en plus connectés aux CVM, mais essentiellement en tant que fournisseurs de matières premières ou d'autres produits bas de gamme. Le rôle limité joué par les exportations de produits intermédiaires – en particulier, les intrants de l'industrie légère – correspond au poids toujours limité du commerce intra-branche dans la région et signale le faible niveau d'intégration dans les réseaux de production, qu'ils soient régionaux ou mondiaux.

LE COMMERCE DES SERVICES: PLUS IMPORTANT POUR CERTAINS PAYS QUE D'AUTRES

Le secteur des services contribue de plus en plus au commerce international, représentant 50 % du total des échanges de produits à valeur ajoutée en provenance de l'Afrique. Les services sont des intrants essentiels pour la plupart des autres entreprises, apportent une contribution directe au PIB et à la création d'emplois, attirent des investissements dans les entreprises locales et constituent un pôle d'attraction pour les IDE. Par ailleurs, le secteur des services peut lui-même être un véhicule de la transformation économique, en particulier pour les petits pays et les États insulaires, étant donné que les pays ne peuvent pas tous se développer grâce au secteur manufacturier. L'établissement de centres de services et de chaînes de valeur régionales peut aider les pays africains à exploiter mutuellement leurs capacités et renforcer la compétitivité.

EXPLOITER LES ACCORDS COMMERCIAUX AU PROFIT DE L'AFRIQUE

Les régimes préférentiels ont généralement contribué à appuyer les échanges de l'Afrique avec les pays qui accordent des préférences, mais ne sont pas parvenus à améliorer l'industrialisation du continent. L'un des principaux enjeux limitant l'utilisation des préférences concernant le commerce de biens manufacturés a été l'inadéquation entre la capacité de production des pays africains et les règles d'origine rigoureuses appliquées au titre des réglementations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'elles demeurent très utiles et importantes pour l'Afrique, les préférences commerciales unilatérales peuvent difficilement permettre d'atteindre les conditions nécessaires au développement de chaînes de valeur régionales.

L'accélération du processus d'intégration de l'Afrique, en particulier la création d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC), semble essentielle à l'industrialisation du continent. Une ZLEC permettrait d'accroître à la fois le commerce intra-africain et son contenu industriel, et l'adoption de mesures de facilitation du commerce, en sus de la réforme de la ZLEC, améliorerait nettement les effets positifs attendus.

L'ouverture du marché africain à des partenaires étrangers nécessite la mise en place de politiques commerciales stratégiques. La réciprocité entre l'Afrique et les partenaires traditionnels peut offrir d'importants avantages commerciaux aux deux parties, mais les conditions asymétriques initiales risquent de mener à un déséquilibre des gains, les avantages de l'Afrique n'étant escomptés que pour les pays autres que les PMA dans quelques secteurs agricoles. Pourtant, de telles réformes devraient être utilisées comme biais pour définir stratégiquement des structures tarifaires externes (par exemple, en

permettant d'utiliser des intrants intermédiaires importés meilleur marché dans la production de biens industriels) pour faire en sorte que les programmes d'intégration régionale et d'industrialisation de l'Afrique restent intacts. Compte tenu de la marge de manœuvre relativement étroite dont disposent divers types d'accords commerciaux, la coopération Sud-Sud pourrait être plus prometteuse que les engagements Nord-Sud.

L'ordonancement des réformes de la politique commerciale contribue sensiblement à l'industrialisation de l'Afrique. Des preuves solides laissent à penser qu'une ZLEC devrait être mise en place avant que d'autres accords commerciaux ne soient pleinement mis en œuvre par les pays africains ou par le reste du monde (par exemple, les accords commerciaux mégarégionaux), ce qui permettrait non seulement de préserver les avantages attendus de ces accords mais compenseraient aussi la plupart, sinon la totalité, des coûts qu'ils engendreraient pour l'Afrique.

RECOMMANDATIONS

Les pays africains doivent mettre à profit les progrès réalisés et continuer à bâtir des institutions solides qui améliorent l'environnement des affaires, la gouvernance économique et la gestion macroéconomique. Cette démarche stimulerait la confiance des investisseurs et des consommateurs, et renforcerait les perspectives de croissance du continent. Il convient d'assurer la durabilité et l'intégration de la croissance, et faire en sorte que les sources de croissance soient diversifiées pour réduire la vulnérabilité des économies africaines face aux chocs internes et externes. Les politiques devraient favoriser la croissance inclusive, la productivité et la transformation structurelle par l'industrialisation, la valeur ajoutée, la diversification des exportations, et l'intégration régionale.

Une stratégie de développement social est indispensable car le capital humain est un élément central. Cette stratégie, qui doit s'inscrire dans des processus de planification à long terme, renforcerait les capacités productives de la population active par le biais de politiques de

santé et d'un enseignement de qualité à base de titres de participation, lesquels seraient complétés par des investissements dans la recherche et le développement visant à stimuler l'industrialisation et les services haut de gamme.

Dans de nombreux pays africains, la politique commerciale n'a pas été élaborée efficacement, et sa cohérence avec les autres politiques a été limitée. Ce manque de cohérence est l'une des raisons pour lesquelles la majorité des pays africains n'ont pas réussi à diversifier leurs exportations au-delà des produits agricoles, du pétrole brut et des produits minéraux. Les pays africains doivent s'efforcer d'intégrer les politiques commerciales dans les stratégies de développement et assurer la cohérence entre toutes les politiques nationales, et surtout entre les politiques commerciales et industrielles. La mise au point d'une politique industrielle devrait précéder celle d'une politique commerciale, et cette dernière devrait viser à promouvoir les objectifs énoncés dans la politique industrielle. Par la suite, la cohérence devrait être améliorée au sein des diverses communautés économiques régionales (CER), puis à l'échelle du continent.

Chaque pays ou région doit d'abord définir la voie vers la transformation structurelle qui lui convient le mieux. Si l'industrialisation est justifiée, le deuxième niveau consiste à déterminer le rôle et la place du commerce et de la politique commerciale. Cela s'explique en grande partie par les différences qui existent entre les pays africains en termes de développement et de dotation en ressources; un modèle unique ne suffira pas pour tous.

Une approche progressive vers l'industrialisation et la modernisation le long des chaînes de valeur est recommandée.

Cette optique découle de l'enseignement tiré des trajectoires de développement industriel des économies de l'Asie de l'Est et des tentatives ambitieuses, mais infructueuses, de l'Afrique après l'indépendance. Une approche progressive et bien échelonnée vers la modernisation et l'industrialisation est plus pratique que des chocs que des chocs conjoncturels et sévères. Les pays africains devraient commencer par les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre pour s'orienter ensuite vers les secteurs de moyenne et haute technologie. Leurs politiques commerciales doivent promouvoir l'efficacité dynamique des entreprises bien établies et celle des industries naissantes, en leur servant de bouclier temporaire contre la concurrence internationale. La conception d'une politique commerciale devrait tenir compte des dotations factorielles et des avantages comparatifs, et reconnaître que les pays africains dépendent des marchés internationaux, tant pour leurs intrants que pour leurs produits.

L'Afrique a besoin de politiques commerciales stratégiques à l'échelle continentale. L'introduction d'une réciprocité entre l'Afrique et les partenaires traditionnels peut offrir des avantages commerciaux significatifs aux deux parties. Mais les conditions asymétriques initiales aboutissent à un déséquilibre des bénéfices, les avantages de l'Afrique n'étant escomptés que pour les pays autres que les PMA dans quelques secteurs agricoles. Néanmoins, de telles réformes devraient être utilisées comme moyen de définir stratégiquement des structures tarifaires externes (par exemple, l'utilisation de produits intermédiaires importés meilleur marché dans la fabrication de biens industriels) pour garantir que les programmes d'intégration régionale et d'industrialisation de l'Afrique ne soient pas affaiblis.

L'élaboration d'une politique commerciale très sélective, fondée sur une analyse empirique

rigoureuse et conçue soigneusement pour promouvoir l'efficacité des entreprises bien établies et protéger les industries naissantes, éviter les externalités négatives de la politique, faire participer effectivement toutes les parties prenantes au processus et faire passer le développement industriel avant d'autres objectifs est fondamentale. L'exécution et la gestion d'une telle politique sont toutes aussi importantes que sa conception. Il convient de fixer des délais spécifiques à la mise en œuvre, de suivre et d'évaluer régulièrement les objectifs fixés et les repères, et d'assurer une gestion méticuleuse du processus afin d'éviter tout détournement politique par des initiés.

Les pays africains doivent repenser leur politique commerciale et prendre des mesures délibérées à tous les niveaux des négociations sur le commerce et l'investissement. Chaque négociation commerciale bilatérale, régionale et multilatérale a réduit la portée des instruments traditionnels de politique commerciale utilisés auparavant par les pays développés. Les pays africains doivent mettre un terme à cette érosion et insister sur le droit de promouvoir l'industrialisation, en vérifiant les accords qu'ils ont signés pour tirer avantage de toute flexibilité, en développant les capacités d'audit, et en profitant pleinement des accords auxquels ils sont parties.

Les pays africains doivent cesser de négocier des accords comme si l'industrialisation importait peu. Ils doivent inverser la tendance à l'érosion de la marge de manœuvre politique, notamment lors de la négociation de toute forme d'accords de commerce et d'investissement, en insistant sur le besoin d'utiliser ces instruments stratégiques pour promouvoir l'industrialisation. Cette démarche s'applique davantage à la négociation d'accords bilatéraux et régionaux avec les pays développés.

Les pays africains gagneraient à renforcer leurs capacités (de négocier, mettre en œuvre, se conformer aux obligations et défendre les droits) pour profiter pleinement des accords commerciaux qu'ils ont signés. Les droits de douane sont des instruments de politique commerciale les plus faciles à mettre en œuvre et en plus, ils génèrent des revenus pour l'État. Cependant, d'autres instruments, y compris les mesures para-tarifaires et les mesures de protection commerciale, sont de véritables instruments de politique commerciale, mais leur application est plus exigeante que celle des mesures tarifaires. Les

capacités techniques doivent être renforcées, des institutions appropriées doivent être mises sur pied et des réglementations doivent être promulguées. Pour promouvoir efficacement l'industrialisation, les pays africains doivent se distancer des mesures tarifaires et renforcer leurs capacités afin de s'engager pleinement dans la politique commerciale moderne.

L'Afrique devrait adopter et mettre en œuvre un modèle pour les négociations continentales afin d'aider à promouvoir la coordination et l'harmonisation des politiques, accélérer la création de la ZLEC, et approfondir l'intégration continentale. Une approche prometteuse pour les pays africains consisterait à créer et renforcer les CVR en développant des pôles régionaux. Si l'on se réfère à sa composition plus diversifiée, le commerce intra-africain représente une voie prometteuse pour soutenir l'industrialisation et favoriser l'émergence de chaînes d'approvisionnement régionales interconnectées, notamment dans le secteur manufacturier. La création de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) pourrait contribuer grandement à appuyer l'industrialisation, qui est essentielle pour l'intégration intrarégionale de l'Afrique. Une ZLEC, qui représenterait l'accord commercial mégarégional de l'Afrique, permettrait d'accroître à la fois le commerce intra-africain et son contenu industriel en supprimant tous les obstacles tarifaires sur les marchandises qui restent sur le territoire africain, et en s'attaquant aussi à ceux liés aux services.

L'ordonancement des réformes de la politique commerciale contribue sensiblement à l'industrialisation de l'Afrique. La ZLEC devrait être mise en place avant que d'autres accords commerciaux ne soient pleinement mis en œuvre par les pays africains ou par le reste du monde (par exemple, les méga-accords commerciaux régionaux¹), ce qui permettrait non seulement de préserver les avantages attendus de ces accords mais compenserait aussi la plupart, voire la totalité, des coûts qu'ils engendreraient pour l'Afrique. L'ambition des États africains en matière d'intégration régionale devrait être plus grande, en prêtant davantage attention à l'élargissement des CVR. Aussi, l'intensification et l'élargissement de l'intégration régionale devraient être suivis de l'ouverture progressive des économies africaines avec le reste du monde, ce qui leur permettrait d'être plus à même de concourir sur le plan international.

Les régimes préférentiels ont généralement contribué à appuyer les échanges de l'Afrique avec les pays qui accordent les préférences, mais ils ne sont pas parvenus à améliorer visiblement l'industrialisation de l'Afrique. Les pays africains devraient prendre conscience de la nécessité d'utiliser ces programmes pour promouvoir l'industrialisation. Le déséquilibre entre les capacités productives des États africains et les règles d'origine rigoureuses est l'un des principaux obstacles limitant l'usage des préférences concernant les biens manufacturés. Des politiques reliant les capacités productives des pays africains aux règles d'origine sont nécessaires pour permettre aux régimes préférentiels de promouvoir l'industrialisation. Pourtant, afin d'amplifier les avantages du commerce et de mieux les répartir à travers l'Afrique, il faut faire preuve d'audace et d'ambition. Par exemple, la réduction des obstacles non tarifaires - en particulier la réduction des coûts liés au commerce à travers les frontières par le biais de réformes vigoureuses en matière de facilitation des échanges - est essentielle pour assurer l'industrialisation de l'Afrique. Un marché africain plus intégré peut stimuler les capacités de production nécessaires pour créer des CVR robustes et contribuer à la diversification. L'harmonisation des règles d'origine sur le continent, et éventuellement au-delà, se révélera essentielle pour réduire les obstacles qui entravent le commerce et la progression dans les chaînes de valeur. Ainsi, les États membres africains, individuellement et par le biais des CER, devraient apporter les changements politiques nécessaires pour réaliser le programme de développement du commerce intra-africain et mobiliser les ressources intérieures nécessaires.

Les pays africains affichent des taux élevés de participation aux CVM, mais à des niveaux peu élevés, et le potentiel de renforcer l'intégration en raison de l'abondance des ressources naturelles et de la main-d'œuvre peu coûteuse demeure énorme. Les pays africains devraient élaborer une politique commerciale qui inverserait la faible participation actuelle aux CVM.

La ZLEC ne doit pas être considérée comme un objectif ultime, mais plutôt comme un tremplin vers la réalisation d'une union douanière africaine soutenue par des tarifs extérieurs communs harmonisés, une union qui déboucherait sur une ouverture du commerce avec des partenaires en dehors du continent. Cela exige une concrétisation rapide des engagements politiques.

La politique commerciale ne peut, à elle seule, réaliser le développement industriel. Ainsi, des politiques complémentaires et diverses structures institutionnelles sont nécessaires pour permettre à la politique commerciale de favoriser de manière optimale le développement industriel. Les instruments politiques spécifiques et les ententes institutionnelles suivantes sont requis pour permettre au commerce de promouvoir efficacement l'industrialisation:

- L'importance croissante des **technologies de l'information et de la communication (TIC)** permet aux pays africains d'intégrer plusieurs chaînes de valeur sans avoir à développer l'ensemble du processus de production. D'habitude, les services sont mal saisis dans les statistiques commerciales traditionnelles, alors qu'ils jouent un rôle déterminant dans l'accroissement de la participation des pays aux CVM.
- Les politiques efficaces doivent inclure des initiatives sectorielles destinées à élaborer des **normes de produits et garantir la bonne qualité des produits**, améliorer les infrastructures physiques (télécommunications, routes, ports, etc.) pour établir des liens avec les acteurs mondiaux, créer un réseau national de production (environnement des affaires) pour inclure davantage de pays, et réduire les obstacles non tarifaires et/ou intensifier la libéralisation tarifaire pour réduire les coûts des échanges.
- De même, compte tenu de la faiblesse des liens existant entre les secteurs prospères et d'autres domaines, les politiques doivent se concentrer sur la **création de réseaux de production** au sein d'une économie.
- La similarité des structures de production des économies africaines appelle à renouveler les efforts pour stimuler la transformation structurelle et le développement des capacités productives de l'Afrique, en y incluant l'application d'un large éventail de mesures dans le cadre des politiques industrielles dynamiques visant à améliorer l'environnement des entreprises et renforcer la coordination parmi les entreprises. De même, les gouvernements pourraient s'efforcer de **remédier aux problèmes de coordination et favoriser l'émergence de pôles viables**, en particulier dans le secteur manufacturier, bien qu'une démarche globale soit nécessaire pour veiller à ce que les incitations fiscales destinées à attirer les investissements locaux et étrangers soient justifiées par les possibilités qu'elles offriront pour promouvoir des liens en amont et en aval.
- Sur le plan financier, les pays africains ont augmenté leur **budget pour les d'infrastructures**, notamment par le biais de cadres régionaux tels que le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), ce qui leur permettra de financer près de la moitié de leurs projets d'infrastructure. Pourtant, **les besoins financiers restent redoutables**. Un investissement annuel de 7,5 milliards de dollars est requis au cours de la période 2012-2020 pour réaliser les projets du Plan d'action prioritaire du PIDA, et une somme de 360 milliards de dollars est nécessaire au titre de la vision à long terme du PIDA pour la période 2012-2040. Des mécanismes financiers novateurs devraient donc être envisagés.
- Il est impératif que les pays africains identifient leurs propres priorités stratégiques, **se concertent avec leurs partenaires régionaux pour assurer l'ordonnancement des mesures de facilitation du commerce, et évaluent les besoins en matière d'appui financier et d'assistance technique connexes**, tout en œuvrant avec le secteur privé et d'autres parties prenantes. Ce faisant, les pays africains devraient faire pleinement usage des flexibilités prévues à l'article II de l'Accord sur la facilitation des échanges afin de déterminer l'ordre des diverses mesures de façon à ce que les engagements pris au niveau multilatéral soient entièrement en faveur de l'intégration régionale.
- L'adoption de mesures de facilitation du commerce, outre la réforme ZLEC, améliorerait davantage les effets positifs attendus. Le degré d'ambition quant à l'intégration régionale de l'Afrique devrait être rehaussé. Il conviendrait de s'attaquer aux obstacles non tarifaires et aux droits de douanes qui s'appliquent aux biens et services. Une plus grande attention devrait aussi être accordée au développement des chaînes de valeur régionales qui sont largement inexploitées sur le continent.

NOTES

- 1 Les accords commerciaux mégarégionaux (MRTA) sont des accords d'intégration approfondis conclus entre des pays qui sont souvent situés dans des régions différentes. Chaque MRTA représente en général une part importante du commerce mondial et du PIB.

NOTE STATISTIQUE

NOTE STATISTIQUE

Le Rapport économique sur l'Afrique 2015 repose sur les données actualisées et harmonisées les plus récentes provenant de sources diverses et notamment des questionnaires élaborés par les auteurs. Les principales variables des données économiques et sociales sont issues de la base de données du Département des Affaires Économiques et Sociales (DAES) du Secrétariat de l'ONU et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ont été également mises à contribution pour divers indicateurs économiques, les bases de données statistiques du Fonds Monétaire International (FMI), de l'Economic Intelligence Unit (EIU), de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), de la Banque mondiale, de l'Université de Groningen (base de données sectorielle sur l'Afrique du Centre de recherche sur la croissance et le développement de Groningen) et de certains Ministères de pays africains ayant fait l'objet d'études de cas dans ce rapport. Il est possible, en raison de révisions récentes, que les données publiées dans ce rapport diffèrent de celles des éditions précédentes.

La Global Economic Outlook database de la DAES fournit des données comparables sur la croissance du PIB de l'ensemble des pays africains, à l'exception des Seychelles et du Swaziland, pour lesquels elles proviennent de la base de données de l'EIU. Les taux de croissance du PIB réel sont obtenus en s'appuyant sur le de pays, 2005 étant l'année de référence. Les taux d'inflation sous-régionaux des groupes de pays sont des moyennes pondérées, la pondération étant calculée sur la base du PIB aux prix et taux de 2005. Les prévisions du scénario de base reposent en partie sur le projet LINK et le World Economic Forecasting Model (WEFM) du DDAES. Afin d'estimer l'impact de la récente chute des prix du pétrole (juin-décembre 2014) sur la croissance du PIB de l'Afrique, le rapport utilise la méthode de décomposition quadratique pour transformer les données de basse fréquence (annuelles) en données de haute fréquence (mensuelles). Cette méthode de décomposition permet d'ajuster un polynôme quadratique local pour chaque observation de la série originale, en utilisant le polynôme ajusté pour compléter toutes les observations de la série de fréquence plus élevée

associée à la période. Le polynôme quadratique est constitué en prenant des ensembles de trois points adjacents de la série originale et en ajustant une quadratique pour s'assurer que la somme des points de données mensuelles interpolés corresponde aux points de données réels annuels.

Les données sociales reposent sur les informations les plus récentes disponibles à l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). Les données sur l'emploi proviennent de la base de données de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) alors que celles sur le commerce (exportations et importations) sont extraites de la CNUCED et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les pays sont classés en régions géographiques et selon leur dotation en ressources naturelles. Sauf indication contraire, les données couvrent 53 pays africains (à l'exclusion du Soudan du Sud pour lequel les données ne sont pas disponibles). Les régions géographiques sont les suivantes : l'Afrique du Nord, l'Afrique Australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, et , l'Afrique de Centrale. L'analyse porte également dans ce rapport, sur des groupes de pays classés selon leur dotation en ressources naturelles. Ces groupes de pays sont les suivants : les pays exportateurs de pétrole, les pays importateurs de pétrole, les pays riches en minéraux, et les pays pauvres en minéraux. On entend par « pays exportateurs de pétrole » les pays dont les exportations de pétrole sont de 20% au moins supérieures à leurs importations de pétrole. Il s'agit des pays ci après : Algérie, Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Libye, Niger, Nigéria, Soudan, et Tchad. De même, les pays importateurs de pétrole sont les suivants: Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, République centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. Les pays riches en

minéraux sont ceux dont les exportations de minéraux représentent plus de 20 % de leurs exportations totales et comprennent les pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Guinée équatoriale, Guinée, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie et Zimbabwe. Les pays pauvres en ressources minérales comprennent l'Angola, le Burundi, le Cameroun, Cabo Verde, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Kenya, la Libye, le Malawi, le Maroc, Maurice, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, les Seychelles, la Somalie, le Swaziland, le Tchad et la Tunisie. Ces groupements de pays s'inspirent des données sur le commerce issues de la base de données de la CNUCED pour les années 2012 et 2013 (CTCI 33 pour le pétrole et la CTCI 27 + 28 + 32 + 34 + 35 + 68 + 667 + 971 pour les minéraux).

La partie thématique du rapport utilise des données et des informations de source primaires recueillies au moyen de questionnaires, puis harmonisées et analysées par le personnel de la CEA. Des entretiens ont été menés dans dix pays (Botswana, Cabo Verde, Égypte, Maroc, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République du Congo, Tanzanie et Tchad). Des informations supplémentaires ont également été recueillies auprès de certaines communautés économiques régionales (CER). Les entretiens étaient repartis en trois groupes : La première série de questionnaires était adressée à des organisations de producteurs à l'échelle nationale, comme les associations locales de fabricants et les chambres de commerce et d'industrie ainsi qu'aux organisations compétentes du sous-secteur des services, afin de recueillir des informations sur la structure du secteur industriel et les défis opérationnels rencontrés par les pays africains dans la conception, la coordination et le processus de mise en œuvre de leurs politiques commerciales et industrielles. La deuxième série de questionnaires était destinée aux principaux responsables des organismes des politiques industrielles et commerciales impliqués dans la formulation, le suivi et la mise en œuvre des politiques industrielles et commerciales dans chaque

pays. Enfin, une troisième série de questionnaires a été élaborée pour recueillir les avis des CER dans le but de comprendre, d'une part, les mesures et les politiques mises en place au niveau régional et sous-régional pour favoriser l'industrialisation par le commerce, et d'autre part, l'élaboration de politiques industrielles et commerciales ainsi que les difficultés qui s'y rattachent dans une perspective historique.

Malgré un ralentissement, la robuste croissance économique de l'Afrique s'est poursuivie en 2014 et ses perspectives à moyen terme sont prometteuses. Cette tendance a bénéficié d'une amélioration de la conjoncture et de la gestion macroéconomique, d'une augmentation de la consommation privée et de l'investissement public, et du dynamisme du secteur des services, ce qui a plus que compensé les pressions négatives découlant de l'affaiblissement des cours des matières premières. Les progrès du développement social restent toutefois lents, avec des taux élevés de pauvreté et de chômage. La transformation structurelle des économies africaines a continué, mais à un rythme très lent.

L'industrialisation induite par le commerce comme vecteur de transformation structurelle exige des efforts conscients et concertés de toutes les parties prenantes. Les interventions gouvernementales doivent assurer une cohérence élevée entre politiques commerciales et industrielles et inclure une politique commerciale élaborée avec soin, puis mise en œuvre, suivie et évaluée avec rigueur. Elle doit aussi être sélective et gérée de manière transparente. La participation des pouvoirs publics aux différentes négociations commerciales aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral doit permettre que les aspirations industrielles du pays ne soient nullement compromises, mais qu'elles soient renforcées.

Le présent rapport examine et analyse les éléments essentiels permettant de favoriser efficacement l'industrialisation et, partant, la transformation structurelle, en se fondant sur un examen exhaustif de l'expérience des pays industrialisés et des tentatives d'industrialisation de l'Afrique après l'indépendance. Dix études de cas ont été également menées pour faire la lumière sur l'industrialisation par le commerce; les conclusions de cet exercice ont enrichi les recommandations du rapport.

Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

ISBN: 978-92-1-225064-9

